

DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 FR9400576 LE MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA TOME I, DIAGNOSTICS ET ENJEUX



2010

Etude réalisée pour le compte de la

Direction régionale de l'Environnement de Corse



Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
Communication visuelle • Edition scientifique naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Photothèque

SIÈGE SOCIAL :
Écosite de Mèze - BP 58 - 34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr

AGENCE NORD / ILE-DE-FRANCE :
3/5, rue Lespagnol - 75980 - Paris cédex 20
Tél. : 01 40 09 04 37 - Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : agencenord@biotope.fr

AGENCE ATLANTIQUE :
128, rue des gravières, 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 35 87 - Fax : 05 56 06 35 88
e-mail : agenceatlantique@biotope.fr

DOCUMENT D'OBJECTIF
DU SITE NATURA 2000 FR9400576
LE MASSIF DU CINTO: PARTIE CORSCIA
TOME II, OBJECTIFS ET ACTIONS



Direction Régionale de l'Environnement
CORSE

DREAL Corse

Janvier 2013



Responsable Projet
Jean-Yves Kernel
+33 (0)467 186 536
biotopé
faune, flore & environnement
jykernel@biotope.fr



collection des études

DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 FR9400576 LE MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA VOL I

ANNEXES DU TOME I

2010

Etude réalisée pour le compte de la

Direction régionale de l'Environnement de Corse



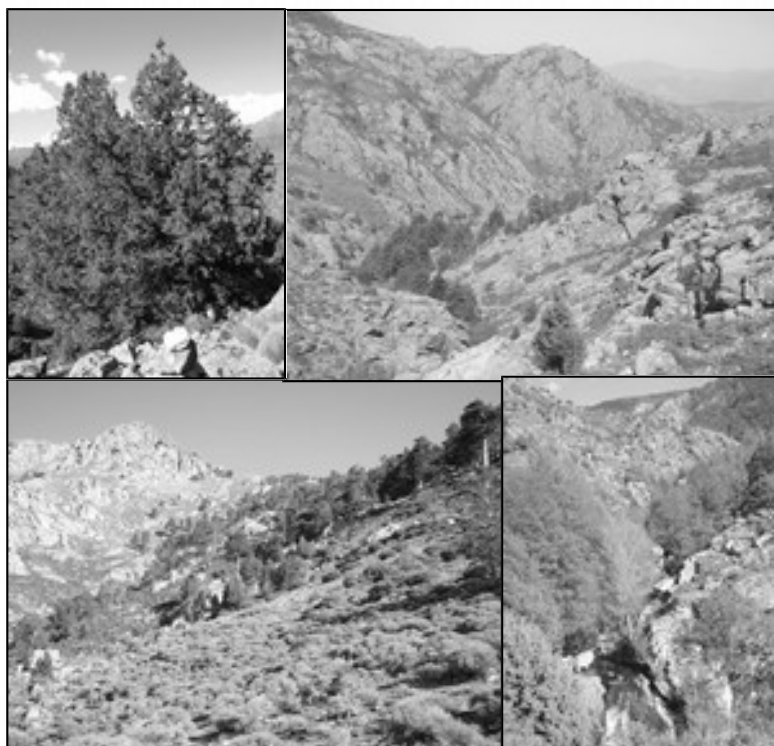
Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
Communication visuelle • Edition scientifique naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Photothèque

SIÈGE SOCIAL :
Écosite de Mèze - BP 58 - 34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29
e-mail : siegesocial@biotope.fr

AGENCE NORD / ILE-DE-FRANCE :
3/5, rue Lespagnol - 75980 - Paris cédex 20
Tél. : 01 40 09 04 37 - Fax : 01 40 09 16 74
e-mail : agencenord@biotope.fr

AGENCE ATLANTIQUE :
128, rue des gravières, 33310 Lormont
Tél. : 05 56 06 35 87 - Fax : 05 56 06 35 88
e-mail : agenceatlantique@biotope.fr

DOCUMENT D'OBJECTIF
DU SITE NATURA 2000 FR9400576
LE MASSIF DU CINTO: PARTIE CORSCIA
TOME II, OBJECTIFS ET ACTIONS



DREAL Corse

Janvier 2013



Responsable Projet
Florence DELAY

+ 33 (0)4 95 38 05 01
fdelay@biotope.fr
22, boulevard Maréchal-Foch
34140 Mèze (France)



*A tous les acteurs du site du « Massif du Cinto»
qui ont participé à la réflexion et qui ont
consacré de leur temps à la réalisation
de ce document d'objectifs Natura 2000.*

Annexes

I.	ANNEXES DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	4
I.1.	FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES DU SITE NATURA 2000 « MASSIF MONTAGNEUX DU CINTO ».....	4
I.2.	PROTOCOLE DETAILLE DE LA METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES TETARDS DE DISCOGLOSSIDES	18
I.3.	FORMULAIRE CERFA D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'ESPECE PROTEGEE	20
I.4.	ESPECES REFERENCEES SUR LE SITE DANS LA BASE DE DONNEES OGREVA (DREAL CORSE).....	22
I.5.	DETAIL DE L'ETAGEMENT DES VERSANTS ET DYNAMIQUE DE VEGETATION	24
I.6.	FICHES HABITATS NATURA 2000 DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE.....	28
I.7.	CARTES ZOOMES DES AMPHIBIENS OBSERVES SUR LE SITE.....	45
I.8.	DETAIL DES PROSPECTIONS ENTOMOLOGIQUES : STATIONS DE PLANTES HOTE DU PORTE-QUEUE DE CORSE SUR LE SITE	51
I.9.	FICHES DES ESPECES NATURA 2000 D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR LE SITE.....	53
I.9.1.	Les chiroptères	53
I.9.2.	Autres mammiferes	60
I.9.3.	Les Amphibiens	64
I.9.4.	Les Insectes	70
II.	ANNEXES DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	76
II.1.	SIGLES	76
II.2.	QUESTIONNAIRE TYPE DES CONSULTATIONS	77
II.3.	ARRETES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE CORSCIA	81
II.3.1.	Arrêté municipal concernant la cueillante de certaines espèces végétales.....	81
II.3.2.	Arrêté municipal concernant les décharges sauvages.....	82

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), l'Etat français a proposé l'intégration dans ce réseau du site:

FR9400576 - Massif du Cinto : Partie Corscia.

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.

Un document d'objectifs incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le Réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

Le présent document fait suite au tome I et constitue le second volet du document d'objectifs Natura 2000 du site FR9400576 « Massif du Cinto, Partie Corscia ». Ce tome II a pour objet de définir un plan d'action en cohérence avec les enjeux identifiés et d'exposer la charte Natura 2000 du site étudié. Ces éléments sont élaborés en concertation avec les acteurs locaux via la réalisation de groupes de travail.

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), l'Etat français a proposé l'intégration du site dans ce réseau :

FR9400576 – Massif du Cinto : Partie Corscia.

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.

Un document d'objectifs incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le Réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

Afin de contribuer au diagnostic écologique du DOCOB de ce site d'importance communautaire, la Direction régionale de l'environnement de Corse a mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour établir ce DOCOB.

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études Biotope a conduit et animé la réflexion menant au présent document (Volume I). Celui-ci synthétise le travail réalisé lors de la première phase de la démarche d'élaboration :

- L'état des connaissances sur le site (diagnostic biologique et socio-économique),
- Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Sommaire

ANNEXES

Préambule	6
I. LE RESEAU NATURA 2000	7
I.1 Rappels	7
I.2 Les outils de la démarche Natura 2000	8
I.2.1 Les contrats	8
I.3 La charte Natura 2000	11
I.3.1 Généralités	11
I.3.1.1 Forme et contenu de la Charte Natura 2000	11
I.3.2 Moyens de reconnaissance	12
I.4 La Politique Agricole Commune et Natura 2000	12
I.5 Les autres mesures fiscales incitatives	12
II. RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES	13
II.1 Enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire	13
II.2 Enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire	14
III. DEFINITION DES OBJECTIFS	16
III.1 Thématiques de développement durable	16
III.2 Objectifs opérationnels	17
IV. PROPOSITIONS D' ACTIONS	21
IV.1 Programme de mesures	21
IV.1.1 Grille de lecture des fiches actions	21
IV.1.2 Fiches actions	22
IV.1.3 Récapitulatifs des actions proposées	49
IV.1.4 Synthèse actions - coût - financements	51
IV.1.5 Calendrier global des actions	53
V. PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000	54
V.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?	54
V.2 Les avantages	54
V.3 Engagements et recommandations	55

Sommaire

INDEX CARTES.....	9
INDEX TABLEAU.....	10
I. CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000.....	11
I.1. NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN.....	11
I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000	12
I.2.1. Directive Oiseaux	12
I.2.2. Directive Habitats.....	12
I.2.3. Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	13
I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX ».....	14
I.3.1. Objectifs du document d'objectifs.....	14
I.3.2. Elaboration du DOCOB.....	15
I.3.3. Validation du DOCOB : le comité de pilotage	15
I.3.3.1. Rôle du comité de pilotage.....	15
I.3.3.2. Composition	15
I.3.4. Contenu du DOCOB	16
I.3.5. Mise en œuvre du DOCOB : les contrats Natura 2000	16
I.3.5.1. Une démarche volontaire	16
I.3.5.2. Objectifs et élaboration des contrats Natura 2000	17
I.3.5.3. Contenu	17
I.3.5.4. Elaboration du cahier des charges type d'une mesure contractuelle	18
I.3.5.5. Types de contrat et mode de financement.....	18
I.4. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR9400576 « MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA »..	18
I.4.1. Phase de diagnostic.....	18
I.4.2. Définition des enjeux et objectifs.....	19
I.4.3. Une phase de définition des actions et du suivi.....	19
I.4.4. Calendrier prévisionnel de l'élaboration du DOCOB	20

V.4	Charte Natura 2000 du site FR9400576 « Massif du Cinto, partie Corscia »	56
	Bibliographie	64
	Annexes	66

I. ANNEXES DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I.1. FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES DU SITE NATURA 2000 « MASSIF MONTAGNEUX DU CINTO »

(source : DREAL)

Code du site: FR9400576 NATURA 2000 Formulaire

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. TYPE	1.2. CODE DU SITE	1.3. DATE DE COMPILATION	1.4. MISE A JOUR
K	FR9400576	199510	199805

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000
CODE DE SITES NATURA 2000

FR9410107
FR9410113

1.6. RESPONSABLE(S):
DIREN Corse / SPN-IEGB-MNH

1.7. APPELLATION DU SITE:
MASSIF MONTAGNEUX DU CINTO

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC: DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

199812

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS: DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

Préambule

Le site Natura 2000 « Massif du Cinto », d'une superficie de 13 806 ha allant de 500 m à 2 710 m d'altitude, regroupe différentes parties : Evisa/Aitone, Bonifatu, Asco et Corscia. Cette dernière intéresse la présente étude et s'étend, de 500 à 2000 m d'altitude, sur 2 736 ha. En ce qui concerne la partie Corscia, ce site présente différents habitats remarquables répartis selon le relief et abrite ainsi une grande part de la richesse faunistique et floristiques d'altitude. On y retrouve ainsi de nombreuses espèces endémiques de l'île ayant un grand intérêt.

C'est dans ce contexte et grâce à ces atouts que ce site a été désigné pour intégrer le réseau Natura 2000. La première partie du Document d'Objectif du site « Massif du Cinto, Partie Corscia FR9400576 » (Tome I) a permis de présenter le diagnostic écologique et socio-économique du site, en s'appuyant sur un travail bibliographique, des expertises de terrain et diverses consultations menées auprès de tous les acteurs du territoire. L'ensemble des composantes du milieu a été appréhendé, ce qui a permis de dresser un état des lieux de l'existant sur ce territoire. Cet état des lieux, exposé dans le Tome I, a permis de mettre en évidence les enjeux présents sur le site.

Cette seconde partie, intitulée « Objectifs et actions » (Tome II), reprend les conclusions du bilan patrimonial et socio-économique et les enjeux, pour définir des objectifs de conservation et de gestion pour ce site Natura 2000.

Sur la base des enjeux et des objectifs, il est proposé des actions nécessaires à la conservation et au maintien de ces habitats et espèces remarquables, à la valorisation du site et à la sensibilisation des utilisateurs.

L'ensemble de cette démarche, de la définition des objectifs à la proposition des actions, s'est faite à travers une démarche participative.

PRESENTATION GENERALE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR9400576 « MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA »21
--	---------

II. INFORMATIONS GENERALES ET CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE FR9400576 « MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA »22
II.1. DESCRIPTION GENERALE ET LOCALISATION22
II.1.1. Présentation du site22
II.1.2. Localisation23
II.2. DESIGNATION ET GESTION ADMINISTRATIVE DU SITE25
II.2.1. Proposition et désignation du site25
II.2.2. Gestion administrative du site26
II.3. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE27
II.3.1. Divisions administratives27
II.3.2. Documents d'urbanisme27
II.3.3. Zonages du patrimoine naturel27
II.4. DONNEES ABIOTIQUES28
II.4.1. Climat28
II.4.2. Géologie et géomorphologique29
II.4.3. Hydrologie30

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR9400576 « MASSIF DU CINTO PARTIE CORSCIA »32
--	---------

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA33
III.1. DEFINITIONS PRELIMINAIRES33
III.2. METHODOLOGIE34
III.2.1. Cartographie des habitats34
III.2.2. Le Mouflon de Corse34
III.2.2.1. Recherches bibliographiques34
III.2.2.2. Prospections de terrain34
III.2.2.2.1. L'équipe et dates des prospections34
III.2.2.2.2. Méthodes de recherche utilisées35
III.2.2.2.3. Les Zones prospectées35
III.2.2.1. Limites méthodologiques35
III.2.3. Chiroptères37
III.2.3.1. Recherche des gîtes37
III.2.3.2. Recherche des territoires de chasse et/ou de transit37
III.2.4. Amphibiens38

I. LE RESEAU NATURA 2000

I.1 Rappels

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. La conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de deux types de périmètres :

- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive Habitats » du 21 mai 1992 ;
- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « Document d'Objectifs » (DOCOB). Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Jusqu'à tout récemment, il était établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupait, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. Toutefois, la Loi sur le développement des territoires ruraux (du 23 février 2005), dite loi DTR, modifie certains éléments de cette procédure. Dorénavant, le comité de pilotage, qui est toujours constitué de représentants des usagers et gestionnaires du territoire, élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements au sein du comité de pilotage désignent la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre. La procédure de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions est décrite dans le décret du 26 juillet 2006. Les dispositions concernant l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB par les collectivités et celles concernant la présidence du comité de pilotage sont décrites par les articles L 414-2 et R 414-8 du code de l'environnement.

Le document d'objectifs comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles à mettre en place et une charte. Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles. C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis les contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise ainsi à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 8 59 13

W/E (Greenwich)

LATITUDE

42 25 6

2.2. SUPERFICIE (HA):

13806,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

500

MAX

2710

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR832

Haute-Corse

94

FR831

Corse-du-Sud

6

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéeenne

les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Les résultats de chaque étape du DOCOB ont été validés par les membres du comité de pilotage. C'est au terme de l'élaboration du DOCOB et suite à sa validation par le Comité de Pilotage que l'animation du site débute. Cette seconde phase de la vie des sites Natura 2000 a pour enjeu la mise en œuvre des actions prescrites dans le DOCOB.

1.2 Les outils de la démarche Natura 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type **contractuel** et s'effectue sur la base du **volontariat**. Différents outils existent et sont développés ci-après. Une structure animatrice sera désignée pour la mise en œuvre de cette gestion.

1.2.1 Les contrats

Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Contrairement aux autres régions françaises, où ces fonds sont versés par l'Agence de Services et de Paiements (ASP)¹, les fonds et circuits financiers utilisables en Corse sont différents.

Mais quel que soit les mécanismes financiers, le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

¹

ASP : établissement public français créé par l'ordonnance 2009-325 du 25 mars 2009 résultant de la fusion de l'AUP et du CNASEA, et a débuté son activité le 1^{er} avril 2009

III.2.4.1.	Recherches bibliographiques	38
III.2.4.2.	Prospections de terrain.....	38
III.2.4.2.1.	<i>L'Equipe et les dates de prospection</i>	38
III.2.4.2.2.	<i>Méthodes de recherche utilisées</i>	39
III.2.4.2.3.	<i>Les Zones prospectées</i>	40
III.2.4.1.	Limites méthodologiques	40
III.2.5.	Insectes	42
III.2.5.1.	Recherches bibliographiques	42
III.2.5.2.	Prospections de terrain.....	42
III.2.5.2.1.	<i>L'équipe et dates de prospection</i>	42
III.2.5.2.2.	<i>Méthodes de recherche utilisées</i>	43
III.2.5.2.3.	<i>Les zones prospectées</i>	45
III.2.5.3.	Limites méthodologiques	46
III.3.	PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE	46
III.3.1.	Etagement des versants et dynamique de végétation	46
III.3.1.	Détail de l'étagement des versants et dynamique de végétation	46
III.4.	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	48
III.4.1.	Répartition des habitats	48
III.4.2.	Description des habitats d'intérêt communautaire	50
III.4.3.	Fiches descriptives des habitats d'intérêt communautaire.....	53
III.4.4.	Synthèse des habitats d'intérêt communautaire sur le site	54
III.5.	ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES	55
III.6.	FAUNE PROSPECTEE SUR LE SITE	60
III.6.1.	Mammifères (hors chauves-souris).....	60
III.6.1.1.	Résultats des Prospections mouflons	60
III.6.1.1.	Autres espèces observées	64
III.6.1.2.	Synthèse Mammifères (hors chauves-souris).....	64
III.6.2.	Chiroptères.....	64
III.6.2.1.	Etat des connaissances sur les chiroptères présents sur le site d'étude.....	64
III.6.2.1.1.	<i>Les zones de chasse/transit</i>	65
III.6.2.1.2.	<i>Les gîtes</i>	66
III.6.2.2.	Synthèse chiroptérologique du site.....	68
III.6.3.	Amphibiens	68
III.6.3.1.	Espèces observées	68
III.6.3.2.	Répartition sur le site.....	72
III.6.3.3.	Synthèse batracologique du site	76
III.6.4.	Insectes	77

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site. Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat.

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent :

- des contrats concernant des milieux agricoles :
 - mesures agro-environnementales territorialisées MAEt ;
- des contrats hors milieux agricoles :
 - contrats NATURA 2000 forestiers ;
 - contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers.

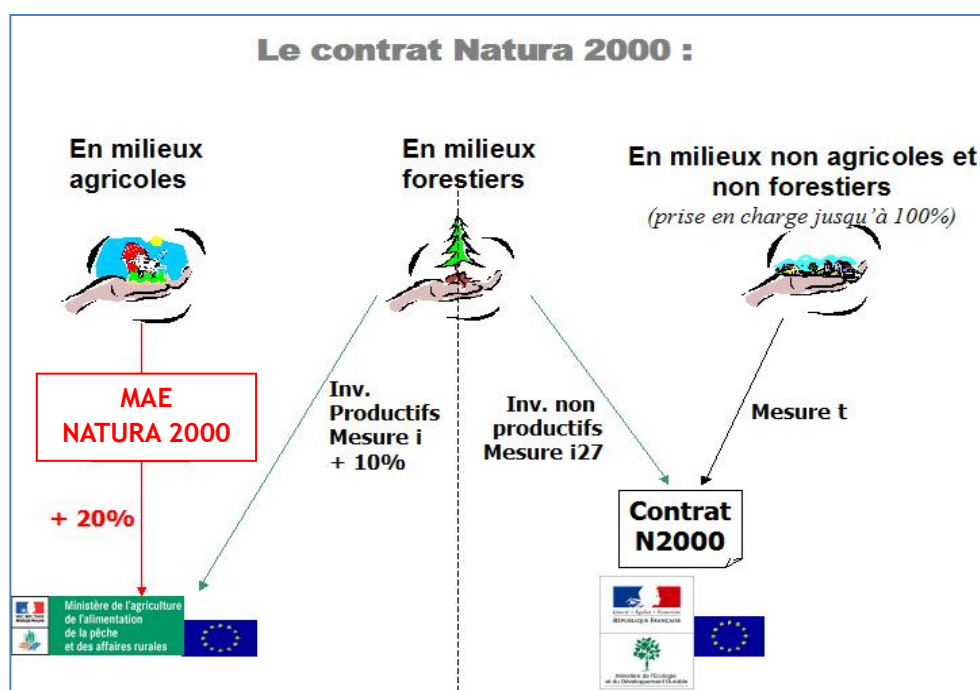


Figure 1: Schéma des différents contrats Natura 2000 (www.natura2000.fr)

Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEXI:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9530	27	A	A	A	A
4090	14	A	C	A	A
9540	5	C	C	B	C
9560	5	A	B	A	A
8220	4	B	C	A	A
9340	3	C	C	C	C
5210	2	C	C	A	A
6430	2	C	C	B	B
9580	1	D			
8110	1	C	C	B	B
6170	1	C	C	B	A

Tableau 1 : Critères d'affectation des parcelles et le type de contrat

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDM ² (ANNEXE II, DU 16/11/2010 MODIFIANT LA CIRCULAIRE DU 21/11/2007)			
	Surface agricole (contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune ³)	Surface en milieu forestier (art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)	Surface non agricole (contrôle a posteriori: exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)
Agriculteurs ⁴	Eligible aux MAE Eligible à certains contrats NATURA2000	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible à certains contrats NATURA2000 Non éligible aux MAE
Non agriculteurs	Eligible à certains contrats NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA2000 Non éligible aux MAE

Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par l'ODARC à un agriculteur dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

Les contrats en milieux agricoles

En Corse, les caractéristiques géographiques -insularité- et économiques ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région, le Programme de Développement Rural de Corse (PDRC). Approuvé le 19 décembre 2007, le PDRC 2007-2013 a pour objectif de soutenir des projets de développement visant à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles, patrimoniales et culturelles.

La loi du 22 janvier 2002 ayant élargi les compétences de l'Assemblée de Corse, notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la fonction d'autorité de gestion de ce programme est assurée par le président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) assume la mission d'organisme payeur. Le PRDC établit notamment les Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) disponibles en Corse.

Les contrats hors milieux agricoles

★ Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers

Une liste de mesures contractualisables a été établie à l'échelle régionale pour les contrats en milieux forestiers à travers la mesure 227 financée par le PDRC. Ces mesures sont ensuite instruites techniquement et administrativement par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

★ Les contrats Natura 2000 dans les autres milieux naturels

² MEEDDM = Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

³ S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

⁴ Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 - DGFAR/C2007-5027

III.6.4.1.	Le Porte-Queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>)	78
III.6.4.1.1.	Eléments et observations concernant les plantes-hôtes et le papillon sur le site Natura 2000.....	78
III.6.4.1.2.	Résultats des prospections	80
III.6.4.2.	Le Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	84
III.6.4.2.1.	Le Grand capricorne sur le site Natura 2000.....	84
III.6.4.2.2.	Résultats des prospections	85
III.6.4.3.	Synthèse entomologique du site	87
III.7.	AUTRES ESPECES OBSERVEES	87
III.7.1.	Reptiles.....	87
III.7.1.	Poissons	88
III.7.2.	Oiseaux	90
III.8.	FICHES ESPECES	90
III.9.	BILAN DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	91
III.9.1.	Habitats d'intérêt communautaire	91
III.9.2.	Espèces d'intérêt communautaire.....	92

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

FR9400576 « MASSIF DU CINTO PARTIE CORSCIA »	94
--	----

IV.	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	95
IV.1.	METHODOLOGIE	95
IV.1.	APERÇUT DE L'EVOLUTION DE LA VALLEE DU NIOLU.....	95
IV.2.	LES ACTEURS.....	95
IV.2.1.	Les services de l'Etat et les structures publiques.....	96
IV.2.2.	Les professionnels et associations	96
IV.2.3.	Les organismes et personnes consultées.....	97
IV.3.	DEMOGRAPHIE	98
IV.4.	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.....	99
IV.5.	ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES	100
IV.5.1.	L'agriculture	100
IV.5.1.1.	Etat des lieux.....	100
IV.5.1.2.	Gestion pastorale	101
IV.6.	CONTEXTE FORESTIER.....	102
IV.6.1.	Les stations forestières.....	103
IV.6.2.	La forêt publique	103
IV.6.3.	La forêt privée	104
IV.6.4.	Gestion forestière.....	106

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle de 2007) et validée par la Commission européenne. Cette circulaire ne s'appliquant pas en l'état en Corse, chacune des actions proposées fait l'objet d'une expertise lors de la rédaction du DOCOB par l'opérateur, lors de sa mise en œuvre par l'animateur et par les services de l'état en charge de son financement.

Modalités de financement des contrats Natura 2000

Les financements les plus appropriés seront recherchés par l'animateur avec l'aide des services de l'état et des offices en charge des fonds européens.

I.3 La charte Natura 2000

I.3.1 Généralités

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000. Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR). La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

I.1.1 Forme et contenu de la Charte Natura 2000

La Charte NATURA 2000 est annexée au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques. Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière). Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux. La durée de la Charte NATURA 2000 est désormais de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

1.3.2 Moyens de reconnaissance

La signature de la charte fait l'objet d'une reconnaissance. Sur le territoire métropolitain hors Corse, une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion est établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la taxe foncière relative aux parcelles engagées est exonérée.

Néanmoins, en Corse les propriétés non bâties sont d'ores et déjà dispensées de taxe foncière. Sur le territoire corse, il est donc indispensable de proposer d'autres moyens de reconnaissance. Ces moyens peuvent être variés : label,...

1.4 La Politique Agricole Commune et Natura 2000

La conditionnalité des aides consiste à subordonner la totalité des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences. Ces exigences sont de trois ordres :

- Conformité à 19 directives et règlements européens, progressivement et sur trois ans : environnement et identification des animaux (2005), santé publique, santé des animaux et des végétaux (2006), bien-être animal (2007) ;
- Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) définies par les Etats membres (2005) dans un cadre communautaire imposé ;
- Maintien des pâturages permanents (2005).

En cas de non-respect de ces exigences, l'agriculteur s'expose à des sanctions financières. La sanction est proportionnelle à la gravité de la faute, et tient compte de son caractère répété ou délibéré. Ce dispositif est entré en vigueur et contrôlé depuis 2005. La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) est responsable de la coordination des contrôles « conditionnalité » sur les exploitations agricoles bénéficiant d'aides (1% des exploitations seront ainsi contrôlées par domaine d'exigence et par an).

Dans les départements de la région Corse, les contrôles sont effectués par différents organismes selon leurs domaines de compétences : la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) et l'Agence de Service et de Paiement. Pour plus d'informations concernant l'articulation de la PAC avec Natura 2000 se reporter à l'annexe I.

1.5 Les autres mesures fiscales incitatives

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

IV.6.5. Synthèse contexte forestier	107
IV.6.6. Activités de loisirs et touristiques.....	108
IV.6.6.1. La randonnée.....	108
IV.6.6.2. Le canyoning et l'escalade	109
IV.6.6.3. La chasse.....	110
IV.6.6.4. La pêche	111
IV.6.6.5. Le tourisme	112
IV.6.1. divers	112
IV.7. LES PROJETS EN COURS OU A VENIR	113
IV.7.1. Projet LEADER + en cours	113
IV.7.2. Valorisation du patrimoine naturel et culturel de la vallée du Niolu en cours	113
IV.7.3. Valorisation de l'attrait touristique du site.....	113
IV.8. BILAN DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	114
ENJEUX DE CONSERVATIONS SUR SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR9400576 « MASSIF DU CINTO PARTIE CORSCIA »	117
V. ENJEUX	118
V.1. INTERACTION ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES	118
V.2. ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	119
V.3. ENJEUX CONCERNANT LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	120
BIBLIOGRAPHIE	122

II. RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES

Au vu des éléments fournis par les diagnostics socio-économique et écologique, **2 enjeux forts**, **3 enjeux modérés à forts** et **8 enjeux modérés** ont été identifiés. Ces enjeux décrits au sein du Tome I du document d'objectifs sont rappelés ci-après.

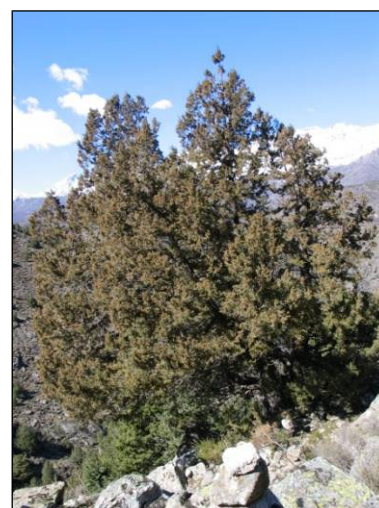
II.1 Enjeux concernant les habitats d'intérêt communautaire

Le tableau ci-après synthétise l'enjeu écologique des Habitats d'Intérêt Communautaire du site.

Tableau 2 : Evaluation des enjeux écologiques des Habitats d'Intérêt Communautaire

Habitat IC (ONF)	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeu sur le site
Forêts endémiques à <i>Juniperus thurifera</i> * (HICP)	9560	Fort	Fortes	Fort
Forêts à <i>Quercus ilex</i>	9340	Modéré	Modérées à Fortes	Modéré
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux	4090	Modéré	Modérées	Modéré
Pinèdes méditerranéenne de pins noirs endémiques* (HICP)	9530	Modéré	Modérées	Modéré
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Modéré	Faibles	Faible
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	Faible à modéré	Modérés	Faible
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	Faible à modéré	Modérés	Faible

Les forêts endémiques à *Juniperus thurifera* présentent sur le site un intérêt écologique et des menaces forts. Cet habitat bien préservé sur les zones rocheuses est en effet menacé ailleurs d'envahissement par le pin laricio. Les forêts de *Quercus ilex* constituent un intérêt écologique modéré sur le site, mais étant en terrains privés (et morcelés), elles ne possèdent pas de plan de gestion simple et peuvent subir une gestion forestière leur étant nuisibles (coupe à blanc, disparition d'arbres sénescents...). Les landes oroméditerranéennes et les forêts de pin laricio également d'intérêt écologique modéré sont plus ou moins sensibles aux incendies mais ces derniers ne semblent pas fréquents sur le site, ce qui implique un enjeu modéré pour ces habitats.



Genévrier thurifère

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1303	Rhinolophus hipposideros	P			C	B	A	B
1304	Rhinolophus ferrumequinum	P	140		C	B	A	B
1321	Myotis emarginatus		60-80		C	B	A	B
1373	Ovis gmelini musimon	300-400			A	B	A	B
1323	Myotis bechsteinii			1-2		D		

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1190	Discoglossus sardus	P			C	B	A	B
1196	Discoglossus montalentii	P			B	B	A	B
1229	Phyllodactylus europaeus	P			C	B	A	B

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1108	Salmo macrostigma	P			B	B	A	B

Les autres habitats ne présentent pas d'enjeu important sur ce site. Par exemple, de par la très faible activité d'escalade sur le site Natura 2000, les **falaises à végétation chasmophytique** ne seront que très peu impactées.

II.2 Enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Le site d'intérêt communautaire de Corscia compte 10 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. Le Tableau 3 présente l'évaluation des enjeux écologiques liés à ces espèces sur le site.

Le **Mouflon de Corse** présente sur ce site un enjeu modéré à fort de par son intérêt écologique fort mais des menaces faibles. Les 2 **Discoglosses** présentent également des enjeux modérés à forts de par leur intérêt écologique et les menaces qui pèsent sur ces espèces (alevinage, modification de débit des cours d'eau...).



Discoglosse juvénile

rse

Un enjeu modéré s'applique pour le **Porte-queue de Corse** et pour le **Grand Capricorne** (dont l'habitat yeuseraie dépend de sa gestion forestière). Les trois chiroptères font également l'objet d'un enjeu modéré : Le **Murin de Capaccini** dépend en effet d'une bonne qualité écologique des milieux aquatiques et les habitats du **Murin à oreilles échancrées** sont susceptibles d'être menacés par les incendies. En outre, les gîtes arboricoles de la **Barbastelle d'Europe** sont inconnus à ce jour sur le site et dépendent de la gestion forestière (coupe à blanc, futaie régulière à courte révolution...).



Adulte de Porte-queue de Corse

Le **Phyllodactyle d'Europe** n'étant concerné que par de faibles menaces sur le site, ce reptile ne présente pas d'enjeu important.

INDEX CARTES

Carte n° 1 : Localisation du site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia.....	24
Carte n° 2 : Carte géologique de la Corse.....	30
Carte n° 3 : Cours d'eau traversant le site Natura 2000 du Massif du Cinto, partie Corscia	31
Carte n° 4 : Zones de prospections du mouflon de Corse sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia.....	36
Carte n° 5 : Cours d'eau prospectés lors des prospections amphibiens	41
Carte n° 6 : Habitats potentiels du Porte-queue de Corse et du Grand capricorne sur le Site N2000 Massif du Cinto, partie Corscia	44
Carte n° 7 : Zones prospectées pour le Grand capricorne et le Porte-queue de Corse sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia.....	45
Carte n° 8 : Habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia	49
Carte n° 9 : Flore patrimoniale observée sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia	59
Carte n° 10 : Mammifères observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia	61
Carte n° 11 : Zoom des Mammifères observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia	62
Carte n° 12 : Cartographie des gîtes et des sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères	67
Carte n° 13 : Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia .	71
Carte n° 14 : Zoom des Habitats favorable au Porte-Queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia.....	81
Carte n° 15 : Habitats favorables pour le Grand Capricorne sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia	86
Carte n° 16 : Reptiles et Poissons observés sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia	89
Carte n° 17 : Répartition des différents types de forêts sur Corscia	103
Carte n° 18 : Principaux habitats en terrain privé (dont forêt privée)	105
Carte n° 19 : Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia (Rive gauche du Golo).....	115
Carte n° 20 : Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia (Rive droite du Golo).....	116

Les menaces sur la **Truite à grosse tache** sont potentiellement fortes sur le site (alevinage, braconnage...): des analyses génétiques permettraient de préciser sa présence sur Corscia. Toutefois, de par la pression de prélèvement existante et les introgressions génétiques observées un peu partout en Corse l'intérêt écologique sera sans doute fort.

Tableau 3 : Evaluation des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire

	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeu sur le site
POISSON	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite à grosses taches	1108	Fort	Fortes (Alevinage, Braconnage)	Fort
MAMMIFERE	<i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i>	Mouflon de Corse	1373	Fort	Faibles (Peu de fréquentation)	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux, Alevinage)	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux, Alevinage)	Modéré à Fort
INSECTE	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	Fort	Faibles (fermeture des milieux)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1304	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1323	Modéré	Fortes (Gestion forestière des gîtes arboricoles à ce jour inconnus)	Modéré
INSECTE	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	Modéré	Modérées à Fortes (Gestion de la yeuseraie)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Modéré	Modérées (incendies, pollution)	Modéré
REPTILE	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	Modéré à Fort	Faibles	Faible à modéré

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1055	Papilio hospiton	P			C	B	A	B
1087	Rosalia alpina	P			D			
1088	Cerambyx cerdo	P			D			

3.2.g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1386	Buxbaumia viridis	P	B	B	A	B
1720	Euphrasia genargentea	P	B	B	A	B
1419	Botrychium simplex	P	C	B	A	B

III. DEFINITION DES OBJECTIFS

III.1 Thématiques de développement durable

Quatre grandes thématiques se dégagent des enjeux identifiés. Ces thématiques exposent les principaux objectifs de développement durable identifiés pour le site Natura 2000 FR9400576 « Massif du Cinto, Partie Corscia » :

1. Gérer et conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire afin de les maintenir dans un état de conservation satisfaisant ;
2. Valoriser le site tout en développant la communication et en sensibilisant les acteurs aux enjeux ;
3. Suivre l'évolution des usages, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et acquérir de nouvelles connaissances ;
4. Permettre une animation efficace et concertée du document d'objectifs.

Thématique 1 : Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire - GC

Le diagnostic écologique présenté dans le Tome 1 du DOCOB du massif du Cinto partie Corscia mentionnait sur ce site la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 notifiés comme prioritaire ; L'actualisation de la cartographie de ce site, réalisée en 2010, a permis de préciser et compléter ces informations. Le site comprend ainsi 9 habitats d'intérêt communautaire (13 sous-habitats) dont 2 notifiés comme prioritaire (peuplements de pin laricio et de Genévrier thurifère). Le site est également riche sur le plan spécifique puisqu'il héberge 10 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ». L'habitat de la majorité de ces espèces est fortement dépendant des usages pastoraux et sylvicoles. La gestion et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire passent donc par le maintien des activités pastorales et sylvicoles tout en améliorant et développant les pratiques favorables aux enjeux écologiques identifiés.

→ Objectifs opérationnels concernés : 2, 5, 6, 7 et 8

Thématique 2 : Valorisation, Communication et sensibilisation - VC

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les visiteurs et les acteurs locaux sur les richesses du site et l'importance de sa préservation.

→ Objectifs opérationnels concernés : 3, 4 et 5

INDEX TABLEAU

Tableau I : Liste des organismes et collectivités présents au COPIL	26
Tableau II : Divisions administratives et communes sur le site.....	27
Tableau III : Prospections Mouflons	34
Tableau IV : Organismes ou personnes consultés.....	38
Tableau V : Prospection amphibiens	38
Tableau VI : Prospections Insectes	42
Tableau VII : Récapitulatif des habitats naturels présents sur le site.....	48
Tableau VIII : Espèces floristiques patrimoniales observées sur le site de Corscia	55
Tableau IX : Résultats des dénombrements réalisés sur la population de Mouflon de Corse au nord-est du Cinto.....	63
Tableau X : Liste des espèces contactées sur les gîtes et/ou les sites de chasse inventoriés sur le site étudié	65
Tableau XI : Résultats des prospections.....	70
Tableau XII : Les plantes-hotes principales et secondaires du Porte-queue de Corse sur le site	78
Tableau XIII : Observations de Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) sur le site Natura 2000 du massif du Cinto, Partie Corscia.....	85
Tableau XIV : Evaluation des enjeux écologiques des Habitats d'Intérêt Communautaire.....	91
Tableau XV : Evaluation des enjeux liées aux espèces d'intérêt communautaire.....	92
Tableau XVI : Liste des personnes consultées pour le diagnostic socio-economique.....	97
Tableau XVII : Caractéristiques démographiques de la commune de Corscia.....	98
Tableau XVIII : Population par sexe et âge en 2006, commune de Corscia	99
Tableau XIX : Répartition des forêts de production en Corse.....	102
Tableau XX : Surface des principaux habitats en terrains privées sur le site Natura 2000 de Corscia (cf. Carte n° 18).....	104
Tableau XXI : Récapitulatif des plans d'aménagement forestiers.....	106
Tableau XXII : Exercice de la chasse sur l'ensemble du territoire communal de Corscia	110
Tableau XXIII : Interaction entre les usages et les habitats et espèces d'intérêt communautaires sur le site N2000 de Corscia	118
Tableau XXIV : Evaluation des enjeux écologiques des Habitats d'Intérêt Communautaire...	120
Tableau XXV : Evaluation des enjeux liées aux espèces d'intérêt communautaire	121

Thématique 3 : Suivi et amélioration des Connaissances - SC

Une connaissance pointue de l'écologie, de la dynamique et de la répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire permet la mise en œuvre d'actions de gestion et de préservation optimales.

→ Objectifs opérationnels concernés : 5, 9

Thématique 4 : Animation et vie du site - AN

Cet objectif traduit une obligation réglementaire qui consiste à **assurer une animation concertée et efficace du document d'objectifs du site Natura 2000** en fournissant des moyens adaptés à la structure animatrice. Les mesures comprises sous cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles proposées.

→ objectifs opérationnels concernés : Tous

III.2 Objectifs opérationnels

Dans la lignée des objectifs de développement durable exposés ci-avant et des enjeux identifiés dans le tome I du DOCOB, 9 objectifs opérationnels ont été proposés. A la demande de la DREAL Corse, au vu des délais impartis pour ce DocOb, ces objectifs ont été définis en concertation avec les acteurs locaux, hors groupes de travail, et seront soumis à modification et approbation par le Copil.

Objectif opérationnel n° 1 : Animer le DOCOB de manière concertée

Justification de la stratégie d'intervention : Obligation réglementaire ; L'état français a fait le choix d'inscrire la mise en œuvre de sa politique Natura 2000 dans une démarche participative basée sur une large concertation des acteurs locaux. Dans la continuité de cette démarche, il s'agira d'inscrire la phase d'animation du document d'objectifs Natura 2000 du massif du Cinto partie Corscia dans une optique similaire. Ainsi, chaque fois que possible les acteurs concernés pourront être consultés.

Habitats et espèces concernés : Tous

Objectif opérationnel n° 2 : Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000

Justification de la stratégie d'intervention : Le site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia a révélé une grande richesse écologique qu'il est nécessaire de préserver. Ainsi, dans ce souci de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il s'agira par tous les moyens nécessaires de s'assurer de la prise en compte des enjeux soulevés à travers le document d'objectifs du site dans tous les plans et programmes interceptant le périmètre du site Natura 2000.

Habitats et espèces concernés : Tous

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
	P <i>Erigeron paolii</i>		A
	P <i>Galium cometorhizon</i>		B
A	<i>Bufo viridis balearica</i>		A
A	<i>Hyla arborea sarda</i>		B

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

Objectif opérationnel n° 3 : Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées

Justification de la stratégie d'intervention : Une information concernant les actions engagées et la démarche Natura 2000 entreprise sur ce site Natura pourra venir compléter l'action de sensibilisation. Un large public pourra être ciblé : scolaire, grand public, usagers,.... La diffusion de cette information pourra être variée et réalisée en s'appuyant sur les différents supports de communications existants : internet, presse locale,

Habitats et espèces concernés : Tous

Objectif opérationnel n° 4 : Sensibiliser les usagers à la fragilité écologique du site et améliorer la lisibilité du site Natura 2000 et son image

Justification de la stratégie d'intervention : Natura 2000 et le site en tant que support d'un patrimoine naturel riche manque de lisibilité et font preuve d'un déficit d'image auprès des acteurs locaux et de la population, ainsi que des personnes le fréquentant (insulaires et touristes). La reconnaissance du site et du réseau Natura 2000 et l'amélioration de sa lisibilité et de son image font partie des points importants à prendre en compte. Le but est de faire prendre conscience aux usagers (peu nombreux sur ce site Natura 2000) de la fragilité des écosystèmes et d'en profiter pour rappeler les bons comportements à adopter afin de respecter et de préserver cet environnement naturel (ne pas cueillir les plantes, ramasser ces déchets, être discret afin de pouvoir observer la faune, ne pas faire de feu...).

Habitats et espèces concernés : Tous

Objectif opérationnel n° 5 : Conserver et favoriser les populations de Mouflon de Corse sur Corscia ainsi que leur habitat

Justification de la stratégie d'intervention : Les actions de suivis du Mouflon de Corse mises en place par l'ONCFS, sont essentiellement consacrées à la vallée d'Asco : seul un suivi annuel est réalisé dans le Massif de Corscia. Les populations de mouflon de ce secteur ont donc un état de conservation inconnu. Sur le site Natura 2000 du Massif de Corscia, seulement quelques mouflons mâles isolés ont été aperçus. Dans une optique de voir la population d'Asco augmenter et s'étendre à cette vallée, il sera nécessaire de conserver les habitats favorables à la présence du mouflon et les connexions écologiques avec les populations de la vallée d'Asco.

Espèce concernée : Mouflon de Corse *Ovis gmelini musimon var. corsicana*

Objectif opérationnel n° 6 : Préserver l'état de conservation des cours d'eau et des bords de ruisseaux

Justification de la stratégie d'intervention : Sur le site, les amphibiens sont très bien représentés. La bonne qualité écologique des cours d'eau et la faible présence de truite provenant de l'alevinage, permet la présence d'espèces d'amphibien d'intérêt communautaire. Ces conditions idéales pour les peuplements d'amphibiens devront être maintenues. La qualité des milieux aquatiques devra être préservés et contrôlés ce qui profitera également à des chiroptères affectionnant les milieux aquatiques (comme le Murin de Capaccini).

I. CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au "Sommet de la Terre" en juin 1992, la constitution, au sein de l'Union européenne, du réseau écologique cohérent d'espaces dénommé "Natura 2000", a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Les acteurs du monde rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie des engagements pris.

La réussite de Natura 2000 repose sur le partenariat le plus large possible et sur l'adhésion des acteurs locaux à la gestion durable des sites, aussi la France a-elle choisi de privilégier une double approche :

- ➔ En favorisant la concertation à tous les stades de la mise en œuvre de Natura 2000 : désignation des sites, élaboration des objectifs, mise en œuvre et suivi des actions proposées ;
- ➔ En créant le « contrat Natura 2000 », fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre des sites et destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Il comporte des mesures adaptées aux objectifs de chaque site Natura 2000 tels qu'identifiés dans le document d'objectifs.

I.1. NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires. Elle est donc concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels, dans une approche de développement durable.

Les bords des ruisseaux devront être préservés car ils hébergent des espèces floristiques rares telles que le Mélinet à petite fleurs ainsi que des plantes hôtes du Porte-queue de Corse.

Espèce concernée : Discoglosse corse *Discoglossus montalentii*, Discoglosse sarde *Discoglossus sardus*, Murin de Capaccini *Myotis capaccinii*, Porte-Queue de Corse *Papilio hospiton*, Truite à grosses taches *Salmo trutta macrostigma*

Objectif opérationnel n°7 : Maintenir et/ou développer une gestion forestière favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire y étant inféodés

Justification de la stratégie d'intervention : Plusieurs espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site ou potentiellement présentes sont inféodées aux milieux forestiers. Les plans de gestions forestiers des forêts communales du site mentionnent déjà la mise en œuvre de mesures en faveur de ces espèces. Sur le site, la forêt communale étant classée en série d'intérêt écologique, elle ne subira aucune intervention sylvicole. Ainsi le maintien d'arbres sénescents et morts sera favorable à l'installation d'espèces d'intérêt communautaire comme la Barbastelle d'Europe ou le Grand Capricorne. Ce type de gestion devra donc être maintenu. La chênaie verte de par sa faible représentativité sur le site devra faire l'objet d'une gestion particulière pour permettre une régénération naturelle des chênes verts. Ainsi le maintien de cet habitat d'intérêt communautaire favorisera le Grand capricorne.

L'habitat à Genévrier thurifère devra pour sa part être lui aussi préservé, notamment dans les stations xérophiles où le Pin laricio entre en compétition avec lui et entraîne une régression de cet habitat.

Habitats et Espèces concernées : Forêts endémiques à *Juniperus thurifera*, Forêts à *Quercus ilex*, Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*)

Objectif opérationnel n°8 : Maintien de la qualité écologique des landes oroméditerranéenne par une optimisation des pratiques pastorales

Justification de la stratégie d'intervention : Sur le site, l'absence de pâturage entraînerait la fermeture des milieux et aurait un impact négatif vis-à-vis de certains habitats et des espèces d'intérêt communautaire inféodées à ce type de milieu. Les habitats ouverts comme les landes oroméditerranéennes sont maintenus grâce au pâturage extensif et au brûlage dirigé maîtrisé. Mais depuis la fin du XXème siècle la diminution du nombre d'exploitation, l'abandon des estives et parcours à travers le site, entraîne une fermeture de ce type milieu. Même si les landes oroméditerranéennes sont encore bien représentées sur le site, le maintien de cet habitat devra donc passer par une bonne gestion pastorale, par le maintien des pratiques d'estive et par les pratiques de brûlage dirigés (encadrés et avec une fréquence des brûlages maîtrisée).

Pour le Site de Corscia, au vu de la densité d'habitants très faible, une agriculture extensive de qualité aura des effets secondaires favorables sur la biodiversité par la création d'écotones et le maintien d'une petite pression de pâturage. Ainsi, le maintien de la qualité écologique des landes oroméditerranéenne par une optimisation des pratiques pastorales représente un enjeu pour les habitats d'intérêt communautaire mais également pour certaines espèces y étant étroitement liées telles que le Porte-queue de Corse.

Habitats et Espèces concernées : Fruticées supraméditerranéennes de Corse, Fruticées montagnardes de Corse, Porte-Queue de Corse *Papilio hospiton*, Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5
Pelouses sèches, Steppes	19
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Forêts de résineux	36
Forêts sempervirentes non résineuses	10
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	20
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Massif comportant l'arête sommitale de la Corse qui compte 10 sommets > 200m m dont le Cintu. Les pièces d'eau sont peu nombreuses et de petite taille. La dureté particulière des rhyolites et peut être aussi un moindre développement des glaciers, expliquent sans doute le faible développement des cuvettes lacustres.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Toit de la Corse, le Cinto est le massif montagneux le plus vaste de l'île. La qualité de ce massif est exceptionnelle, aussi bien pour la valeur de ses richesses biologiques, que pour la diversité de ses paysages.

Il se compose d'un ensemble varié d'habitats d'intérêt européen : rivières alpines éboulis, landes à genêts endémiques, pozzines, forêts de pins laricio, d'ifs, de genévriers thurifères (habitats forestiers prioritaires), junipérais à Genévrier occycède.

La totalité des peuplements de Genévrier thurifères de Corse sont englobées dans le site.

La flore présente en altitude un endémisme très important, dont plusieurs espèces sont strictement endémiques à ce massif en particulier l'Erigeron de Paoli (Erigeron paoli), et le Gaillet comerhizon (Galium cometerhizon). Trois espèces de l'annexe 2 sont présentes dont une endémique et le Petit botrychium (une des trois stations corses connues, celle du site étant de découverte très récente (1999)).

Richesses faunistiques : cette zone héberge une grande part de la faune alpine de Corse. L'étage montagnard est caractérisé par la présence de grands massifs boisés abritant une avifaune forestière de grande valeur (taux d'endémisme élevé). Ce secteur abrite la majeure partie du cheptel corse de Mouflons (annexe II), ainsi que des reptiles, des amphibiens des insectes d'intérêt communautaire.

4.3. VULNERABILITE

Les habitats sont peu vulnérables dans leur ensemble, à l'exception des risques d'incendie des milieux forestiers et les junipérais. Les stations à Genévrier thurifère nécessitent de l'entretien pour ne pas être envahies par d'autres essences. Le Mouflon de Corse regagne peu à peu des territoires depuis une vingtaine d'années mais les risques de dérangement sur certains secteurs existent ponctuellement. La truite macrostigma est menacée par les lachers de souches de truites "domestiques" avec un risque de pollution génétique.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Propriété privée, Collectivités locales pour plus de 60 % ; Domaine privé de l'Etat (forêts domaniales pour 13%).

Objectif opérationnel n° 9 : Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire à enjeux du site :

Justification de la stratégie d'intervention : Un certain nombre d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » recensées sur le site sont encore peu connues, qu'il s'agisse de leur répartition ou même de leur écologie. Ce manque de connaissance touche également la dynamique et l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire. Dans ce cadre-là, la cartographie détaillée des habitats naturels du site Natura 2000 de Corscia est en cours de réalisation. L'amélioration de ces connaissances permettra une optimisation de la gestion des sites pour ces espèces et garantira ainsi le succès de leur préservation sur le territoire.

- ➔ Le Grand capricorne : répartition sur le site...
- ➔ Le Mouflon de Corse : affiner l'utilisation du site pour cette espèce (hivernage des hardes femelles de mouflon non constaté sur le site Natura 2000)...
- ➔ La Truite corse : analyse génétique des différents bassins versants du site...
- ➔ Les chiroptères : très peu étudié sur ce site.

Espèces concernées : la Truite corse *Salmo trutta macrostigma*, Barbastelle commune *Barbastella barbastellus*, Grand capricorne *Cerambyx cerdo*, Mouflon de Corse *Ovis gmelini musimon var. corsicana*

Ce type de préservation contractuelle concerne particulièrement la France, dont le patrimoine naturel est un des plus riches en diversité biologique d'Europe.

Deux directives européennes sont à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000. Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de l'application de la Directive dite « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive dite « Oiseaux ».

I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000

I.2.1. DIRECTIVE OISEAUX

La Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages, au travers de la protection, de la gestion, de la régulation de toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, et de la réglementation de l'exploitation de ces espèces. Cette Directive est entrée en vigueur le 6 avril 1979, et a été transposée dans le droit national des Etats membres le 7 avril 1981.

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent directement de la mise en œuvre de la Directive, et font partie du réseau Natura 2000. Désignées par les Etats membres comme sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive), elles doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces et leurs habitats. Ces zones sont en général issues des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), effectués de 1990 à 1992 en France par Ecosphère et la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) suivant une demande du ministère de l'Environnement. Sur les 277 ZICO décrites, 153 sont désignées à ce jour en ZPS. La surface totale des 153 ZPS désignées recouvre actuellement 1 268 245 hectares, soit 2,3% du territoire français.

L'élaboration de la liste des propositions de sites en France a nécessité des procédures institutionnelles. La transposition des Directives en droit français est le levier de l'application du réseau.

I.2.2. DIRECTIVE HABITATS

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Egalement appelée Directive « Habitats », elle a été signée par les Etats membres le 5 juin 1992, dans le contexte mondial de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Elle contribuait en effet à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée à ce jour par 187 pays, à travers la constitution d'un réseau européen cohérent de sites. Elle est entrée en vigueur à compter du 5 juin 1994. Son objectif principal

IV. PROPOSITIONS D' ACTIONS

IV.1 Programme de mesures

Elaboré en cohérence avec les objectifs et enjeux identifiés précédemment et en concertation avec les acteurs du territoire un programme d'action est proposé. Ce programme d'action se compose de 14 mesures répondant aux 4 thématiques de développement durable cités § III.1. Ces mesures sont détaillées dans des fiches, présentées dans cette section, et des cahiers des charges types disponibles dans la section suivante du document d'objectifs.

IV.1.1 Grille de lecture des fiches actions

Code mesure	«Intitulé de la mesure»				Ordre de Priorité 1 = urgent 2 = moyennement urgent 3 = pas urgent
Objectif(s) de développement durable	<i>Objectifs définis à l'issu du diagnostic écologique visés par cette mesure</i>				
Objectif(s) opérationnel	<i>Préciser un objectif opérationnel</i>				
Documents visés			Mesure à coordonner avec :		
<i>DOCOB</i>			<i>Autres Docob, autres documents de planification</i>		
Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés			Espèces d'intérêt communautaire concernées		
<i>Liste des habitats naturels IC</i>			<i>Liste des espèces</i>		
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie ou linéaire estimé:	
<i>Préciser le lieu si possible</i>				<i>Estimer la superficie concernée si possible</i>	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>			<i>Mesures contractuelles: préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement</i> <i>Mesures non contractuelles: préciser le type de mesure (animation, communication, amélioration des connaissances)</i>		
Durée programmée		5 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>			<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>			<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coûts
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer.</i>					
Estimation du coût total des actions pour 5 ans					... €

4.6. DOCUMENTATION

- * COLLECTIF, 1997. Document d'objectifs Natura 2000 'Haute Vallée d'Asco', ONC/IARE, 1997. Vol. 1 (100 p.), Vol. 2 (34 p.).
- * CORTI R., CUGNASSE J.M., DUBRAY D., 1994. Le Mouflon. Brochures techniques ONC, n°21. 32 p.
- * CUGNASSE J.M., 1994. Révision taxinomique des moutons des îles méditerranéennes. Mammalia, 58, 3 : 507-512.
- * CUGNASSE J.M., 1997. Développement de nouvelles populations sauvages de mouflons de Corse, en Corse, à partir de sujets issus d'élevage. Bulletin mensuel ONC, 219, 14-28.
- * DALLARD R., 1985. Contribution à la connaissance du mouflon en Corse : répartition des populations marginales de Bavella. Rapport de stage ONC.
- * DEMEAUTIS G., 1981. Rapport d'étude sur le mouflon de Corse. PNR. Ajaccio. 75 p.
- * DEMEAUTIS G., 1987. Le Mouflon, in : Les mammifères en Corse. PNR. Ajaccio. 164 p. : 138-146.
- * DUBRAY D., 1983. Recensement de mouflons en Corse sur le secteur Est du Cinto. Bulletin mensuel ONC, 68, 27-29.
- * DUBRAY D., 1983. Recensement de mouflons en Corse sur le secteur Sud-Ouest du Massif du Cinto, Bulletin mensuel ONC, 73, 21-22.
- * DUBRAY D., ROUX D., 1984. Recensement de mouflons en Corse sur le secteur Nord Bavella, Bulletin mensuel ONC, 85, 39-40.
- * DUBRAY D., 1985. Essai de reconstitution historique de la réglementation de protection du Mouflon en Corse, Bulletin mensuel ONC, 89, 24-26.
- * DUBRAY D., 1985. Achat de mouflons corses pour le compte du gouvernement : étude des correspondances échangées entre 1820 et 1823, Bulletin mensuel ONC, 89, 27-31.
- * DUBRAY D., 1988. Abondance, structure et dynamique de la population de mouflons de Corse du secteur Est Cinto, et analyse du rôle de protection de la réserve ONC d'Asco. Bulletin d'Ecologie., 19 : 439-450.
- * DUBRAY D. et ROUX D., 1984. Recensement de mouflons en Corse sur le secteur Nord du Massif de Bavella. Bulletin mensuel ONC, 85, 39-40.
- * DUBRAY D. et ROUX D., 1990. Statut et gestion du mouflon en Corse. Vie et milieu, 40 : 256-261.
- * DUBRAY D. et ROUX D., 1993. Aire d'occupation potentielle pour le mouflon en Corse. Bulletin mensuel ONC, 185, 29-33.
- * DUBRAY D., ROUX D., 1985. Recueil de 15 textes historiques relatifs au Mouflon de Corse (1531-1960). Rapport ONC, 22 p.
- * FR3 CORSE/PNR CORSE, 1997. A muvra, mouflon de Corse. Video VHS 52'. Collection "Faune de Corse".
- * GAXOTTE F., 1985. Recherches sur l'écologie automnale et hivernale de la population de mouflons de Corse du secteur Est du massif du Cinto. Rapport de stage ONC, 23 p. + annexes
- * HUGOT L., 2002. Bilan et perspectives sur la gestion du mouflon corse dans le cadre de la directive Habitats. Propositions d'actions de gestion en vue de renforcer la population de mouflon de Corse. 21 p.
- * LEGRAND C., 1997. Mouflon de Corse, in : " Document d'objectifs Natura 2000 - Haute Vallée d'Asco. Décembre 1997. 100 pp." : 30-34.
- * LEGRAND C., 2003. Mouflon, in : " Plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Asco (Haute-Corse). Juin 2003. 117 pp. + annexes" : 48-56.
- * MAUDET C., DUBRAY D., 2001. Bilan du projet " Comparaison des structures génétiques des deux sous-populations de mouflons de Corse (Cinto, et Bavella) - rapport d'étude/novembre 2001 ". rapport ONCFS/Diren Corse/Natura 2000. 6 pp.
- * MAUDET C., DUBRAY D., 2002. Bilan du projet " Comparaison des structures génétiques des deux sous-populations de mouflons de Corse (Cinto, et Bavella) - rapport d'étude/juin 2002 ". rapport ONCFS/CNRS UMR 5553. 6 pp.
- * MAUDET C., DUBRAY D., 2002. Comparison of the genetic structures of two corsican mouflon (Ovis gmelini musimon) populations (Cinto/Asco and Bavella). Poster. IV International Mouflon Symposium - 10/12 October 2002 - Nuoro -Italy.
- * MINISTERE de l'ENVIRONNEMENT, 1996. "Le mouflon de Corse", in : La diversité biologique en France. Programme d'action pour la faune et la flore sauvages. Ministère de l'environnement. Paris. 318 p.
- * MONTGELARD C., NGUYEN T.C., DUBRAY D., 1994. Genetic variability in French populations of the Corsican mouflon: analysis of two blood proteins and red-cell blood groups. Génétique, sélection et évolution, 26, 303-315.
- * ONC, 1985. Le mouflon ; acclimatation-gestion des populations. Notes techniques, n°27. 4 p.
- * ONC et partenaires, 1982-1989. Rapports techniques des résultats des 8 recensements de mouflons animés par l'ONC en Corse de 1982 à 1989 (+ résultats bruts + localisations des observations sur cartes). Rapports ONC.
- * PNR Corse et Groupe régional Mouflon, 2001. Comptage mouflons 16-17 mai 2001, secteurs Bavella nord et Incudine nord.
- * PEGUET A., 1985. Ecologie automnale de la population de mouflons de Corse du Sud-Ouest du Massif du Cinto (Capu a cuccula-Punta licciola). Rapport de stage ONC, 14 p. + données brutes (fiches+cartes).
- * PFEFFER P., 1963. Premières estimations sur le statut et la structure des populations de mouflon (Ovis musimon Pallas) dans la réserve nationale de Bavella (Corse). Terre et Vie, 1963, 129-139.
- * PFEFFER P., 1967. Le Mouflon de Corse. Thèse d'état. Mammalia, 31. 262 p.
- * PFEFFER P., GENEST H., 1969. Biologie comparée d'une population de mouflons de Corse (Ovis ammon musimon) du parc naturel du Caroux. Mammalia, 33, 2 : 165-192.
- * PIETRI C., 1983. Estimation du succès de reproduction du mouflon par échantillonnage de hardes sur le secteur Est du Massif du Cinto. Rapport de stage ONC, 24 p. + annexes.

IV.1.2 Fiches actions

AN1	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs		Priorité 1
Thématique(s) de développement durable	- - Animation et vie du site : signer une convention triennale d'animation		
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité - Animer le DOCOB de manière concertée - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		Documents d'urbanisme... Autre plans et programmes d'aménagement	
Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces végétales remarquables	
Tous		Toutes	
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie ou linéaire estimé:	
Ensemble du site		2 736 ha	
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations		Jours	Modalité de mise en œuvre
Missions de la structure animatrice :			
<ul style="list-style-type: none"> • coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ; 		5	Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure d'animation - information Financement : Mesure finançable par des fonds FEDER selon l'axe 2 du POE-FEDER-Corse 2007- 2013
<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ; 		7	
<ul style="list-style-type: none"> • assurer la concertation entre les acteurs locaux : gestion des difficultés et problèmes rencontrés ; 		5	
<ul style="list-style-type: none"> • établir des contrats de gestion et des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux ; 		20	
<ul style="list-style-type: none"> • inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ; 		5	
<ul style="list-style-type: none"> • favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion). Il s'agit donc de faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCOB ; 		8	
<ul style="list-style-type: none"> • rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ; 		17	
<ul style="list-style-type: none"> • évaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ; 		8	
Estimation du nombre de jours total		85 jours	
Durée programmée		6 ans	

est la mise en place d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, représentatifs de la biodiversité européenne, dénommé « Natura 2000 ».

La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des **habitats naturels** (répertoriés en Annexe I de la directive) et des **espèces** (de l'Annexe II de la directive) qualifiés **d'intérêt communautaire**.

La désignation d'un site en ZSC se fait en trois étapes (cf. Figure 1 ci dessous) :

- La première étape, nationale, consiste en la proposition du site « susceptible d'être reconnu d'importance communautaire » (pSIC) à la Commission européenne, sous la forme d'un « formulaire standard de données » (FSD) informatisé : périmètre, données biologiques, zonages existants etc. ;
- La deuxième étape, au niveau communautaire, consiste tout d'abord à évaluer les propositions des Etats membres pour chaque habitat (annexes I et II) de la directive, puis pour chaque site, dans le cadre de réunions par domaines biogéographiques, dites « séminaires biogéographiques ». Lorsque les propositions sont jugées suffisantes et cohérentes au niveau communautaire, la Commission dresse, en accord avec les Etats membres, la liste des sites retenus comme « sites d'importance communautaire » (SIC) ;
- La troisième et dernière étape, devant intervenir avant 2004, consiste en la désignation par l'Etat membre, en droit national, du SIC en ZSC.

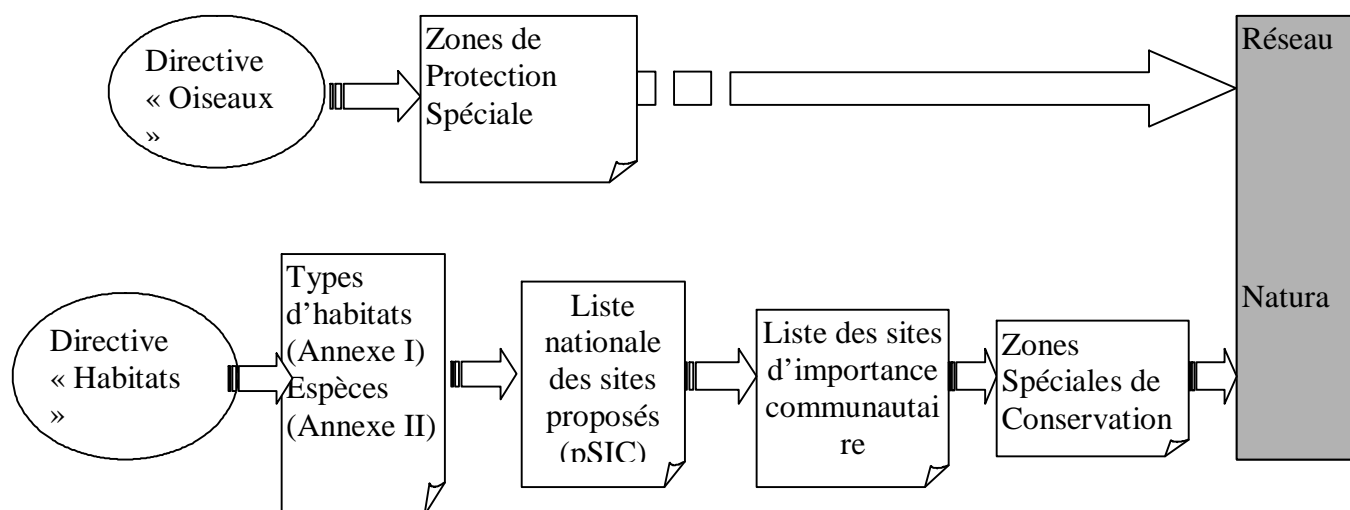


Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000 en France

I.2.3. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Les directives européennes lient tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La signature des Directives européennes dites "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 implique donc pour les états une véritable obligation de résultat, en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus de transposition en droit français des dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectué par voie d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, JO du

Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Choix et mise en place de la structure animatrice	La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB de façon continue pendant la durée de vie de cette première version du DOCOB.				
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Superficie et état des HIC Etat de conservation des espèces IC			<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation - Nombre de réunions techniques - Nombre de comités de pilotages - Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action - Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés - Nombre d'adhésion à la charte - Surfaces sous contrat - Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat 		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Structure animatrice			Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme, PNRC...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coûts	
Coût estimé de l'animation pour une année				7 000 €	
Estimation du coût total des actions pour 6 ans				42 000 €	

PIOLI A. 2005, Contribution à l'inventaire du *Buxbaumia viridis* ; nouveaux habitats et nouvelle répartition en Corse : Bulletin de la société des Sciences historiques et naturelles de la Corse : fascicules N° 710 et 711 : 43-58

PIOLI A. 2007, Données sur la population et la phénologie de *Buxbaumia viridis* ; en forêt de Valdu-Niellu : Bulletin de la société des Sciences historiques et naturelles de la Corse : fascicules N° 718-719 : 131-145

- * POPLIN F., 1979. Origine du mouflon de Corse dans une nouvelle perspective paléontologique, par marronnage. Annales de génétique et de sélection animale, 11, 133-143.
- * RICAU B., 1985. Etude, au printemps 1985, de la population de mouflons de Corse du Sud-Ouest du Massif du Cinto (Capu a cuccula-Punta licciola). Rapport de stage ONC, 44 p.
- * RODDE C., 1979. Le mouflon dans son pays d'origine : la Corse. Revue nationale de la chasse, 386, 66-73.
- * ROUX D., DUBRAY D., 1986. Recensement de mouflons sur le secteur Nord-Ouest du Massif du Cinto, 13 et 14 mai 1986. Rapport ONC, 15 p.
- * SALDUCCI F., 1987. Estimation du succès de reproduction 1987 du mouflon sur les versants nord du Massif du Cinto. Rapport de stage ONC, 15 p.
- * SERIOT J., 1984. Recherches sur l'écologie automnale et hivernale de la population de mouflons de Corse du secteur Est du massif du Cinto. Rapport de stage ONC, 40 p. + annexes.
- * SIMONPOLI P., 1995. Le mouflon dans le massif de Bavella, in : La Chasse en Corse. P.NRC. Ajaccio. 597 p. : 153-175.
- * THIOLIERE D., 1988. Recherches sur l'écologie automnale et hivernale de la population de mouflons de Corse du secteur Est du massif du Cinto. Rapport de stage ONC, 26 p. + annexes.
- * VIGNE J.D., 1988. Les mammifères postglaciaires de Corse. Etude archéozoologique. Paris. CNRS. 337 p.

DUBRAY D. (2004) bilan du projet , suivi annuel de la population de Mouflons de la Huate vallée d'asco (12/1999 à avril 2001) rapport pour la DIREN de Corse ; non paginé ; ONCFS/CNERA Faune de montagne Montpellier

Bosc Valérie (2004) Etude des populations d'amphibiens en Zones spéciales de conservation ; forêts territoriales de Fium'Orbu, Aitone, Lonca, Bonifatu et Fango
étude réalisée pour l'ONF ; AAPNRC : 28 p

MATTEI C. et al. 2006 ; stratégie, méthode et enjeux de la gestion du Mouflon (*Ovis gmelini musimon* var. *corsicana*) en Corse à travers un projet LMife Nature Trav. sc. du P.NRC et réserves naturelles de Corse : 62 ; 63-67

Rieu L. 2007 Conservation et extension des populations de Mouflons en Corse ; projet Life 03NAT/F/000099 ; rapport final d'activités. P.NRC/Ajaccio en partenariat avec ONCFS/ONF/INRA/DIREN/OEC/Commission européenne : 134 p + annexes

VC1	Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	Priorité 3
Thématique(s) de développement durable	- Valorisation, Communication et sensibilisation	
Objectif(s) opérationnel	- Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		Documents d'urbanisme Autre plans et programmes d'aménagement
Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces végétales remarquables
Tous		Toutes
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie ou linéaire estimé:
Ensemble du site		2736 ha
Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre
Missions de la structure animatrice :		Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information Financement : - Fonds du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)
<p>Il s'agit d'expliquer aux différents usagers les enjeux identifiés sur le site et l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci. Une information concernant les richesses naturelles et culturelles du site est également à développer.</p> <p>Cela consiste dans l'organisation de plusieurs réunions d'information et de sensibilisation dès le début de l'application du Document d'objectifs. Les grands types d'usages sont à aborder à travers l'organisation de différentes réunions thématiques (activités agricoles, activités forestières, activités cynégétiques, activités touristiques ...). Ces réunions doivent aborder la réglementation en vigueur, la sensibilité écologique du site, les outils de gestion existants dans le cadre de Natura 2000 (contrats, charte ...).</p> <p>Enfin, des sorties sur le site sont également envisageables. La mise en œuvre de l'action (organisation et l'animation des réunions d'information et de sensibilisation) est réalisée par la structure animatrice du Document d'objectifs ou par des acteurs locaux fortement impliqués. Ainsi, sous la responsabilité de la structure animatrice, les acteurs de terrain pourront jouer un rôle d'animateur local.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'animateurs de terrain dont le rôle sera d'informer et de sensibiliser les usagers du site Natura 2000 (randonneurs, pêcheurs, chasseurs,...) ainsi que de faire remonter à la structure animatrice les dysfonctionnements constatés ou les besoins. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation de réunions d'information thématiques destinées aux acteurs locaux afin de les informer de la réglementation en vigueur, des bonnes pratiques et comportements à avoir, la sensibilité et la richesse écologique du site.. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bulletin d'information annuel et large diffusion auprès des acteurs locaux. Ce bulletin d'information fera un point régulier sur les actions mises en œuvre et les retours quant à ces expériences (efficacité,...).. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de communiqué de presse (presse locale) lors des actions phares (réouverture d'un sentier, présentation d'une espèce remarquable, résultats encourageants ou alarmants...) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Information via les sites internet des différents partenaires dans la page « environnement » (PNRC, communes, CTC, Conseil général...) 		
Estimation du nombre de jours total		40 jours

14/04/2001. Il a permis l'intégration dans le code de l'environnement d'un chapitre relatif à la « Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. » (Articles L 414-1 à L 414-17 du Code de l'environnement). Cette ordonnance donne une existence juridique aux sites Natura 2000 et précise le cadre juridique de leur protection et de leur gestion contractuelle. Ce texte poursuit quatre objectifs:

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

- Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Il précise le statut juridique des sites afin de permettre aux différents acteurs de commencer sur des bases solides la gestion contractuelle des milieux naturels et des espèces ;
- Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Enfin, la récente loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, apporte des modifications aux décrets mentionnés ci-dessus.

I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »

I.3.1. OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Durée programmée	6 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
Enquête auprès des propriétaires, usagers, gestionnaires : meilleures connaissances (sensibilité et richesse écologiques, réglementation en vigueur, outils de gestion ...)			<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu réunion d'information ; - Bulletins d'informations réalisés - Nombre d'animateurs de terrain 		
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Structure animatrice, ...			<p><u>Animation de terrain</u> : ?</p> <p><u>Information</u> :</p> <p>Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme, PNRC...</p>		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coûts	
Coût estimé de l'animation pour une année				3 300 €	
Estimation du coût total des actions pour 6 ans				20 000 €	

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR12	50
FR15	100
FR20	25
FR23	18
FR24	50

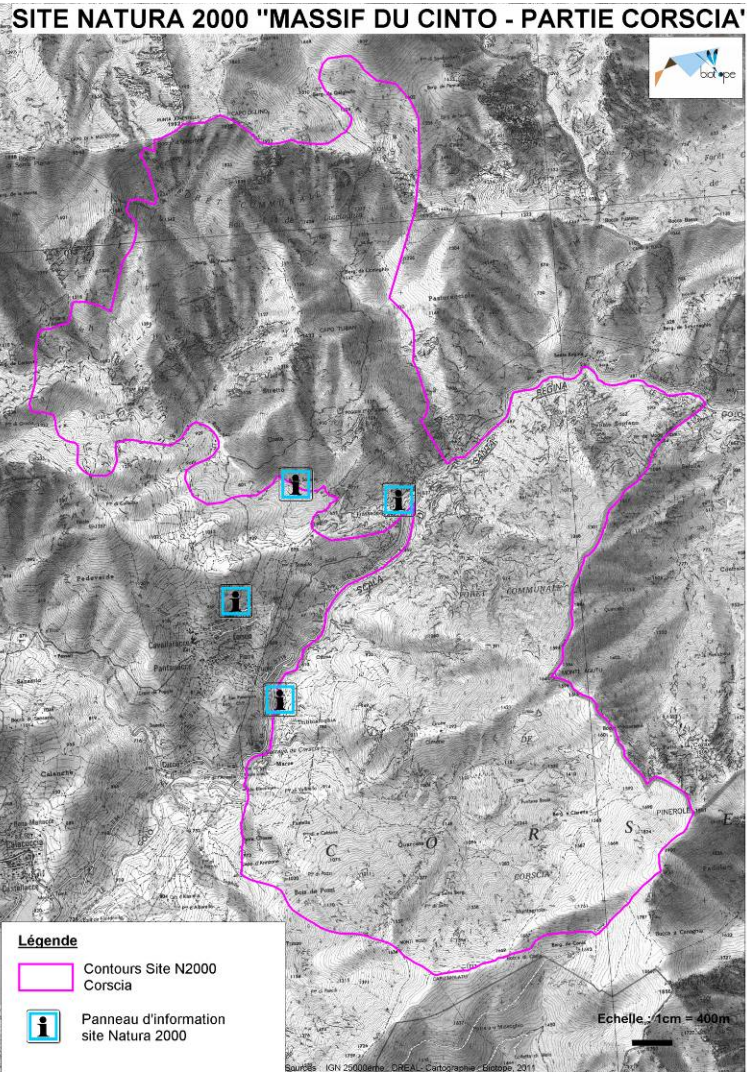
5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR15	PNR Corse	-	100

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

VC2	Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	Priorité 2
Thématique(s) de développement durable	- Valorisation, Communication et sensibilisation	
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le site Natura 2000 et les actions réalisées - Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité - Animer le DOCOB de manière concertée - Valoriser le site Natura 2000 	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		Les mesures AN1 et VC1
Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces IC et patrimoniales
Tous		Toutes
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie ou linéaire estimé:
<p style="text-align: center;">Carte des emplacements proposés pour les panneaux SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"</p>  <p style="text-align: right;">Echelle : 1cm = 400m</p>		négligeable

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectifs est donc l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

I.3.2. ELABORATION DU DOCOB

Le DOCOB est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale (les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...). Le préfet de département désigne donc l'opérateur local chargé de la préparation du document d'objectifs ; ce dernier désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur », qui assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local.

I.3.3. VALIDATION DU DOCOB : LE COMITE DE PILOTAGE

I.3.3.1. Rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du DOCOB (via des « contrats Natura 2000 »), de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

I.3.3.2. Composition

Sa composition est arrêtée par le préfet de département après avis de la DIREN et de la DDAF. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site. Cette concertation peut être élargie à tous les autres gestionnaires et usagers du site (article R 214-23 ; R-214-25 à 27 du code rural).

Une certaine souplesse est donc laissée pour permettre d'adapter la concertation en fonction des spécificités locales.

Il comprend donc généralement :

- Les administrations et établissements publics d'Etat (DIREN, DDAF, ONF...) ;
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales ;

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre		
<p>1) Création d'un groupe de travail pour l'élaboration de la communication à travers les panneaux d'information Ce groupe sera composé de la structure animatrice, des acteurs concernés par les enjeux (CBN de Corse, OCIC, GCC,...) et des collectivités locales.</p> <p>Il aura pour mission de spécifier le cahier des charges pour la réalisation des panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'une cohérence entre les signalétiques et la communication locale - Valider ou modifier le nombre de panneaux proposés (4) et leur emplacement (cf. carte ci-dessus) - Identifier les informations devant figurer sur les panneaux (information sur les enjeux forts du site, quelques règles de bonne conduite) - De spécifier le volume de la plaquette, le mode de distribution, le ton de la sensibilisation, les cibles (l'ensemble des usagers), les enjeux écologiques à valoriser et les bons comportements à faire connaître. <p>2) Réalisation de panneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux - Fabrication des panneaux - Installation des panneaux <p><i>Le cahier des charges sera défini par la structure animatrice suite aux attentes du groupe de travail.</i></p>			<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure d'animation - information</p> <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...) 		
Durée programmée		6 ans			
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
-Groupe de travail -Réalisation des panneaux	Pose des panneaux	Entretien des panneaux si nécessaire			
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
		<ul style="list-style-type: none"> - Maquette des panneaux et des plaquettes - Factures de fabrication des panneaux et de reproduction des plaquettes 			
Bénéficiaires		Partenaires techniques			
Structure animatrice		Associations de protection de la nature, bureaux d'étude en environnement, agence de communication...			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coûts
Création et animation d'un groupe de travail pour l'élaboration de la communication à travers les panneaux d'information (5 jours à 500 €/j)					2500 €
Réalisation de panneaux :					
- Rédaction du message (3 jours avec une demande bien élaboré et comprenant des relectures et corrections)					1500 €
- Montage graphique des panneaux (2 jours)					1000 €
- Fabrication des panneaux (sur la base de 4 panneaux x 1 000€/panneau)					4000 €
- Installation des panneaux (2 à 3 jours + les matériaux pour l'installation)					1500 €
Coût total estimatif des actions pour 6 ans à affiner (nb de panneaux...)					10500 € environ

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
140	A B C		+ 0 -
160	A B C		+ 0 -
190	A B C		+ 0 -
220	A B C		+ 0 -
230	A B C		+ 0 -
243	A B C		+ 0 -
421	A B C		+ 0 -
502	A B C		+ 0 -
511	A B C		+ 0 -
623	A B C		+ 0 -
624	A B C		+ 0 -
625	A B C		+ 0 -
626	A B C		+ 0 -
690	A B C		+ 0 -
720	A B C		+ 0 -
948	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

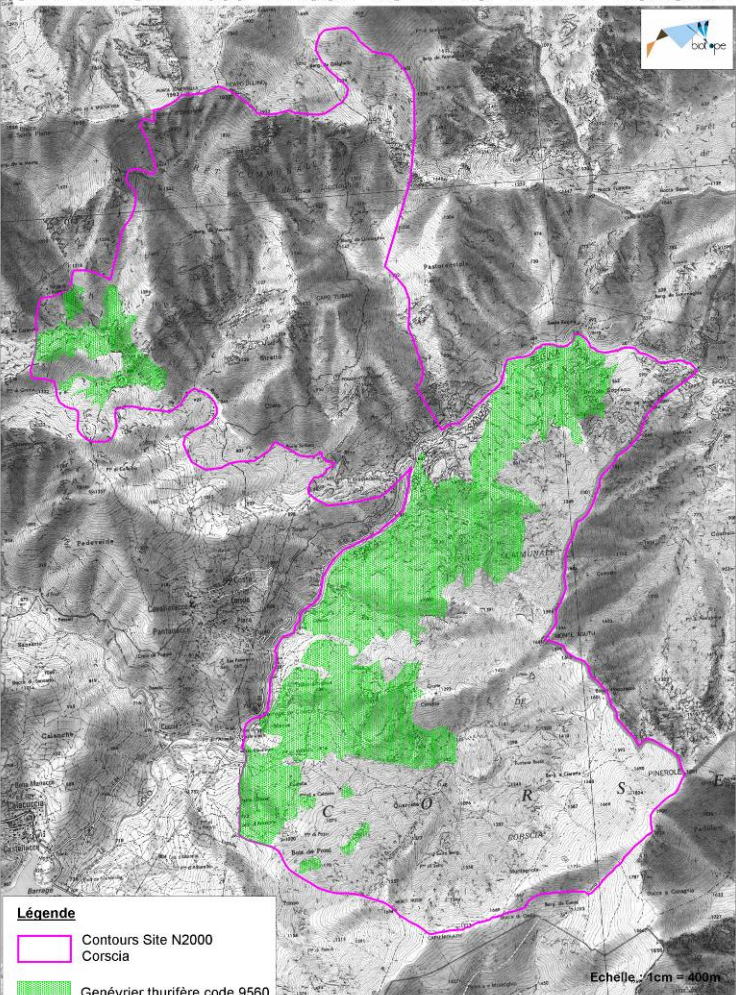
6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Parc Naturel Régional de Corse ; ONCFS (réserve de chasse) ; ONF (Forêts territoriales pour le compte de la collectivité territoriale de Corse; communes en lien avec ONF (Forêts communales soumises)

GESTION DU SITE ET PLANS

Plans d'aménagement forestiers en forêts territoriales et communales soumises au régime forestier (ONF)

GC1	Préservation de l'habitat à Genévrier thurifère		Priorité 1
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver l'Habitat naturel à genévrier thurifère		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		<ul style="list-style-type: none"> - Schéma régional d'aménagement sylvicole - Plan de gestion de la forêt communale - GC2, GC6, SC2 	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	Forêts endémiques à Juniperus thurifera - 9560	<i>Juniperus thurifera</i>	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie estimée:
<p>SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Contours Site N2000 Corscia Genévrier thurifère code 9560 <p>Echelle: 1cm = 400m</p>			<p>Environ 550 ha</p> <p>(source: Biotope, 2011. Cartographie des habitats naturels du massif du Cinto, partie Corscia)</p>

- Les organismes socioprofessionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires... ;
- Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site, les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..).

Selon la loi DTR, la présidence de ce comité de pilotage peut être attribuée au représentant d'une collectivité territoriale volontaire concernée par le site. A défaut, c'est le préfet de département ou son représentant qui en a la charge.

I.3.4. CONTENU DU DOCOB

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Elle nécessite en moyenne deux ans. Son contenu est clairement fixé par la réglementation (article R 214 - 24 du code rural). Il doit présenter :

- Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes: état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
- Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté de préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle. ;
- Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

I.3.5. MISE EN ŒUVRE DU DOCOB : LES CONTRATS NATURA 2000

I.3.5.1. Une démarche volontaire

Dans les sites Natura 2000, notre pays s'est engagé auprès des élus et des acteurs socio-économiques à ne pas utiliser de contrainte réglementaire mais à laisser la libre adhésion à une démarche contractuelle (des primes sont données en compensation d'efforts ou de

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations					
<p>Dans les stations forestières et préforestières de Pin laricio avec présence de Genévrier thurifère, des coupes seront mise en place pour certaines parcelles afin d'éviter la colonisation par le Pin laricio et de favoriser le développement du Genévrier thurifère.</p> <p>Dans un premier temps, il sera donc nécessaire de lancer une étude pour définir les secteurs où intervenir :</p> <p>La méthodologie précise sera à définir en collaboration avec l'ONF. A première vue, dans les stations mésophiles, lutter contre le pin laricio ne semble pas efficace (ces stations semblant plus favorables à la pinède de laricio qu'à une thuriféraie). Par contre sur les stations mésoxérophiles et xérophiles, les perchis de pins qui deviennent trop gênant peuvent éventuellement être enlevés ; cependant, le couvert des pins peut aussi être bénéfique à la croissance des jeunes semis de thurifère, il faut donc en certains endroits conserver certains grands pin par exemple. La méthodologie variera donc en fonction de chaque site, de leur topographie et du nombre d'arbres en place.</p> <p>Une action expérimentale sur une petite surface avec exclos et témoins permettrait des essais de gestion afin de murir une ligne d'action plus claire sur la nécessité ou non d'intervenir pour cet habitat. Il serait également intéressant de conserver à titre patrimonial les thurifères tortueux et de mettre en place des placettes de suivis dans les zones où le thurifère se mélange avec l'oxycèdre, situation assez inhabituelle. L'utilisation de la méthode IBP (utilisée par le CRPF en Corse) pourrait également permettre de caractériser les parties du massif forestier que l'on suspecte être les plus riches.</p> <p>Une note complémentaire du CBNC se trouve en Annexe</p>			<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>		
Durée programmée			6 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude sur la méthode d'intervention	Définition des secteurs d'intervention	Intervention	Intervention	Intervention	
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Meilleure préservation de l'Habitat à Genévrier thurifère		- Nb/surface des Genévriers thurifère - Vigueur des Genévriers thurifère			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Structure animatrice, ONF, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)		ONF,...			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations				Coût	
Etude, Recherche et localisation des secteurs à problèmes (10 j à 400 €/j)				4000 €	
Intervention (12 j à 400 €/j) pour 1 année				4 800 €	
Suivi des peuplements modifiés				A chiffrer ultérieurement	
Coût HT estimé total de l'action				A chiffrer	

7. CARTE DU SITE

Carte physique

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
IGN 73	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	

(*) Référence à l'existence de données numérisées

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

	ultérieurement
--	----------------

pertes de revenu). L'état français a donc choisi une voie contractuelle pour la réalisation des actions de conservation des habitats et des espèces (d'autres pays ont préféré l'outil réglementaire). L'article L 414-3 du Code de l'Environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 un instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Toutefois la France est dans l'obligation, face à l'Europe, d'éviter toute détérioration de site. Les mesures de gestion proposées dans le DOCOB doivent être contractualisées avec les différents partenaires volontaires impliqués. Ces contrats doivent être conformes aux prescriptions des documents d'objectifs et bénéficient de conditions privilégiées et attractives de financement au titre de Natura 2000.

I.3.5.2. Objectifs et élaboration des contrats Natura 2000

La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Contrats d'Agriculture Durable) entre l'Etat et les gestionnaires et/ou acteurs du territoire. Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

Ces contrats seront passés directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Eventuellement cofinancées par l'Union européenne, ces aides de l'Etat seront accordées sous forme de subventions aux investissements ou d'aides annuelles à l'hectare (ou au linéaire entretenu de haies ou de berges...).

I.3.5.3. Contenu

L'article R 214-29 du Code Rural issu du décret du 21 décembre 2001 est relatif au contenu et aux modalités des contrats Natura 2000, qui doivent comporter, conformément au cahier des charges :

- Une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer...), des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre ;
- Le périmètre d'application de la mesure (carte et échelle) ;
- Un descriptif précis des engagements du bénéficiaire avec un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques ; et un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ... ;
- La nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant ;

GC2	Recherche et marquage des arbres-gîtes de manière pérenne		Priorité 2
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- Schéma régional d'aménagement sylvicole - GC1, GC6, SC2	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	<i>forêts de Pin laricio, Pin maritime, Châtaigneraie, Yeuseraie...</i>	<i>Barbastelle d'Europe</i>	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie estimée:
<i>Chênaie verte du site</i>			A minima 120 ha
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations			
<p>Recherche et localisation d'arbres-gîtes Sur le site Natura 2000, aucun gîte naturel hébergeant des chiroptères n'a été inventorié à ce jour. Cependant, la présence d'espèces typiquement forestières comme la Barbastelle, la Noctule de Leisler ou l'Oreillard, associée à des indices avérés de reproduction, laisse supposer l'existence de gîtes arboricoles proches. Ce manque de connaissance est essentiellement dû à un manque de prospection. Dans un premier temps, il sera donc nécessaire de lancer des prospections sur l'ensemble des massifs forestiers de pins laricio en mélange avec du genévrier thurifère situés dans le périmètre du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia. En effet, les forêts territoriales et communales du site ne sont pas exploitées mais les pins laricio sont susceptibles d'être enlevé pour permettre le développement du genévrier thurifère. La méthodologie de prospection précise sera à définir en collaboration avec le Groupe Chiroptère Corse. Dans tous les cas, les arbres-gîtes identifiés seront localisés à l'aide d'un GPS.</p> <p>Marquage pérenne des arbres-gîtes identifiés Actuellement, les arbres-gîtes identifiés sont marqués à la peinture d'un rond blanc. Cependant, ce marquage a tendance à disparaître avec le temps. C'est pourquoi afin de préserver durablement ces arbres et conformément au Schéma régional d'aménagement des forêts corses (SRA) à paraître, il est prévu dans le cadre et cette action (et plus largement dans le cadre de négociations entre le GCC et l'ONF) de marquer ces arbres de manière pérenne. C'est arbres seront donc aisément identifiables par les agents forestiers ce qui permettra d'éviter leur coupe, conformément à ce qui est prévu dans le SRA de Corse.</p> <p>Définition du type de marquage Le type de marquage pérenne des arbres-gîtes devra être défini en concertation avec les structures intéressées (GCC, ONF,...) afin d'aboutir à une signalisation homogène aisément identifiable par les agents forestiers.</p> <p>Edition de la signalétique En fonction du type de marquage choisi, il sera nécessaire de prévoir la création de la signalétique appropriée. De plus amples précisions seront apportées suite au travail de concertation la concernant.</p>			
		<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>	

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Recherche de gîte + marquage	Recherche de gîte + marquage	marquage	marquage	marquage	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Meilleure préservation des arbres-gîtes dans les forêts exploitées			- Nombre d'arbres-gîtes marqués de façon pérenne - Nombre d'arbre gîte-connus		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, ONF, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)			Groupe Chiroptère Corse, ONF,...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût
Recherche et localisation d'arbres-gîtes (20 j à 400 €/j)					8000 €
Marquage pérenne des arbres-gîtes identifiés (2 j à 400 €/j)					800 €
Définition du type de marquage (1j à 400 €/j)					400 €
Edition de la signalétique (à chiffrer ultérieurement selon choix de la signalétique et nombre d'arbres-gîtes)					A chiffrer ultérieurement
Coût HT estimé total de l'action					A chiffrer ultérieurement

- La durée et les modalités de versement des aides ;
- Les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place, les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable).

I.3.5.4. Elaboration du cahier des charges type d'une mesure contractuelle

Les cahiers des charges sont élaborés localement, en relation avec les acteurs impliqués dans la gestion du site Natura 2000, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ce travail doit valoriser au mieux les actions existantes (synthèses régionales agro-environnementales ; MAE-types) ou antérieures menées avec succès sur le site (Opération locale agro-environnementale, Plans de Développement Durable, résultats de programmes LIFE, etc.) et les références nationales existantes (cahiers d'habitats, guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels).

La préparation du cahier des charges d'une mesure dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs est menée conjointement avec la définition des indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la mesure.

Les préfets (DIREN, DDAF, DRAF) veillent, sur leurs territoires de compétence, à l'harmonisation et à la bonne articulation des cahiers des charges des mesures à mettre en œuvre dans les sites Natura 2000, ainsi qu'à leur bonne intégration dans les différentes politiques publiques.

I.3.5.5. Types de contrat et mode de financement

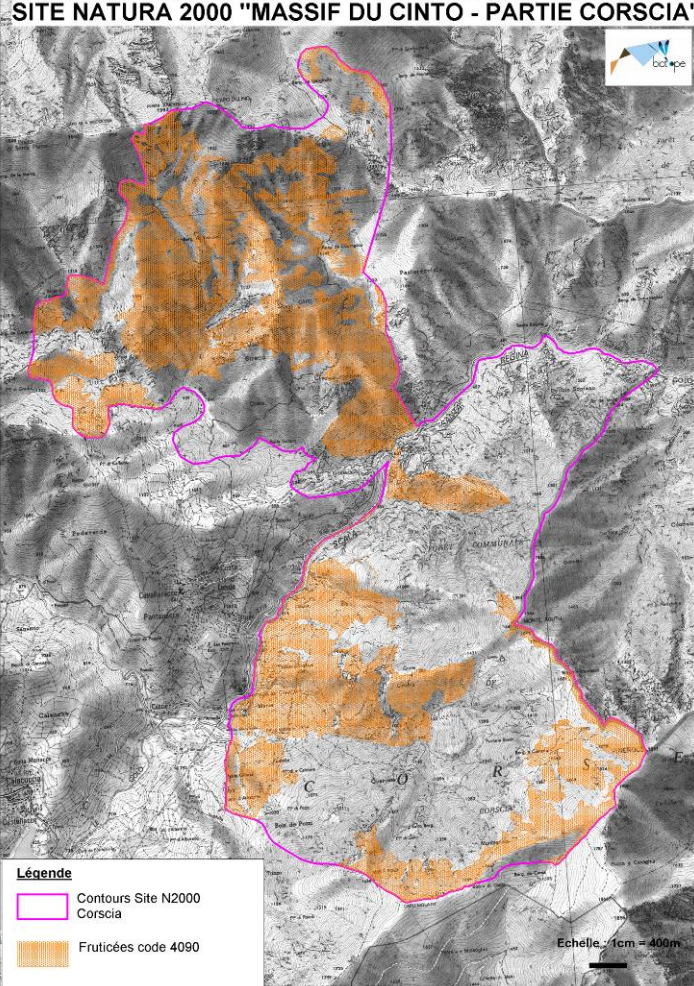
Les contractants peuvent bénéficier des aides financières différentes en fonction de la nature des actions. Ces types de contrat et mode de financement seront détaillé ultérieurement dans le Tome 2 de ce DOCOB.

I.4. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR9400576 « MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA »

BIOTOPE a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Corse une réalisation du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

I.4.1. PHASE DE DIAGNOSTIC

Elle comprend les prospections de terrains suivit du diagnostic écologique et les consultations des acteurs locaux permettant le diagnostic socio-économique. Ces deux diagnostics sont donc réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux sont menés en parallèle avec les premières phases du diagnostic écologique.

GC3	Gestion pastorale		Priorité 2
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer ou préserver l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire - Améliorer ou préserver l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Améliorer ou préserver la gestion du site 		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- SC3, PLPI Corte-Niolu	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	Fruticées montagnardes de Corse (4090-8)	Porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>) Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie concernée:
<p>SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"</p> 			Environ 1 000 ha (source: Biotope, 2011. Cartographie des habitats naturels du massif du Cinto, partie Corscia)

I.2. PROTOCOLE DETAILLE DE LA METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES TETARDS DE DISCOGLOSSIDES

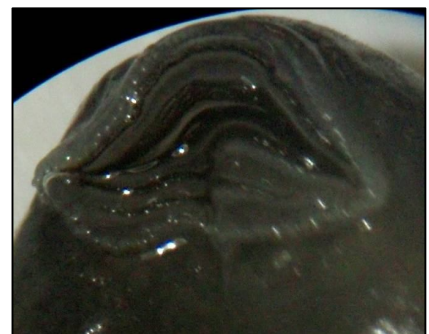
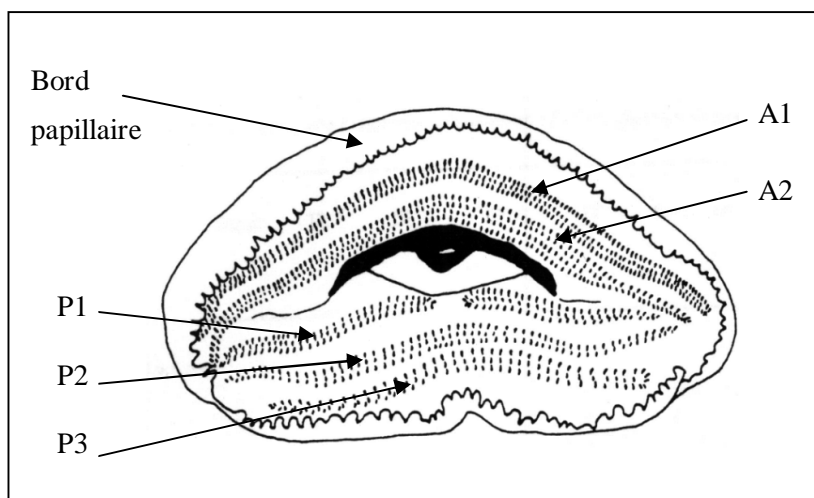
Les têtards de Discoglosses ont une coloration brun-noirâtre et une membrane caudale peu développée, ornée de réticulations très fines, seulement visibles à la loupe (Lanza, 1982). Ils se déterminent très facilement sur le terrain par le fait qu'ils se caractérisent par un spiracle (tube d'évacuation de l'eau) ventral et non latéral (côté gauche) comme chez les autres têtards d'Amphibiens présents en Corse.

Kostenzer (1998) a également mis en évidence la présence chez les têtards de Discoglosse, depuis leur très jeune âge, d'un filet de polygones fermés dans leur épiderme. Cette structure apparaissant chez aucune autre espèce d'Amphibien présente en Corse, permettrait avec une simple loupe, de différencier les têtards de Discoglosse des têtards des genres *Bufo*, *Hyla* et *Rana*.

Selon Bosc (2001), si la différenciation, sur le terrain, entre les têtards des différents genres est relativement aisée, il n'est pas de même pour différencier l'espèce corse ou sarde des têtards du genre *Discoglossus*. Cette détermination nécessite de passer à la binoculaire et donc de sacrifier le têtard. En effet, il existe une clé de détermination reposant sur le disque buccal des têtards (cf. infra). Cette méthode, mise au point par des universitaires italiens (Université de Gênes) en 1997 dans le cadre d'un travail de recherche cofinancé par la DREAL de Corse (Livio et al., 1998 ; Salvidio, Sindaco et Livio, 1997) permet par des prélèvements sans impact sur la population de capturer et d'identifier rapidement les deux espèces sans confusion possible.

Chez un têtard de Discoglosse le disque buccal est constitué par (Figure ci-après) :

- un bord papillaire sous lequel on trouve un bec corné,
- une lèvre supérieure avec deux séries continues de kératodontes (denticules),
- une lèvre inférieure avec une série interrompue et deux séries continues de kératodontes.



Disque buccal de têtard de discoglosse sous loupe binoculaire

Schéma du disque buccal d'un têtard de Discoglosse (18x) (d'après Salvidio et al., 1997, modifié)

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations			Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure agri-environnementale (MAET) Financement : Fonds FEADER via la mesure 214-E du PDRC, engagement E3-15		
Diagnostic pastoral pour des exploitants volontaires : L'agriculteur (ou déclarant des parcelles concernées) aura recours à l'intervention d'un technicien pour réaliser un diagnostic pastoral précis. Suite à ce diagnostic l'agriculteur (ou le déclarant des parcelles concernées) s'engage à conduire son cheptel en respectant strictement les préconisations issues du diagnostic pastoral. Il assurera un enregistrement détaillé des opérations en précisant l'occupation des différentes unités dans le temps et l'espace. <i>Cf. cahier des charges CC-GC3 en annexe pour plus de précisions</i>					
Durée programmée			5 ans		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance de l'utilisation pastorale du site par les différents troupeaux par la réalisation d'un diagnostic pastoral - Amélioration de la gestion pastorale du site - Sensibiliser les éleveurs à la nécessité d'encadrement du brulage dirigé 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitant ayant bénéficiés de cette mesure - Nombre d'hectare concernés 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, DDTM 2B, ODARC,...			Diagnostic : A Muntagnera, Chambre d'agriculture 2B, Travail : exploitant agricoles, propriétaires ruraux et leurs ayant droit		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût
Coût du service : diagnostic pastoral					3,69 €/ha/an
Coût temps de travail de l'agriculteur					33,08 €/ha/an
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					36,77 €/ha/an

Cette première phase initie également la communication sur la réalisation du DOCOB auprès du grand public, avec la publication d'un premier bulletin d'information (Infosite).

I.4.2. DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic précédent, de définir, en concertation avec les acteurs locaux, les grands enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Pour cela, des groupes de travail seront constitués, comprenant les acteurs locaux et des représentant des propriétaires et gestionnaires concernés. L'étude de documents d'objectifs concernant des sites similaires pourrait laisser imaginer la formation de groupes thématiques tels que :

- Un groupe « milieux aquatiques », qui concernerait toutes les activités et autres en lien avec les ruisseaux sur le site ;
- Un groupe « mouflon », qui rassemblerait les personnes étudiant cette espèce;
- Un groupe « fonctions agricoles et sylvicoles », qui concernerait toutes les activités en lien avec la vocation agricole et la sylviculture du site.
- Un groupe « fonctions touristiques et de loisirs », qui pourrait concerner les activités de loisirs sur le site.

I.4.3. UNE PHASE DE DEFINITION DES ACTIONS ET DU SUIVI

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par BIOTOPE, cette nouvelle phase de concertation doit décliner les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site. Les groupes de travail seront à nouveau sollicités. Cette phase est très importante car elle doit aboutir à la constitution des cahiers des charges des mesures contractuelles envisageables sur le site.

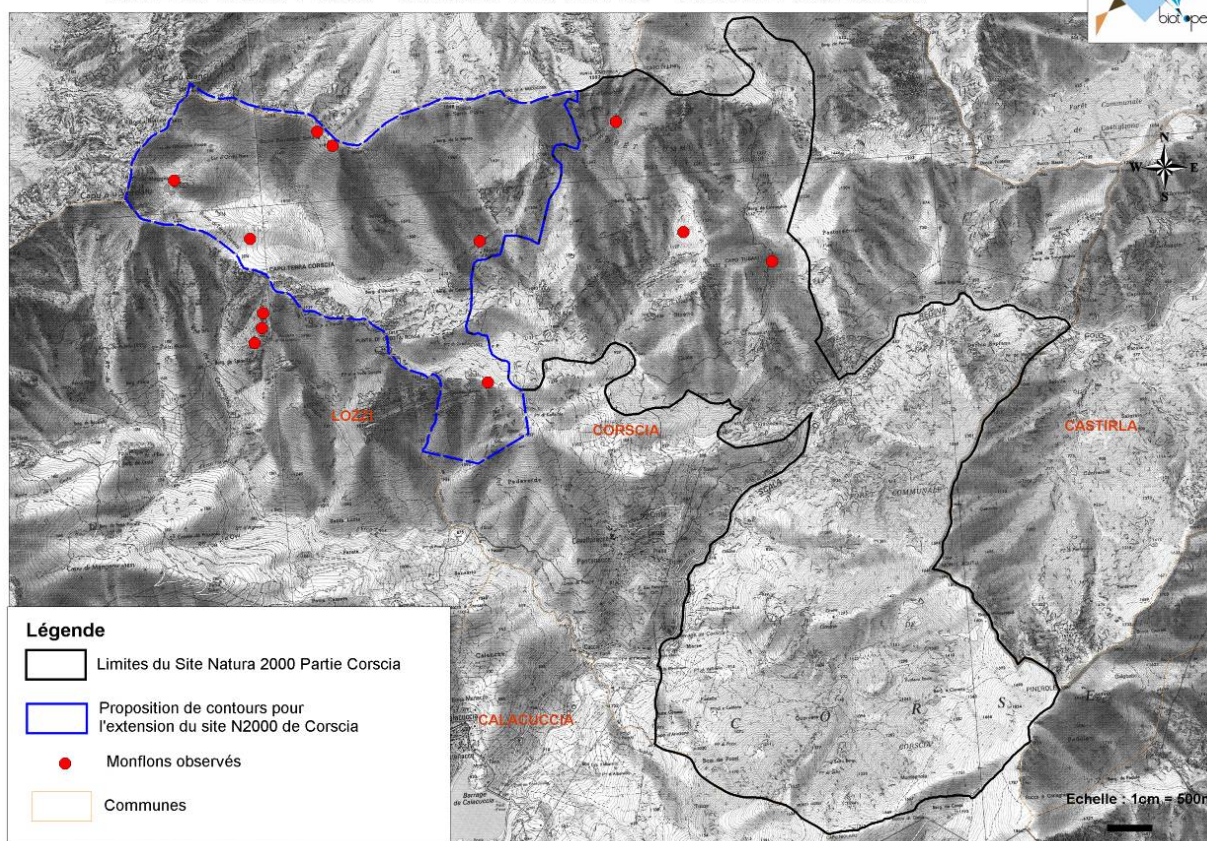
La définition des différents suivis d'application et de pertinence de ces actions doit également être réalisée durant cette phase.

GC4	Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia	Priorité 3
Objectif(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les populations de Mouflon de Corse ainsi que leur habitat	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- L'ensemble des mesures du DOCOB
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
		Principalement le Mouflon de Corse <i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i>
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie estimée:

1465 ha

1 entité jouxtant le site du Massif du Cinto partie Corscia à l'ouest

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Sources : Fonds 25000ème - DIREN - Cartographie : Biotope, 2011

Clé de détermination des têtards des Discoglosses en Corse, d'après Salvidio et al. (1997) :

1	Spiracle situé sur la partie gauche du corps Spiracle ventral	<i>Bufo, Hyla, Rana</i> <i>Discoglossus</i>	2
2	Bord papillaire non complet , très rarement complet, Somme des subrangées [A1+ A2+ P1+P2] < 9	<i>D. sardus</i>	
	Bord papillaire complet , très rarement incomplet, Somme des subrangées [A1+ A2+ P1+ P2] ≥ 10	<i>D. montalentii</i>	

Les captures sont effectuées manuellement ou à l'aide d'une épuisette et les têtards sont transportés dans des flacons contenant de l'alcool à 70° pour les conserver avant leur observation. Dans chaque point d'eau avec présence d'une ponte de discoglosse, il faudra prélever de 1 à 5 têtards (en fonction de l'abondance du nombre de têtards, afin d'avoir un échantillonnage aléatoire parlant). Ces captures seront réalisées par un batrachologue ayant compétences en ce domaine.

Pour réaliser ces manipulations, une dérogation a été demandée auprès des services de l'Etat pour obtenir l'autorisation de capture et destruction des spécimens de têtards (cf. Annexe ci-après).

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre	
<p>Il s'agit d'adapter le périmètre du site Natura 2000 aux enjeux écologiques environnants afin de permettre une gestion cohérente du site du Massif du Cinto partie Corscia. Le principal enjeu relevé sur le site d'intérêt communautaire réside en la préservation des populations de Mouflon de Corse qui utilise fréquemment la zone proposée en agrandissement. Ainsi, dans le but de mettre en œuvre une gestion cohérente et homogène des populations de ce secteur, il est proposé d'intégrer au périmètre du site Natura 2000 les populations situées au sud. Il est proposé d'adjoindre au périmètre existant 1 entité de superficies importantes de milieux d'altitude (Cf. carte ci-dessus) :</p> <p>→ La vallée au-dessus de Corscia encadrée par le Bocca di serra Piana, Capu a u Verdatu, Capu Terra Corscia, Capu Biancu et Punta di Grotta rossa (1 465 ha)</p> <p>Il faut noter que l'extension proposée jouxte le périmètre initial afin de former un périmètre cohérent et d'éviter un morcellement trop important du site Natura 2000.</p>				<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>	
Durée programmée				6 ans	
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X					
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Obtention d'une meilleure cohérence foncière et écologique à l'échelle de la micro-région			- Extension du site Natura 2000 en Hectare - prise en compte des entités ajoutées dans la réalisation de toutes les fiches actions les concernant		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, ONCFS, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)			Structure animatrice, ONCFS, DREAL Corse		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût
Ajustement du périmètre du site (3 jours de travail à 400 € /j)					1200 €
Coût HT estimé total de l'action					1200 €

I.4.4. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ELABORATION DU DOCOB

	2009			2010				2011		
	2ème trim	3ème trim	4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	1er trim	2ème trim	3ème trim
Diagnostic écologique										
Diagnostic socio-économique										
Enjeux / Objectifs										
Groupes de travail										
Définition des orientations										
Programme d'actions										
Bulletins d'information										
Comité de pilotage										

GC5	Eviter la prolifération d'une espèce envahissante, <i>Ailanthus altissima</i>				Priorité 3	
Thématique(s) de développement durable	- Préserver, restaurer et améliorer la qualité biologique du site					
Objectif(s) opérationnel(s)	- Lutter contre les espèces exotiques et/ou nuisibles					
Documents visés			Mesure à coordonner avec :			
DOCOB			-			
Habitats et espèces concernés:	Habitats		Espèces			
	Tous		Tous			
Localisation - Périmètre d'application:				Superficie concernée:		
<i>L'ensemble du site, mais principalement la Scala di Santa Regina</i>						
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
<p>Suivi annuel des stations d'espèces végétales invasives Chaque année un suivi des stations d'espèces végétales invasives devra être réalisé. Chaque station d'espèce invasive devra être localisée à l'aide d'un GPS et son étendue mesurée. Ce suivi permettra de déterminer les actions à envisager dans l'année pour chaque espèce invasive et les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Destruction des pieds d'<i>Ailanthus altissima</i> L'encerclage de la tige de l'Ailante constitue une technique alternative à l'arrachage des pieds, actuellement expérimentée par l'Office National des Forêts en Corse. Il faudrait toutefois le coupler avec un arrachage des jeunes rejets.</p> <p>La mise en œuvre de cette action devra faire l'objet d'une analyse simplifiée de la répartition de l'Ailante afin de définir les parcelles où une action sera nécessaire.</p>				<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>		
Durée programmée				5 ans		
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Destruction des pieds d'Ailante	Destruction des pieds d'Ailante	suivi	suivi	suivi	suivi	
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Réapparition ou non de l'espèce ciblée			- Nombre de pieds détruits - Nombre d'hectare concernés			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
DREAL, ONF, Commune, CBNC, CENC...			ONF, CBNC, CENC...			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations				Coût		
Destruction des pieds d'Ailante : 3 jours/ an				A définir ultérieurement		
Suivi des stations : 1 jour/an				A définir ultérieurement		
Coût HT total estimé (à titre indicatif)				A définir ultérieurement		

I.3. FORMULAIRE CERFA D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'ESPECE PROTEGEE



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2009-278-4

en date du 5 Octobre 2009

**portant autorisation de capture et de destruction à des fins scientifiques
de spécimens d'espèces animales protégées (amphibiens)**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le livre IV du code de l'environnement, et notamment ses articles L 411-1 et L 411-2, et R.411-1 à R.411-14, relatifs à la préservation du patrimoine biologique ;
- VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 juin 2009 nommant M. Jean Luc NEVACHE préfet de la Haute-Corse ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- VU** l'arrêté interministériel du 22 décembre 1999 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles (d'opérations) portant sur des spécimens d'espèces protégées ;
- VU** l'arrêté interministériel du 2 mars 2009 portant nomination de M. Patrice VAGNER, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-187-12 du 6 juillet 2009 portant délégation de signature à M. Patrice VAGNER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse.
- VU** la circulaire DNP n°00-02 du 15 février 2000 relative à la déconcentration des décisions administratives dans le domaine de la chasse, de la faune et de la flore sauvages, et notamment son annexe 7, complétée par la circulaire DNP/CFF n° 2008-01 du 21 janvier 2008 ;
- VU** la demande formulée par le bénéficiaire en date du 4 février 2009;
- VU** l'avis n° 09/367/EXP en date du 15 juillet 2009 de l'expert délégué du Conseil National de la Protection de la Nature relatif aux prélèvements d'espèces animales ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

GC6	Préservation de l'habitat favorable au Grand capricorne	Priorité 2
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers	

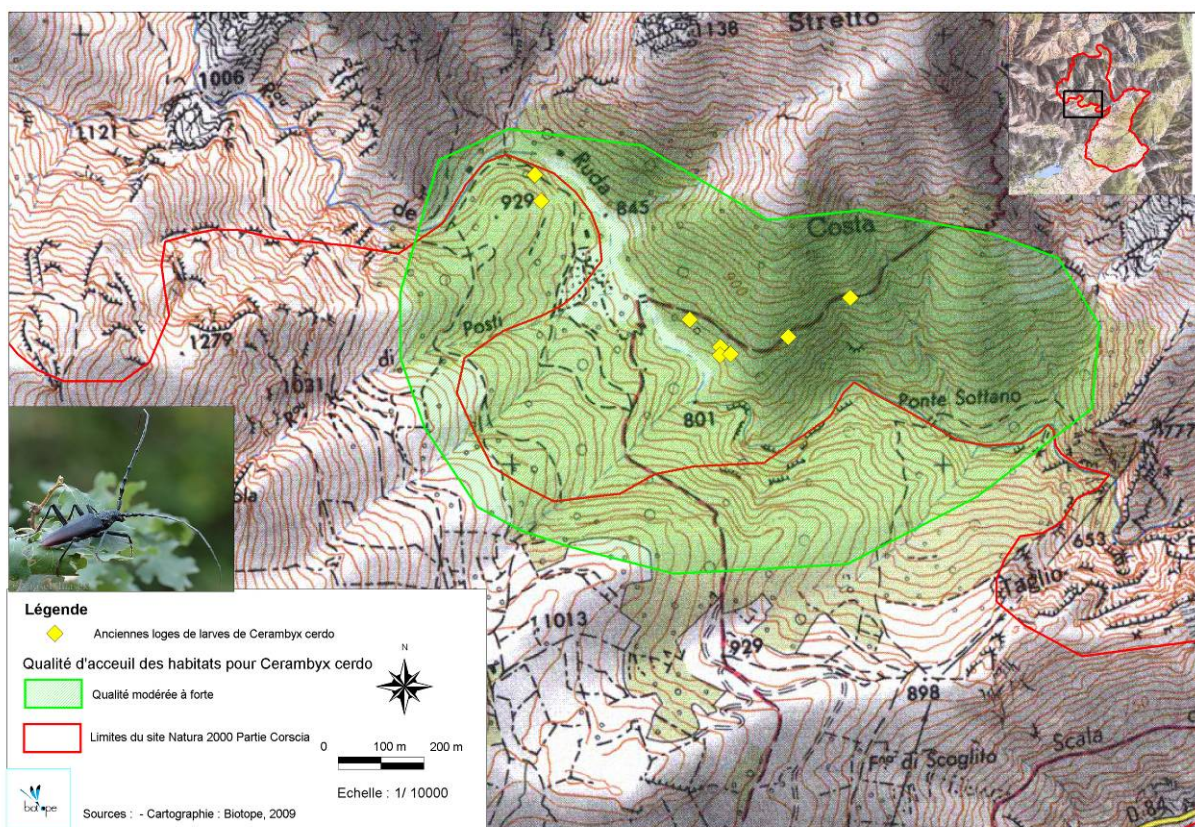
Documents visés	Mesure à coordonner avec :
DOCOB	- Schéma régional d'aménagement de la forêt publique (à paraître) - GC1, GC2, SC2

Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
	Chênaie verte	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)

Localisation - Périmètre d'application:	Superficie concernée:
--	------------------------------

A minima 120 ha

Chênaie verte sur le site Natura 2000



PRESENTATION GENERALE DU
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400576
« MASSIF DU CINTO :
PARTIE CORSCIA »

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre	
<p>Le Grand capricorne est un coléoptère inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats » qui affectionne particulièrement les chênes très âgés. Le diagnostic écologique du site du Massif du Cinto partie Corscia (Cf Tome 1 du DOCOB) a identifiés plusieurs secteurs favorables à cette espèce avec des traces de présence de l'espèce (trous de sortie de larves). Ces secteurs favorables sont situés dans la Chênaie verte à l'est de Corscia.</p> <p>A travers cette mesure, il est donc proposé de mettre en place des conventions avec les propriétaires forestiers de la Chênaie verte souhaitant exploiter leurs parcelles afin de préserver les arbres sénescents. De plus, la mise en place d'exclos peut elle aussi être envisagée : L'objectif visé par cette mesure expérimentale est d'empêcher l'accès des troupeaux domestiques à ces exclos afin de permettre une régénération de la Chênaie verte et créer des îlots de sénescence pour permettre la présence de bois morts.</p> <p>Ces mesures permettraient donc de préserver l'habitat d'espèce du Grand capricorne.</p>			<p>Type de mesure : Mesure contractuelle - Mesure de Gestion et Conservation</p> <p>Financement : Mesure finançable à travers la mesure 227 du PDRC</p>	
Durée programmée			5 ans	
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place des exclos		Entretien des clôtures Si nécessaire		Entretien des clôtures Si nécessaire
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Amélioration de la régénération de la hêtraie au sein des exclos marqué par la présence de jeunes pousses		- Nombre d'exclos mis en place		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, ONF, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)		ONF, association locale, bureau d'étude compétent en la matière...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations			Coût	
Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et sont estimés pour la mise en œuvre de 2 exclos d'environ 2 ha et d'environ 600 m de périmètre.				
Matériaux +Mise en place de la clôture (tarifs selon l'expérience de l'ONF) : 20 € le mètre linéaire			24000 € HT (minimum)	
Entretien des clôtures (A déterminer en fonction des besoins)			A déterminer	
Coût HT total estimé (à titre indicatif)			24000 € HT	

ARRÊTE

Article 1^{er} - Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs d'une site Natura 2000 nécessitant un inventaire des Discoglossidés, Madame Florence DELAY, ingénieur écologue, est autorisée à capturer, transporter, détenir et euthanasier quelques spécimens de têtards pour identification à la loupe binoculaire (seule méthode fiable d'identification).

Sont concernés par cette opération :

- Discoglossus sardus (Discoglosse sarde)
- Discoglossus montalentii (Discoglosse corse)

Article 2 - Les opérations mentionnées à l'article 1 pourront être effectués sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Corse.

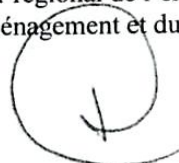
Article 3 - L'autorisation accordée par le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2009.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation fera parvenir au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, avant le 30 mars 2009, le compte-rendu scientifique des opérations effectuées.

Article 5 - Voies et délais de recours : dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R421-5 du code de justice administrative.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,



Patrice VAGNER

GC7	Préservation des habitats aquatiques favorables aux amphibiens	Priorité 2
Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	- Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- SC1
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
	Rivières et cours d'eau de montagne	<i>Discoglosse sarde, Discoglosse corse, Murin de Capaccini...</i>
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie concernée:
<p>SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Limites du Site Natura 2000 Partie Corscia Amphibiens observés sur le site <ul style="list-style-type: none"> Discoglosses corse & sarde Rainette sarde Euprocte de Corse Salamandre de Corse <p>Echelle : 1cm = 500m</p> <p>Sources : Fond IGN 25000 : DREAL Corse - Cartographie : Biotope, 2009</p>		Environ 30km de linéaire

II. INFORMATIONS GENERALES ET CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE FR9400576 « MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA »

Le réseau Natura 2000 recouvre 12,4% du territoire français. De nombreux sites, de la région Corse ont déjà intégré le réseau Natura 2000 : nous dénombrons actuellement 42 sites pour le département de la Corse du Sud et 47 sites pour la Haute-Corse. (source : Site Internet 1)

Ce document d'objectif concerne le Site d'Importance Communautaire FR9400576 «Massif montagneux du Cinto» et plus précisément la partie Corscia. Cette zone a été proposée à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne «habitats/faune/flore» comme Site d'Importance Communautaire. La proposition et la désignation du Massif du Cinto repose sur des aspects faunistiques et floristiques très originaux. En effet, ce massif présente différents habitats remarquables répartis selon le relief et abrite ainsi une grande part de la richesse faunistique et floristiques d'altitude. On y retrouve ainsi de nombreuses espèces endémiques de l'île ayant un grand intérêt.

II.1. DESCRIPTION GENERALE ET LOCALISATION

II.1.1. PRESENTATION DU SITE

La superficie totale du site Natura 2000 « Massif montagneux du Cinto » est de 13 806 hectares allant de 500 m à 2 710 m d'altitude. Ainsi ce site regroupe différentes parties à savoir :

- une partie Evisa, Aitone,
- une partie Bonifatu,
- une partie Asco,
- une partie Corscia, qui intéresse la présente étude.

En ce qui concerne la partie Corscia, ce site est traversé par le Golo et s'étend, d'environ 500 m à 2000 m d'altitude, sur 2 736 hectares.

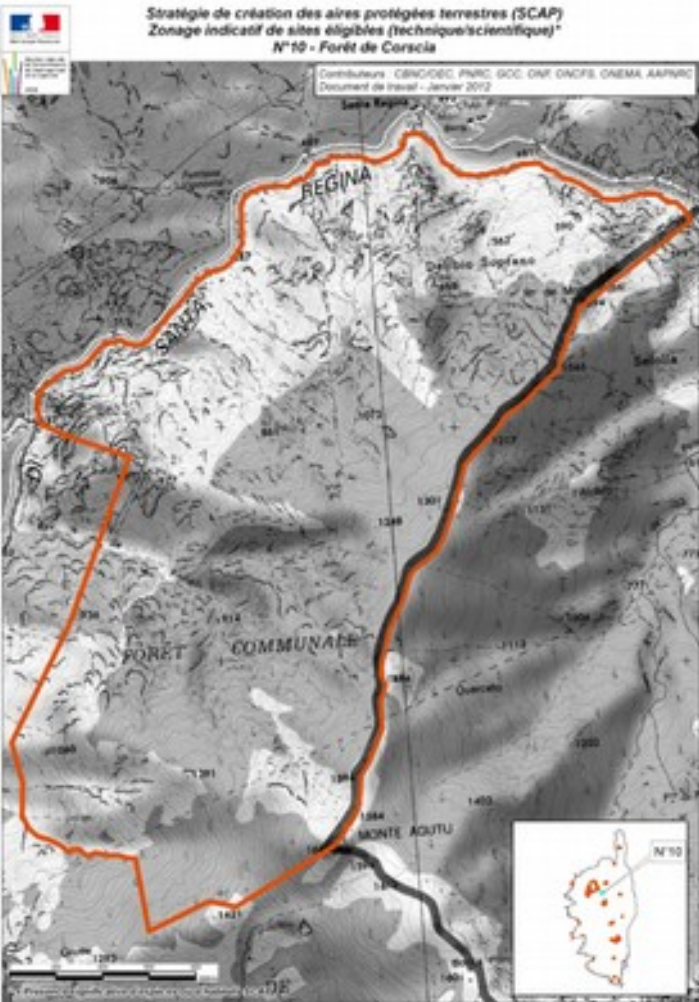
Le massif du Cinto est un massif de haute montagne, le plus vaste de l'île, riche d'une diversité paysagère remarquable. Onze habitats d'intérêt communautaires sont présents sur l'ensemble du site. Ainsi ce massif héberge une grande richesse faunistique et floristique typique de la montagne corse avec une avifaune de grande valeur (ZPS), une partie de la population corse de Mouflons et différents reptiles, amphibiens et insectes d'intérêt communautaire.

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre
<p>L'intérêt batracologique de la partie Corscia du site Natura 2000 du Massif du Cinto est indéniable : 5 espèces d'amphibiens présentes sur les 7 existantes en Corse, dont 2 d'Intérêt communautaire (les 2 Discoglosses). Les alevinages et les modifications de débit des ruisseaux (prélèvement d'eau) ne doivent être autorisés qu'après étude s'assurant de l'absence d'impact négatif pour les batraciens. De plus, la pollution des cours d'eau doit être évitée sur ce site afin de maintenir cette diversité.</p> <p>Pour les chiroptères, comme le Murin de Capaccini chassant en zone aquatique (essentiellement sur le Golo pour le site étudié), il est également important de préserver la qualité du milieu et d'éviter les changements brusques des débits d'eau durant la période d'activité de cette espèce.</p> <p>Ainsi, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une information en local concernant l'alevinage (interdit sans autorisation de la fédération,...), les problèmes de pollutions (déchets,...) ; - Une convention avec EDF, pour permettre la prise en compte de la faune sensible aux lâchers d'eau du barrage de Calacuccia ; - Une surveillance... 				<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de Gestion et Conservation</p> <p>Financement :</p>
Durée programmée				5 ans
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place des actions	suivi	suivi	suivi	suivi
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Amélioration de l'état de conservation des habitats aquatiques		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des populations d'amphibiens dans les habitats aquatiques (abondance, démographie, état sanitaire...) - Qualité de l'eau des habitats aquatiques (pollution, présence ou non d'alevinage...) 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)		association locale, ONEMA, PNRC, ONCFS, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, collectivité locale ...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coût
12 passages /an assurés par convention avec l'ONEMA, le PNRC et l'ONCFS				A définir
Coût HT total estimé (à titre indicatif)				A définir

GC8	Création d'une réserve Biologique forestière dans le cadre de la SCAP	Priorité 2
-----	--	-------------------

I.4. ESPECES REFERENCEES SUR LE SITE DANS LA BASE DE DONNEES OGREVA (DREAL CORSE)

DONNEES REFERENCEES SUR LE SITE ETUDIE, EXTRAITES D'OGREVA			
Nom latin	Nom commun	Observateur	Date
<i>Juniperus thurifera L.</i>	GENEVRIER THURIFERE	Agent ONF	1995
<i>Podarcis tiliguerta (Gmelin, 1789)</i>	LEZARD THYRENIEN	RIVERA J.	1990
<i>Discoglossus sardus Tschudi, 1837</i>	DISCOGLOSSE SARDE	RIVERA J.	1990
<i>Juniperus thurifera L.</i>	GENEVRIER THURIFERE	MEDSPA	1993
<i>Cerintho glabra Mill. subsp. tenuiflora (Bertol.) Rouy</i>	MELINET A PETITES FLEURS	RECORBET B.	2006
<i>Sitta whiteheadi Sharpe, 1884</i>	SITTELLE CORSE	Agent ONF	2006
<i>Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)</i>	AUTOUR DES PALOMBES	PELLEGRINI H.	2007
<i>Sitta whiteheadi Sharpe, 1884</i>	SITTELLE CORSE	PELLEGRINI H.	2007
<i>Ovis gmelini musimon subsp corsicana</i>	MOUFLON DE CORSE	PELLEGRINI H.	2007

Thématique(s) de développement durable	- Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer ou préserver l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire - Améliorer ou préserver l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Améliorer ou préserver la gestion du site 	
Documents visés		Mesure à coordonner avec :
DOCOB		- Toutes les fiches actions du Docob
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces
Thuriferaies, Forêts de Pins laricio et Falaises siliceuses supra méditerranéennes		<i>Discoglossus montalentii</i> , <i>Discoglossus sardus</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Papilio hospiton</i>
Localisation - Périmètre d'application:		Superficie concernée:
		Environ 500 ha
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		

II.1.2. LOCALISATION



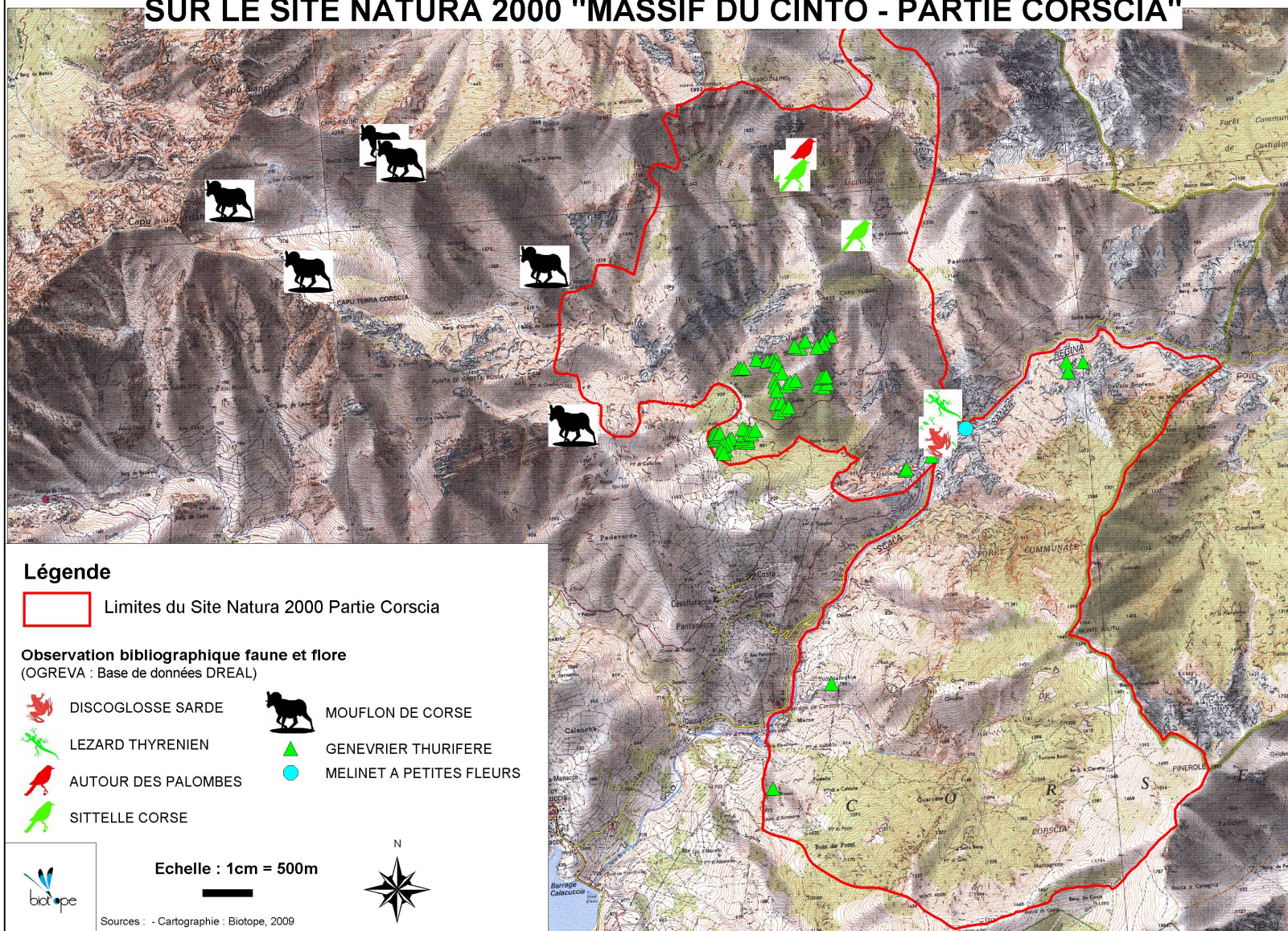
Paysages du site Natura 2000 de Corscia

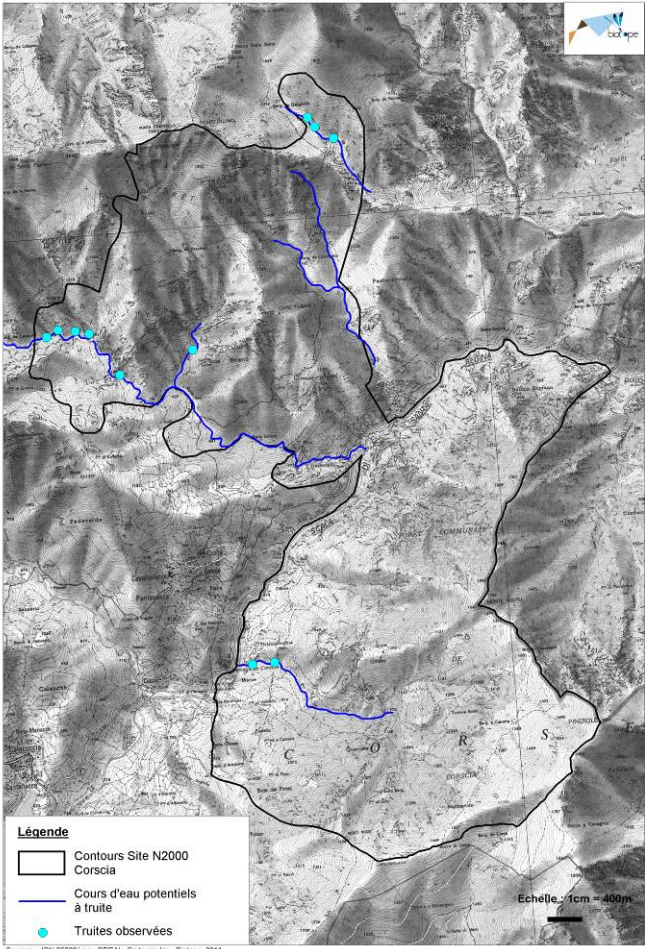
Le massif du Cinto se situe dans le département de la Haute Corse sur les communes d'Albertacce, Evisa, Calenzana, Corscia et Asco. Le Monte Cinto, point culminant de l'île, atteint 2 706 mètres d'altitude. Seule la commune de Corscia est présente sur le site Natura 2000 concerné par la « partie Corscia » de ce Docob. Elle se trouve au Nord-ouest de Corte à 15 km environ à vol d'oiseau, juste en aval du barrage de Calacuccia (Cf. Carte n° 1 page suivante).

La partie Corscia comporte une portion de la vallée du Niolu, dont la Scala di Santa Regina (que longe la D84) et s'étend sur la forêt communale de Corscia de part et d'autre du Golo. En rive droite, le site englobe le bois de Pozzi, les vallons du Pruniccia au ravin de Pitinellu et jusqu'aux crêtes du Monti Agutu. En rive gauche, on retrouve le ruisseau de la Ruda, les bergeries de Vecchiali et de Liccioghia et tout le versant sud jusqu'à Punta Jumentella.

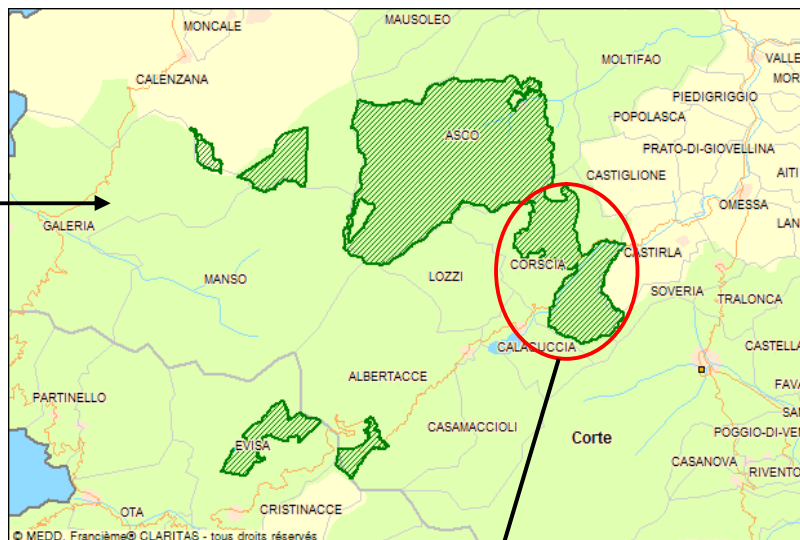
Description des opérations						Type de mesure : Mesure non contractuelle réglementaire Financement : ...
Reconnaissance du caractère exceptionnel du site ; valorisation pédagogique ; aides à la gestion de la forêt communale soumise concernée Maintien en réserve l'état des formations à Genévriers thurifères Éventuellement travaux d'entretien et de protection de la thuriferaie (notamment contre la concurrence d'autres espèces)						
Durée programmée						
Calendrier de réalisation						5 ans
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	X					
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)			
- Conservation des espèces			- Réalisation de la SCAP			
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)			
Commune, ONF et DREAL			Commune, ONF et DREAL			
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations					Coût	
A chiffrer ultérieurement						
Coût HT total estimé (à titre indicatif)					A chiffrer ultérieurement	

OBSERVATIONS RÉFÉRENCÉES EN BIBLIOGRAPHIE SUR LE SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



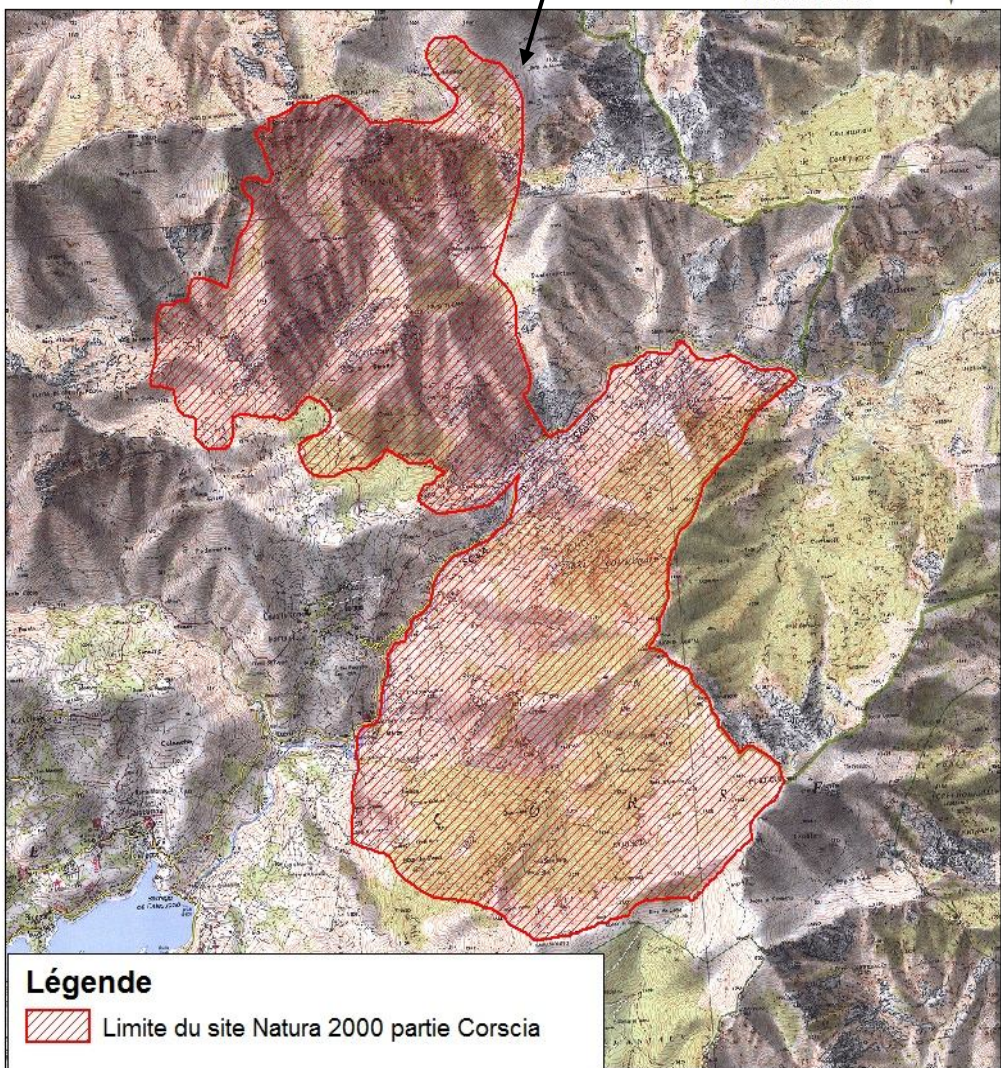
SC1	Acquisition de connaissances sur la Truite de Corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis		Priorité 2
Objectif(s) de développement durable	- Suivi et amélioration des Connaissances		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- GC7	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	/	la Truite corse (<i>Salmo trutta macrostigma</i>)	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie ou linéaire estimé:
<p>L'ensemble du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia</p> <p>SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Contours Site N2000 Corscia Cours d'eau potentiels à truite Truites observées <p>Echelle : 1cm = 400m</p> <p>Sources : IGN 25000ème - CREAL - Cartographie - Biotope, 2011</p>			<p>Environ 6 km de linéaire</p>

Site Natura 2000 « MASSIF DU CINTO »



SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO PARTIE CORSCIA"

Source : Scan 25 – Cartographie : Biotope, 2009



Légende
 Limite du site Natura 2000 partie Corscia

Carte n° 1 : : Localisation du site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations					Modalité de mise en œuvre
<p>A travers le programme LIFE « conservation de la truite macrostigma en Corse » mené sur la période 2003-2007 un important dispositif d'acquisition des connaissances a vu le jour sur différents massifs de Corse. Ainsi, un grand nombre d'analyses génétiques ont été réalisées permettant de dessiner la répartition de cette souche hautement patrimoniale sur le territoire corse. Cependant, les ruisseaux du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia n'ont pas bénéficiés de ces analyses. Cette action propose donc la mise en œuvre d'analyses génétiques sur les cours d'eau les plus favorables à cette espèce et non concernés par l'alevinage (sachant qu'il y a peut-être introgression).</p> <p>Choix précis des sites pour les analyses génétiques :</p> <p>Il est proposé d'effectuer des analyses génétiques sur plusieurs ruisseaux, notamment des têtes de bassins versants où de la truite a été observée mais non déterminée. Il est envisagé de faire porter ses analyses sur 3 ruisseaux :</p> <p>- Amont du Ruisseau de la Ruda, Ruisseau de Vecchili, Ruisseau de Merio</p> <p>Néanmoins, un comité scientifique composé de la Fédération de pêche, l'ONF, ONEMA, l'ONCFS, l'OEC, la DREAL Corse et du PNRC devra être consulté afin de préciser les localités à analyser.</p> <p>Prélèvement des échantillons à analyser :</p> <p>Une personne habilitée sera chargée d'effectuer les prélèvements pour les analyses génétiques selon la méthodologie employée lors du programme Life macrostigma (consulter la fédération de pêche). La réalisation des analyses génétiques sera confiée à une structure compétente en la matière.</p> <p>Suivi des populations :</p> <p>Il est nécessaire de maintenir un suivi des populations puisque ces suivis permettent de fournir des informations sur l'état des populations. Les données collectées à cette occasion permettent également de calculer la taille de la population et donc d'estimer le nombre de poissons pouvant être prélevé pour renforcer d'autres populations. Les inventaires devront être effectués durant le 3^{ème} trimestre de chaque année.</p>					<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de suivi et amélioration des connaissances</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>
Durée programmée					6 ans
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Choix précis des sites		Analyses génétiques	Analyses génétiques		
suivi	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<p>- nouvelles informations sur la répartition de la truite corse</p> <p>- actualisation des données concernant les effectifs de truite corse</p>			<p>- nombre d'analyses génétiques réalisées</p> <p>- linéaire supplémentaire inventorié</p> <p>- nombre de cours d'eau et/ou bassins versants suivis</p>		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)			Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			Structure animatrice, Association de protection de la nature, Bureau d'étude, Fédération de Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles					
Nature des opérations					Coût total
Choix des sites (2 jours, 400 €/j)					800 €
Prélèvement des échantillons (8 jours, 400 €/j)					3200 €
Analyse génétique (environ 4/ ans sur 2 ans à 1 000 € l'unité)					8000 €
Suivi des populations (1/an/RTP sur 5 ans avec participation de 2 personnes)					16000 €
Coût HT total estimé					28000 €

I.5. DETAIL DE L'ETAGEMENT DES VERSANTS ET DYNAMIQUE DE VEGETATION

➤ Etage mésoméditerranéen

L'étage mésoméditerranéen est l'étage de végétation le mieux représenté en Corse. Il s'étend généralement du bord de mer (en l'absence d'étage thermoméditerranéen) jusqu'à 600 à 700 m en ubac et 1 000 m en adret.

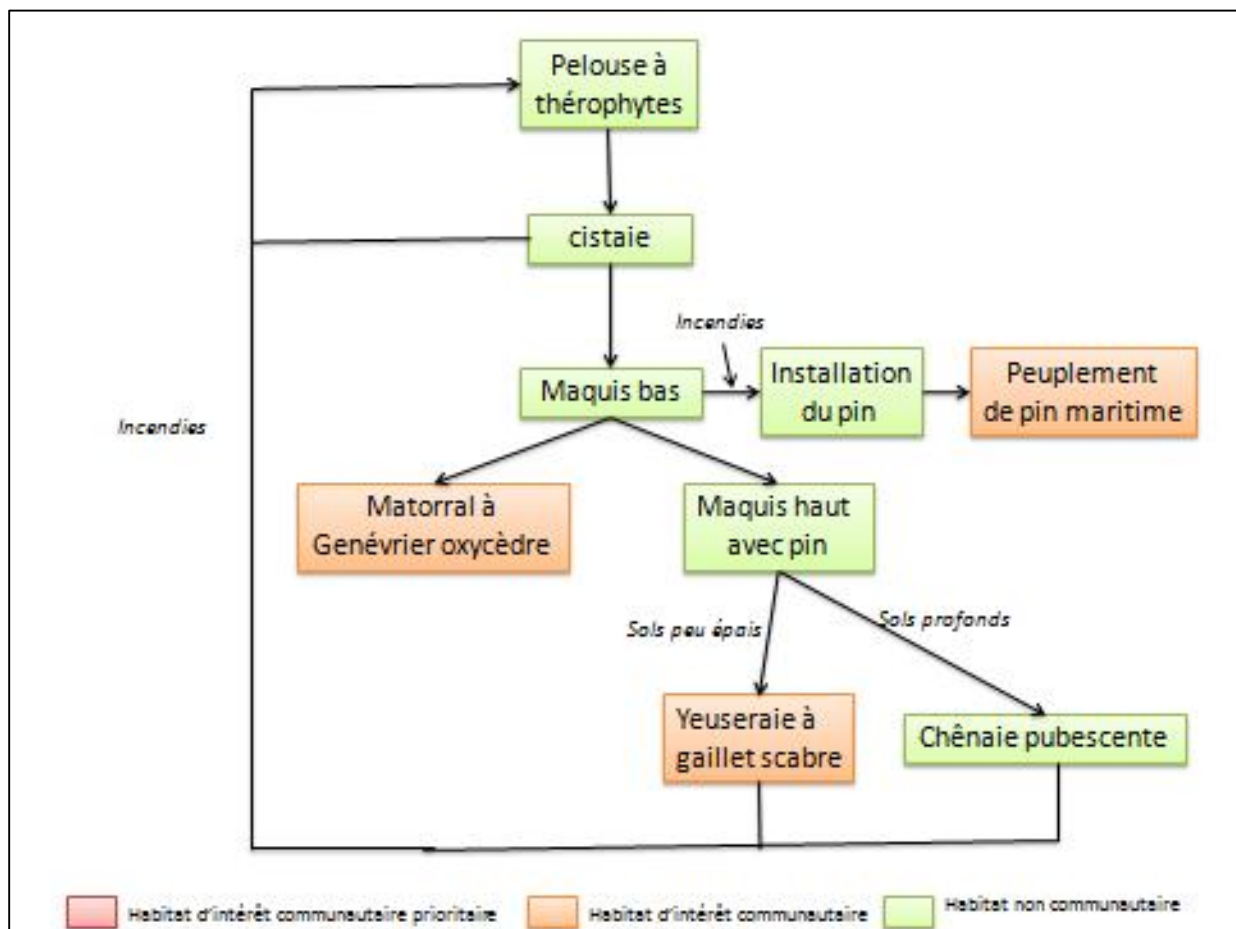


Figure 1 : Schéma de la dynamique de la végétation au sein de l'étage mésoméditerranéen sur le site de Corscia

Sur le site de Corscia, les cortèges de végétation de l'étage mésoméditerranéen apparaissent localement et principalement sur des sols peu épais rocailloux. A l'exception de quelques stades, la majeure partie des habitats de cet étage, présents sur le site de Corscia, sont communs en Corse et présentent un faible intérêt patrimonial. Néanmoins, deux stades forestiers sont considérés d'intérêt communautaire (yeuseraie et peuplement de pin maritime), ainsi que le développement du matorral à genévrier oxycèdre. Ce dernier, rare dans son aire de répartition est d'autant plus patrimonial en Corse que contrairement aux autres régions où il est connu, il s'y développe sur des sols siliceux.

SC2	Répartition du <i>Cerambyx cerdo</i> sur le site		Priorité 3
Thématique(s) de développement durable	- Suivi et amélioration des connaissances		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- GC1, GC2, GC6	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
	Chênaie verte	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie estimée:
<i>A minima la Chênaie verte sur le site Natura 2000</i>			A minima 120 ha
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations			Modalité de mise en œuvre
<p>Le Grand capricorne est un coléoptère inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats » qui affectionne particulièrement les chênes très âgés. Le diagnostic écologique du site du Massif du Cinto partie Corscia (Cf. Tome 1 du DOCOB) a identifiés plusieurs secteurs favorables à cette espèce situés dans la Chênaie verte à l'est de Corscia.</p> <p>L'objet de cette mesure est donc d'engager des prospections pointues sur ces secteurs identifiés comme favorables à l'espèce dans l'objectif d'obtenir des informations sur la répartition précise de cette espèce sur le site Natura 2000. La connaissance de cette répartition permettra ensuite d'informer les propriétaires et gestionnaires de ces forêts sur la présence de cette espèce et de les conseiller quant à la gestion de ces habitats pour cette espèce.</p> <p>Pour cela 5 jours de prospections sont proposés. Les individus repérés devront être localisés à l'aide d'un GPS et les données suivantes renseignées :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stade de développement → Nombre d'individus → Date et lieu d'observation → Conditions météo → Description précise du milieu dans lequel l'individu a été observé (essence d'arbre, arbre mort sur pied, bois mort, ...) <p>Les adultes sont à rechercher en période estivale au crépuscule sur les troncs des chênes ou à proximité sur des souches.</p>			<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de suivi et amélioration des connaissances</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>
Durée programmée			5 ans

II.2. DESIGNATION ET GESTION ADMINISTRATIVE DU SITE

II.2.1. PROPOSITION ET DESIGNATION DU SITE

Le site « Massif montagneux du Cinto » a été proposé éligible comme Site d'Importance Communautaire en décembre 1998.

Différents habitats et espèces des deux Directives sont présents sur l'ensemble du site et justifie la désignation de ce dernier.

Sur l'ensemble du Site Natura 2000, onze habitats d'intérêt communautaires sont présents (cf. le Formulaire Standard des Données en Annexe dans le document tiré à part). La zone de Corscia est concernée par 7 d'entre eux dont 2 sont prioritaires (en gras) :

- ✓ Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux : 4090
- ✓ Matorral arborescent à Genévrier : 5210
- ✓ Pentès rocheuses siliceuses à végétations chasmophytiques : 8220
- ✓ Forêts à Chêne vert : 9340
- ✓ **Pinèdes Corses à Pin laricio : 9530**
- ✓ Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : 9540
- ✓ **Forêts endémiques à Genévrier thurifères : 9560**

Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE ont été mentionnées dans le Formulaire Standard des Données (cf. Annexes dans le document tiré à part) ; La partie Corscia du site qui est concernée par ce DOCOB ne présente qu'une partie de cette liste d'espèces qui sont les suivantes :

- ✓ Amphibiens et reptiles : Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*), Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*), Phyllodactyle d'Europe (*Phyllodactylus europaeus*) ;
- ✓ Invertébrés : Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*), Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- ✓ Mammifères : Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*) ;
- ✓ Plantes : *Botrychium simplex*, *Euphrasia nana* ; *Buxbaumia viridis*

Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X		
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
- Meilleure connaissance des populations de Grand capricorne sur le site Natura 2000 et de leur répartition		- Superficie de chênaie (habitat d'espèce favorable) prospectée - Nombre d'individus observés		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, OCIC, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)		OCIC, association locale, bureau d'étude compétent en la matière,...		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations				Coût
Prospection (6 jours)				3000 à 4800 €
Analyse des données (3 jours)				1500 à 2400 €
Rédaction d'un article à paraître dans le bulletin annuel (mesure AN1) (0,5 jours)				250 à 400 €
Coût HT estimé total de l'action / an				4750 à 7600 €

➤ **Etage supraméditerranéen**

Intercalé entre l'étage mésoméditerranéen et l'étage montagnard, cet étage de végétation occupe des altitudes allant de 700 à 1 000 m en ubac et 1 000 à 1 300 m en adret. D'un point de vue floristique, le passage de l'étage mésoméditerranéen à l'étage supraméditerranéen est marqué par la disparition de l'arbousier, du ciste de Montpellier ou encore du romarin et par l'apparition notamment du le pin laricio, du thym corse et de l'astragale du gennargentu.

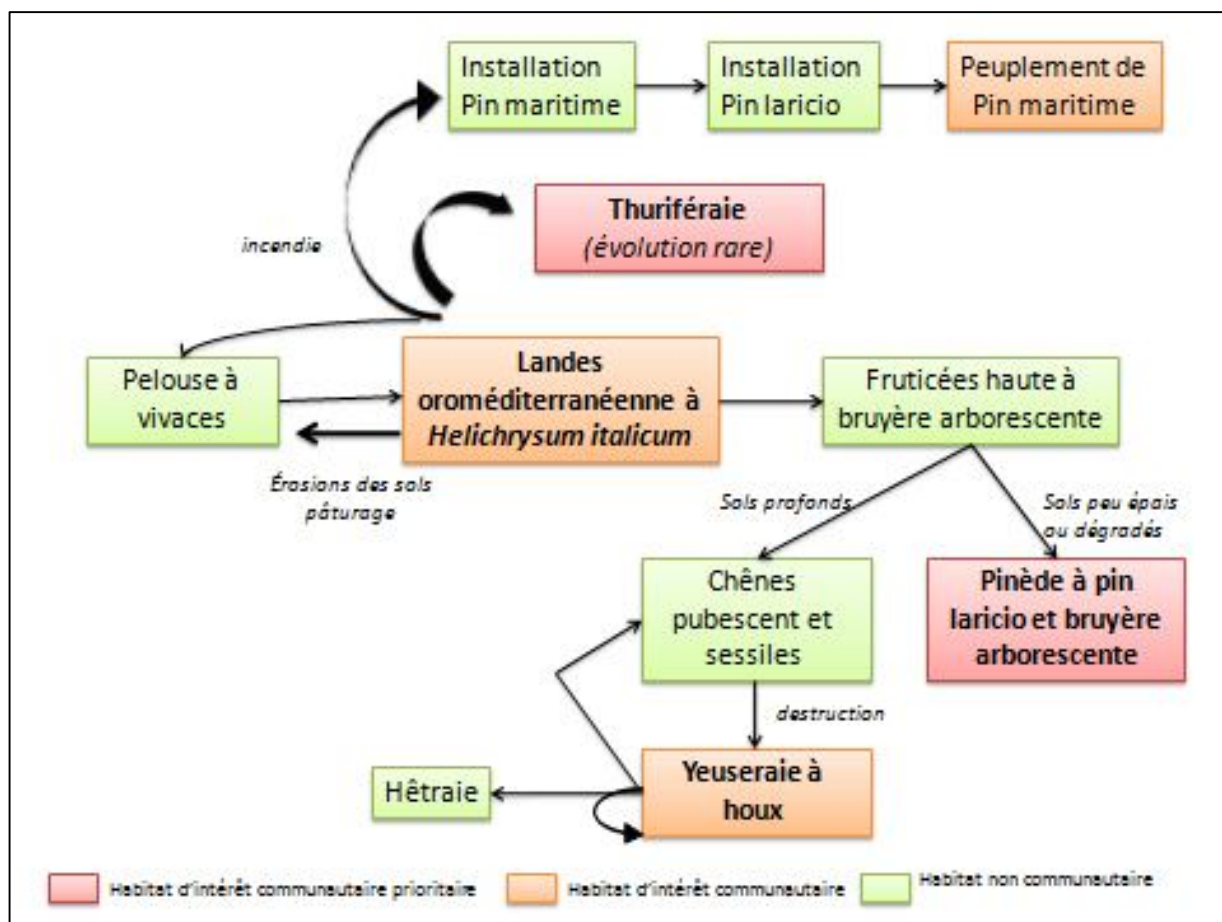


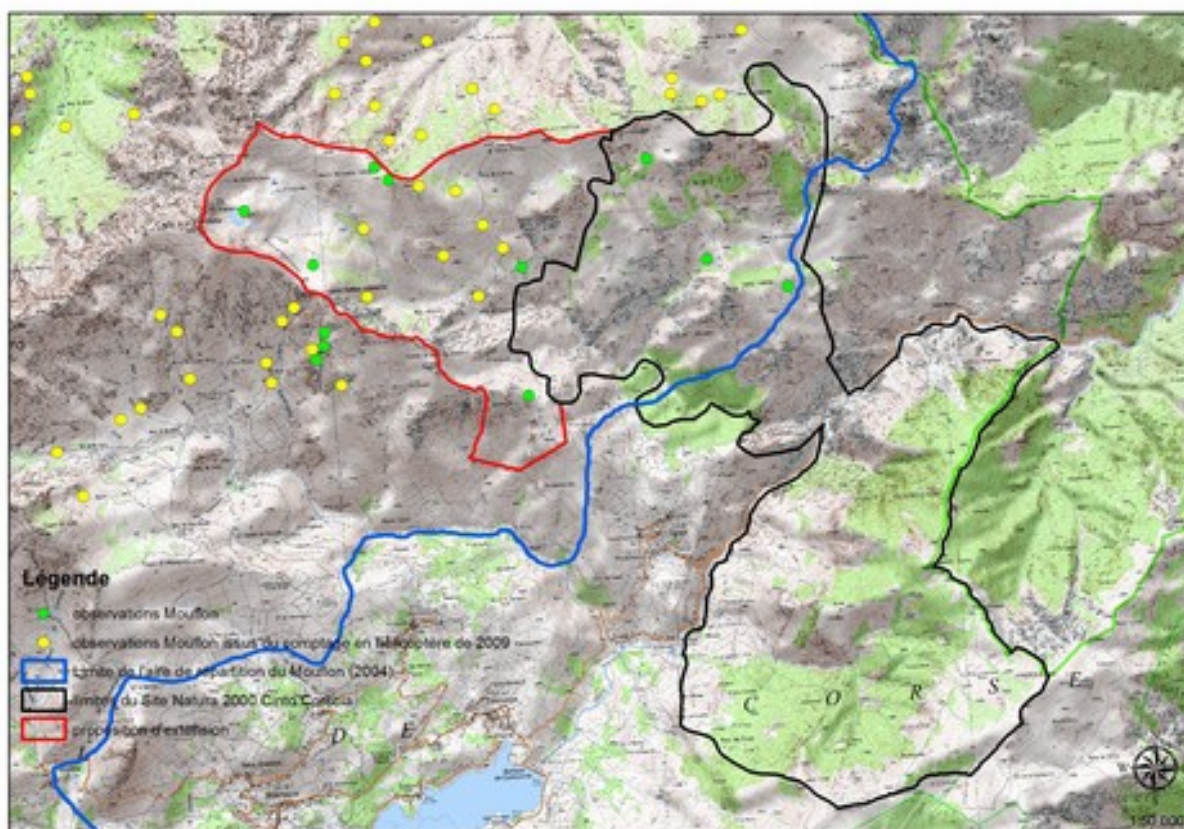
Figure 2 : Schéma de la dynamique de la végétation au sein de l'étage supraméditerranéen sur le site de Corscia

Dans un passé encore récent, les pressions humaines étaient importantes à cet étage dans la vallée du Niolu puisque de nombreuses surfaces étaient dédiées à la culture et à la castanéiculture afin de nourrir les populations des villages (GAMISANS J. & GRUBER M., 1979). Aujourd'hui, il n'y a plus de culture dans ce secteur mais localement des traces de cette activité sont encore visibles avec la présence de terrasses. Ces vestiges du passé peuvent par endroit accueillir le genévrier thurifère qui voit en ces milieux anciennement anthropisés un habitat favorable. Néanmoins, l'implantation de cette espèce sur les terrasses, bien que connue, reste rare.

SC3	Répartition du Mouflon de Corse sur le site		Priorité 1
Thématique(s) de développement durable	- Suivi et amélioration des connaissances		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
Documents visés		Mesure à coordonner avec :	
DOCOB		- GC4	
Habitats et espèces concernés:	Habitats	Espèces	
		Mouflon de Corse <i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i>	
Localisation - Périmètre d'application:			Superficie estimée:

>1465 ha

Carte de répartition du mouflon de Corse sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia



(Source: Carte: ONCFS, 2012; Données: ONCFS, OGREVA, BIOTOPE)

II.2.2. GESTION ADMINISTRATIVE DU SITE

Le premier comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif du Cinto » a eu lieu le 26 juin 2008. Cette réunion s'est tenue à Evisa et a été décidée par l'arrêté préfectoral n°2008 148-1. Elle fut présidée par M. Thierry Cottin sous préfet de Corte chargé de la coordination du réseau Natura 2000 en Haute-Corse. Organismes et collectivités étaient présents à ce Copil (cf. TABLEAU I *ci-dessous*).

TABLEAU I : LISTE DES ORGANISMES ET COLLECTIVITES PRESENTS AU COPIL

(SOURCES : COMPTE RENDU DU COPIL DU 26 JUIN 2008)

Organisme/collectivité	Représenté par
Mairie d'Evisa	CECCALDI Pauline, Maire
Commune d'Evisa	CASANOVA M.P.
Commune d'Evisa, chambre d'agriculture Corse du Sud	GIANNI Jean Jacques
Commune d'ASCO	FRANCESCHETTI B., Adjoint au maire
Commune d'ASCO	GUIDONI, Adjoint au maire
Commune d'ASCO	M. ALEDO J.A., Adjoint au maire
ONF	LUCIANI Paul Marie
ONF	LUTZ Antoine
ONF	MARCELLESI J.K.
ONF	MONTUS-AUGE Rodolphe
ONF	SALAS Christophe
Conseil Général 2A Environnement	UCCIANI Joseph, service environnement
Pdt Fédération Française Montagne et Escalade	ACQUAVIVA P.A
Conseil Général 2A Environnement	POMPEI François
OEC	SORBA Laurent
Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse	ESPI Mélanie
Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse	LINALE Marie Dominique
Direction Régionale de l'Environnement de Corse	FERAL Camille

Suite à une réactivation de la dynamique du site Natura 2000 du Massif du Cinto, une réunion a eu lieu à Corscia en Janvier 2009 pour recontextualiser la partie Corscia à travers l'ensemble du site pour la réalisation du DOCOB. Ce « groupe de pilotage » s'intègre au premier Copil.

En ce qui concerne la structure porteuse, la convention de gestion s'est faite entre l'Etat et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL).

Pour réaliser le DOCOB de ce Site d'Importance Communautaire, la DREAL de Corse a mandaté le bureau d'études Biotope afin de réaliser les différentes phases de ce document. Les inventaires et cartographies de la faune et de la flore d'intérêt communautaires et prioritaires du diagnostic écologique permettront de justifier l'intégration du site au réseau européen Natura 2000.

Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations				Modalité de mise en œuvre
<p>Les actions de suivi de l'aire de répartition du Mouflon de Corse mises en place en 1997, 2004 et 2014 par l'ONCFS, sont consacrées à l'ensemble de l'aire de répartition de cette espèce à l'échelle de la Corse. A l'échelle de l'île l'expansion du Mouflon de Corse est très faible mais positive.</p> <p>Le Massif du Cinto fait ainsi l'objet de suivis annuels réalisés également sur le Massif de Corscia. Sur le site Natura 2000 du Massif de Corscia, seulement quelques mouflons mâles isolés ont été aperçus lors des prospections.</p> <p>Les populations de mouflon de ce secteur ont donc un état de conservation imprécisément connu. Il faut donc continuer d'évaluer le site Natura 2000 de Corscia en tant que zone d'hivernage pour favoriser son extension au-delà du site, voire même du Golo. Pour cela, il faut favoriser des conditions d'accueil favorables aux hardes de Mouflon de Corse (limiter la compétition avec les troupeaux ou encore limiter le dérangement bruyant tel que la chasse avec chiens), (Communication orale BENEDETTI P., ONCFS).</p> <p>Le site Natura 2000 devrait donc faire l'objet d'un suivi du Mouflon de Corse plus important, notamment en hiver, pour déterminer les zones d'hivernage de l'espèce sur ce versant. Il serait donc intéressant de coupler 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous forme d'un suivi régulier à pied sur le site (dont 1 en hiver) et, - sous forme d'un comptage aérien par hélicoptère (transects avec résultat indiciaire d'abondance). 				<p>Type de mesure : Mesure non contractuelle - Mesure de suivi et amélioration des connaissances</p> <p>Financement : Mesure finançable sur les crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)</p>
Durée programmée				5 ans
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)		
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des populations de Mouflon de Corse sur le site Natura 2000 et de leur répartition - Extension de l'aire de répartition du Mouflon de Corse 		<ul style="list-style-type: none"> - Superficie prospectée - Nombre d'individus observés - Superficie utilisée par le Mouflon de Corse 		
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)		
Structure animatrice, ONCFS, DREAL Corse (liste non exhaustive donnée à titre indicatif)		Structure animatrice, ONCFS, DREAL Corse		
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles				
Nature des opérations			Coût	
Prospections (comptages aériens avec Résultat indiciaire d'abondance à faire entre 6 et 8 fois à 1200 € l'heure = 10 h pour l'ensemble du Niolo)			10 000 à 15000 €	
Analyse des données (3 jours)			1500 à 2400 €	
Rédaction d'un article à paraître dans le bulletin annuel (mesure AN1) (0,5 jours)			250 à 400 €	
Coût HT estimé total de l'action			11 750 à 17 800 €	

Le schéma précédent présente la dynamique de végétation s'effectuant à cet étage sur le site de Corscia. Cette évolution peut conduire, de manière plus ou moins durable, à l'établissement d'habitats d'intérêt communautaire, voire même prioritaire (pinède à pin laricio). Ainsi, l'évolution spontanée d'une lande montagnarde peut conduire spontanément à la formation de pinède de pin laricio, ou plus rarement à la thuriféraie, ou encore à un peuplement de pin maritime, cette espèce étant généralement favorisée par les incendies.

➤ **Etage montagnard :**

En Corse, l'étage montagnard occupe une tranche altitudinale comprise entre 1 000 et 1 600 m en ubac et 1 300 et 1 800 m en adret, au-dessus de l'étage supraméditerranéen. La disparition du chêne vert, de la bruyère arborescente et l'apparition de l'épine vinette de l'Etna, de la rue corse ou encore du genévrier nain, caractérise la transition entre le supraméditerranéen et le montagnard.

Sur la partie Corscia, l'étage montagnard se compose essentiellement de landes oroméditerranéennes montagnardes ainsi que de peuplements de pin laricio. Le schéma ci-dessous met en évidence la succession végétale se déroulant au sein de cet étage de végétation en Corse, soulignant au passage, le fait qu'en l'absence de perturbation majeure les landes oroméditerranéennes tendront à devenir des peuplements de pin laricio, hêtre ou sapin blanc.

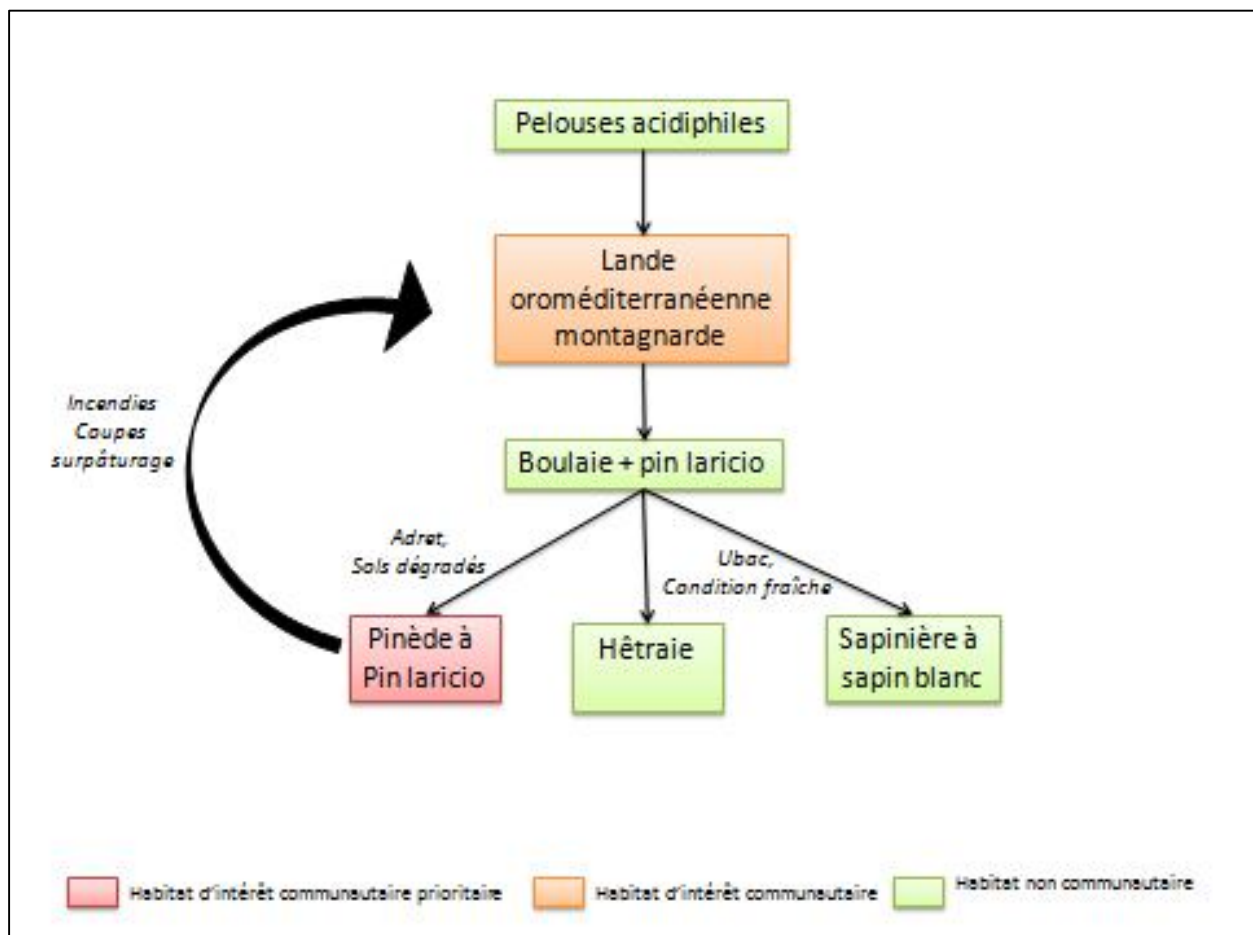


Figure 3 : Schéma de la dynamique de la végétation au sein de l'étage montagnard sur le site de Corscia

IV.1.3 Récapitulatifs des actions proposées

Tableau 4: Tableau récapitulatifs des actions proposées

Thématique	Mesures	Code	Priorité	Objectifs
Animation et vie du site	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1	1	Animer le DOCOB de manière concertée
				Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000
				Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité
Valorisation, Communication et sensibilisation	Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC2	2	Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité
	Informersur le site Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC1	3	Informersur le site Natura 2000 et les actions réalisées
				Sensibiliser les usagers du site Natura 2000 à sa fragilité
Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Préservation de l'habitat à Genévrier thurifère	GC1	1	Préserver l'habitat à Genévrier thurifère
	Recherche et marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC2	2	Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers
	Gestion pastorale	GC3	2	Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces en lien avec le pastoralisme
				Améliorer la gestion du site
	Préservation des habitats aquatiques favorables aux amphibiens	GC6	2	Préserver les espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux aquatiques
	Création d'une Réserve biologique forestière dans le cadre de la SCAP	GC7	2	Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

II.3. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

II.3.1. DIVISIONS ADMINISTRATIVES

L'ensemble du site concerne 5 communes Albertacce, Evisa, Calenzana, Corscia et Asco. Le Document d'Objectif de cette partie du site ne concerne quant à lui, que la commune de Corscia. Celle-ci fait partie du canton de Niolu-Omessa qui groupe 12 communes et n'appartient à aucune communauté de communes actuellement (cf. TABLEAU II).

TABLEAU II : DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET COMMUNES SUR LE SITE				
Canton	Commune	Communauté de communes	Surface en ha de la commune	Superficie en ha concerné par le site
Niolu-Omessa	Corscia	-	5 899	2 736,3

II.3.2. DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Corscia ne dispose pas de Plan d'Occupation des Sols, c'est donc le Règlement National de l'Urbanisme qui s'y applique.

II.3.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le site d'importance communautaire « Massif du Cinto » FR 9400576 intercepte différents zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

➤ **ZNIEFF**

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont présentes sur l'ensemble du site de Corscia :

- ZNIEFF de type I n°01280000 « Gorges de Scala di Santa Regina »
- ZNIEFF de type I n°01290000 « Forêt d'altitude de Corscia-Calacuccia »
- ZNIEFF de type II n°01140000 « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Cinto »
- ZNIEFF de type II n°01330000 « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Rotondo »

➤ **ZPS**

En application de la Directive Oiseaux 79/409/CEE et en vue d'assurer la protection des habitats permettant la reproduction du Gypaète Barbu, une Zone de Protection Spéciale a été mise en place sur une partie du territoire de Corscia :

- FR9412002 « Haute vallée de la Scala di Santa Regina »

Thématique	Mesures	Code	Priorité	Objectifs
	Eviter la prolifération d'une espèce envahissante, <i>Ailanthus altissima</i>	GC4	3	Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Préservation de l'habitat favorable au Grand Capricorne	GC5	3	Préserver les populations de Grand Capricorne ainsi que leur habitat
Suivi et amélioration des Connaissances	Répartition du Mouflon de Corse sur le site	SC3	1	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Acquisition de connaissances sur la Truite de Corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis	SC1	2	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Répartition du Grand Capricorne sur le site	SC2	3	Améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire

D'après Gamisans J., bien que certains secteurs du massif du Cinto semblent favorables à la présence du hêtre, ils voient se développer le Pin laricio même en ubac (Gamisans, 1981). Il est possible que cette répartition puisse s'expliquer par la présence d'un sol siliceux trop compacte constitué par les rhyolites du massif du Cinto (Litardière et Malcuit, 1926). Ainsi, l'absence de hêtre et de sapin, sur le site de Corscia semble favoriser le développement des Pinèdes à laricio : habitat d'intérêt communautaire.

➤ **Falaises des étages supraméditerranéen et montagnard**

Les pentes rocheuses siliceuses de ces étages se composent le plus souvent d'espèces rupicoles formant des groupements stables, en raison des conditions difficiles qu'imposent ces milieux. Parfois, un amas de matériaux au sein d'anfractuosités peut s'installer et favoriser l'implantation d'espèces ligneuses telle que le genévrier thurifère. Néanmoins, cette évolution reste rare, les thuriferaies des parois rocheuses du site représentent donc un grand intérêt patrimonial d'autant plus que cet habitat est prioritaire.

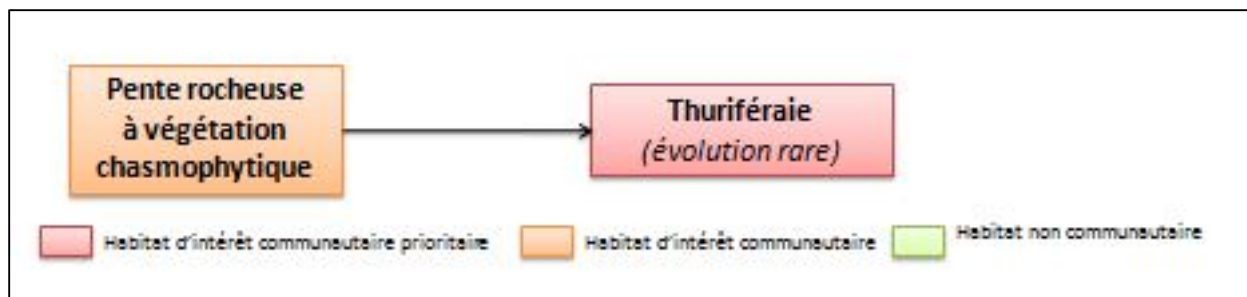


Figure 4 : Schéma de la dynamique de la végétation des falaises des étages supraméditerranéen et montagnard sur le site de Corscia

IV.1.4 Synthèse actions - coût - financements

Tableau 5: Tableau de synthèse des actions proposées ainsi que de leur coût et financements potentiels

Action	Code	coût estimé pour 6 ans en euros (HT)	type de mesure	financements potentiels
Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1	42000 €	Mesure contractuelle - Mesure d'animation - information	FEDER
Informier régulièrement sur Natura 2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC1	20000 €	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation - information	- crédits du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)
Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC2	10500 € environ	Mesure contractuelle - Mesure d'animation - information	- crédits du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)
Préservation de l'habitat à Genévrier thurifère	GC1	A chiffrer ultérieurement	Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Recherche et marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC2	A chiffrer ultérieurement	Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Gestion pastorale	GC3	36,77 €/ha/an	Mesure non contractuelle - Mesure agro-environnementale, Mesure MAET	Fonds FEADER via la mesure 214-E du PDRC, engagement E3-15
Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia	GC4	1 200 €	Mesure non contractuelle - Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)

➤ **ZSC**

Le site de Corscia fait l'objet d'une Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE :

- FR9400576 « Massif montagneux du Cinto »

➤ **PNR**

Le site de Corscia adhère à la chartre du Parc Naturel Régional de Corse :

- FR8000012 « Parc Naturel Régional de Corse »

➤ **Zonages réglementaires avortés**

Par le passé, un projet de site classé dans la vallée du Niolu avait été envisagé, puis abandonné suite à l'opposition des habitants à ce classement.

En outre, un projet d'extension du réseau des réserves naturelles sur la commune de Corscia n'a pas été validé. Ce projet de réserve naturelle de 671.44 ha sur la forêt communale de Corscia avait pour but de préserver les habitats et espèces remarquables du site, notamment les forêts de Genévrier thurifère.

II.4. DONNEES ABIOTIQUES

II.4.1. CLIMAT

- Contexte régional

La Corse présente un climat méditerranéen (sècheresse estivale importante) mais son relief important fait apparaître de nombreuses variations de températures et de précipitations selon les stations. Dès 800 mètres, l'influence méditerranéenne diminue au profit de l'altitude. Ainsi, on distingue deux types de climat :

- Un climat méditerranéen d'altitude (600-1200 m) à températures moyennes annuelles comprises approximativement entre 13°C et 10°C et des précipitations de 800 à 1500 mm et une saison sèche moins longue que sur le littoral mais néanmoins très marquée. L'hiver est assez rude avec des minimas négatifs.
- Un climat à tonalité alpine (au dessus de 1200 m) à hiver rigoureux, à contrastes saisonniers et quotidiens de températures, à précipitations (particulièrement neigeuses) très abondantes. La répartition des précipitations est toutefois méditerranéenne avec une sécheresse estival brève ou nulle. Ce type de climat couvre environ 12% de la Corse.

- Contexte local

Le site du Cinto, s'étalant entre 500 m et 2710 m, peut donc présenter les deux types de climats. Les différences d'expositions entre les versants ainsi que la pente vont accentuer les contrastes, laissant libre expression à de nombreux microclimats. Le Massif du Cinto

Action	Code	coût estimé pour 6 ans en euros (HT)	type de mesure	financements potentiels
Eviter la prolifération d'une espèce envahissante, <i>Ailanthus altissima</i>	GC5	A chiffrer ultérieurement	Mesure contractuelle - Mesure de gestion et conservation	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Préservation de l'habitat favorable au Grand Capricorne	GC6	24 000 €	Mesure contractuelle - Mesure de Gestion et Conservation	à travers la mesure 227 du PDRC
Préservation des habitats aquatiques favorables aux amphibiens	GC7	A chiffrer ultérieurement	Mesure non contractuelle - Mesure de Gestion et Conservation	-
Création d'une réserve biologique forestière dans le cadre de la SCAP	GC8	A chiffrer ultérieurement	Mesure non contractuelle réglementaire	-
Acquisition de connaissances sur la truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis	SC1	28 000 €	Mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Répartition du Grand Capricorne sur le site	SC2	4 750 à 7 600 €	Mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)
Répartition du Mouflon de Corse sur le site	SC3	11 750 à 17 800 €	Mesure non contractuelle de suivi et d'amélioration des connaissances	crédits du ministère en charge de l'écologie (MEEDDM)

I.6. FICHES HABITATS NATURA 2000 DES HABITATS D' INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE

JUNIPERAIE A GENEVRIER OXYCEDRE	
<p>Code NATURA 2000 : 5210-1</p> <p>Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 32.1311</p> <p>Typologie: Matorral arborescent interne à <i>Juniperus oxycedrus</i></p>
<p>Surface : 51,3 ha</p>	<p>Représentativité :</p> <p>2% du site</p> <p>2,2% des HIC</p>



IV.1.5 Calendrier global des actions

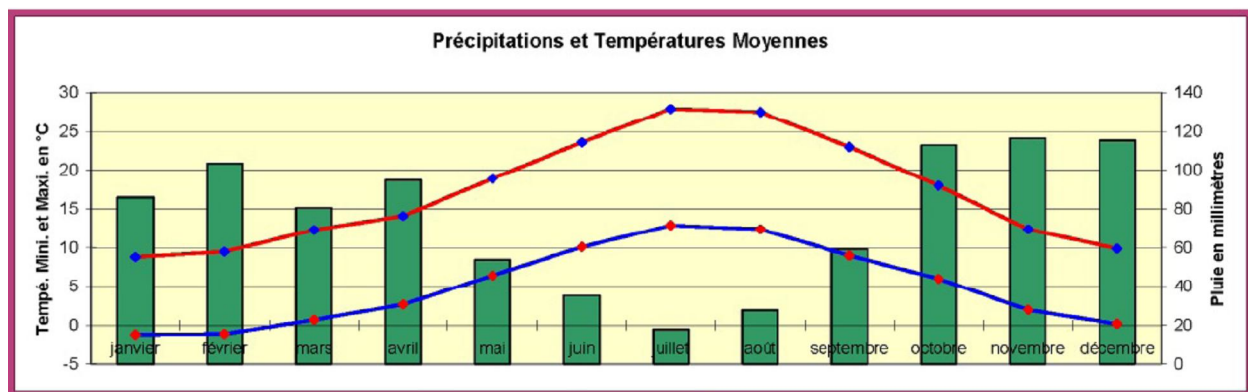
Tableau 6: Calendrier prévisionnel global de réalisation des actions

Action	Code	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	AN1						
Informier régulièrement sur N2000, l'avancement du Document d'objectifs et les mesures mises en œuvre	VC1						
Concevoir et mettre en place des panneaux d'informations et de sensibilisation aux enjeux du site	VC2						
Préservation de l'habitat à Genévrier thurifère	GC1						
Recherche et marquage des arbres-gîtes de manière pérenne	GC2						
Gestion pastorale	GC3						
Proposition d'extension du site Natura 2000 du Massif du Cinto partie Corscia	GC4						
Eviter la prolifération d'une espèce envahissante, <i>Ailanthus altissima</i>	GC5						
Préservation de l'habitat favorable au Grand Capricorne	GC6						
Préservation des habitats aquatiques favorables aux amphibiens	GC7						
Création d'une réserve biologique forestière dans le cadre de la SCAP	GC8						
Acquisition de connaissances sur la truite corse par la réalisation d'analyses génétiques et de suivis	SC1						
Répartition du Grand Capricorne sur le site	SC2						
Répartition du Mouflon de Corse sur le site	SC3						

présente ainsi une diversité intéressante de milieux, du méditerranéen à l'alpin, ce qui lui confère une certaine originalité.

La partie Corscia s'étend majoritairement à des altitudes comprises entre 600 et 1200 m et subit donc majoritairement un climat méditerranéen d'altitude.

Les communes de Calacuccia et de Corscia se trouvant à 5 km l'une de l'autre et situées toute deux à 800 mètres d'altitude environ, les données climatiques peuvent être comparables. (cf. Graphique n° 1 *ci-dessous*)



Graphique n° 1 : Données climatiques de Calacuccia

(source : Site Internet 2)

II.4.2. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIQUE

- Contexte local

La Corse possède une centaine de sommets dépassant les 2000 mètres d'altitude. Ce relief est lié à l'histoire géologique de l'île. Le Massif du Cinto appartient à la Corse dite ancienne ou cristalline, c'est-à-dire essentiellement formée de granites mais aussi de gneiss et de rhyolites. Au cours des temps géologiques le Cinto a fait l'objet d'accumulation de produits volcanogènes.

La zone de Corscia se situe entre un affleurement de granodiorite et un complexe magmatitique polyméthamorphique à orthogneiss (terrains datant de l'ère primaire). (cf. Carte n° 2 *ci-dessous*)

V. PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » une gestion existante et/ou passée qui a permis le maintien de ces espèces et milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

V.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel approuvé par arrêté préfectoral.

V.2 Les avantages

Bien qu'elle ne donne pas droit à une contrepartie financière au même titre que la contractualisation, l'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- **Garantie de gestion durable des forêts**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

Description générale de l'habitat
Habitat des étages méso à supraméditerranéen, dans des bioclimats subhumide à humide. Réparti entre 10 et 800 m d'altitude, il s'étend néanmoins principalement entre 300 et 600 m d'altitude. Implanté dans des milieux xériques et chauds, ensoleillés et donc le plus souvent exposé au sud. Cet habitat se développe préférentiellement sur calcaires, calcaires marneux et dolomies, poudingues, beaucoup plus rarement sur substrat acides (phylades, micaschistes, rhyolites, schistes gréseux). Sols profonds, riches en particules fines. Implanté sur des pentes variables (nulle à moyenne) un peu rocailleuse des coteaux arides et des zones anciennement cultivées.
Répartition géographique en Europe et en France
Junipéraie communes parmi les garrigues de moyenne et haute Provence et du languedoc, plus rare dans les Alpes maritimes (bassin de Sospel), mais les peuplements réellement bien individualisés sont peu courants : mont Ventoux, mont Coudon, centre var : forêt de la Gardiole de Rians, région de Vins-le-Val, haute Provence : nord du lateua de Valensole. Ces junipérais restent rares en situation littorale. Dans les Cévennes, elles sont assez fréquentes sur dolomies, à Carlenca, sur la partie sud du plateau de St Guilhem et dans la vallée de la Buèges. En Corse, cet habitat est présent sur substrat siliceux.
Evolution naturelle habituellement constatée
Les junipérais à Genévrier oxycèdre sont généralement issues soit des garrigues du Rosmarinio officinalis en Provence occidentale sudhumide, soit des pelouses de l'Helianthemo italici-Aphyllanthion monspeliensis en Provence orientale et dans les Alpes maritimes. Matorrals en voie générale de maturation en raison de la déprise agricole, mais localement rajeunis par le passage d'incendies. Il colonise spontanément de nouveaux territoires de manière assez rapide en parti grâce à la dispersion des galbules des genévriers par les mammifères et les oiseaux. Le phénomène de facilitation par les genévriers accélère la succession vers la chénaie pubescente. Dans des situations plus contraignantes (affleurements rocailleux), la dynamique est plus lente.
Localisation sur le site
De superficie restreinte sur le site, les junipérais à genévrier oxycèdre se trouvent principalement dans la partie centrale en rive gauche du Golo, de part et d'autre du ruisseau de Frassede et dans le secteur de Poggiale di sorbi. Un pointement est visible plus au sud en aval du ruisseau de Prunicia.
Cortège floristique de l'habitat sur le site
Inconnu
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
Physionomie : Inconnue
Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu
Intérêt patrimonial : Inconnu
Mesures de gestion adaptées au site

V.3 Engagements et recommandations

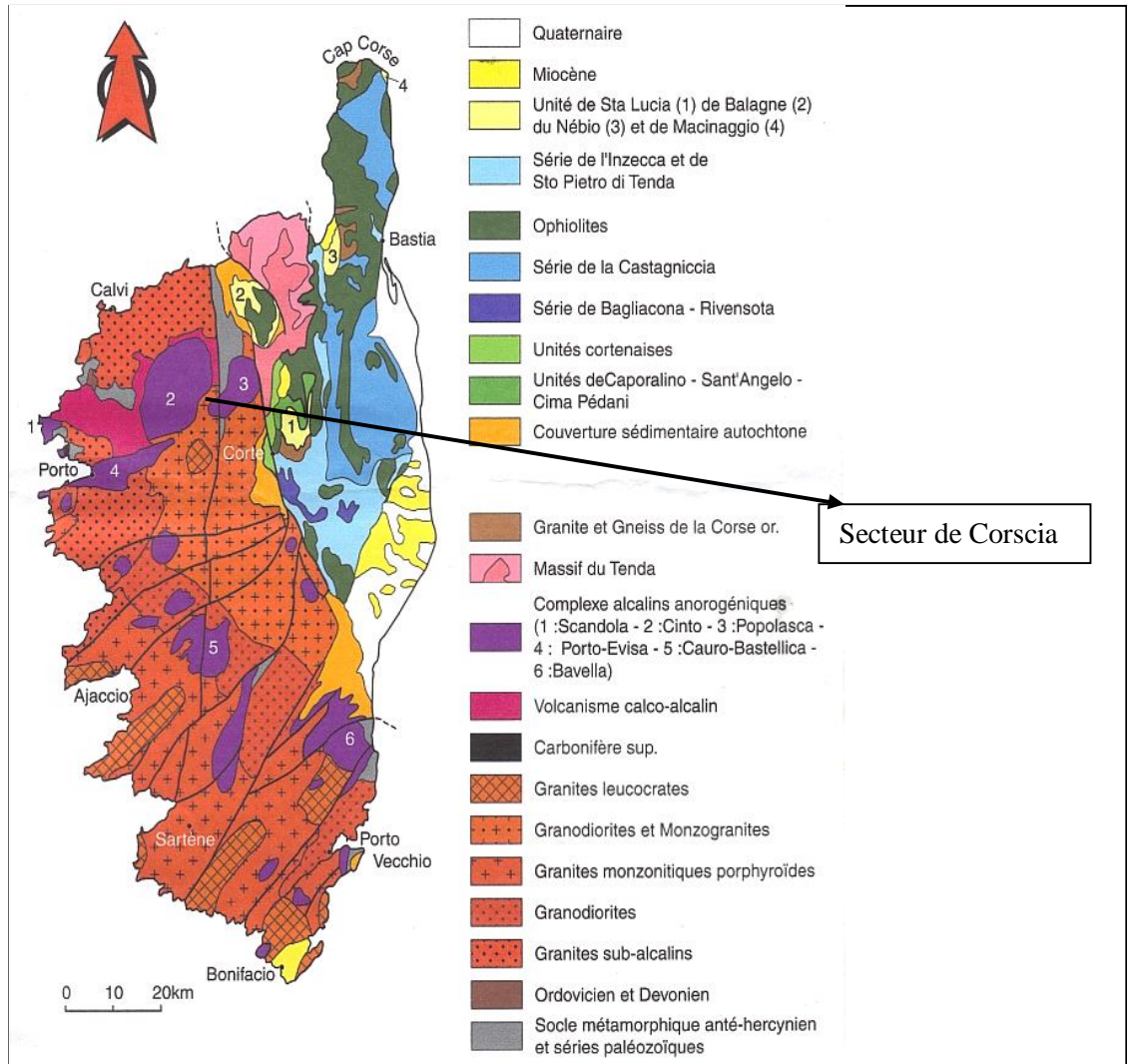
Dans un premier temps, il convient de préciser les termes « d'engagement » et de « recommandations » tels qu'ils seront employés dans la charte Natura 2000 proposée.

Engagement : En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, les engagements participant cités au sein de la charte Natura 2000 contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire décrits dans le DOCOB. Ces engagements n'entraînent aucun surcoût pour l'adhérent mais leur non respect peut conduire à une suspension temporaire à l'adhésion de la charte. Le respect de ces engagements est donc soumis à un contrôle, notamment s'il a permis l'obtention d'avantages (aides publiques, avantage fiscal).

Recommandation : Les recommandations ont pour but de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Le non-respect de ces recommandations n'entraîne aucune sanction pour l'adhérent.

Sur la base de ces définitions, le guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon propose un découpage des engagements et recommandations selon 3 grandes catégories (extrait du guide).

- **les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site.** Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.
- **les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site.** Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COPIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.
- **les engagements et recommandations relatifs aux grands types d'activités.** Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique. » (pages 5 et 6, DIREN Languedoc-Roussillon, Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon).



Carte n° 2 : Carte géologique de la Corse
(Source : Site Internet 3)

II.4.3. HYDROLOGIE

La zone de Corscia est traversée par le Golo et parcourue par plusieurs ruisseaux (pérennes ou temporaires) s'écoulant de part et d'autre du Golo. En général, ces cours d'eau possèdent un régime torrentiel avec des pentes fortes et quelques petites vasques plus calmes. Les débits d'eau sont irréguliers au cours d'une année.

Ce phénomène s'explique par la présence du climat méditerranéen à montagnard qui engendre des périodes de précipitations et d'étiage importantes. La Carte n° 3 ci-après localise les principaux cours d'eau du site :

La présente étude se propose de reprendre cette ligne directrice dans l'élaboration de la charte Natura 2000 du site du Massif du Cinto, partie Corscia. Il faut également rappeler que la charte est conclue pour une période de 5 ans et doit être en accord avec les objectifs présentés précédemment (Cf § III *DEFINITION DES OBJECTIFS* [page 18](#)) ainsi que la réglementation en vigueur sur le site (Cf. *b*).

V.4 Charte Natura 2000 du site FR9400576 « Massif du Cinto, partie Corscia »

Les engagements et recommandations proposées au sein de ce paragraphe s'appliquent à l'ensemble du site Natura 2000 du Massif du Cinto, partie Corscia indépendamment du type de milieu ou d'activité.

FRUTICEE SUPRAMEDITERRANEENNE DE CORSE

<p>Code NATURA 2000 : 4090-7 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 31-75 Typologie: Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux</p>
<p>Surface : 441,5 ha ¹ (¹ surface calculée pour les habitats 4090-7 + 4090-8)</p>	<p>Représentativité : 17,2 % du site² 18,9 % du site² (² représentativité calculée pour les habitats 4090-7 + 4090-8)</p>



Description générale de l'habitat

Type d'habitat caractéristique de l'étage supraméditerranéen en Corse
 Installé sur des substrats pentus, rocheux et siliceux (schistes, granites, rhyolites) avec des sols discontinus constitués d'éléments grossiers.
 Versants exposés à des insulations très intenses, associées à des vents fréquents et violents.
 Fruticée à Immortelle d'Italie et Genêt de Salzman.

Répartition géographique en Europe et en France

Ce type d'habitat se rencontre sur tout l'étage supraméditerranéen de la Corse sauf dans l'aire de l'autre fruticée de ce type sur l'île (Fruticée à Genêt de Salzman et Alysson herbe-à-Robert), depuis le massif de Tenda jusqu'à la montagne de Cagna.

Evolution naturelle habituellement constatée

Ce type d'habitat peut subir deux évolutions principales :

FICHE N° 1 : ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRAUX PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE DU MASSIF DU CINTO, PARTIE CORSICA

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité ;
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle ;
- Eviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit ;
- Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère des installations.

Engagements

Le signataire s'engage à :

→ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : absence/présence de procès verbal

→ Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes (liste en c) et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000.

Points de Contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes

→ Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité pendant les périodes automnale et hivernale afin d'atténuer les perturbations sur la faune et la flore.

Point de contrôle : tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.

→ Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations de la structure animatrice.

Point de contrôle : absence de nouvelles voiries communiquées à la structure animatrice

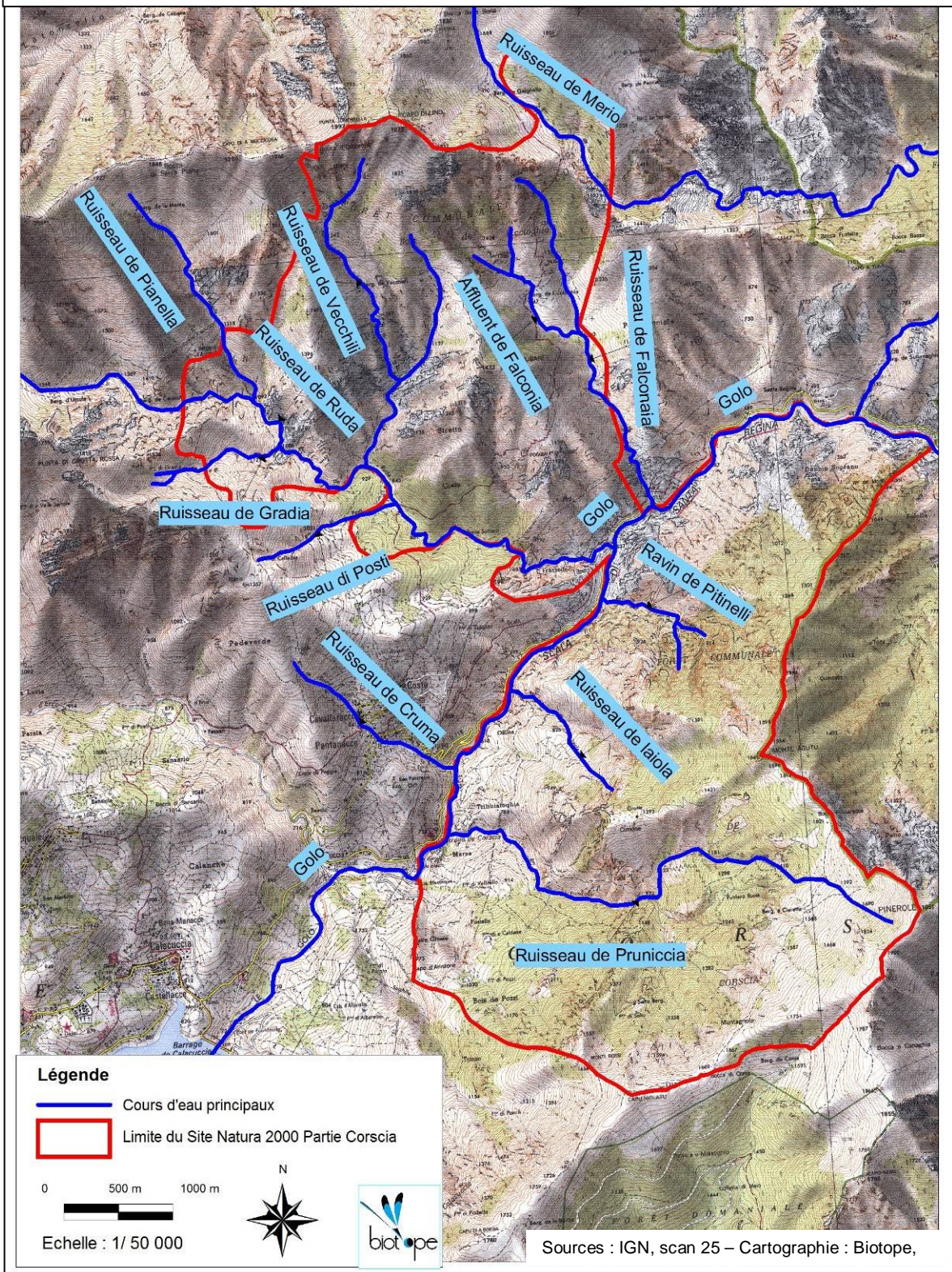
→ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

Point de contrôle : signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux

→ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats puissent être menées. La structure animatrice du site informera le signataire préalablement de ces opérations, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 3 : Cours d'eau traversant le site Natura 2000 du Massif du Cinto, partie Corscia

FICHE N° 2: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS ET À L'ACTIVITÉ SYLVICOLE

Liste des habitats concernés

- **9260 Forêt à *Castanea sativa***
 - 9260-4 Châtaigneraies de la Corse
- **9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia***
 - 9340-11 Yeuseraies corse à Galliet scabre
 - 9340-12 Yeuseraies corse à Houx
- **9530-2 Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp *laricio* var. *corsicana***
 - 9530-21* Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente
 - 9530-22 * Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia
 - 9530-23* Peuplements denses montagnards de Pin laricio de Corse à Luzule du Piémont
- **9540-1 Pinèdes méditerranéennes de Pins mésogéens endémiques : Pin maritime**
 - 9540-16 Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse
- **9560-6 Les forêts endémiques à *Juniperus thurifera***

Recommandations

Voir les recommandations dans le guide de sylviculture du châtaignier du CRPF

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Conserver des arbres à cavités, morts ou sénescents hors jeunes peuplements en respectant les mesures de sécurité ;
- Favoriser le mélange des essences forestières lors des interventions d'amélioration ;
- Organiser l'exploitation et le débardage de manière à limiter la détérioration du milieu ;
- Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle, si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station, en respectant les cortèges floristiques de l'habitat
- Conserver les éléments favorables à la biodiversité : mares, points d'eau, lierres, lianes ;
- S'informer sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, et de façon plus générale sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial ;
- Effectuer, après toute coupe rase, à l'exclusion des opérations de défrichement autorisées par arrêté préfectoral, dans les 5 ans les travaux nécessaires pour le retour à l'état boisé par reconstitution naturelle ou artificielle du peuplement avec des essences adaptées à la station selon les modalités prévues à l'article L9 du code forestier.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas transformer les habitats d'intérêt communautaire par plantation d'autres essences, sauf accord de la DDTM ;

- Évolution régressive vers des pelouses à vivaces (où les thérophytes sont très limités) par érosion des sols et pâturages.
- Formation possible de fruticées hautes, maquis à bruyères et évolution vers des forêts de Pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *laricio*) à sous-bois dense de bruyères [*Galio-Pinetum laricii* subass. *ericetosum arboreae*] là où les sols sont peu épais ou dégradés. Dans les secteurs où les chênes, Chêne pubescent (*Quercus humilis*) et Chêne sessile (*Quercus petraea*), sont présents et où les sols sont profonds, on voit apparaître des forêts de chênes à feuillage caduc [*Quercion pubescenti-sessiliflorae*].

Localisation sur le site

Note : la cartographie d'habitat ne descendant pas à l'échelle de l'habitat élémentaire les habitats 4090-7 et 4090-8 ne sont pas différenciés. La localisation est décrite pour l'habitat 4090.

La plupart des fruticées sont situées dans la moitié nord du site ainsi qu'à l'extrémité sud :

- au sud cet habitat s'étend de Pinerole au monti Rossi ;
- au nord, les fruticées occupent une vaste superficie allant de la rive droite du Golo presque jusqu'à la Punta Jumentella.

Cortège floristique de l'habitat sur le site

Inconnu

Cortège faunistique de l'habitat sur le site

- Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*)

Caractéristiques stationnelles de l'habitat

Physionomie : Inconnue

Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu

Intérêt patrimonial : Inconnu

Mesures de gestion adaptées au site

Point de Contrôle : Absence de transformation d'habitats d'intérêt communautaire

- Ne pas réaliser de coupe rase (hors coupes progressives de régénération naturelle ou problèmes sanitaires) dans les zones de pente supérieure à 30 % ;

Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de coupe rase

- Stocker le bois exploité sur des aires de dépôt adaptées ;

Points de contrôle : Bois stocké dans des aires adaptées

- Ne pas utiliser en forêt de matériel génétiquement modifié sauf dans le cadre d'un programme de recherche bénéficiant de financement public ;

Point de Contrôle : Absence de plantation de matériel génétiquement modifié.

- Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers ;

Point de Contrôle : Absence de plantations dans les milieux intra-forestiers

- Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.

Point de contrôle : vérification sur place du maintien de bois mort

- Gérer, dans un délai de trois ans, sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du code forestier, et mettre en cohérence avec le DOCOB tout document de gestion forestière en cours de validité.

Point de contrôle : Existence d'un document de gestion en cours de validité ou en renouvellement- Document en cohérence avec le DOCOB.

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400576
« MASSIF DU CINTO PARTIE
CORSCIA »

FICHE N° 3: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AUX MILIEUX PASTORAUX ET À L'ACTIVITÉ PASTORALE

Liste des habitats concernés

- 4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux
 - 4090-8 Fruticées montagnarde de Corse
 - 4090-9 Fruticées supraméditerranéennes de Corse

Recommandations


Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Raisonner l'utilisation des vermifuges sur le bétail et préférer des traitements biologiques ;
- Pérenniser le pâturage extensif dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de boisement ;
Point de contrôle : Absence de plantation
- Limiter le brûlage dirigé et dans le cas où il s'avère indispensable prévoir son encadrement par des personnes compétentes ;
Point de contrôle : Absence de « brûlages sauvages »

FRUTICEES MONTAGNARDES DE CORSE	
<p>Code NATURA 2000 : 4090-8 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 31.751 ; 31.755 ; 31 756 Typologie: Landes oro-méditerranéenne endémique à Genêt épineux</p>
<p>Surface : 441,5 ha ¹ (¹ surface calculée pour les habitats 4090-7 + 4090-8)</p>	<p>Représentativité : 17,2 % du site² 18,9 % du site² (² représentativité calculée pour les habitats 4090-7 + 4090-8)</p>
	
Description générale de l'habitat	
<p>Étage montagnard, de 1 100 à 1 600 m sur les ubacs et de 1 300 à 1 800 m en adret. Températures moyennes annuelles comprises entre 7 et 10 °C. Précipitations moyennes de l'ordre de 1 300 à 2 000 mm, trois à cinq mois d'enneigement et une saison sèche qui n'excède pas un mois (15 juillet-15 août), souvent atténuée par les nébulosités. Sol peu évolué à texture caillouteuse, épaisseur variable (de 0 à 90 cm) ; pH 5,3-6,1. Roches-mères siliceuses (porphyres, granites, schistes), exceptionnellement calcaires (couple calcaire du Fornello).</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Sur tout l'étage montagnard de la Corse, depuis le San Petrone et le massif de Tenda au nord, jusqu'au massif de Bavella au sud.</p>	

FICHE N° 4: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques ;
- Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ;
- Ne pas perturber la faune sauvage ;
- Veiller à maîtriser la fréquentation humaine et les loisirs sur le site ;
- Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Avertir la structure animatrice et lui demander une expertise concernant les éventuels aménagements de loisirs (projet personnel ou qui lui serait soumis par des associations) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévus.

Points de contrôle : Expertise

- Demander une expertise technique à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de souhait d'implantation d'une voie d'escalade.

Points de contrôle : Expertise

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU MASSIF DU CINTO : PARTIE CORSCIA

Dans le cadre de l'élaboration du présent document d'objectifs, la phase d'inventaire et de description écologique a pour objectifs de :

- Vérifier la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire signalés dans le Formulaire Standard de Données ;
- Cartographier sur le site les habitats naturels ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Evaluer l'état des populations des espèces concernées et l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Ces éléments sont ensuite complétés d'un bilan du fonctionnement écologique du site et d'une brève description des autres espèces patrimoniales pouvant y être observées.

III.1. DEFINITIONS PRELIMINAIRES

➤ **« Habitat naturel »**

Un habitat naturel est le milieu naturel ou semi-naturel, aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

➤ **« Habitat d'espèce »**

Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

➤ **« Habitats et espèces d'intérêt communautaire »**

*Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les habitats et espèces considérés comme patrimoniaux au sens de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats-Faune-Flore ». Certains d'entre eux sont dits **prioritaires** et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire. Les habitats d'intérêt communautaire sont indexés à l'annexe I de la directive. Pour les espèces animales et végétales, deux annexes sont à considérer :*

- L'annexe II : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » ;
- L'annexe IV : « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

FICHE N° 5: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Ne pas quitter les sentiers et pistes ;
- Ne pas cueillir les espèces végétales ;
- Rester discret afin de limiter le dérangement de la faune sauvage ;
- Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisés ;
- Ne pas circuler dans les zones à forte instabilité physique (éboulis, etc.) ;
- Garder les chiens à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas faire du camping ni bivouaquer hors des sites prévus à cet effet

Point de Contrôle : Absence de constat de camping sauvage

- Ne pas faire de feu

Point de Contrôle : Absence de constat de traces de feu

- Ramasser ses déchets afin de ne laisser aucune trace de son passage

Point de Contrôle : Absence de constat de déchets sur les itinéraires de randonnées

FICHE N° 6: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Aider à prévenir le braconnage ;
- Ne pas aleviner à partir de souches allochtones ;
- Détenir la documentation sur les tailles minimales de capture des poissons ainsi qu'un instrument de mesure ;
- Mesurer systématiquement les poissons capturés et relâcher les spécimens trop petits ;
- Relâcher toutes prises que je ne vais pas consommer ;
- Ne pêcher que pour ma consommation personnelle (et cercle familial restreint).

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée ;
- S'informer sur l'évolution de la réglementation et respecter la réglementation en vigueur.

Evolution naturelle habituellement constatée

Ce type d'habitat provient généralement de l'évolution naturelle de pelouses acidiphiles. Ensuite l'évolution est généralement la suivante :

- Développement de fruticées naines sur sol évolué et bien conservé (fruticée à Épine-vinette de l'Etna et Genêt faux-lobel). Cette formation donne par érosion du sol et surpâturage, un sol peu évolué et dégradé où se forme la fruticée à Thym corse et Genêt faux-lobel.
- Apparition des boulaies (*Galio-Pinetum laricii* subass. *anthyllidetosum*) qui, par maturation et stabilité, entraînent l'apparition de forêts climaciques de Hêtre (*Fagus sylvatica*) et/ou Sapin blanc (*Abies alba*) (*Poo-Fagetum sylvaticae* subsp. *Fagetosum sylvaticae* ou subass. *abietosum albae*) dans les secteurs les plus nébuleux (ubacs) ou à Pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *laricio*) (*Galio-Pinetum laricii* subass. *luzuletosum*) dans les secteurs secs (adrets).

Localisation sur le site

Note : la cartographie d'habitat ne descendant pas à l'échelle de l'habitat élémentaire les habitats 4090-7 et 4090-8 ne sont pas différenciés. La localisation est décrite pour l'habitat 4090.

La plupart des fruticées sont situées dans la moitié nord du site ainsi qu'à l'extrémité sud :

- au sud cet habitat s'étend de Pinerole au mont Rossi ;
- au nord, les fruticées occupent une vaste superficie allant de la rive droite du Golo presque jusqu'à la Punta Jumentella.

Cortège floristique de l'habitat sur le site

Inconnu

Cortège faunistique de l'habitat sur le site

- Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*)

Caractéristiques stationnelles de l'habitat

Physionomie : Inconnue

Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu

Intérêt patrimonial : Inconnu

Mesures de gestion adaptées au site

FICHE N°7: ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA CHASSE

Recommandations

Il est recommandé au signataire de la charte de :

- Aider à prévenir le braconnage ;
- Porter attention aux impacts non voulus sur les espèces, les habitats et les autres activités ;
- Participer à des actions de lutte contre les espèces invasives ;
- Reconnaître le retour spontané d'espèces de faune sauvage anciennement présentes sur le territoire dans les limites des risques pour la sécurité et la viabilité des activités socioéconomiques ;
- Eviter au maximum les souffrances infligées aux animaux (gibier, chiens, etc.).
- S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses ;
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux ;
- Limiter la circulation motorisée en favorisant le regroupement des chasseurs (plusieurs chasseurs par véhicules).

Engagements généraux

Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toutes espèces protégées ;
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles ;
- Ne pas agrainer sauf dans le cas des procédures autorisées dans le cadre du SDGE.

Engagements particuliers aux sociétés de chasse communales ou privées

- Effectuer le repeuplement et la restauration d'habitats avec des souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.

Engagements particuliers aux chasseurs

- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des sociétés de chasse (notamment le retour des documents de suivis remplis) ;
- Pratiquer des prélèvements raisonnables, sans excès ;
- Améliorer régulièrement mes connaissances sur la faune notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces chassées et non chassées.

III.2. METHODOLOGIE

Des circonstances particulières nous ont permis, pour ce site, de mutualiser plusieurs prospections et ainsi d'augmenter le nombre de jours dédiées à certaines (ex : prospections des discoglossidés de 9 jours au lieu de 4 jours et 2 jours supplémentaires de prospections entomologiques).

Ce document a été rédigé par Florence Delay (chef de projet naturaliste), assistée de Pascaline Vinet (Botaniste) et Thomas Menut (Entomologiste) et la relecture qualité a été réalisée par Loïc ARDIET, responsable de l'Agence Corse.

III.2.1. CARTOGRAPHIE DES HABITATS

La cartographie des habitats a été réalisée par l'ONF (Office National des forêts). Les données intégrées en environnement SIG (Système d'Information Géographique) Mapinfo ont été transmises à Biotope par l'intermédiaire de la DREAL. La DREAL ne possédant pas de document écrit accompagnant la carte, la méthodologie appliquée pour la réalisation de la cartographie des habitats n'est pas disponible.

III.2.2. LE MOUFLON DE CORSE

III.2.2.1. Recherches bibliographiques

Plusieurs publications ont été consultées et analysées pour comprendre les habitats et le comportement du Mouflon Corse afin de repérer au mieux les individus ou des indices de leur présence sur le terrain. Le protocole de prospection a été établi conjointement avec Monsieur Pierre Benedetti (ONCFS).

III.2.2.2. Prospections de terrain

III.2.2.2.1. L'équipe et dates des prospections

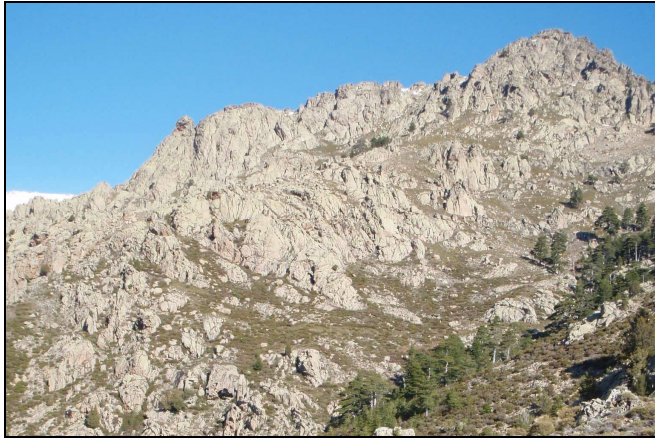
L'équipe était composée de :

- Florence DELAY, chef de projet, fauniste ;
- Cécile Lemarchand, stagiaire.

TABLEAU III : PROSPECTIONS MOUFLONS		
Dates de prospections	Nombre de personne	Météo
30/01/2009	1 personne	Beau, pas de vent
23/02/2009	1 personne	Beau, puis voilé, pas de vent
07/03/2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent

Bibliographie

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F., 2003 - Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze, 480 p.
- BEUNEUX G. et RIST D., 2007. Les chiroptères en milieu forestier d'altitude en Corse : bilan de 5 années d'étude. Les dossiers forestiers, in Actes du 28è colloque francophone de Mammalogie de la SFEPM à Rambouillet - oct 2005, n°18 : 71-84
- Collectif - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5, Habitats rocheux. La Documentation Française. 381 p.
- Collectif - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces animales. La Documentation Française. 345 p.
- Collectif, 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422p.
- Collectif, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agropastoraux. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 445 et 487 p.
- CRPF, 2006. Schéma Régional de gestion sylvicole de Corse. 98p. + Annexes.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°1 Le chêne vert. 2p.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°3 Le châtaigner. 2p.
- CRPF. Code des bonnes pratiques sylvicoles, fiche n°4 Les résineux. 2p.
- CTC, 2007 - Programme opérationnel FEDER Corse 2007-2013. 241 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013, Annexe 6 au PDRC. Tome 6, 130 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013, Aides d'état. Tome7, 105 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013, Evaluation ex-ante. Tome 4, 80 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013, Evaluation environnementale. Tome 5, 64 P.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013. Tome 1, 117 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013. Tome 2, 331 p.
- CTC, 2007. Plan de développement rural de la Corse 2007 - 2013. Tome 3, 96 p.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992 - Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc Nat. Reg. Corse/EPHE, Ajaccio : 128p.
- DIREN Languedoc-Roussillon, inconnu. Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. 47 p.
- Faune sauvage n°278, 2007 - La conservation du Mouflon de Corse dans la Réserve d'Asco - p.16-21
- GAMISANS J., 2006 - La végétation de la Corse. Edisud. 391 p.
- GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2009. Programme régional de conservation des chiroptères en Corse 2006-2008 - année 2008 et bilan 2006-2008. GCC, rapport OEC/DIREN : 26p. + annexes
- LAFRANCHIS T, 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, BIOTOPE Ed. : 448 p.
- MAILLARD D., P. BENEDETTI, JP. MARIANI, JC. GAUDIN, M. GAREL, 2007. La conservation du Mouflon de Corse dans la réserve d'Asco - Faune sauvage n°278- 21 p
- MNHN, 2000. Papilio hospiton Génée, 1839. Fiche espèce n°55 - doc téléchargeable sur le site du MEEDATT : 3 p.
- ONF, 2007. Règlement national d'exploitation forestière. 17p.
- SALVIDIO S., SINDACO R. et LIVIO E, 1997. Etude de l'écologie et de la protection des Discoglosses en Corse ; rapport final référence FN237 53 95 000 14. Université de Gênes, Institut de Zoologie/DIREN de Corse : 130 p
- SFEPM, 2008. Connaissances et conservation des gîtes et habitats de chasse de 3 chiroptères cavernicoles. SFEPM, ouvrage LIFE Nature : 103p.

FALAISES SILICEUSES SUPRAMEDITERRANEENNES A SUBALPINE DE CORSE	
<p>Code NATURA 2000 : 8220-11</p> <p>Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 62-24</p> <p>Typologie: Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p>
<p>Surface : 270,8 ha</p>	<p>Représentativité :</p> <p>10,6 % du site</p> <p>11,6 % des HIC</p>
	
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat se retrouvant du supraméditerranéen jusqu'au subalpin voir alpin, de 1100 m à 2300 m d'altitude ; sur pentes fortes à verticales en toutes orientations. Le recouvrement de la végétation phanérogamique est de l'ordre de 5 à 10 %. Les plantes sont vivaces (des chasmophytes) qui prennent racines dans les quelques fissures assez profondes ayant accumulés des éléments fins. Le substrat est siliceux (granites, rhyolites, schistes).</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>On retrouve cet habitat dans toutes les montagnes de Corse, mais les plantes vont différer selon l'altitude, par exemple les rochers à fétuques sardes et Raiponce dentée ne se retrouvent pas dans les massifs dont l'altitude est inférieure à 1800m (Cap Corse, San Petrone,...)</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Il s'agit de groupements permanents.</p>	
Localisation sur le site	
<p>Cet habitat est bien répandu sur le site, ainsi il s'étend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à l'est en rive droite du Golo au niveau de la scala di santa regina, -au sud, avec quelques intrusions au sein de l'habitat à pin laricio, de superficie restreinte, -à l'ouest, entre funtana di Gradia et la rive droite de la Ruda, -au nord, dans le secteur de la Bocca d'Ombrone. 	

SPEIGHT M. C-D, 1989. Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Conseil de l'Europe Ed., 77 p.

THAURONT M. & GOURMAIN P., 2003. Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés. Dispositif national Forêt Natura 2000 - Propositions. Ecosphère; Cabinet Rousselin Colas des Francs; Ministère de l'écologie et du développement durable. rapport, 80 p.

THAURONT M. & GOURMAIN P., 2003. Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés. Liste nationale des mesures pour les contrats Natura 2000 forestiers- Propositions. Ecosphère; Cabinet Rousselin Colas des Francs; Ministère de l'écologie et du développement durable. rapport, 80 p.

Bibliographie du site

ANDREI-RUIZ M.-C., VALENTINI P & COLLE-TAMAGNA S. (2005) - Complément à l'étude en Corse de *Papilio hospiton*, espèce endémique et protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats dans le cadre du réseau Natura 2000 : Sites de Cuscione et Massif du Cinto. Rapport OEC-OCIC pour le PNRC, 53 pages.

DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01140000 : crêtes asylvatiques et hauts versants du Monte Cinto. Fiche ZNIEFF

DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01280000 : gorges de la scala di Santa Regina. Fiche ZNIEFF

DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01290000 : Forêts d'altitude de Corscia-Calacuccia. Fiche ZNIEFF

GAMISANS J. & GRUBER M. — La végétation du Niolu (Corse). *Ecologia Medit.* 4, 1979, pp . 141-156.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2001. Les chauves-souris et les aménagements hydroélectriques EDF en Corse. GCC, Corte, rapport : 15p.

INPN, 1998. Site internet Formulaire Standard des Données - FR9400576 Massif montagneux du Cinto

RIST D., BEUNEUX G. & COURTOIS J.Y., à paraître. Recherche des territoires de chasse du murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) en Corse ; premiers résultats. Symbioses, actes des Rencontres Nationales Chiroptères 2007.

Sources photographiques

F.DELAY, Biotope- 2009

Webographie

1. <http://www.natura2000.fr/>
2. www.oec.fr
3. <http://ocic.oec.fr>
4. <http://www.parc-corse.org>
5. <http://www.foretriveefrancaise.com/la-foret-de-corse-476894.html>

TABLEAU III : PROSPECTIONS MOUFLONS		
Dates de prospections	Nombre de personne	Météo
09/03/2009	1 personne	Beau, vent fort avec rafales
12/03/2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent
11/06/2009	2 personnes conjointement	Beau, vent modéré
12/06/2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent

III.2.2.2. Méthodes de recherche utilisées

Il a été décidé de consacrer 4 journées en hiver afin de tenter de repérer l'espèce dans la partie à basse altitude du site (la neige l'ayant chassé des zones d'altitude). A cela s'est ajouté 2 jours de prospections mi-juin (nuit inclus, afin de prospecter à l'aube et au crépuscule), dans le but de confirmer la présence de hardes reproductives dans la partie haute du site. Les sessions d'une journée, débutant au levé du jour, ont constitué en un parcours sur l'ensemble du territoire, le plus souvent hors sentier, en étant le plus discret possible. La recherche s'est effectuée aux jumelles sur l'ensemble des versants visibles. Une attention toute particulière a aussi été portée aux traces : empreintes (particulièrement dans la neige) et fèces.

III.2.2.3. Les Zones prospectées

Les prospections ont été ciblées pour être les plus efficaces possibles en tenant compte des conditions climatiques de l'année et du temps imparti pour celles-ci. La Carte n° 4 ci après présente les zones parcourues et/ou prospectées à la jumelle.

III.2.2.1. Limites méthodologiques

Il n'a pas été possible de prospecter à pied la totalité du site vue la grande surface à parcourir (2 736 hectares) et l'accès très limité (barres rocheuses, zone de végétation très dense...). Toutefois, une grande partie du site a pu être observée aux jumelles. Les mouflons étant très discrets, farouches et possédant un bon odorat, le repérage des individus tout en restant le plus effacé possible s'est avéré difficile surtout lorsqu'il s'agissait de milieux ouverts. L'activité du mouflon, notamment en été, se limite à la matinée, les chaleurs de l'après midi l'incite plutôt à se reposer à l'ombre ; la période d'observation la plus favorable est donc assez courte même en commençant à l'aube.

Annexes

A.	: ARTICULATION ENTRE LA NOUVELLE PAC ET NATURA 2000	67
B.	RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE DU MASSIF DU CINTO	68
C.	: LISTE DES ESPÈCES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES PRÉSENTES EN CORSE (EXTRAIT PDRC TOME 2, 2007)	70
D.	: CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS	71
E.	: AXE 2 DU POE-FEDER CORSE § 2.1.1	79
f.	: Mesure 227 du PDRC	80
G.	: MAET- ENGAGEMENT E3-15 « GESTION PASTORALE »	82
h.	Note complémentaire du CBNC au DOCOB Natura 2000 FR9400576 «Massif du Cintu» concernant <i>Juniperus thurifera</i> L. sur le site de Corscia	84

Cortège floristique de l'habitat sur le site
Inconnu
Cortège faunistique de l'habitat sur le site
<ul style="list-style-type: none"> - Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) - Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
<i>Physionomie : Inconnue</i>
<i>Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu</i>
<i>Intérêt patrimonial : Modéré</i>
Mesures de gestion adaptées au site

A. : ARTICULATION ENTRE LA NOUVELLE PAC ET NATURA 2000

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Le respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales porte en France sur :

- La mise en place d'une surface en couvert environnemental, égale à 3% de la surface aidée (en céréales, oléo-protéagineux, lin, chanvre et gel de l'exploitation), sous forme d'une bande enherbée d'une largeur comprise entre 5 et 10 mètres maximum et localisée prioritairement le long des cours d'eau ;
- L'interdiction de brûlage des pailles et résidus de récoltes en SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux) ;
- La présence de trois cultures minimum ou de deux familles de cultures sur l'exploitation ;
- Pour les irrigants, le respect des règles concernant les prélèvements d'eau ;
- L'obligation d'entretien de l'ensemble des terres.

Le maintien des pâturages permanents

Les pâturages permanents ou prairies permanentes sont les terres consacrées à la production d'herbes et autres plantes fourragères herbacées qui ne font pas partie depuis 5 ans ou davantage du système de rotation des cultures de l'exploitation.

A compter de 2005, la part de pâturages permanents dans la surface agricole devra être maintenue dans chaque Etat membre. En France, des modalités de gestion à l'échelle départementale pourront être définies en fonction de l'évolution du ratio national.

Conditionnalité des aides et Natura 2000


En 2006, la conditionnalité des aides en matière de préservation du patrimoine naturel se rend conforme aux dispositions prévues par le code de l'environnement :

- absence d'introduction d'espèces exogènes ;
- conservation des animaux et des végétaux protégés et de leurs habitats (articles L 411-1 et suivants) sur l'ensemble du territoire d'exploitation (SAU) ;
- évaluation des incidences de travaux ou d'aménagement soumis à une autorisation administrative (construction, drainage...) sur les espèces et habitats d'intérêt européen dans le périmètre d'un site Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-1 et suivants).

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"

Légende

 Limites du Site Natura 2000 Partie Corscia

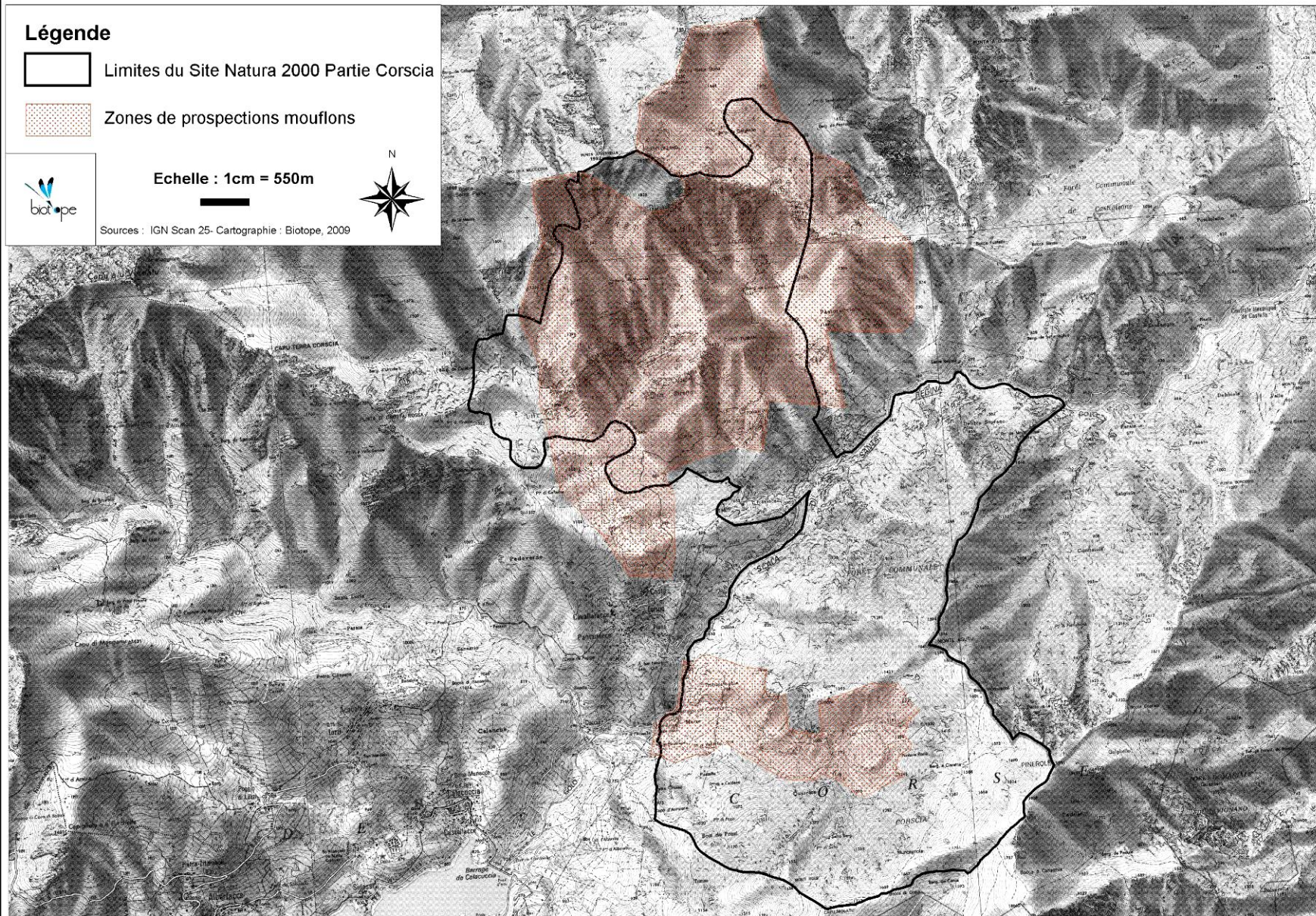
 Zones de prospections mouflons



Echelle : 1cm = 550m



Sources : IGN Scan 25- Cartographie : Biotope, 2009



Carte n° 4 : Zones de prospections du mouflon de Corse sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

B. RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE DU MASSIF DU CINTO

La liste des réglementations suivantes liée à la conservation et la protection du patrimoine naturel sert à l'élaboration de la charte, et doit être respectée sur le site Natura 2000. Elles sont données ici pour rappel.

→ **Les codes en vigueur :**

- Code de l'Environnement,
- Code Rural,
- Code de l'Urbanisme,
- Code du Patrimoine.

→ **Conservation des habitats et des espèces à valeur patrimoniale :**

- Code de l'Environnement, L.411-1

→ **Protection des milieux, des paysages et des espèces :**

- Convention de Berne de 1979 : conservation de la vie sauvage et des milieux naturels, Annexes 1 à 4 ;
- Convention de Bonn de 1979 : conservation des espèces migratrices de faune sauvage, Annexes 1 & 2 ;
- Convention de Washington de 1973 : commerce international des espèces végétales et animales menacées d'extinction, Annexes 1 à 3 ;
- Convention sur la diversité biologique de 1992, Annexes 1 à 3 ;
- Directive européenne n° 92/43 CEE « Habitats, Faune, Flore » de 1992 ;
- Directive Cadre sur l'Eau, dite « DCE » n° 2000/60/CEE du 23 octobre 2000 ;
- Protection des milieux agricoles et naturels péri urbains : L143-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- Concernant les milieux forestiers : Code de l'environnement (débardage par les ripisylves et cours d'eau, abattage des arbres près des cours d'eau) et Code rural (réglementation des boisements).

→ **Textes législatifs et réglementaires :**

- Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976 ;
- Loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005.

→ **Instruments de planification et de réglementation urbaine :**

- Plans Locaux d'Urbanisme : L212-1 à 5 du Code de l'Urbanisme ;
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992 ;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992 ;

YEUSERAIES CORSE A GAILLET SCABRE	
Code NATURA 2000 : 9340-11 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotopes : 45.316 Typologie: Forêts de chênes verts des collines Corses
Surface : 61,6 Ha ¹ <i>(¹superficie totale des habitats 9340-11 + 9340-12)</i>	Représentativité : 2,4% du site ² 2,6% des HIC ² <i>(²représentativité donnée pour les habitats 9340-11 + 9340-12)</i>
	
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage méso-méditerranéen en Corse, pouvant s'installer dès le thermo méditerranéen dans certaines situations (cf. Cordon de galets littoral du Fango...).</p> <p>Installé sur substrat siliceux (granite, rhyolithe, roches métamorphiques...). Sols peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riches en éléments grossiers à caractère filtrant. Litière fréquemment épaisse et continue compte tenu de la mauvaise décomposition liée aux conditions climatiques...</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Ces types d'habitats à Chêne vert se rencontrent sur l'ensemble de la Corse ; les plus belles yeuseraies répertoriées se rencontrent dans la vallée du Fango. Les plus vastes surfaces s'observent dans les vallées du Fango et du Taravo, de l'Ortolo et sur le plateau de Levic, l'Alta Rocca et le Sartenois.</p> <p>Type d'habitat relativement répandu : milieu représentatif de l'étage méso méditerranéen.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>À court et moyen terme : incendies.</p> <p>À long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vieillissement des taillis ; - risque de surexploitation du Chêne vert (forte demande en bois de chauffage) ; 	

- Schéma de Cohérence Territoriale, loi SRU du 14 décembre 2000

→ **Circulation motorisée :**

- Code de l'Environnement, L.362-1

→ **Introduction d'espèces exotiques :**

- Code de l'Environnement, L.411-3

→ **Déchets : Code de l'Environnement :**

- L.541-1 et suivants ;
- L.216-6 (déchets et cours d'eau).

III.2.3. CHIROPTERES

Cette partie du diagnostic a été confiée en sous-traitance au Groupe Chiroptères Corse (GCC). Le GCC réalise depuis de nombreuses années des inventaires microrégionaux, de jour comme de nuit, et ce, sur toute la Corse, permettant d'acquérir des informations essentielles à la compréhension de la répartition des chauves-souris sur l'île. Ces informations sont compilées dans une base de données informatique interne et spécifique rassemblant à ce jour plus de 1000 gîtes et plus de 600 zones de chasse ou/et transit inventoriés intéressant 292 communes.

Cependant, devant la difficulté à étudier l'activité des chiroptères (espèces petites, nocturnes, volantes et inaudibles), il convient de multiplier les techniques et d'adapter les méthodes associées. Moyennant un échantillonnage suffisant, les résultats permettent ainsi d'évaluer l'intérêt des milieux pour les chauves-souris et de les hiérarchiser afin de définir des orientations de gestion visant à maintenir ou améliorer leur état de conservation.

Conformément aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières définies par la DREAL Corse dans le cadre de l'élaboration des DOCOB, la prestation du GCC sur ce site consiste dans un premier temps à :

- ✓ compiler la bibliographie existante sur le thème des chauves-souris et consulter la Base de données GCC,
- ✓ rédiger une note de synthèse complète de l'intérêt chiroptérologique du site,
- ✓ fournir une cartographie informatique des sites à chiroptères inventoriés.

Sur la zone Natura 2000 « Massif du Cinto - Corscia » stricto sensu et sa proche périphérie, plusieurs séances de prospections (soirées de captures, recherches et visites de gîtes, ...) ont été menées entre 1989 et 2005 (GCC, 2005a). Les paragraphes consacrés aux chiroptères rendent compte de ces résultats.

Aucun inventaire complémentaire n'a été jugé nécessaire à la rédaction du DOCOB de ce site. L'intérêt chiroptérologique du site « massif du Cinto-Corscia » a été évalué grâce à la mise en œuvre de plusieurs méthodes d'inventaire : la recherche de gîtes et celle de territoires de chasse et/ou de transit.

III.2.3.1. Recherche des gîtes

Les méthodes d'inventaires restent classiques même si elles n'en demeurent pas moins laborieuses. Elles consistent à visiter de jour, de manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des gîtes potentiels présents sur le secteur d'étude. Ainsi, maisons forestières, ponts, bâtis, cavités naturelles « accessibles » ont été, dans la mesure du possible, visités.

III.2.3.2. Recherche des territoires de chasse et/ou de transit

Pour l'identification des zones de chasse ou de transit utilisées par les chiroptères lors de leurs déplacements nocturnes, 3 techniques complémentaires ont été employées :

**c. : Liste des espèces potentiellement envahissantes
présentes en Corse (extrait PDRC Tome 2, 2007)**

Acacia dealbata Link
Agave americana L.
Ailanthus altissima (Miller) Swingle
Amaranthus retroflexus L.
Araujia sericifera Brot.
Artemisia annua L.
Artemisia verlotiorum Lamotte
Arundo donax L.
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.
Bidens frondosa L.
Bromus catharticus Vahl (= B. willdenowii Kunth)
Buddleja davidii Franchet
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus (± Mesembryanthemum acinaciforme L.)
Carpobrotus edulis (L.) N. E. Br.
Chenopodium ambrosioides L.
Conyza bonariensis (L.) Cronq. (= C. ambigua DC. = Erigeron crispus Pourret)
Conyza canadensis (L.) Cronq. (± Erigeron canadensis L.)
Conyza sumatrensis (Retz.) E. Walker (= C. floribunda auct. non Kunth = C. naudinii Bonnet = C. albida
Coronopus didymus (L.) Sm.
Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Ascherson & Graebner
Cuscuta campestris Yuncker
Erigeron karvinskianus DC.
Gomphocarpus fruticosus (L.) Aiton fil. (± Asclepias fruticosa L.)
Lonicera japonica Thunb.
Medicago sativa L.
Nicotiana glauca R. C. Graham
Oenothera biennis L.
Oxalis pes-caprae L. (= O. cernua Thunb.)
Panicum capillare L. ric-N
Paspalum dilatatum Poiret
Paspalum distichum L. (= P. paspalodes (Michaux) Scribner = P. digitaria Poiret)
Pennisetum villosum Fresen. (= P. longistylum auct.)
Phytolacca americana L. (= P. decandra L.)
Ricinus communis L.
Salpichroa organifolia (Lam.) Baillon
Tradescantia fluminensis Velloso (= T. albiflora Kunth)
Xanthium spinosum L.
Elide asparagoides (L.)

➤ **Espèces subspontanées à surveiller en Corse :**

Acacia baileyana F. J. Muell.
Acer negundo L.
Avena sativa L.

- problème de régénération des futaies (germination difficile des glands), bien que moins importants que sur le continent. Le facteur le plus néfaste sur la régénération reste le panage (fouissage par les porcs).
 Type d'habitat tendant cependant à s'étendre par maturation lente de certains maquis et par l'abandon quasi général du pâturage organisé.
 Par contre, impact sur la végétation herbacée et les essences forestières (semis, rejets) des panages porcins et pâturage bovin.

Localisation sur le site

Note : Les habitats de yeuseraie corse (9340-11 et 9340-12) n'ayant pas été différenciés lors de la cartographie, la localisation sur le site n'a pas été faite à l'échelle de l'habitat élémentaire mais à une échelle supérieure.

Sur le site, ces habitats s'étendent principalement à l'ouest du site, entre Ponte sottano et Poggiale di sorbi.

Cortège floristique de l'habitat sur le site

Inconnu

Cortège faunistique de l'habitat sur le site

- Le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Caractéristiques stationnelles de l'habitat

Physionomie : Assez disparate : certaines parcelles arborent de nombreux vieux chênes dépérissants alors que d'autres (ayant subi des coupes récentes ne présentent qu'une toute jeune futaie (voir dans certain secteur un taillis) de chêne vert (trop jeune pour être exploitée par cet insecte).

Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu

Intérêt patrimonial : Inconnu

Mesures de gestion adaptées au site

- Eviter les coupes à blanc
- Maintenir quelques vieux chênes sénescents.

D. : CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS

➤ Grille de lecture du cahier des charges

« NUMERO ET NOM DU SITE NATURA 2000 »	INTITULE DE LA MAEt OU DE L’ACTION	Code de la mesure ou de l’action <i>Ex : A32314R</i>
Modalité de mise en œuvre : Type de contrat (Forestier - agricole - non agricole non forestier)		
Enjeux et objectifs		
Habitats d’intérêt communautaire et/ou habitats d’espèces justifiant l’action	<i>Liste des habitats et espèces de la flore et la faune justifiant l’action</i>	
Etat de conservation des habitats et des espèces	<i>A maintenir et/ou à restaurer</i>	
Principe et objectifs	<i>Objectifs visés dans le Docob</i>	
Justifications	<i>Ex : ces habitats naturels d’intérêt communautaire sont un enjeu très fort sur le site et sont favorables à la reproduction des tortues d’Hermann...</i>	
Effets attendus	<i>Ex : Maintien par le pâturage de 80% des parcelles de prés salées...</i>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	<i>Les terrains éligibles sont les parcelles incluses dans le site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d’un DOCOB opérationnel (c’est à dire DOCOB incluant des mesures de gestion validées par le COPIL).</i> <i>Apporter plus de précision que dans la fiche mesure. (ex : les parcelles agricoles déclarées à la PAC)</i>	
Bénéficiaires	<i>Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</i> <i>Ex : exploitants agricoles</i>	
Description de l’action et engagements		
Description	<i>Description rapide de l’action ou de la MAEt</i> <i>En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l’aide peut être exigé.</i> <i>N.B. : Chaque contrat peut faire l’objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous</i>	
Engagements rémunérés	<i>Liste des engagements rémunérés</i> <i>L’itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</i>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<i>Ex : période de travaux à respecter.</i>	

✓ La capture à l'aide de filets. Cette technique consiste à tendre des filets spécifiques sur quelques sites susceptibles d'être fréquentés par les chauves-souris (rivières, cols, ...). Les animaux ainsi capturés font l'objet d'un examen détaillé (détermination spécifique, état physiologique et sanitaire) avant d'être relâchés le soir même sur le site de capture (une autorisation préfectorale nominative de prélèvement d'espèces protégées est nécessaire).

✓ L'écoute ultrasonore passive. Cette technique utilisée à minima par le GCC permet, à l'aide de détecteur d'ultrasons, d'appréhender qualitativement la fréquentation par les chiroptères du secteur d'étude. Aucune détermination n'est réalisée.

✓ Le suivi télémétrique ou radiotélémétrie. Cette technique utilise le principe de la radiolocalisation d'un signal émis par un émetteur fixé sur une chauve-souris. Il nécessite un matériel coûteux et spécifique. Il permet notamment d'appréhender et de hiérarchiser les zones de chasse fréquentées par les chauves-souris lors de leur activité nocturne. Cette technique a été employée par le GCC en 2007 sur 16 femelles de Murin de Capaccini gîtant sur une zone Natura 2000 proche (GCC, 2009 ; Rist *et al.*, in press).

III.2.4. AMPHIBIENS

III.2.4.1. Recherches bibliographiques

En complément des informations recueillies au cours de la recherche bibliographique et des prospections de terrains, plusieurs experts ont été consultés en tant que personne ressource (cf. Tableau IV).

TABLEAU IV : ORGANISMES OU PERSONNES CONSULTES		
Organisme contacté	Nom de la personne	Fonction
Association des Amis du Parc Naturel Régionale de Corse	Valérie Bosc	Chargé de mission
Conservatoire du littoral et des Rivage Lacustre	Michel DELAUGERRE	Chargé de mission délégation Corse

III.2.4.2. Prospections de terrain

III.2.4.2.1. L'Equipe et les dates de prospection

L'équipe était composée de :

- Florence DELAY, chef de projet, fauniste ;
- Cécile Lemarchand, stagiaire.

Les dates de chaque sorties sont consignées dans le tableau V ci-après :

TABLEAU V : PROSPECTION AMPHIBIENS		
Date de prospection	Nombre de Personnes	Météo et commentaires
8 mai 2009	1 personne	Beau, pas de vent
25 mai 2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent
27 mai 2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent
11 juin 2009	2 personnes conjointement	Beau, vent modéré

Engagements rémunérés	non	Liste des engagements non rémunérés
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat		Ex : 5 ans
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat		Ex : diagnostic pastoral et environnemental à la parcelle
Financement		Indiquer le code de la mesure et le taux de financement ou/et le montant de l'aide Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Financeurs potentiels		Europe (x %), Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) (x %), Autres collectivités et organismes (x %)...
Modalités de versement des aides		Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.
Contrôles		
Points de contrôle		Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction Contrôle sur place : Visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDTM) Contrôle obligatoire au dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP)
Suivis		
Indicateurs de suivi		Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs à reporter dans la fiche mesure
Estimation du coût		
Estimation opération	par	Calcul des aides ou des coûts estimés qui sont à reporter dans la fiche mesure
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...		Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB. Lors de l'élaboration du contrat seront notamment précisés les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de l'action (cartographie de l'action) - Surfaces engagées - Le montant de l'aide - Calendrier de mise en œuvre

YEUSERAIES CORSE A HOUX	
<p>Code NATURA 2000 : 9340-12 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 45.322 Typologie: Forêts supra méditerranéenne corses de chênes verts</p>
<p>Surface : 61,6 Ha ¹ <i>(¹ superficie totale des habitats 9340-11 + 9340-12)</i></p>	<p>Représentativité : 2,4% du site² 2,6% des HIC² <i>(²représentativité donnée pour les habitats 9340-11 + 9340-12)</i></p>
	
Description générale de l'habitat	
<p>Type d'habitat caractéristique de l'étage supra-méditerranéen et du montagnard inférieur ; entre 800 m et 1 100 m. Recherche les expositions à l'ouest et au sud, plus rarement installé en ubac. Installé sur substrats siliceux (granite, rhyolithe, roches métamorphiques...) Sols peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riches en éléments grossiers ; parfois directement sur des chaos granitiques.</p>	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Répandu sur l'ensemble de la Corse. beaux massifs dans les zones du Tenda, du San Petrone, du Cinto, du Renoso, de l'Incudine et de Cagna.</p>	
Evolution naturelle habituellement constatée	
<p>Type d'habitat tendant à s'étendre par maturation lente de certains maquis et du fait de l'abandon quasi général du pâturage organisé. Par contre impact sur la végétation herbacée et les essences forestières (semis, rejets) des pacages porcins et pâturage bovin.</p>	

➤ Cahier des charges : Gestion pastorale

FR9400576	Gestion pastorale	CC-GC3
Massif du Cinto, partie Corscia	Type de contrat : agricole - MAEt	
	PDRC : Mesure 214-E - engagement E3-15	
Enjeux et objectifs		
Habitat justifiant l'action	Fruticées	
Etat de conservation de l'habitat		
Principe et objectifs	Les zones à vocation pastorale sont composées d'une mosaïque de milieux (fruticées, zone ouvertes...) qui font la richesse biologique de ces espaces. Cet engagement vise donc le maintien de cette mosaïque en évitant le surpâturage et/ou le sous-pâturage et les « brûlages sauvages ».	
Justifications	Actuellement une absence quasi-totale de gestion pastorale est constatée sur le site Natura 2000 entraînant notamment des brûlages non dirigés dont l'impact est négatifs pour les habitats d'intérêt communautaire.	
Effets attendus	Optimisation des brûlages dirigés et de l'utilisation des estives permettant un équilibre ente milieux ouverts et fruticées.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises		
Bénéficiaires	Personne physique ou moral exerçant une activité agricole	
Description de l'action et engagements		
Description	L'agriculteur aura recours à l'intervention d'un technicien pour réaliser un diagnostic précis (le coût induit sera plafonné à 20% du coût de l'engagement et sera facturé). L'agriculteur s'engage à conduire son cheptel en respectant strictement les préconisations issues du diagnostic pastoral (plan de gestion). Il assurera un enregistrement détaillé des opérations en précisant l'occupation des différentes unités et dans le temps et dans l'espace.	
Engagements rémunérés	Réalisation d'un diagnostic pastorale par un technicien Mise en application des préconisations par l'exploitant	
Conditions spécifiques de	Les bénéficiaires de ces dispositifs sont tenus de respecter sur l'ensemble de l'exploitation les exigences de la conditionnalité prévues aux articles 4 et 5 du	

TABLEAU V : PROSPECTION AMPHIBIENS		
Date de prospection	Nombre de Personnes	Météo et commentaires
12 juin 2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent
17 juin 2009	2 personnes séparément	Beau, pas de vent
16 juillet 2009	2 personnes conjointement	Beau, pas de vent
17 juillet 2009	2 personnes séparément	Beau, pas de vent
24 juillet 2009	1 personne	Beau, pas de vent

III.2.4.2.2. Méthodes de recherche utilisées

L'objectif de cette mission était de compléter les données de répartition des deux espèces de Discoglosse dans la ZSC du Cinto –partie Corscia.

Compte tenu de la surface très importante de la zone, 2 736 hectares, une identification des sites les plus potentiels a été réalisée. A cela s'est ajouté, afin d'optimiser au maximum le temps imparti pour les prospections, une concentration des prospections sur les zones les plus aisément accessibles. La méthodologie employée habituellement est triple, elle comprend une écoute/détermination des chants, des observations directes et des captures en milieu aquatique.

La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont concernés (adulte, larves, œufs...). Une prospection systématique de chaque ruisseau rencontré a été réalisée. Pour cela, le maximum de caches (rochers, morceau de bois, ...) susceptibles de dissimuler des discoglosses ou les autres espèces d'amphibiens, ont été systématiquement soulevés, puis remis en place, dans le cours d'eau et aux alentours immédiats. La prospection s'effectue autant que possible en remontant le cours d'eau (afin de garantir une eau la plus claire possible).

Les deux espèces de Discoglosse, recherchées prioritairement, ont des chants émis de nuit et sous l'eau. Ils ont la particularité d'être très peu audibles. Aucun point d'écoute nocturne n'a donc été réalisé : les recherches ont ainsi été axées sur la recherche de têtards. En effet, la prospection au stade larvaire reste la plus efficace pour ces espèces car, d'une part, une fois le stade juvénile atteint ces deux espèces ne sont pas différenciables et d'autre part, les adultes sont extrêmement discrets avec une présence assez aléatoire.



Prospection et récolte de têtards de Discoglosse

réalisation des travaux	règlement (CE) n° 1782/2003 et aux normes III et IV de ce règlement.	
Engagements non rémunérés	Aucun	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Déclaration des parcelles visées à la PAC	
Financement	Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.	
Financeurs potentiels	ODARC via le FEADER	
Modalités de versement des aides	<p><i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 :</i></p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
Contrôles		
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Suivis		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitant ayant bénéficiés de cette mesure - Nombre d'hectare concernés 	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance de l'utilisation pastorale du site par les différents troupeaux - Amélioration de la gestion pastorale du site - Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire 	
Estimation du coût		
Estimation par	Coût : diagnostic :	

Localisation sur le site
<p><i>Note : Les habitats de yeuseraie corse (9340-11 et 9340-12) n'ayant pas été différenciés lors de la cartographie, la localisation sur le site n'a pas été faite à l'échelle de l'habitat élémentaire mais à une échelle supérieure.</i></p> <p>Sur le site, ces habitats s'étendent principalement à l'ouest du site, entre Ponte sottano et Poggiale di sorbi.</p>
Cortège floristique de l'habitat sur le site
<p>Inconnu</p>
Cortège faunistique de l'habitat sur le site
<ul style="list-style-type: none"> - Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
<p>Physionomie : Assez disparate : certaines parcelles arborent de nombreux vieux chênes dépérissants alors que d'autres (ayant subi des coupes récentes ne présentent qu'une toute jeune futaie (voir dans certain secteur un taillis) de chêne vert (trop jeune pour être exploitée par cet insecte).</p> <p>Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu</p> <p>Intérêt patrimonial : Inconnu</p>
Mesures de gestion adaptées au site
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les coupes à blanc - Maintenir quelques vieux chênes sénescents.

opération	<p>→ Formule de calcul : $60 \text{ €/heure} \times (16 \text{ heures de réalisation du plan} + 1 \text{ heure de déplacement}) / 5 \text{ ans} / \text{surface moyenne engagée par exploitant (55 ha)} = 3,69 \text{ €/ha}$</p> <p>Coût : travail :</p> <p>→ $2 \text{ heures/ha} \times 16,54 \text{ €/heure de main d'œuvre} = 33,08 \text{ €/ha}$ (selon données du PDRC)</p>						3,69€/ha/ an
							33,08€/ha /an
Coût HT total estimé (à titre indicatif)						36,77 €/ha/an	
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...	?						
Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
		Diagnostics pastoraux		Application des recommandations faites dans le diagnostic pastoral			

Le protocole détaillé de la détermination des têtards de discoglossidés est présenté en Annexe (dans le document tiré à part). Pour réaliser ces manipulations, une dérogation a été demandée auprès des services de l'Etat pour obtenir l'autorisation de capture et destruction des spécimens de têtards (cf. Annexe dans document tiré à part).

III.2.4.2.3. Les Zones prospectées

Les prospections ont été ciblées pour être optimisées en tenant compte des conditions climatiques de l'année et du temps imparti pour celles-ci. La Carte n° 5 présente l'ensemble des torrents et milieux humides prospectés.

III.2.4.1. Limites méthodologiques

La ZSC couvre une surface de 2 736 hectares. Il était impossible en quelques jours de prospecter correctement l'ensemble de ce secteur, même en excluant les sites peu favorables aux espèces. Il est donc important de considérer cet approfondissement comme un inventaire non-exhaustif.

➤ **Cahiers des charges : Préservation de l'habitat favorable à la Rosalie des Alpes**

FR9400576 Massif du Cinto, partie Corscia	Préservation de l'habitat favorable au Grand Capricorne Type de contrat : forestier	CC-GC5
	PDRC : Mesure 227 AIDE AUX INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS - PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIERE ET DES MILIEUX FORESTIERS	
Enjeux et objectifs		
Espèces justifiant l'action		
Etat de conservation de l'espèce	Indéterminé	
Principe et objectifs	Maintien et préservation de l'habitat d'espèce Grand Capricorne	
Justifications	L'objectif visé par cette mesure expérimentale est d'empêcher l'accès des troupeaux domestiques à ces deux exclos afin de permettre une régénération des peuplements de Chêne vert.	
Effets attendus	Amélioration de la régénération de la chênaie favorisant une diversité des classes d'âges à l'intérieur de ces peuplements. Cette diversité des classes d'âges permettra de fournir durablement un habitat hautement favorable au Grand Capricorne.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre		
Parcelles et emprises	exclos qui pourront être appliqués sur les parcelles ?	
Bénéficiaires	Propriétaires privés et leurs ayants-droits, leurs groupements, les collectivités Territoriales et leurs groupements propriétaires de forêts : dans ce cas certainement la mairie de Corscia ou l'ONF	
Description de l'action et engagements		
Description	<p>Cette action repose sur la mise en place de 2 exclos d'une superficie d'environ 2 ha. Ces exclos seront installés dans la chênaie verte située en rive gauche du Golo. Ils seront disposés dans les secteurs où le maximum de dépérissement des chênes et de dégâts sont constatés. Ces boisements devront également offrir des espaces suffisamment clairs pour permettre la régénération naturelles de cette essence.</p> <p>La clôture utilisée s'appuiera sur l'expérience de l'ONF en la matière. Ainsi, le sol étant rocheux dans cette partie du site les piquets utilisés devront être du fer à béton d'un diamètre de 20 mm. Ces derniers devront être espacés de 1,75 m à 2 m, selon les possibilités offertes par le relief, et enfoncés de 40 à 50 cm dans le sol.</p>	

**PINEDES (SUB-)MEDITERRANNEENES DE PINS NOIRS ENDEMIQUES:
PINUS NIGRA SUBSP. LARICIO VAR. CORSICANA**

<p>Code NATURA 2000 : 9530-2 Statut : Habitat prioritaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 42.643 Typologie: Forêts de Pins Laricio supra méditerranéenne</p>
<p>Surface : 944 ha</p>	<p>Représentativité : 36,8 % du site 40,4 % des HIC</p>



Description générale de l'habitat

Ce type d'habitat est essentiellement présent à des altitudes comprises entre 800 m et 1 500 m mais peut descendre, en condition topographique fraîches jusqu'à moins de 400 m et monter localement au-dessus de 1 800 m. Ces peuplements se retrouvent donc principalement aux étages supraméditerranéen et montagnard, avec localement quelques intrusions dans le mésoméditerranéen et le subalpin.

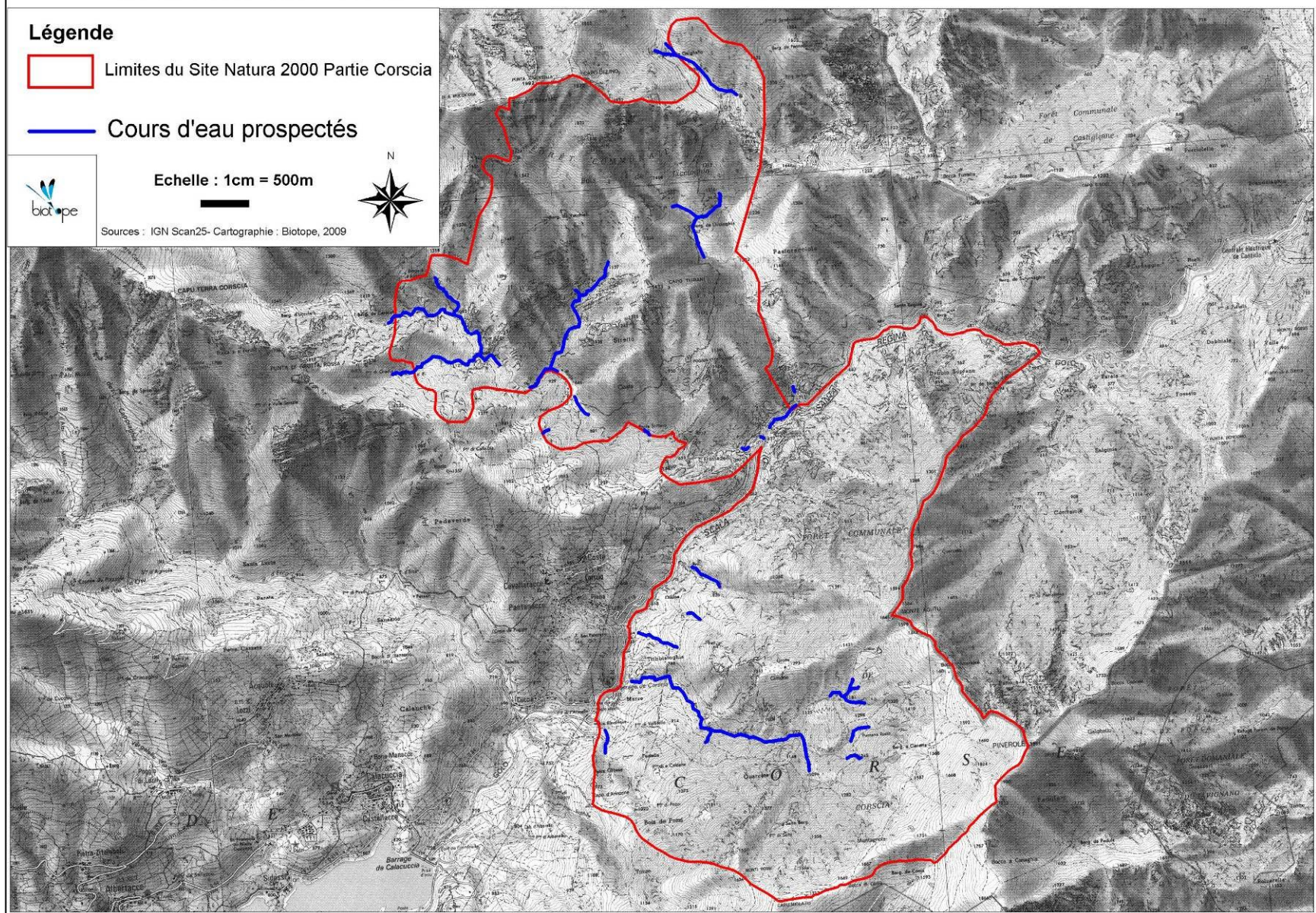
Il se développe sur des sols variés : sols bruns acides, sols lessivés, sols légèrement podzoliques, ranker de pente...

Répartition géographique en Europe et en France

Le pin laricio est présent en Corse sur plus de 45 000 ha (peuplements purs et en mélange), dont 21 000 ha de futaie pure ou a laricio prédominant. Les peuplements continus existent surtout à l'ouest d'une ligne St Florent, Corte, Solenzara ; il est absent du cap Corse et seulement présent en peuplement peu étendus et localisés dans le massif de San Petrone.

	<p>Afin d'optimiser la solidité et l'efficacité de ces exclos, un double système de clôture sera utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 5 rangées de barbelés (aussi appelé ronces artificielles) en acier galvanisé → Grillage à mouton de 0,95 m de haut également en acier galvanisé.
Engagements rémunérés	<p>Matériaux et main d'œuvre pour la mise en place des exclos</p> <p><i>L'itinéraire technique de chaque chantier sera défini et précisé dans le contrat à partir de ces différentes opérations</i></p>
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	/
Engagements non rémunérés	<i>Aucun</i>
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre	
Durée du contrat	<i>5 ans</i>
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat	Géoréférencement des exclos et note justificative concernant le choix de l'emplacement précis.
Financement	<p>Mesure finançable grâce à la mesure 227 du PDRC</p> <p>Le taux d'aide publique peut varier dans la limite de 80%.</p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.</p>
Financeurs potentiels	Ministère en charge de l'environnement, Europe,...
Modalités de versement des aides	<p><i>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000 :</i></p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>
Contrôles	
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle sur place* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des factures ou des pièces de valeur probante équivalente <p>Le refus de contrôle, la non conformité de la demande, le non respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>
Suivis	

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 5 : Cours d'eau prospectés lors des prospections amphibiens sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

Indicateurs de suivi	Nombre d'exclos mis en place													
Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la régénération de la chênaie verte au sein des exclos marqué par la présence de jeunes pousses													
Estimation du coût														
Estimation par opération	Les coûts de l'action sont proposés à titre indicatif et sont estimés pour la mise en œuvre de 2 exclos d'environ 2 ha et d'environ 600 m de périmètre.			24000 € HT (minimum) A déterminer										
	Matériaux +Mise en place de la clôture (tarifs selon l'expérience de l'ONF) : 20 € le mètre linéaire Entretien des clôtures (A déterminer en fonction des besoins)													
Coût HT total estimé (à titre indicatif)				24000 € HT										
Types de travaux retenus, modalités techniques, intensité d'intervention...	<p>Matériel & Méthode</p> <p>La méthode et le matériel employés s'appuieront sur les retours d'expériences de l'ONF en la matière et pourront donc être aménagées en fonction.</p> <p>Suivant les recommandations de l'ONF (com.pers. Emery S., ONF), la clôture se composera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grillage à mouton : grillage noué de 0,95 m de hauteur en acier galvanisé constitué de fils de 2,45 mm de diamètre • Fil barbelé en acier galvanisé de 2,1 mm de diamètre et pourvu d'une distance de 100 mm entre les picots. • Piquets : fer à béton 													
	<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Année 1</th> <th style="width: 20%;">Année 2</th> <th style="width: 20%;">Année 3</th> <th style="width: 20%;">Année 4</th> <th style="width: 20%;">Année 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en place des clôtures pour la mise en défens</td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>Entretien des clôtures si nécessaire</td> <td style="text-align: center;">/</td> <td>Entretien des clôtures si nécessaire</td> </tr> </tbody> </table>				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Mise en place des clôtures pour la mise en défens	/	Entretien des clôtures si nécessaire	/	Entretien des clôtures si nécessaire
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5										
Mise en place des clôtures pour la mise en défens	/	Entretien des clôtures si nécessaire	/	Entretien des clôtures si nécessaire										

Evolution naturelle habituellement constatée
<p>En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.</p> <p>Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surfaces de coupes, extraction des arbres morts...) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de Pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.</p> <p>L'impact du bétail, peu important sur la régénération du Pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. placette RENECOFOR en forêt d'Aitone).</p>
Localisation sur le site
<p>Sur le site d'étude, les pinèdes de pin laricio se répartissent en deux entités distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'une morcelée au nord du site, enserré entre la Punta Jumentella et les bergeries de Liccioghia ; -une seconde implantée sur un large quart sud-est entre le Monti Rossi au sud et la scala di santa regina au nord.
Cortège floristique de l'habitat sur le site
<p>Inconnu</p>
Cortège faunistique de l'habitat sur le site
<ul style="list-style-type: none"> - Sittelle de Corse (<i>Sitta whiteheadi</i>)
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
<p>Physionomie : Inconnue</p> <p>Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu</p> <p>Intérêt patrimonial : Fort</p>
Mesures de gestion adaptées au site

E. : AXE 2 DU POE-FEDER CORSE § 2.1.1

2.1. GENERALISER ET OPTIMISER LA PROTECTION DES SITES ET LA PREVENTION DES RISQUES

2.1.1 PROTECTION ET VALORISATION DES SITES A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS

n°2 : Soutenir la réalisation de travaux de protection et/ou de restauration des milieux naturels à caractère prioritaire. (périmètre du PNRC, sites NATURA 2000, milieux importants pour la biodiversité, sites classés, sites du Conservatoire du littoral)

OBJECTIFS ET CIBLES

La Corse représente une île au capital naturel exceptionnel et préservé. A l'intérieur de l'île, le patrimoine naturel est indiscutable.

Les objectifs sont donc :

- de disposer d'un diagnostic territorial fiable (état des connaissances et cartographie) ;
- d'assurer une mise en cohérence de la gestion des sites naturels à l'échelle régionale ;
- d'animer et de coordonner la politique environnementale en la matière ;
- d'aider l'émergence de gestionnaires ;
- de soutenir les démarches labellisées (PNRC, etc.).

Les cibles :

- les collectivités locales et territoriales ou leurs groupements
- l'Office de l'Environnement de la Corse
- les associations (loi 1901)
- le syndicat mixte du PNRC
- le Conservatoire du littoral

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

- maintenir dans un état de conservation favorable les espèces et les habitats inscrits dans les directives européennes « habitats » et « oiseaux » (hors mise en œuvre des DOCOB, prévue dans l'axe 3 du PDRC – FEADER)
- restaurer les populations et les milieux menacés et/ou dégradés prévus au titre des directives européennes « habitats » et « oiseaux » par l'animation et la mise en place de contrats de gestion des sites NATURA 2000,
- coordonner le réseau d'animateurs de sites NATURA 2000,
- établir un diagnostic des sites classés et inscrits en Corse
- mettre en œuvre les opérations d'aménagement et/ou de restauration.

III.2.5. INSECTES

Les habitats de 2 espèces ont été recherchés, le Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), ainsi que, dans la mesure du possible, des indices ou preuves d'existences des espèces elles-mêmes. Remarquons dès maintenant que ces insectes sont difficiles à contacter spontanément, et qu'étant donné leur statut de protection et leur rareté en Corse, il n'était pas envisageable de les piéger.

III.2.5.1. Recherches bibliographiques

Plusieurs articles ont été consultés afin de définir au mieux les habitats susceptibles d'accueillir ces espèces et de cibler les zones de prospections sur le site. D'autres publications déjà consultées à l'occasion du DOCOB sur le Massif du Renoso, ont été compulsées, dont les travaux réalisées par Marie-Cécile Andrei-Ruiz (OEC-OCIC) en 1997 et complétés en 2005.

III.2.5.2. Prospections de terrain

III.2.5.2.1. L'équipe et dates de prospection

L'équipe était composée de :

- Florence Delay, chef de projet, fauniste ;
- Thomas Menut, Expert entomologiste ;
- Cécile Lemarchand, stagiaire ;
- Pascaline Vinet, stagiaire.

TABLEAU VI : PROSPECTIONS INSECTES			
Date	Nb de personne	Espèce recherchée	Commentaires
1ère session : Prospections des biotopes à <i>Ferula communis</i> & Imagos de <i>P. hospiton</i>			
23/04/2009	2 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau, pluie la veille
30/04/2009	1 personne	<i>Papilio hospiton</i>	Beau, vent modéré
2ème session : Prospections des Chenilles de <i>P. hospiton</i> dans les biotopes à <i>Ferula communis</i>			
19/05/2009	2 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
30/05/2009	3 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
31/05/2009	2 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
3ème session : Prospections des biotopes à <i>Ruta corsica</i> et <i>Pastinaca latifolia</i> & Chenilles de <i>P. hospiton</i>			
16/07/2009	2 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
17/07/2009	2 personnes	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
24/07/2009	1 personne	<i>Papilio hospiton</i>	Beau
4ème session : Prospections de la chénaie verte pour <i>Cerambyx cerdo</i>			
28/07/2009	2 personnes	<i>Cerambyx cerdo</i>	Beau

f. : Mesure 227 du PDRC

MESURE 227 : AIDE AUX INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS - PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE ET DES MILIEUX
Les forêts appartenant à des privées ou à des collectivités sont concernées par la mesure

Le champ prioritaire d'intervention concerne les forêts destinées à un périmètre Natura 2000. Seront également considérés les forêts situés dans un périmètre de ZNIEFF de type I et II. Les autres espaces forestiers publics ou privés pourront être considérés sur l'ensemble du territoire éligible dans le cadre du PDRC dans la mesure où une expertise validée par l'autorité environnementale confirmera leur valeur au regard des enjeux biodiversité et/ou protection des ressources.

➤ Investissements éligibles

Pour ce dispositif, les opérations éligibles sont les suivantes :

- réhabilitation et protection des habitats (travaux sylvicoles, mise en défens,...)
- Création ou rétablissements de clairières
- Création ou rétablissements de mares forestières
- Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Investissement visant à informer les usagers de la forêt
- Captage de sources sans exportation en dehors de la zone forestière, aménagement des points d'eau, protection des périmètres.

Les forêts appartenant à des privées ou à des collectivités sont concernées par la mesure.

Le maintien en état des ouvrages pendant une période minimale de 5 ans sera imposé et à la charge du maître d'ouvrage. S'agissant de la maintenance ou d'éventuels frais d'exploitation des ouvrages, ceux-ci ne sont pas éligibles au soutien.

➤ Territoire visé

Corse entière.

➤ Description du renforcement de l'utilité publique des forêts ou des surfaces boisées concernées

Les forêts corses ont une haute valeur environnementale : elles possèdent un haut niveau de naturalité et l'endémisme y est fort. En outre, il s'agit en très grande partie de forêts de montagne : le rôle de protection des ressources en eau et en sols y est primordial, notamment dans un contexte climatique méditerranéen. Cette utilité publique des forêts est exposée dans les plans d'aménagement des forêts, par la création de série de protection ou de production-protection, ou les Documents d'Objectifs Natura 2000.

➤ Mise en œuvre régionale

PEUPELEMENT SUPRA MEDITERRANNEEN DE PINS MARITIMES DE CORSE

<p>Code NATURA 2000 : 9540-16 Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p>Code CORINE Biotopes : 42.824 Typologie: Forêts corses de Pins maritimes</p>
<p>Surface : 53,4 ha</p>	<p>Représentativité : 2,1 % du site 2,3 % des HIC</p>



Description générale de l'habitat

Type d'habitat pionnier de l'étage supra méditerranéen corse (entrant dans les vallons et sur les ubacs du méso méditerranéen).

Dérive de la destruction ancienne de forêts caducifoliées (ne pouvant pas se reconstituer le plus souvent, du fait de la rareté des potentiels de semences) :

- pelouse → fruticées basses : implantation du Pin maritime et du Pin laricio ;
- maquis incendiés → installation du Pin maritime surtout et du Pin laricio.

Surtout en adret (1 000 m à 1 300 m) plus rarement en ubac (800 m-1 100 m).
 Précipitations de l'ordre de 890 mm à 1 500 mm, température moyenne annuelle de 10° environ ; minimum de précipitations estival accentué.
 Substrat siliceux (rhyolithe, granite...). Le sol est souvent peu profond à moyennement profond, riche en cailloux. Rankers ou sols bruns acides peu évolués. Litières parfois épaisses.

G. : MAET- ENGAGEMENT E3-15 « GESTION PASTORALE »

Engagement unitaire E3-15

Gestion pastorale

➤ Objectif du dispositif de l'aide

Les zones à vocation pastorale (estives, landes, parcours, pelouses,...) sont composées d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cet engagement vise le maintien de cette mosaïque des milieux en évitant le surpâturage ou le sous pâturage. La fixation de conditions d'entretien de ces surfaces trop rigides (chargement instantané maximum et minimum, période de pâturage,...) n'est pas adaptée à la préservation des milieux et peut parfois conduire à une forte dynamique.

Cet engagement a ainsi pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

Le diagnostic agro-environnemental de la SAU concernée va s'efforcer, après avoir réalisé la typologie des différents faciès de végétation, de préciser les modalités de pâturage les plus adaptées pour la préservation de ces milieux sachant que l'objectif de l'engagement est de s'assurer que l'ensemble des pelouses et parcours engagés seront utilisés de manière à lutter contre leur fermeture.

➤ Complémentarité

L'engagement E3-17 vise à conserver la spécificité des milieux concernés (milieux en mosaïque) avec un pâturage raisonné et rationné, sans action mécanique, dont le but de maîtriser l'embroussaillage. L'engagement E3-14 concerne principalement des maquis hauts dont on veut stopper l'embroussaillage en améliorant la consommation des ligneux par les animaux grâce à une complémentarité alimentaire riche en protéines. Des actions mécaniques destinées à favoriser le déplacement des animaux dans l'enclos sont envisagées.

Les engagements E3-17 et E3-14 ont le même objectif, la maîtrise de l'embroussaillage, touchent des milieux distincts mais complémentaires à des stades dynamiques différents en mettant en œuvre des techniques adaptées à la gestion des milieux considérés.

L'intérêt de cette complémentarité est de couvrir, grâce à une panoplie de techniques, l'ensemble des stades dynamiques du maquis Corse et d'offrir une alternative à la fermeture des milieux responsable d'une homogénéisation des paysages et d'une perte de la richesse spécifique.

➤ Ligne de base

Dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales, l'entretien minimal de toute parcelle en herbe consiste à réaliser chaque année au moins une fauche ou un pâturage. Pour les parcours et autres surfaces faiblement productives l'entretien minimal est assuré par la présence d'animaux sous chargement adapté. Toutefois les exploitants sont tentés de déclarer une partie de leurs surfaces d'estives ou de parcours comme non exploités, si bien que ces surfaces ne sont plus soumises aux règles d'entretien des terres.

Le terrain a été organisé en trois sessions pour la recherche de preuves de la présence du Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) et une session a été consacrée à la recherche du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). En outre, certains jours consacrés à d'autres prospections (amphibiens, mouflon) ont permis également de repérer et compléter la localisation des zones favorables à ces deux insectes, ainsi que les observations d'imagos de Porte-queue de Corse.

III.2.5.2.2. Méthodes de recherche utilisées

Au préalable, afin de centrer nos recherches sur les milieux les plus intéressants, les habitats susceptibles d'accueillir les plantes hôtes du Porte-queue de Corse et les habitats favorables du Grand capricorne ont été identifiés à partir de la cartographie des habitats (ONF, 2000), des fonds IGN Scan25 et des fonds orthophotoplans. La Carte n° 6 ci-après présente les habitats favorables des deux insectes recherchés.

Pour *Papilio hospiton* :

- La première session, fin avril, a consisté à balayer l'ensemble des parties basses du site (de 500 à 900 mètres) afin de localiser et pointer au GPS les **habitats de la plante hôte** principale : ***Ferula communis*** (Férule commune). Durant cette session, nous nous sommes concentrés sur la recherche des **imagos** de *Papilio hospiton*, puisque la période optimale de vol est entre la mi-avril et la mi-mai.
- La deuxième session s'est déroulée 4 semaines plus tard (fin mai) afin de rechercher les **chenilles** et valider les habitats larvaires de cette espèce. Vu le recouvrement important de la férule le long de la vallée du Golo, nous avons décidé de procéder à un échantillonnage pour la recherche des chenilles : nous avons choisi une dizaine de « stations d'échantillonnage » offrant des conditions différentes (exposition, pourcentage de recouvrement de la férule, pente, etc.) sur lesquelles une trentaine de pieds de férule ont été examinés en détail.

Remarque : La prospection du 19 mai s'étant révélée peu fructueuse, trop précoce vis-à-vis du développement des chenilles, les deux autres jours ont donc été décalés à la fin du mois de mai.

- Enfin la troisième session a permis :
 - o de repérer les habitats favorables en altitude (supérieur à 900 mètres) de deux autres **plantes hôtes** de *Papilio hospiton* : la Rue corse (***Ruta corsica***) et le Panais à larges feuilles (***Pastinaca latifolia***),
 - o de rechercher activement des **chenilles** sur ces deux plantes.

Les méthodes utilisées sont :

- repérage à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et la recherche des imagos ;
- capture au filet pour identifier précisément *Papilio hospiton* qui peut être confondu avec *Papilio machaon* ;
- recherche de chenilles par examen précis des touffes de Férule commune, de Rue corse ou de Panais à larges feuilles.

L'engagement permettra de favoriser la considération de ces espaces dans les déclarations c'est un préalable aux dispositifs d'appui à la gestion de ces espaces sensibles que constituent les plateaux d'estives. Ces milieux tels que présentés dans l'état des lieux sont souvent inclus dans des zones Natura 2000.

L'objectif de cet engagement unitaire est de s'assurer que l'ensemble des estives et parcours engagés soient utilisés de manière à lutter contre leur fermeture.

➤ **Définition locale**

Le plan de gestion pastorale va préciser les surfaces nécessitant une gestion particulière et préconiser le chargement moyen sur les surfaces engagées, la période prévisionnelle d'utilisation pastorale, la pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de parcs tournants, l'installation et le déplacement éventuels de points d'eau, la complémentation, les pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ou de milieux particuliers sur l'unité. Ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques.

➤ **Couvert végétal concerné**

Fruticées naines, maquis bas et hauts à arbousier, bruyère, filaria, cistes, pelouses ...

➤ **Cahier des charges et engagement de l'agriculteur**

L'agriculteur aura recours à l'intervention d'un technicien pour réaliser un diagnostic précis (le coût induit sera plafonné à 20% du coût de l'engagement et sera facturé).

L'agriculteur s'engage à conduire son cheptel en respectant strictement les préconisations issues du diagnostic pastoral (plan de gestion). Il assurera un enregistrement détaillé des opérations en précisant l'occupation des différentes unités et dans le temps et dans l'espace.

➤ **Indicateurs supplémentaires**

Nombre d'exploitations ayant bénéficié de l'aide

Éléments techniques	Méthode de calcul des pertes et surcoûts	Formule de calcul	Montant annuel maximal par ha
Coût du service :	Coût : diagnostic	60 €/heure x (16heures de réalisation du plan + 1 heure de déplacement)/5ans/surface moyenne engagée par exploitant (55 ha) = 3,69 €/ha	3,69€
Coût temps de travail :	Coût : travail	2 heures/ha x 16,54 €/heure de main d'œuvre = 33,08 €/ha	33,08€
TOTAL		3,69€ + 33,08€ = 36,77€	36,77 €/ha/an

ESTIMATION DES COÛTS

Le montant de l'aide est calculé sur la base de la réalisation d'un plan de gestion sur l'ensemble de l'unité pastorale et du temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de ce plan de gestion avec un déplacement des animaux sur l'ensemble de l'unité pastorale et des conditions spécifiques de pâturage lorsque des espèces sont présentes sur tout ou partie de cette unité pastorale.

Répartition géographique en Europe et en France
<p>Très répandu (en ceinture de toute la chaîne sommitale corse et tout particulièrement du massif du Cinto et du San Pedrone au nord jusqu'au massif de l'Ospedale au sud).</p> <p>À l'état résiduel sur la montagne de Cagna et le massif de Tenda.</p> <p>Largement répandu dans les massifs du Cinto, du Rotondo, du Renoso et de l'Incudine (absent du massif du Coscione).</p>
Evolution naturelle habituellement constatée
<p>Type d'habitat pionnier dont de nouveaux habitats se reconstituent après incendies, mais dont les peuplements plus mûrs sont envahis par le Pin laricio.</p> <p>De nouveaux incendies représentent une menace sérieuse pour ces peuplements.</p> <p>L'apparition récente de la Cochenille (<i>Matsucoccus faytaudi</i>) dans la Forêt de Pineto représente une menace potentielle à moyen terme pour ces peuplements.</p> <p>Pérennité du Pin maritime dans les mélanges où le Pin laricio domine.</p>
Localisation sur le site
<p>Cet habitat est localisé autour des bergeries de Liccioghia, dans la partie centrale du site d'étude.</p>
Cortège floristique de l'habitat sur le site
<p>Inconnu</p>
Cortège faunistique de l'habitat sur le site
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
<p>Physionomie : Inconnue</p> <p>Etat de conservation-Evolution naturelle : Inconnu</p> <p>Intérêt patrimonial : Modéré</p>
Mesures de gestion adaptées au site

h. Note complémentaire du CBNC au DOCOB Natura 2000 FR9400576 «Massif du Cintu» concernant *Juniperus thurifera* L. sur le site de Corscia

Le site de Corscia possède deux habitats prioritaires de la directive habitats : l'habitat à "Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp. *laricio* var. *corsicana*" et l'habitat à "Forêts en endémiques à *Juniperus spp.*". L'habitat à Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques tend à concurrencer le second en certains secteurs avec pour conséquence une régression de celui-ci. Plus rare et localisé en Corse, ce second habitat est caractérisé par *Juniperus thurifera* L.

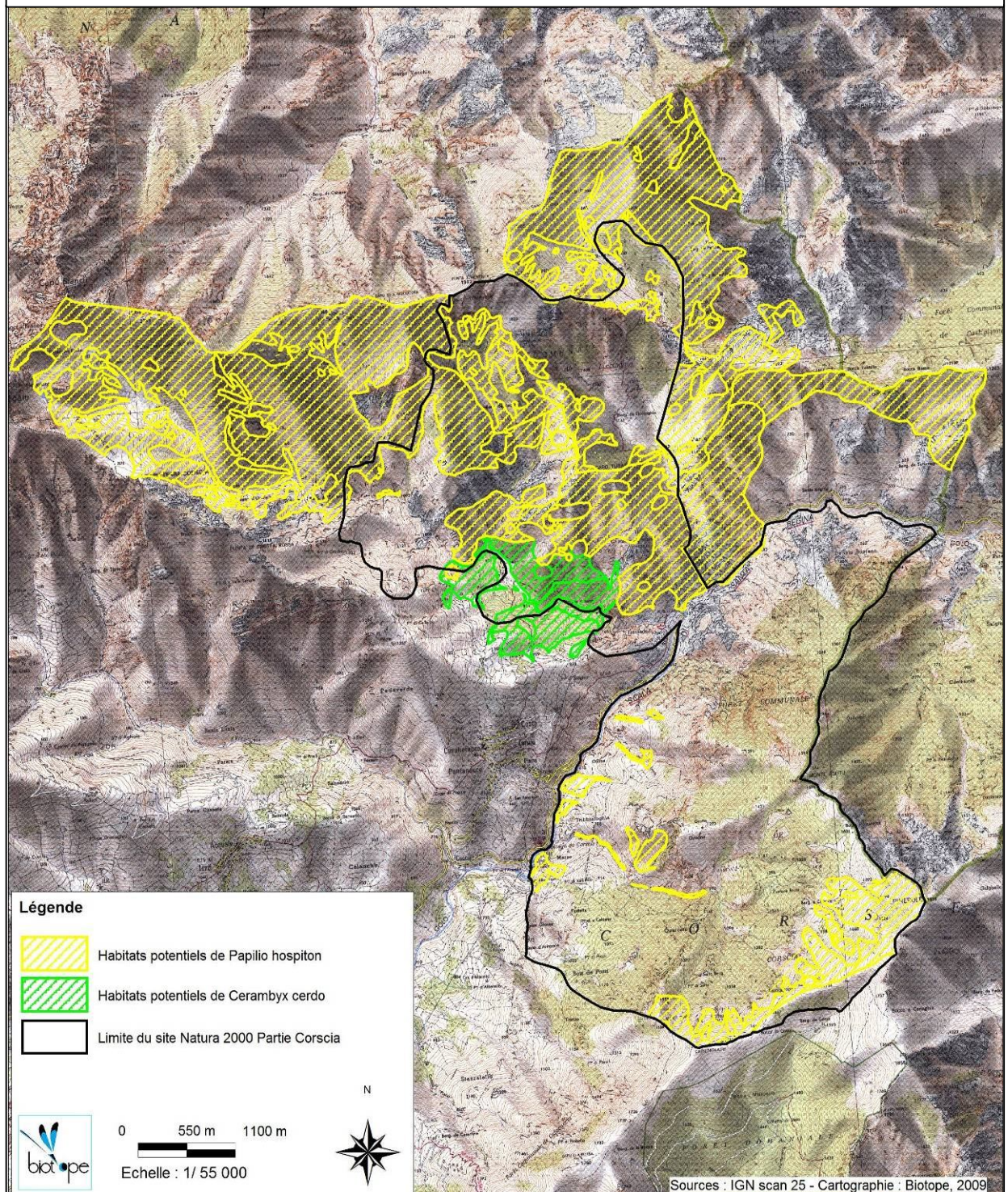
Ce phénomène de concurrence résulte de la succession des stades de végétation s'inscrivant dans la dynamique naturelle du milieu suite à une diminution, voir à l'abandon de la pression anthropique. Effectivement, cette "compétition interspécifique" s'opère dans le cas présent sur les anciennes pelouses et les terrasses à l'abandon. Une étude menée par le Conservatoire Botanique National de Corse a mis en évidence que les taux de juvéniles observés sur ces secteurs étaient très faibles, voir nuls. Dans une moindre mesure, le pâturage et le piétinement des jeunes plants pourraient également jouer un rôle. *J. thurifera*, moins compétitif sur ces milieux qui correspondent aux zones de colonisation (stations secondaires), paraît peu à peu régresser. Dans une telle configuration, *J. thurifera* tend à se maintenir sur les barres rocheuses où ce dernier est plus compétitif. Ces secteurs de retrait constituent les zones de refuge qui peuvent être assimilées aux stations primaires de l'espèce en ces lieux.

Suite à la régression de l'aire de distribution de l'habitat prioritaire "Forêts en endémiques à *Juniperus spp.*", une action de gestion est en cours de réflexion dans le cadre du Docob du site. Une telle mesure peut comporter une action intrusive sur l'habitat prioritaire de la directive habitats "Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp. *laricio* var. *corsicana*" en coupant des individus de pins *laricio* ou en supprimant la régénération. Cette mesure semblerait profitable à *J. thurifera* qui semble régresser au profit du pin *laricio*. Cet argument soulève le questionnement de la possibilité de favoriser l'habitat prioritaire à *J. thurifera* au détriment de celui à *P. nigra* subsp. *laricio* en interagissant ponctuellement. D'un point de vue réglementaire, cette question est à traiter avec la plus grande précaution. De plus, le très faible taux de recrutement de *J. thurifera* soulève des interrogations en commençant par la cause de ce déséquilibre des populations, du vieillissement de ces stations et *in-fine* de la pérennité de l'action.


Il est donc important d'appuyer les arguments à une possible gestion par une étude des populations de *J. thurifera* avec la mise en place d'un suivi. Un suivi diachronique permettra de définir plus finement la dynamique de *J. thurifera*, la pérennité des populations sur ces stations et les relations avec les différentes espèces telles que *Pinus nigra* subsp. *laricio* ou *Juniperus oxycedrus* L. La typologie des milieux et l'incidence du pâturage seront des éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du protocole.

En outre, aucun mode de gestion intrusive n'est recommandé dans un premier temps. De même, tout renforcement de populations par plantations est à proscrire dans le cas présent. Des résultats dépendront le ou les modes de gestion adéquates. Le succès et la pérennité du mode de gestion choisi seront également des éléments à prendre en compte.

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 6 : Habitats potentiels du Porte-queue de Corse et du Grand capricorne sur le Site N2000 Massif du Cinto, partie Corscia

PEUPELEMENTS SUPRAMEDITERRNEENS CORSES DE GENEVRIER THURIFERE	
Code NATURA 2000 : 9560-6 Statut : Habitat prioritaire	Code CORINE Biotopes : Bois de genévriers thurifères corses Typologie: 42.A2A
Surface : 514 ha	Représentativité : 20% du site 22% des HIC
	
Description générale de l'habitat	
<p>Ce type d'habitat est installé en quelques points du mésoméditerranéen supérieur et de l'étage supraméditerranéen dans et autour du massif du Niolu (en adret de 800 m- 1 000 m à 1 200 m – 1 350 m). Il se rencontre essentiellement dans des secteurs protégés des influences maritimes, marqués par des hivers froids et étés chauds. Il est noté une grande variabilité des conditions écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols développés sur des altérites d'origine variées, - Sols plus profonds, parfois sur d'anciennes terrasses de vignes, - Sols bruns acides ou bruns lessivés, ranker ou lithosol pour les plus superficiels. 	
Répartition géographique en Europe et en France	
<p>Cet habitat typiquement corse, se retrouve dans la région du Niolu, de la vallée d'Asco et de la Tartagine (quelques pieds connus, recherches à poursuivre).</p>	

Pour *Cerambyx cerdo* :

- Au vu de la faible surface d'habitats favorables à *Cerambyx cerdo* sur le site (boisement de feuillus âgés) et d'un temps de prospection limité, une seule session a été dédiée à cette recherche.

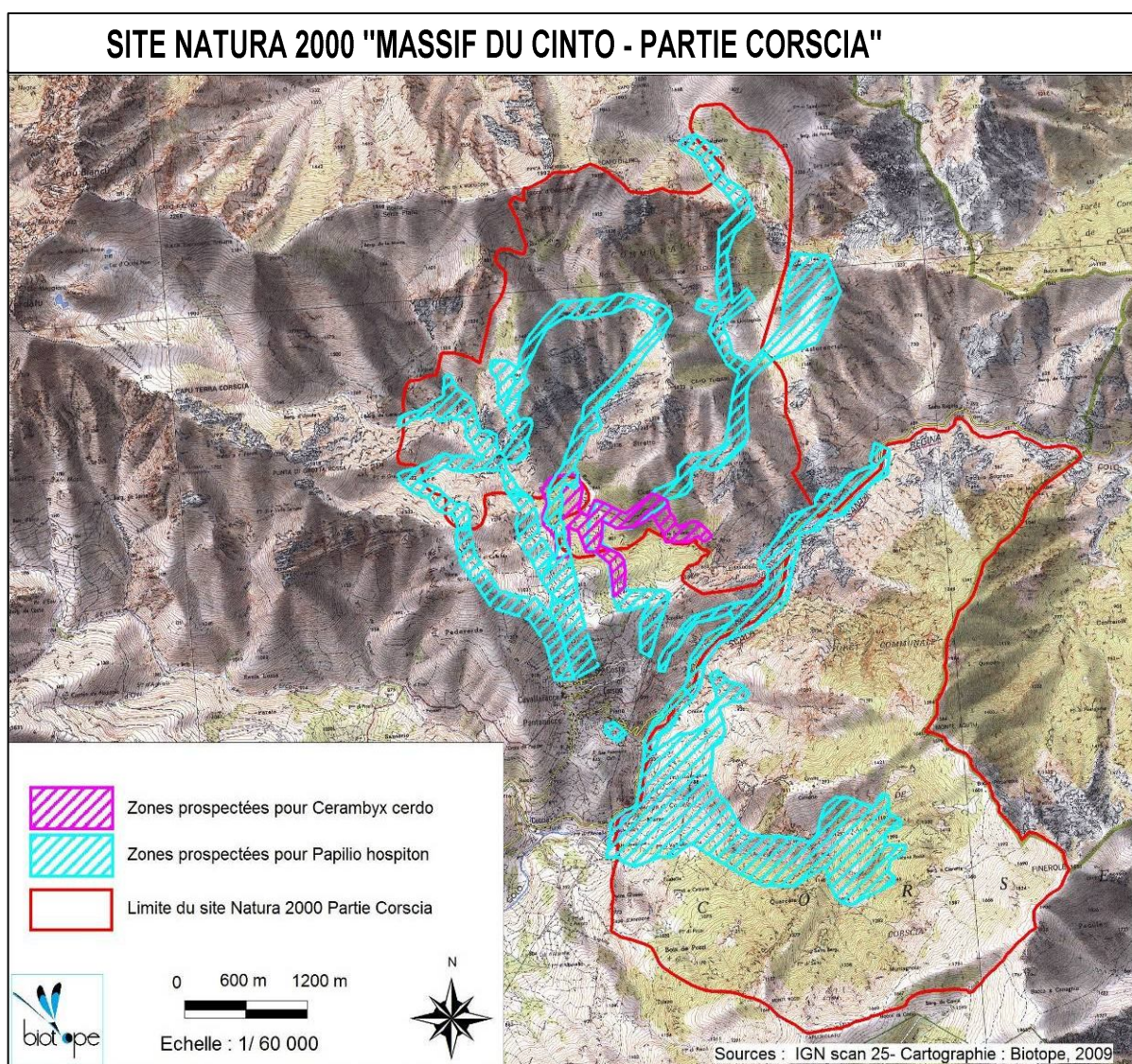
Les méthodes utilisées sont :

- Repérage et examen des parcelles de forêts de chênes verts assez âgées pouvant être accueillantes pour cet insecte saproxylophage. Repérage des loges de sorties typiques (trou bien net dépourvu de sciure, ovale, d'environ 1,5 sur 2 cm) sur le bois mort couché ou sur pieds indiquant la présence de *Cerambyx cerdo*.

Chaque observation intéressante a fait l'objet d'un pointage GPS.

III.2.5.2.3. Les zones prospectées

La Carte n° 7 présente l'ensemble des zones prospectées sur le site pour la recherche des deux espèces d'insectes.



Carte n° 7 : Zones prospectées pour le Grand capricorne et le Porte-queue de Corse sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

Evolution naturelle habituellement constatée
<p>Ces peuplements naissent souvent d'une régénération spontanée sur les barres rocheuses dans les fentes de rochers, là où la matière organique et de la terre fine ont pu s'installer, ou d'une régénération sur des pentes rocailleuses.</p> <p>Parfois, certaines terrasses anciennement cultivées peuvent voir se développer des cortèges floristiques annonçant une potentielle implantation du genévrier thurifère, c'est le cas des fruticées naines à <i>Helichrysum italicum</i> et <i>Genista salzmannii</i>. Cependant, le plus souvent c'est un maquis à bruyère arborescente qui s'implante.</p>
Localisation sur le site
<p>Cet habitat s'étend majoritairement dans la partie sud-ouest du site en rive droite du Golo. Localement quelques pointements sont visibles dans la partie nord-ouest. Ainsi, au sud-ouest il s'étend du secteur du ravin de Pitinelli au capo d'Arinzone.</p>
Cortège floristique de l'habitat sur le site
<p>Inconnu</p>
Cortège faunistique de l'habitat sur le site
Caractéristiques stationnelles de l'habitat
<p>Physionomie : Inconnue</p> <p>Etat de conservation-Evolution naturelle : Cet habitat est à peu près stable sur pente très rocailleuse, sinon il peut voir arriver l'implantation de pin laricio. Ainsi, ces peuplements pourront progressivement disparaître au profit du pin laricio.</p> <p>Intérêt patrimonial : Fort</p>
Mesures de gestion adaptées au site

I.7. CARTES ZOOMÉES DES AMPHIBIENS OBSERVÉS SUR LE SITE

III.2.5.3. Limites méthodologiques

Quatre sessions (équivalent à 17 jours de recherche sur site) ne suffisent pas à dresser un inventaire exhaustif des stations des deux insectes recherchés, sur une surface totale de 2 736 hectares de terrain escarpé, voire très difficilement accessible. Ainsi, des stations ont nécessairement dû nous échapper, par exemple dans les gorges de la Scala en rive droite du Golo, ou encore vers les bergeries à Ciaretta.

En montagne, la météo change rapidement et il n'est pas toujours évident d'ajuster parfaitement ses dates de prospection avec un temps ensoleillé (notamment par rapport aux périodes de vol des adultes de *Papilio hospiton*). Ainsi, la première session ne s'est pas toujours déroulée dans les conditions météorologiques optimales.

Par ailleurs, la bibliographie est peu précise quant aux dates d'émergence des adultes et de ponte des femelles en fonction de l'altitude, dans les habitats de montagne. Ces dates sont donc difficiles à anticiper et à adapter aux conditions microclimatiques particulières à chaque versant (exposition, altitude...).

III.3. PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE

III.3.1. ETAGEMENT DES VERSANTS ET DYNAMIQUE DE VEGETATION

A l'exception de certains cortèges végétaux évoluant dans des conditions très difficiles (stress hydrique, sol très pauvre, enneigement prolongé...), les groupements végétaux ne sont pas stables. Ils suivent une évolution spontanée initiée par l'implantation d'espèces herbacées et s'achevant, le plus souvent, par le développement d'un stade forestier. Cette évolution spontanée peut être modifiée par l'intervention de phénomènes tels que les incendies ou les activités humaines (pastoralisme, sylviculture...), favorisant certaines espèces au détriment d'autres.

De plus, les cortèges végétaux caractéristiques de chaque stade d'évolution diffèrent en fonction de l'étage de végétation considéré (cf. Figure 2) mais aussi des conditions locales (pentes, exposition, humidité,...).

III.3.1. DETAIL DE L' ETAGEMENT DES VERSANTS ET DYNAMIQUE DE VEGETATION

Ainsi, pour chaque étage de végétation décrit sur le site de Corscia, un schéma de la dynamique de la végétation a été réalisé, se basant principalement sur des données bibliographiques (cf. Annexes dans le document tiré à part).

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"

Légende

 Limites du Site Natura 2000 Partie Corscia

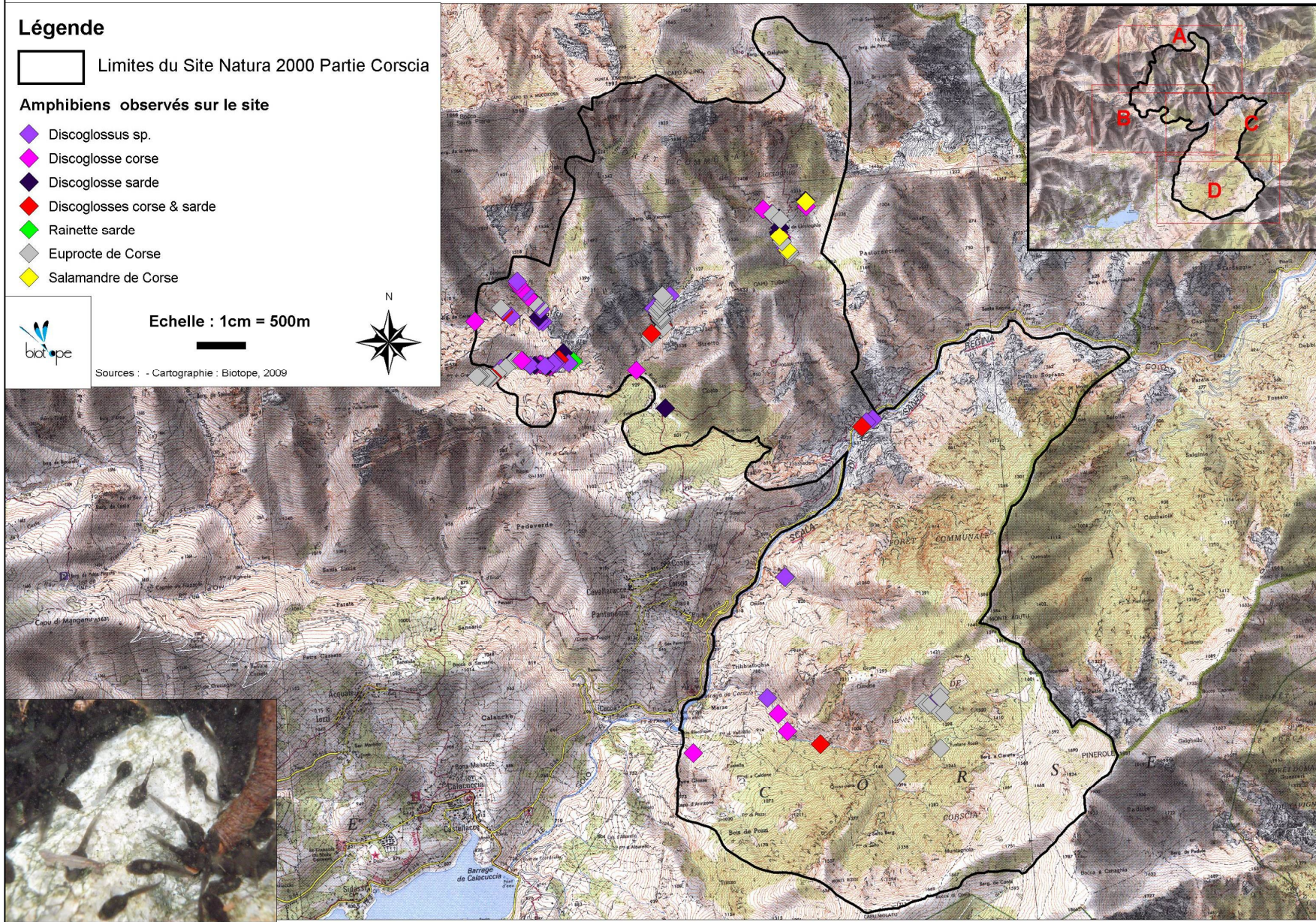
Amphibiens observés sur le site

-  Discoglossus sp.
-  Discoglosse corse
-  Discoglosse sarde
-  Discoglosses corse & sarde
-  Rainette sarde
-  Euprocte de Corse
-  Salamandre de Corse



Echelle : 1cm = 500m

Sources : - Cartographie : Biotope, 2009



Carte n° 1 : Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

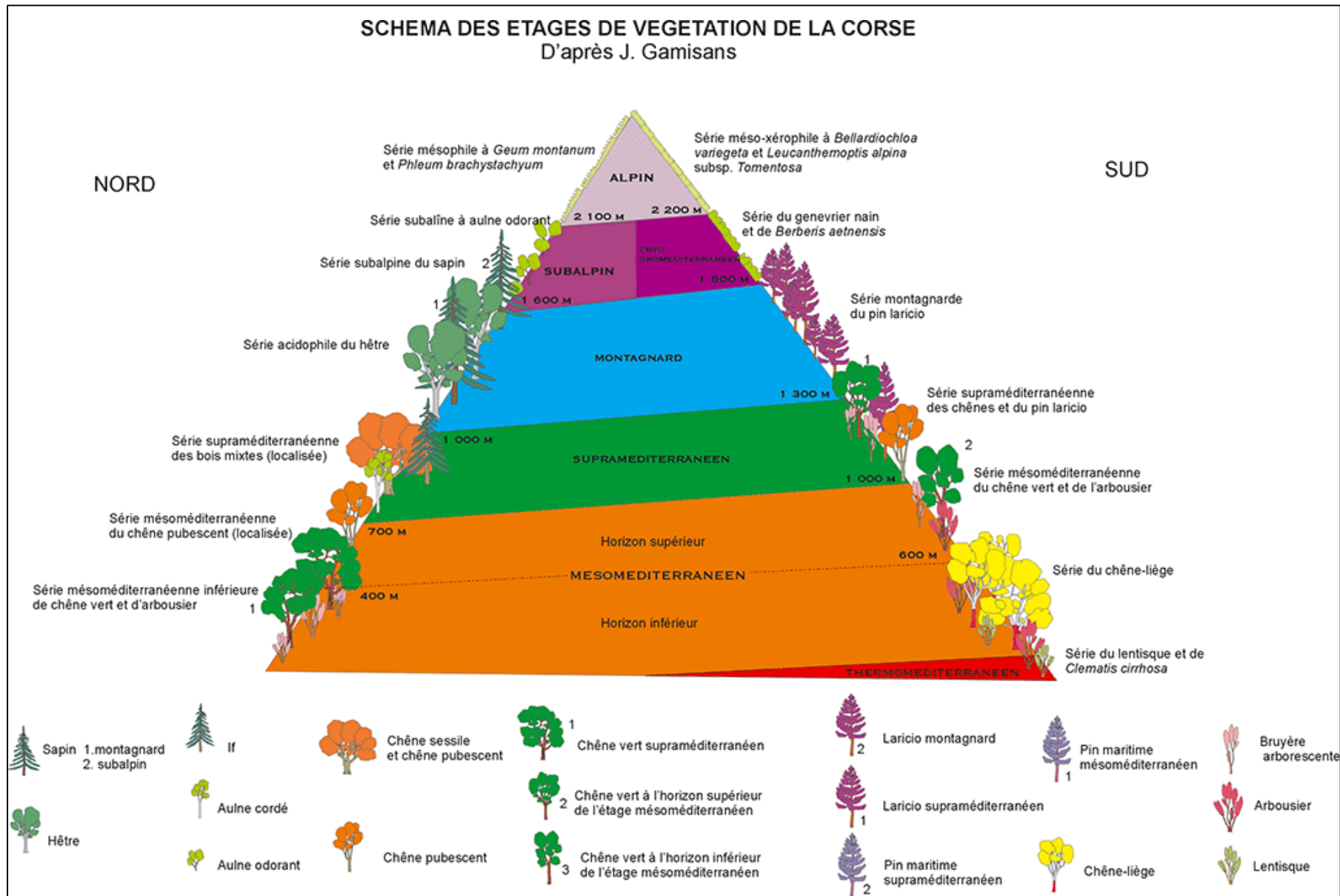


Figure 2 : Etages de végétation en Corse (d'après J. Gamisans) (extrait du site internet de l'OEC : Site Internet 4)

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"

Légende

Carte A

 Limites du Site Natura 2000 Partie Corscia

Amphibiens observés sur le site

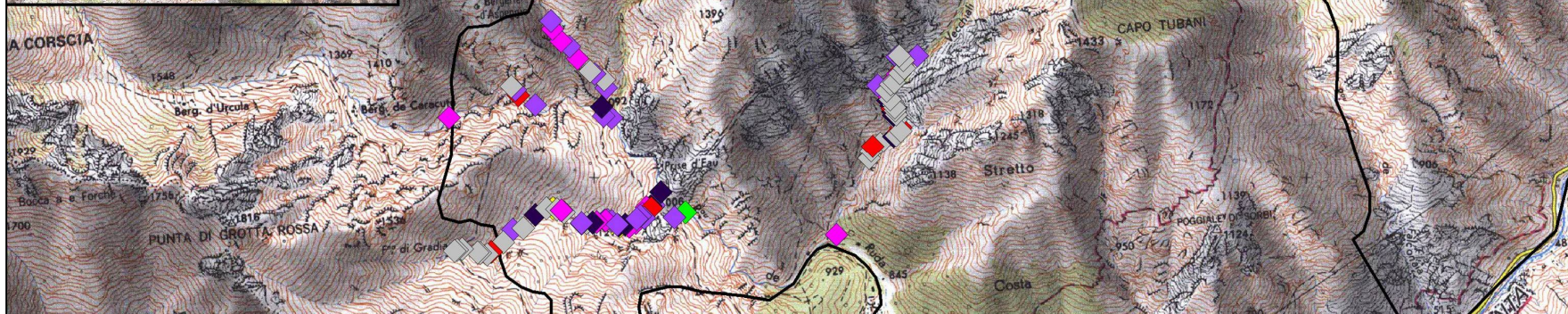
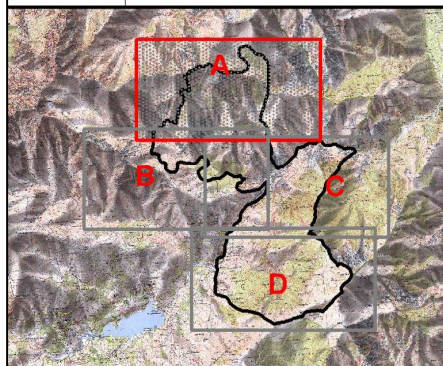
-  Discoglossus sp.
-  Discoglosse corse
-  Discoglosse sarde
-  Discoglosses corse & sarde
-  Rainette sarde
-  Euprocte de Corse
-  Salamandre de Corse



Echelle : 1cm = 250m



Sources : - Cartographie : Biotope, 2009



Carte n° 13A : Zoom Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

III.4. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Remarques : La cartographie d'habitat en notre possession ne comprend aucun relevé de terrain, ni aucune analyse de la végétation en place sur le site, ainsi la description des habitats d'intérêt communautaire repose uniquement sur des données bibliographiques et sur la consultation des experts faunistiques ayant œuvré à la réalisation de ce document d'objectifs. De plus, la cartographie n'a pas été réalisée à l'échelle de l'habitat élémentaire d'où une localisation à une échelle supérieure. Cependant, il a parfois été possible de déduire logiquement l'habitat élémentaire en se basant sur l'altitude, l'aire de répartition de l'habitat et les observations de terrain.

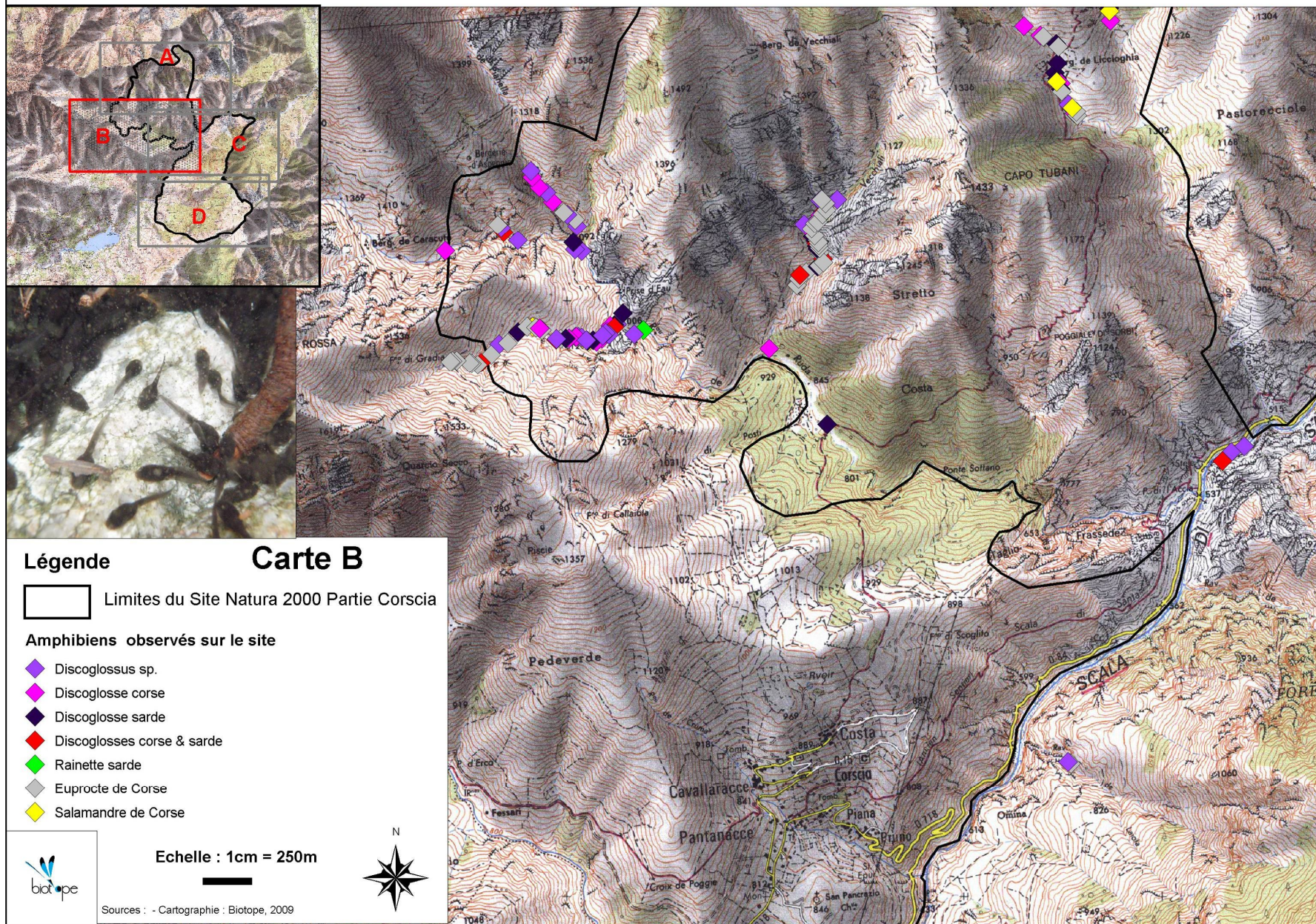
III.4.1. REPARTITION DES HABITATS

La quasi-totalité de la partie Corscia, du site Natura 2000 du massif du Cinto, est occupée par des habitats naturels considérés comme d'intérêt communautaire, soit près de 91% (seuls 8,9% ne sont pas d'intérêt communautaire) (cf. *Tableau VII ci-dessous*). De ce fait les pourcentages de représentation de chaque habitat d'intérêt communautaire varient peu qu'ils soient rapportés à la superficie totale ou uniquement à la superficie occupée par des habitats d'intérêt communautaire.

TABLEAU VII : RECAPITULATIF DES HABITATS NATURELS PRESENTS SUR LE SITE				
Nom	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha)	habitats / total habitats (%)	habitats / total habitats HIC (%)
Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux	4090 (7 + 8)	441,5	17,2	18,9
Matorral arborescent à Genévrier	5210-1	51,3	2	2,2
Pentes rocheuses siliceuses à végétations chasmophytiques	8220-11	270,8	10,6	11,6
Forêts à Chêne vert	9340 (11 + 12)	61,6	2,4	2,6
Pinèdes Corses à Pin laricio*	9530-2	944	36,8	40,4
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540-16	53,4	2,1	2,3
Forêts endémiques à Genévrier thurifères*	9560-6	514	20	22,0
Habitats non communautaires	/	227	8,9	/
TOTAL		2563,6	100	100

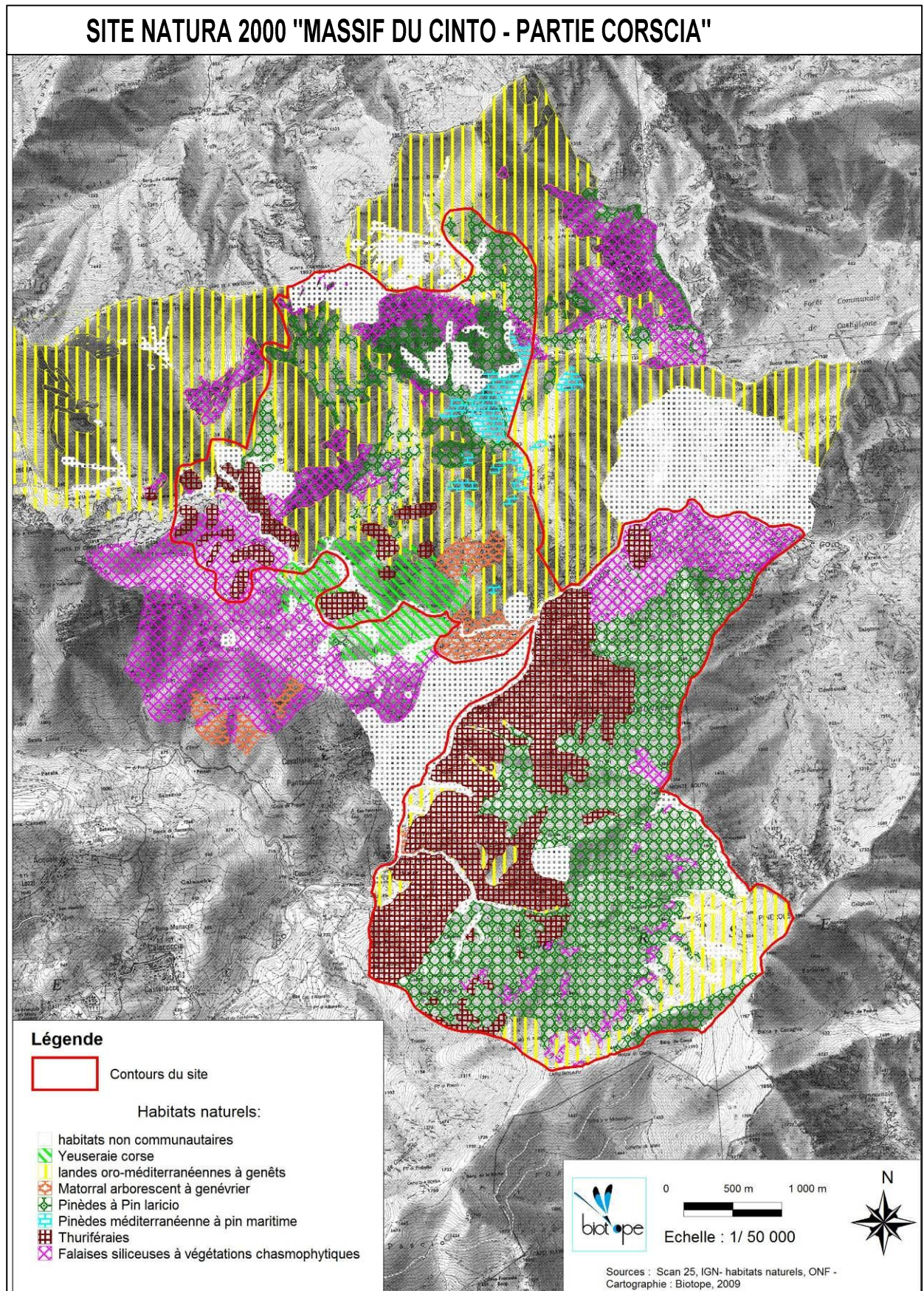
*En gras les habitats prioritaires

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSICIA"



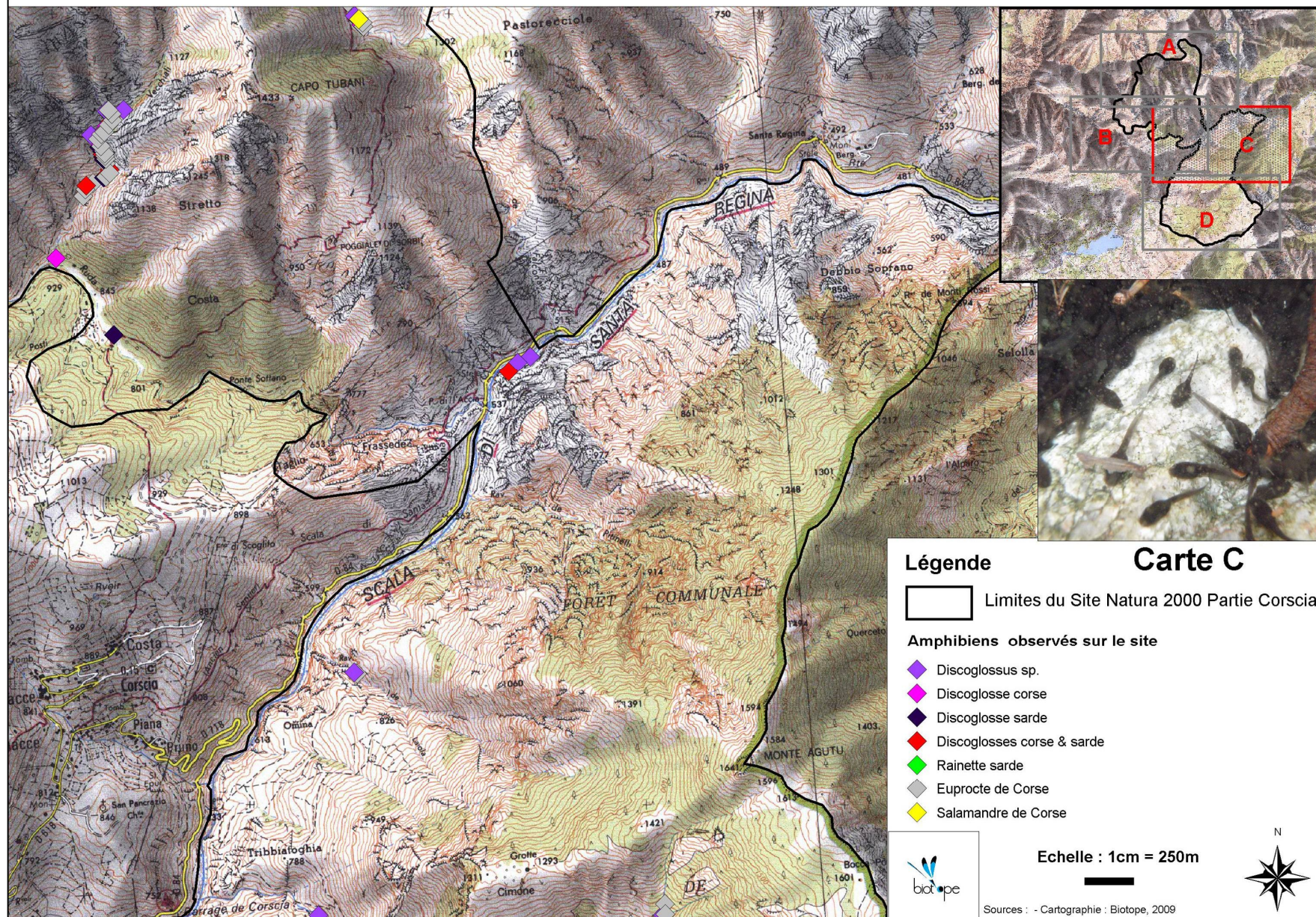
Carte n° 13B : Zoom Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

La Carte n° 8 ci-après présente la répartition des habitats sur le site Natura 2000 de Corscia.



**Carte n° 8 : Habitats d'intérêt communautaire
sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia**

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



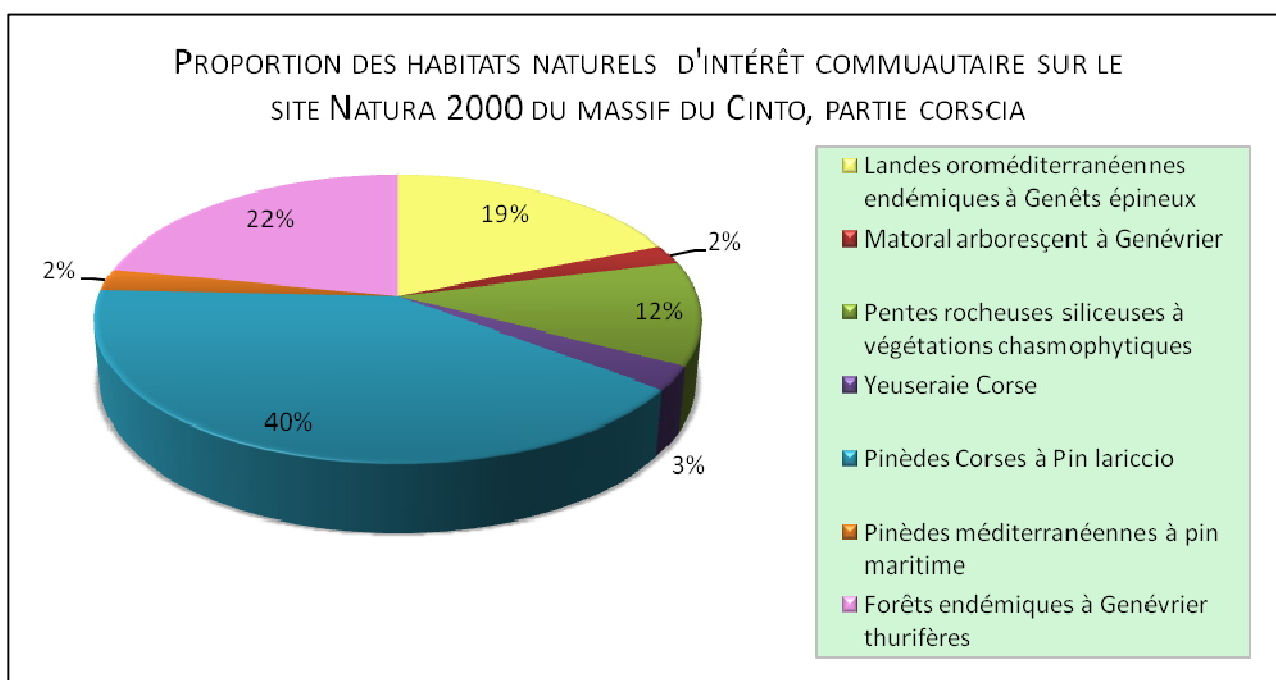
Carte n° 13C : Zoom Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

III.4.2. DESCRIPTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La cartographie d'habitat du site révèle la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire, majoritairement forestiers, dont deux considérés d'intérêt prioritaire :

- peuplements supraméditerranéens corses de genévrier thurifère (9560-6) ;
- pinèdes corses à pin laricio (9530-2).

Le Graphique n°2 représente la proportion des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.



Graphique n° 2 : Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de Corscia

➤ Landes oroméditerranéennes à genêts épineux (4090-7 et 4090-8)

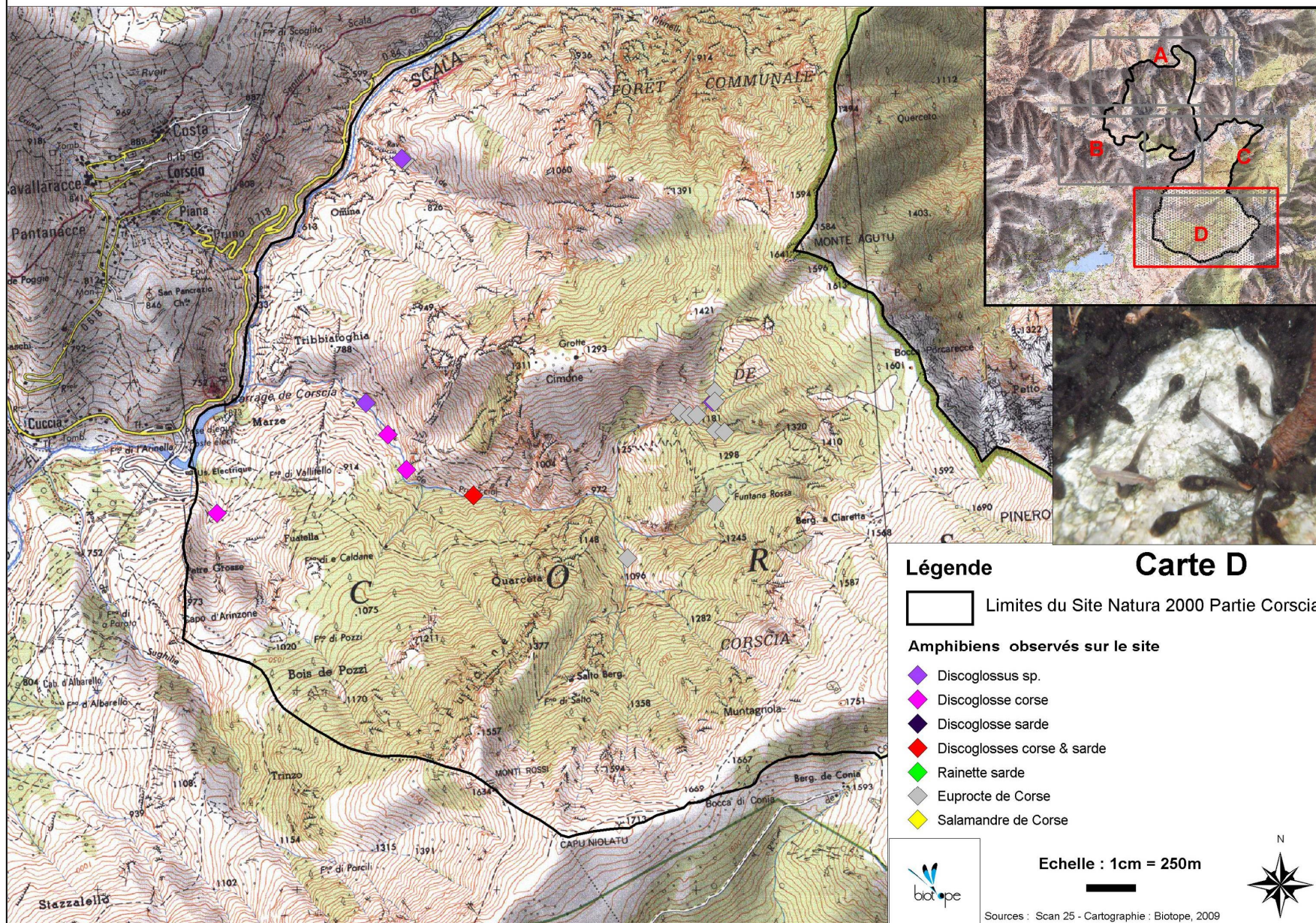
Originellement, cet habitat devait être peu commun en Corse mais les activités humaines ont contribué à son expansion via la déforestation et le surpâturage, sources d'une importante érosion des sols.

Sur le site, cet habitat occupe 440 ha, soit 19% du site, allant de l'étage supraméditerranéen à l'étage montagnard. Il domine une large moitié nord du site, s'étendant de la rive droite du Golo jusqu'à la Punta Jumentella, et apparaît également à l'extrémité sud de Pinerole au Monti Rossi.



Lande oroméditerranéenne

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 13D : Zoom Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

Pour chacun des étages où ces landes d'intérêt communautaire se développent un habitat élémentaire a été décrit. Ainsi, les landes de l'étage supraméditerranéen s'étendent entre 700 et 1 000 m d'altitude en ubac et 900 à 1 300 m en adret. Ces formations sont caractérisées par la dominance de l'immortelle d'Italie (*Helychrisum italicum*) et du genêt de Salzman (*Genista salzmanii*), le plus souvent accompagnés d'anhyllide d'Hermann (*Anthyllus hermaniae*) et genêt faux-lobel (*Genista salzmanii* var. *lobeloides*). Les landes se développant à l'étage montagnard, soit entre 1 100 m et 1 600 m en ubac et entre 1 300 et 1 800 m en adret, voient disparaître l'immortelle d'Italie au profit de l'épine vinette de l'Etna (*Berberis aetensis*) et une présence plus marquée du thym corse (*Thymus herba-barona*).

➤ **Matorral arborescent à genévrier (5210-1)**

En Corse, le matorral arborescent à genévrier oxycèdre se développe jusqu'à 800 m d'altitude sur des sols profonds riches en particules fines parfois rocaillieux. Les peuplements de genévrier oxycèdre ne forment que très rarement des peuplements bien individualisés, même si localement une densification peut être notée en raison de la déprise pastorale.

De superficie restreinte sur le site, les junipérais à genévrier oxycèdre se trouvent principalement dans la partie centrale en rive gauche du Golo, de part et d'autre du ruisseau de Frassede et dans le secteur de Poggiale di Sorbi. Plus au sud, en aval du ruisseau de

Pruniccia, une petite station existe également. Non appétant pour le bétail, le genévrier oxycèdre contribue à faciliter l'installation des espèces forestières.



Matorral arborescent à genévrier oxycèdre

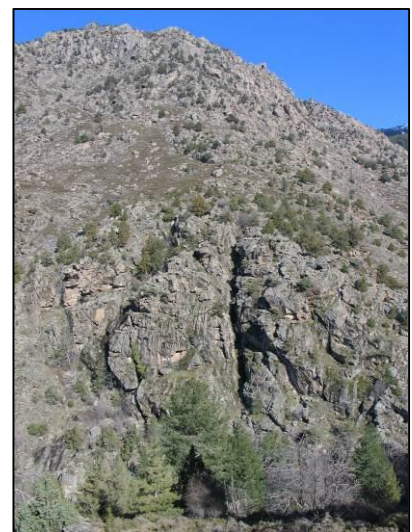
➤ **Pentes rocheuses siliceuses à végétation chasmophytique (8220-11)**

Les escarpements rocheux occupent une part non négligeable du site (12%). Les conditions difficiles de ces milieux ne permettent l'installation que d'une végétation rupicole adaptée.

Cet habitat s'étend :

- à l'est en rive droite du Golo au niveau de la Scala di Santa Regina,
- au sud, avec quelques intrusions au sein de l'habitat à pin laricio,
- à l'ouest, entre funtana di Gradia et la rive droite de la Ruda,
- au nord, dans le secteur de la Bocca d'Ombrone.

Bien que le cortège floristique des falaises et rochers siliceux corses varient selon l'altitude, l'association à armérie à tête blanche (*Armeria leucocephala*) semble représentée en particulier dans le secteur de la Ruda. Plus bas, ce sont plutôt des groupements plus thermophiles qui se développent avec des sedum et œillets (*Sedo-Dianthetum godronianii*).



Falaises en rive droite du Golo

I.8. DETAIL DES PROSPECTIONS ENTOMOLOGIQUES : STATIONS DE PLANTES HOTE DU PORTE-QUEUE DE CORSE SUR LE SITE

La Férule commune (*Ferula communis*) sur le site Natura 2000 « Massif du Cinto, partie Corscia » :

5 stations ont été répertoriées (cf. carte 14B, 14C) :

- 1 station importante (180 ha environ) répartie tout le long de la rive droite et gauche du Golo située entre 500 et 600 mètres d'altitude (5 à 30% de recouvrement par la Férule)
- Une petite station (10 ha environ) située près de Cimone à environ 1000 m d'altitude (Sud du site) (moins de 5% de recouvrement par la Férule)
- 2 petites stations (5 ha environ) près du village de Corscia (20% de recouvrement par la Férule)
- 1 petite station (5 ha environ) vers Poggiale Di Sorbi (Nord du site) (moins de 5% de recouvrement par la Férule)

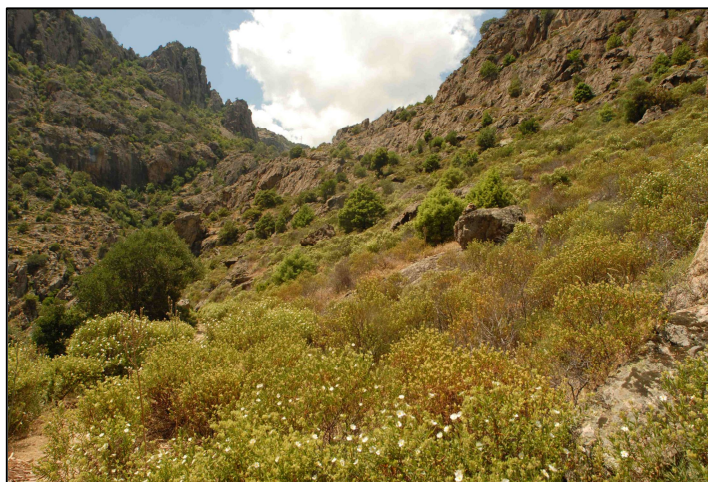
Quelques pieds isolés ont été découverts au sud du site à des altitudes supérieures à 700 mètres.

Les principales observations sont les suivantes :

- L'optimum de la Férule sur le site semble se situer entre 500 et 600 mètres d'altitude.
- Sa densité semble s'affaiblir lorsqu'on monte au dessus des 700 mètres d'altitude mais quelques pieds localisés sont présents à des altitudes atteignant les 1000 m.
- L'habitat dans lequel elle a pu être observée en quantité est un milieu où les blocs rocheux dominent, à pente forte et pâturé de façon extensive dans des habitats de type lande oroméditerranéenne ou maquis bas.



Férule commune
(*Ferula communis*)



Milieu où a été observée la Férule

➤ **La yeuseraie corse (9340-11 et 9340-12)**

La yeuseraie corse se développe à partir de l'étage mésoméditerranéen à l'étage supraméditerranéen sur des sols peu évolués. Peu étendue sur le site, elle constitue néanmoins une belle station à l'ouest du site, entre Ponte Sottano et Poggiale di Sorbi.

Deux habitats élémentaires peuvent être distingués en fonction de l'étage de végétation considéré. Ainsi, la yeuseraie à gaillet scabre se développe à l'étage mésoméditerranéen alors que la chênaie verte à houx est implantée préférentiellement au sein de l'étage supraméditerranéen. Bien que ces yeuseraies présentent quelques beaux individus sur le site, différentes parcelles ne présentent que de jeunes

individus. De plus, cet habitat est pourvu d'un sous-bois clairsemé où la régénération semble difficile en raison du pâturage des bovins.



Yeuseraie

➤ **Pinède corse à pin laricio (9530-2)**

Bien que d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne, les pinèdes à pin laricio sont bien représentées à l'échelle de la Corse et semblent même en expansion du fait de l'intérêt économique que représente leur exploitation. Sur le site d'étude, ces pinèdes endémiques sont également bien installées puisqu'elles occupent près de 40% de la superficie.



Pinède à pin laricio

Cet habitat se répartit en deux entités distinctes :

- l'une morcelée au nord du site, enserrée entre la Punta Jumentella et les bergeries de Liccioghia ;
- une seconde implantée sur un large quart sud-est entre le Monti Rossi au sud et la Scala di Santa Regina au nord.

➤ **Pinède méditerranéenne de pin maritime (9540-16)**

En Corse, cet habitat pionnier est essentiellement présent à l'étage supraméditerranéen où il dérive le plus souvent de la destruction de forêts caducifoliées. Il est bien représenté en ceinture de toute la chaîne sommitale corse et tout particulièrement du massif du Cinto.

De faible superficie sur le site, cet habitat est localisé autour des bergeries de Liccioghia, dans la partie centrale du site d'étude où le plus souvent, le pin maritime se trouve en mélange avec le pin

laricio.



Pins maritime

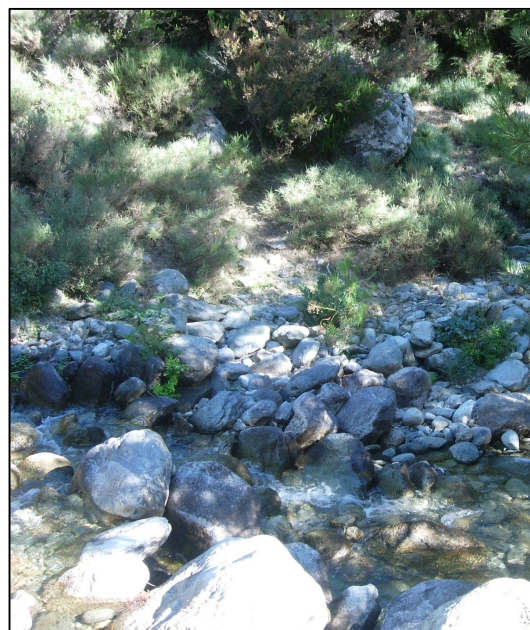
La Rue corse (*Ruta corsica*) sur le site Natura 2000 « Massif du Cinto, partie Corscia » :

1 station de petite taille (environ 30 ha) a été trouvée au niveau du ruisseau de la Ruda (cf. carte 14A). Les principales observations sont les suivantes :

- située entre 1000 et 1300 m
- densité d'autant plus importante que l'on est proche du ruisseau. Densité nulle après une distance de 20 m ;
- habitat : le haut des dépôts des torrents, où le sol est surtout composé de blocs rocheux et de sable grossier ; Pente assez faible
- Environnement proche : pelouses pâturées



Rue corse (Ruta corsica)



Habitat de la Rue corse

Le Panais (*Pastinaca latifolia*) sur le site Natura 2000 « Massif du Cinto, partie Corscia » :

1 station de petite taille (cf. carte 14A) identique à celle trouvée de *Ruta corsica* sur le ruisseau de Ruda. Les principales observations sont donc les mêmes que celles pour la Rue corse : le Panais a été observé dans le même milieu.



Panais (Pastinaca latifolia)



Habitat du Panais

➤ Peuplements à genévrier thurifère corses

Les peuplements de genévrier sont rares dans leur aire de répartition et présentent en Corse la particularité d'être installés sur des substrats siliceux contrairement aux peuplements connus dans les Pyrénées et les Alpes. En plus d'être d'intérêt communautaire prioritaire, ces peuplements révèlent une forte patrimonialité sur le territoire corse et sur le site puisqu'ils ne sont présents que dans les vallées d'Asco et du Niolo. Sur le site, cet habitat s'étend majoritairement dans la partie sud-ouest en rive droite du Golo. Localement quelques stations sont visibles dans la partie nord-ouest (cf. carte en Annexe dans le document tiré à part).



Genévrier thurifère

Ainsi, au sud-ouest, cet habitat s'étend du secteur du ravin de Pitinelli au Capo d'Arinzone. Occupant près de 20% du site, il est implanté sur les barres rocheuses et les fortes pentes rocailleuses. Ponctuellement, il apparaît dans des secteurs où le sol est moins rocailleux mais il entre alors en compétition avec le Pin laricio. Cette compétition semble dans certains cas défavorable au genévrier thurifère puisque ce dernier y dépérit. Hors, de ces zones de combats, établis sur des zones rocheuses, les peuplements de thurifères se portent bien.


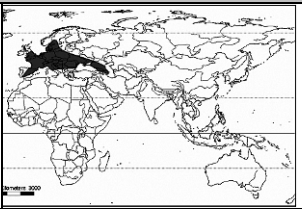
III.4.3. FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Chaque habitat de la Directive est illustré et renseigné par une fiche synthétique, qui donne différentes informations, générales et particulières au site, sur l'habitat (cf. en Annexe dans le document tiré à part) :

- La nomenclature de l'habitat retenue sur le site ;
- Le code et l'intitulé Natura 2000, avec son statut communautaire ;
- Le code et l'intitulé du Code CORINE Biotope ;
- La typologie phytosociologique de l'habitat ;
- La surface couverte par l'habitat et sa couverture relative (surface totale de l'habitat/surface totale du site et par rapport à l'ensemble des Habitats d'Importance Communautaires, HIC) ;
- Une description générale de l'habitat ;
- Sa répartition géographique en Europe et en France ;
- Des éléments sur la dynamique de son évolution naturelle ;
- Ses espèces caractéristiques relevées ;
- Sa localisation sur le site ;
- Ses caractéristiques sur le site (physionomie, intérêt patrimonial, état de conservation) ;
- Des principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

I.9. FICHES DES ESPECES NATURA 2000 D' INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR LE SITE

I.9.1. LES CHIROPTERES

E10	<p align="center">BARBASTELLE <i>Barbastella barbastellus</i></p>		<p align="right"><i>Photo : Vincent Rufray</i></p> 
CODE NATURA 2000	1308		
SITUATION DE L'ESPECE			
Répartition Géographique	Europe	L'aire de répartition de la Barbastelle couvre les îles Canaries, le Maroc et une grande partie de l'Europe depuis le Portugal jusqu'au sud de la Suède et de la Norvège. Elle atteint le Caucase à l'est.	
	France	Rencontrée dans la plupart des départements, elle semble plus abondante dans les régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où plusieurs colonies hivernales et estivales sont connues. Elle semble rare ou localisée dans les départements méditerranéens, sauf en Corse. Elle est rare à très rare en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Ile-de-France.	
	Corse	Espèce peu courante en Corse ; observation régulière sur site de chasse mais effectif très faible et rare en gîte ; aucun rassemblement connu en gîte	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XX ^{ème} siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.	
	France	<p>Cette espèce peut être considérée comme rare à localement commune. La Barbastelle est observée dans toutes les régions en hiver, contre seulement 15 en été (données SFEPM 2004). Quelques sites de rassemblements hivernaux importants pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sont connus en Franche-Comté, dans le Pays de la Loire, en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et en Aquitaine.</p> <p>La discrétion de l'espèce et le manque de données quantitatives (suivi de colonies de reproduction ou d'effectifs hibernants) ne permettent pas d'apprécier de nettes tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un fort déclin.</p>	
	Corse	Espèce peu courante et non étudiée donc peu connue.	

III.4.4. SYNTHÈSE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE

Sur le site de Corscia, pratiquement la totalité des habitats sont d'intérêt communautaire (91%), ce qui représente plus de 2 336 ha. Il compte 7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 considérés comme prioritaires : les peuplements de **Pin laricio endémique de Corse** et les **forêts à Genévrier thurifère**. Tous ces habitats sont diversifiés : milieux ouverts, comme les landes oroméditerranéennes, ou des espaces forestiers et même des milieux rocheux.

Remarque : La cartographie d'habitat en notre possession (lors de l'écriture de ce rapport 2009-2010) ne comprend aucun relevé de terrain, ni aucune analyse de la végétation en place sur le site (ni état de conservation des habitats). De plus, la cartographie n'a pas été réalisée à l'échelle de l'habitat élémentaire d'où une localisation à une échelle supérieure. Il a donc été parfois difficile de déduire logiquement l'habitat élémentaire. Cependant, l'intérêt écologique des habitats a été jugé selon différents éléments : données bibliographiques (Gamisans, 2006) et avis des experts naturalistes ayant œuvré à la réalisation de ce document d'objectifs.

Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site semblent présenter un état de conservation bon à excellent. En effet, mise à part les forêts à *Quercus ilex* et à *Juniperus thurifera* qui ont un état de conservation jugé moyen à réduit, tous les habitats observés sur le site Natura 2000 présentent un état de conservation satisfaisant (cf. Tableau XXIV ci-après). Compte tenu de la variabilité des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, l'intérêt écologique concernant ces habitats est variable.

✓ **Les forêts endémiques à *Juniperus thurifera*** présentent un intérêt écologique fort : même si cet habitat est bien représenté sur le site, ces forêts souffrent de la concurrence avec le pin laricio. De plus, ces peuplements ne sont présents en Corse que dans la vallée d'Asco et sur Corscia. Toutefois, les zones de genévrier thurifère sur sol rocheux ne sont pas menacées par la colonisation du pin laricio (ONF, 2000).

✓ **Les forêts de *Quercus ilex***, peu représentées sur la zone d'étude, constituent un intérêt écologique modéré sur le site. Les forêts de chêne vert mature (minimum 200 ans) permettent le développement des larves d'insectes saproxylophages comme le Grand capricorne. Cet habitat présente souvent sur le site un faciès encore trop jeune pour être favorable à cet insecte.

✓ **Les landes oroméditerranéennes** en Corse et sur le site sont bien représentées et présentent un statut de conservation bon, mais certaines menaces peuvent peser sur ces milieux (incendie trop fréquents ou à l'inverse fermeture de milieu...).

✓ **Les pentes rocheuses à végétation chasmophytique** semblent constituer un intérêt écologique faible : ce type d'habitat est très fréquent en Corse et la végétation présente sur le site n'est pas très typique de cet habitat d'intérêt communautaire.

✓ **Les forêts de pin laricio** endémique de l'île constituent l'habitat préférentiel de la Sittelle corse et peuvent abriter des gîtes à chauves-souris. Cependant, cet habitat prioritaire est très bien représenté en Corse et constitue donc un intérêt écologique modéré sur le site.

✓ Même si **les pinèdes maritimes** occupent une surface faible sur le site, cet habitat est très fréquent en Corse et constitue un intérêt écologique faible.

✓ **Les matorrals arborescents à *Juniperus spp.*** sont bien représentés en Corse. Dans la mesure où ce type d'habitat peut évoluer à long terme vers des forêts à *Juniperus thurifera*, il constitue un intérêt écologique faible à modéré.

BIOLOGIE

Activité

Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de barbastelles sont arboricoles ou anthropiques. Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc. De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol.

En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque.

L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.

Activité non étudiée en Corse.

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.

L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.

Aucun gîte de reproduction connu en Corse.




Régime alimentaire

La Barbastelle est l'un des chiroptères européen dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci consiste essentiellement en Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment en Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure < 3 cm).

Régime alimentaire non étudié en Corse.

HABITATS UTILISES

Habitats de reproduction		<p>En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.</p>
Habitats d'alimentation		<p>La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.</p>
Habitats d'hivernage		<p>En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.</p>

VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPECE

	Composante	Nature	Niveau
Statut juridique de l'espèce	Statut européen	<i>Directive Habitats</i> <i>Convention de Berne</i> <i>Convention de Bonn</i>	Annexe II et IV Annexe II Annexe II
	Statut national	<i>MNHN (1994) Liste rouge nationale</i>	Vulnérable
	Statut régional	<i>Avis d'expert (GCC)</i>	Peu courant

III.5. ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

3 espèces végétales appartenant à l'annexe II de la directive Habitat sont signalées dans le FSD du site du Cinto : *Buxbaumia viridis*, *Botrychium simplex*, *Euphrasia nana*. Toutefois, la bibliographie ne les mentionne pas sur la partie Corscia et elles n'ont pas été aperçues sur le site prospecté.

Cependant, d'autres plantes d'intérêt patrimoniale et/ou protégées sont présentes sur la partie Corscia du Massif du Cinto. Leur présence est confirmée soit par une identification lors des prospections faunistiques et pour la cartographie des habitats naturels du site, soit par des données extraites de la base de données OGREVA (Outil Géographique de Recensement des Espèces Végétales et Animales) de la DREAL Corse. La Carte n° 9 ci-après localise les différents contacts avec les espèces végétales patrimoniales sur le site ; la carte en Annexe (dans le document tiré à part) resitue les données extraites d'OGREVA.

Il s'agit de (liste non exhaustive) :

TABLEAU VIII : ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES OBSERVEES SUR LE SITE DE CORSCIA		
Nom commun	Nom latin	Protection
Gouet cylindrique	<i>Arum cylindraceum</i> Gasp.	R in Flora Corsica, LR2
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i> Pers. subsp. <i>Tauricum</i>	subsp. R in Flora Corsica
Mélinet à petites fleurs	<i>Cerintho glabra</i> subsp. <i>tenuiflora</i> (Bertol.) Rouy	PN, LR2
Urginée maritime	<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta	PN
Dryoptéris tyrrhénien	<i>Dryopteris tyrrhena</i> Fraser-Jenk. & Reichst.	PF in Flora Corsica, PN, LR2
Gagée de bohème	<i>Gagea bohemica</i> (Zauschn.) Schult. & Schult. F.	PN
Gagée de Liotard	<i>Gagea fragifera</i> (Vill.) Ehr. Bayer & G. Lopez	PN
Gagée de granatelli	<i>Gagea granatellii</i> (Parl.) Parl.	PN
Mange-mouche	<i>Helicodiceros muscivorus</i> (L.f.) Engl.	PF in Flora Corsica, PN, LR1
Isoète épineux	<i>Isoetes histrix</i> Bory	PN, LR2
Moenchie	<i>Moenchia erecta</i> (L.) P.Gaertn. & al. subsp. <i>erecta</i>	subsp. R in Flora Corsica
Myosotis très petit	<i>Myosotis pusilla</i> Loisel.	PN, LR2
Orchis papillon	<i>Orchis papilionacea</i> L. subsp. <i>papilionacea</i>	subsp. R in Flora Corsica
Vulpie ciliée	<i>Vulpia ciliata</i> var. <i>imberbis</i> (Vis.) Halácsy	RR in Flora Corsica

MENACES IDENTIFIEES	
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux - Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes - Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes)
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux - Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) - Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres
MESURES DE CONSERVATION ENVISAGEES	
Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt	OBJ F1, F2, F4, F6
Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction en forêt	OBJ F3, F7
Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles	OBJ A1
Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)	OBJ R1 à R3
Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti	OBJ B1
Adapter et limiter les éclairages publics	OBJ B2
Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables	OBJ G1
Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes	OBJ G2
BIBLIOGRAPHIE	
<ul style="list-style-type: none"> - ASSOCIATION TRANSFRONTALIÈRE DE PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS, 1997.- Spécial Chauves-souris. <i>Science & Nature</i>, hors série, 11 : 35 p. - BARATAUD M., 1999.- Structures d'habitats utilisés par la Barbastelle en activité de chasse. Premiers résultats. p. : 111-116. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i>, numéro spécial, 2 : 136 p. - GCC comm. pers. + base de données interne - GROUPE CHIROPTERES CORSE, 1998 . Statut de la Barbastelle en Corse. G.C.C., Corté, notule SFPEM : 2p. - GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p. - ROUÉ S.Y. & SCHWAAB F., (à paraître).- Répartition et statut de la Barbastelle - <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber 1774) dans la moitié nord de la France. In Actes du colloque de Mansfeld, septembre 1997. - ROUÉ S.Y. & GROUPE CHIROPTÈRES SFPEM, 1997.- Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après. <i>Arvicola</i>, 9 (1): 19-24. - RYDELL J., NATUSCHKE G., THEILER A. & ZINGG P.E., 1996.- Food habits of the Barbastelle bat - <i>Barbastella barbastellus</i>. <i>Ecography</i>, 19 : 62-66. - RYDELL J. & BOGDANOWICZ W., 1997.- <i>Barbastella barbastellus</i>. Mammalian species n° 557. American Society of Mammalogists : 1-8. - SCHÖBER W. & GRIMMBERGER E., 1991.- Guide des chauvessouris d'Europe : biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 p. - SIERRO A. 1994.- Écologie estivale d'une population de Barbastelles (<i>B. barbastellus</i>, Schreber 1774) au Mont Chemin (Valais). Sélection de l'habitat, régime alimentaire et niche écologique. Travail de diplôme, univ. Neuchâtel, 78 p. - SIERRO A. & ARLETTAZ R., 1997.- Barbastelles bats (<i>Barbastella</i> spp.) Specialize in the predation of moths: implications for foraging tactics and conservation. <i>Acta Oecologica</i>, 18 (2) : 91-106. - STEBBINGS R.E., 1988.- Conservation of European bats. C. Helm, Londres, 246 p. - http://www.chauvesouriscorse.fr/ 	

➤ **Mélinet à petites fleurs : *Cerinte glabra subsp. tenuiflora***

Protection nationale¹

Le Mélinet à petites fleurs est remarquable grâce ces feuilles cordées à la base, pourvues de taches blanches, ainsi que sa corole jaune-orangée.

Cette borraginacée se rencontre principalement en bords de torrents, dans les ripisylves au sein de forêts ou fruticées. Endémique de Corse, elle y est considérée comme peu fréquente dans « *Flora corsica* ».

Cette espèce a fait l'objet de plusieurs observations sur le site :

- en bordure du Golo (RECORBET B. ; 2004 ; OGREVA),
- de nombreuses stations en bordure du ruisseau de la Ruda (DELAY F. ; 2009),
- 1 station en bordure du ruisseau de Merio (DELAY F. ; 2009).



Mélinet à petites fleurs (fleurs et feuilles)



¹Protection Nationale : Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 31 août 1995

²Protection Régionale : Arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale

➤ **Mange-mouche : *Helicodiceros muscivorus***

Protection régionale²




Souvent trouvée grâce à son odeur de charogne, elle n'en reste pas moins aisément reconnaissable visuellement. En effet, elle présente des feuilles de grande taille à pétiole embrassant et une spathe géante (souvent supérieure à 40 cm) pourpre foncé à brun clair tacheté.

Implantée uniquement en Corse, Sardaigne et dans les Baléares, elle se trouve essentiellement en lisière de maquis ou dans les anfractuosités rocheuses.

Le mange-mouche est donné comme peu fréquent dans « *Flora corsica* ».



Arum Mange-mouche (spathe fanée et plante)

E5	<p align="center">MURIN DE CAPACCINI <i>Myotis capaccinii</i></p>		 <p align="right"><small>Photo : Vincent Ruffray</small></p>
CODE NATURA 2000	1316		
SITUATION DE L'ESPECE			
Répartition Géographique	Europe	Le Murin de Capaccini est une espèce typiquement méditerranéenne présente du Maghreb à l'Iran en passant par la frange méditerranéenne espagnole et française, l'Italie et la Grèce.	
	France	L'espèce se rencontre, du niveau de la mer jusqu'à 600 m d'altitude, dans tous les départements du pourtour méditerranéen, du piémont alpin et de la basse vallée du Rhône. L'espèce est présente en Languedoc-Roussillon, en Provence et en Corse. Ces deux dernières régions hébergent les plus forts effectifs de Murin de Capaccini. Un site ardéchois est également connu.	
	Corse	Sur l'île, on rencontre le Murin de Capaccini du littoral jusqu'à 670 m. Tributaire du milieu souterrain pour l'hibernation autant qu'en période de mise bas, il se limite principalement à la Haute-Corse où les cavités sont plus nombreuses.	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	Effectif européen inconnu	
	France	Rare en France où il est présent seulement en Languedoc Roussillon, en Ardèche, en Provence et en Corse. L'espèce était en régression jusqu'aux années 90 ; l'effectif national est aujourd'hui estimé entre 10 000 et 15 000 individus, et semble s'être stabilisé.	
	Corse	Le millier d'individus estimés sur l'île se répartit en 5 colonies de reproduction, les 3 principales étant dans une grotte calcaire (commune d'Oletta), une ancienne galerie de mine (commune de Castifau) ainsi qu'une grotte marine (commune de Coggia)	
BIOLOGIE			
<p>Activité En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes (1-10 individus). L'animal est généralement suspendu à la paroi ou s'enfonce dans des fissures profondes. Il peut être actif au plein cœur de l'hiver. Le Murin de Capaccini est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes de reproduction et d'hivernage. Il ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète ou au crépuscule en plein été. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 25 km de son gîte. Sa technique de chasse consiste à voler au ras de l'eau pour capturer de petits insectes à l'aide de ses pattes et de son uropatagium. L'activité de chasse dure toute la nuit et l'espèce ne revient au gîte qu'à l'aube.</p>			
<p>Reproduction La maturité sexuelle est inconnue. La spermatogenèse débute en fin d'été et se poursuit probablement tout l'hiver. Les femelles et les mâles se réunissent dans les grottes de parturition dès la fin mars. La mise bas est très précoce par rapport aux autres espèces de chiroptères puisqu'elle intervient dès la mi-mai, dans les grottes chaudes. La femelle met au monde un seul petit qui prend son envol dès la fin juin et qui devient indépendant au bout de 60 jours. Le Murin de Capaccini forme dans la plupart des cas des colonies mixtes avec le Minioptère de Schreibers.</p>			
<p>Régime alimentaire Le régime alimentaire de l'espèce est peu connu et a été étudié récemment. Le Murin de Capaccini capture principalement des insectes de taille petite à moyenne (trichoptères, chironomidés, culicidés) liés aux milieux aquatiques. En Espagne, l'espèce est connue pour pêcher des petits poissons tels que les Gambusies (espèce introduite dans les lagunes méditerranéennes pour lutter contre les moustiques).</p>			
HABITATS UTILISES			
Habitats de reproduction		<p>Pendant la période de reproduction, l'espèce occupe des cavités, des mines ou des tunnels où il se mêle très souvent aux importants essaims de Minioptère de Schreibers, parfois au Petit Murin ou au Rhinolophe euryale. Il forme lui-même des essaims importants qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus.</p> <p>En France toutefois, la majorité des colonies ne dépasse pas quelques centaines d'animaux.</p>	
Habitats d'alimentation		<p>Le Murin de Capaccini est strictement cavernicole (grottes, mines, tunnels). Il choisit en général des gîtes peu éloignés des lacs ou des rivières où il chasse toute la nuit. En Corse, il exploite une grande partie du réseau hydrographique, avec une préférence pour les grandes étendues d'eau calme pour lesquelles il peut parcourir jusqu'à 50 km, et ce, aussi bien pour des zones humides littorales que pour des lacs de barrage d'altitude (670 m).</p>	

Cette espèce a été découverte :

- proche du Golo (MEDSPA ; 1993 ; OGREVA),
- au nord-ouest du site le long d'un affluent temporaire de la Ruda (DELAY F. ; 2009).

➤ **Gagée de bohème : *Gagea bohemica***

Protection nationale¹

Répartie en Corse, Sardaigne, aux Baléares et dans les Pyrénées, cette espèce est peu fréquente en Corse, où elle affectionne fruticées naines, rocailles, pelouses et forêt claires. Elle se différencie des autres taxons de son genre grâce à la présence de deux feuilles basilaires pleines subcylindriques et de pédicelles densément velus.

Plusieurs stations disséminées dans le site ont été trouvées (DELAY F. ; 2009) :

- au sud du site, 3 stations dont deux dans le secteur de Funtana Rosia et une hors site au nord du lieu-dit Costa.



Gagée de bohème

➤ **Gagée de Liotard : *Gagea fragifera***

Protection nationale¹

Montagnarde à subalpine cette plante se trouve le plus souvent au sein de pelouses fraîches. Peu fréquente en Corse, elle est principalement implantée à Tenda, San Petrone et du Cintu au Cuscione. Elle est caractérisée par une feuille basilaire unique creuse compressible et des feuilles inférieures caulinaires tubulées à l'extrémité.

- La gagée de Liotard a uniquement été trouvée en dehors du site d'étude au nord-est du village de Corscia au niveau de la Funtana di Scoglito.



Gagée de Liotard

➤ **Gagée de Granatelli : *Gagea granatelli***

Protection nationale¹

Cette géophyte de 5 à 15 cm généralement trapue est pourvue de feuilles basilaires larges non compressibles à section plate. En Corse, elle se développe le plus souvent au niveau des étages supraméditerranéens et montagnard sur des pelouses arénacées et rocailleuses mais elle est peu fréquente.

- De nombreux habitats sont favorables à cette espèce sur le site cependant, elle n'a été observée qu'à proximité du site au niveau de la Funtana di Scoglito.



Gagée de Granatelli

Habitats d'hivernage		En hivernage le Murin de capaccini recherche les cavités froides et les mines qui ne dépassent que rarement 8°C. Il ne forme pas d'essaims importants mais se disperse dans les fissures de rochers ou s'accroche à la paroi. Aucun gîte d'hivernation n'est connu en Corse.	
VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPECE			
Statut juridique de l'espèce	Composante	Nature	Niveau
	Statut européen	Directive Habitats Convention de Berne Convention de Bonn	Annexe II Annexe II Annexe II
	Statut national	MNHN (1994)	Vulnérable
	Statut régional	Avis d'expert (GCC)	Peu courant
MENACES IDENTIFIEES			
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement dans les sites de reproduction (surfréquentation des souterrains) et disparition des gîtes (aménagement touristique des cavités, fermeture pour mise en sécurité des mines) - Intoxication des chaînes alimentaires par l'emploi de pesticides (traitements anti-moustiques) 		
Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration généralisée de la qualité des cours d'eau et autres milieux aquatiques par les pollutions de tous types - Aménagements hydrauliques, piscicoles ou touristiques - Recalibrage et enrochement des berges - Détérioration des ripisylves 		
MESURES DE CONSERVATION ENVISAGEES			CODE OBJ
Mettre en tranquillité les gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels)			OBJ S1, S2, S3
Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, de haies, limitation des traitements chimiques contre les moustiques, etc.)			OBJ A1, A2, A6 à A8
Maintenir les zones humides et les ripisylves, ainsi que le fonctionnement naturel des cours d'eau			OBJ R1 et R3
Maîtriser et réduire les polluants et rejets domestiques dans les cours d'eau			OBJ R2
Sensibiliser sur les chauves-souris : les utilisateurs du milieu souterrain et du milieu aquatique			OBJ G1
Améliorer les connaissances sur l'espèce par suivi scientifique (par exemple par radiopistage)			OBJ G2
BIBLIOGRAPHIE			
<p>- COSSON E. (2001). Les chiroptères de la Directive Habitats : le Murin de Capaccini, <i>Myotis capaccini</i> (Bonaparte, 1837). <i>Arvicola</i>, 13(2) : 31-34.</p> <p>- COSSON, E., MÉDARD P. & coll., 1999.- Le Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837). p. : 47-51. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFEPM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i>, numéro spécial, 2 : 136 p.</p> <p>- COURTOIS J.-Y., 1998.- Contribution à la connaissance de la répartition et des caractéristiques biologiques du Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>) en Corse. <i>Arvicola</i>, 9 (2) : 42-46.</p> <p>- COURTOIS J.-Y., MUCCEDA M., SALOTTI M. & CASALE A., 1997.- Deux îles, deux peuplements : comparaisons des populations de chiroptères troglodiles de Corse et de Sardaigne. <i>Arvicola</i>, 9 (1) : 15-18.</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p.</p> <p>- HAQUART A., BAYLE P., COSSON E. & ROMBAUT D., 1997.- Chiroptères observés dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. <i>Faune de Provence</i> (CEEP), 18 : 13-32.</p> <p>- KALKO E., 1990.- Field study on the echolocation and hunting behavior of the Long-fingered bat, <i>Myotis capaccinii</i>. <i>Bat Research News</i>, 31 (3) : 42-43.</p> <p>- MÉDARD P. & GUIBERT E., 1992.- Données préliminaires sur l'écologie du Vespertilion de Capaccini, <i>Myotis capaccinii</i> en Languedoc-Roussillon. <i>Actes du XVIe Colloque de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères</i>, 17-18 octobre 1992, Muséum d'histoire naturelle, Grenoble : 16-29.</p> <p>- PAUNOVIC M., 1998.- New results on bat marking in eastern serbia. <i>VI Ekoloska istina</i>, Negotin, 27-30 mai 1998 : 243-246.</p> <p>- RIST D., BEUNEUX G., COURTOIS J.Y., Recherche des territoires de chasse du murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>) en Corse ; premiers résultats. <i>Symbiose</i> (in Press).</p> <p>- ROUÉ S.Y. & GROUPE CHIROPTÈRES SFEPM, 1997.- Les chauves-souris disparaissent-elles ? 20 ans après. <i>Arvicola</i>, 9 (1) : 19-24.</p> <p>- RUFRAÏ V., 2005 – Statut et répartition française du Murin de Capaccini ; in : Actes des IVème Rencontre Chiroptères Grand Sud, Bidarai, SFEPM, 43-44</p> <p>- http://www.chauvesouriscorse.fr/</p>			

➤ **Scille maritime : *Charybdis maritima***




Protection nationale¹

La scille maritime est une géophyte reconnaissable à son bulbe de 5 à 15 cm de diamètre et à ses tépales blancs droits à nervures rouge-brun ou verte. Fleurie elle arbore de nombreuses fleurs étoilées formant de longues grappes assez dense. Peu fréquente en Corse, elle s'observe essentiellement au sein de différents milieux : pelouses, rocailles, rochers, sables ou encore fruticées basses ou naines.

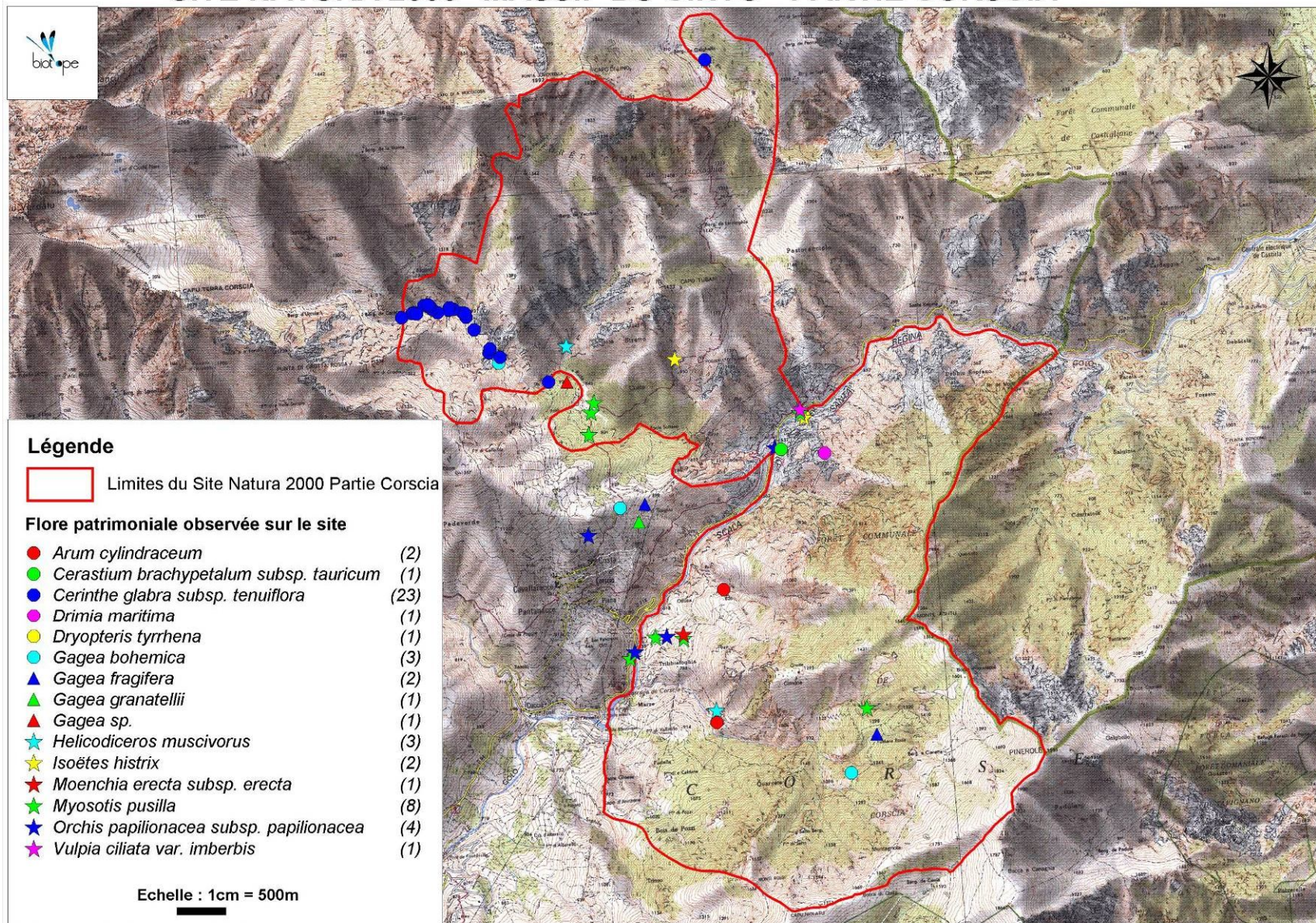
- Une station est mentionnée par l'ONF dans son plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Corscia (ONF, 2000). Cette station est localisé dans les gorges de la Scala di Santa Regina.



Charybdis maritima

E9	MURIN A OREILLES ECHANCREES <i>Myotis emarginatus</i>		
CODE NATURA 2000	1321		
SITUATION DE L'ESPECE			
Répartition géographique	Europe	L'aire de répartition du Murin à oreilles échancrées s'étend du Maghreb jusqu'au sud des Pays-Bas et de la Pologne et des îles britanniques à l'ouest jusqu'en Asie mineure à l'est. L'Europe centrale représente le barycentre de cette aire de présence ouest paléarctique.	
	France	Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne).	
	Corse	Réparti sur toute l'île, sans aller toutefois très haut en altitude	
Etat de conservation et Tendances d'évolution des effectifs	Europe	Effectif européen inconnu	
	France	L'espèce peuple les 22 régions françaises mais avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Elle semble très rare en Ile-de-France, rare dans le sud de la France mais semble être ailleurs le <i>myotis</i> le plus commun comme par exemple dans la région Centre et Poitou-Charentes. Un total de d'environ 36 000 individus a été compté en été 2004. On observe depuis 1995 une augmentation constante des effectifs dans plusieurs régions.	
	Corse	Cette espèce se rencontre dans une vingtaine de gîtes de mise bas, la plupart étant des habitations, d'où une vulnérabilité liée aux changements d'affectations du bâti. Le plus haut est situé à 800 m d'altitude, et la colonie la plus importante rassemble jusqu'à près de 2000 femelles dans un ancien moulin dans la vallée du Tavignanu. Aucun gîte d'hibernation n'est connu en Corse pour cette espèce.	
BIOLOGIE			
<p>Activité</p> <p>En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims. Les individus sont généralement suspendus en évidence à la paroi, rarement enfoncés dans des fissures. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver n'excèdent habituellement pas 40 km. Les animaux ne prennent habituellement leur envol qu'à la nuit complète. En période estivale, ils peuvent s'éloigner jusqu'à 10 km de leur gîte. En chasse, l'espèce prospecte régulièrement le feuillage des feuillus comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.</p> <p>Reproduction</p> <p>Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. Les copulations sont notées en automne et peut être jusqu'au printemps. La durée de la gestation est de 50 à 60 jours. La mise bas survient entre mi-juin à fin juillet en France. Les gîtes de parturition sont localisés dans des grottes chaudes ou des combles de bâtiments. Un seul petit est produit par les femelles matures, qui est capable de voler à environ quatre semaines et devient indépendant au bout de 40 jours.</p> <p>Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 500 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe.</p> <p>Des cas d'individus âgés de plus de 16 ans ont été signalés. L'espérance de vie de l'espèce se situerait néanmoins autour de 3 à 4 ans.</p> <p>Régime alimentaire</p> <p>Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (<i>Musca</i> sp.) et d'Arachnides (Argiopidés) qu'elle capture dans le feuillage. L'un ou l'autre de ces deux groupes d'invertébrés dominant selon les milieux ou les régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.</p>			
HABITATS UTILISES			
Habitats de reproduction	 	<p>Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge ; les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité.</p> <p>Hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.</p>	

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 9 : Flore patrimoniale observée sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

Habitats d'alimentation		Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins... Il chasse régulièrement au-dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale dans le voisinage des colonies.	
Habitats d'hivernage		Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.	
VALEUR PATRIMONIALE DE L'ESPECE			
Statut juridique de l'espèce	Composante	Nature	Niveau
	Statut européen	Directive Habitats	Annexe II et IV
		Convention de Berne	Annexe II
		Convention de Bonn	Annexe II
Statut national	MNHN (1994) Liste rouge nationale	Vulnérable	
Statut régional	Avis d'expert (GCC)	Assez courante	
MENACES IDENTIFIEES			
Menaces sur l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Déangement des colonies de reproduction - Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains) - Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes - Collision routière 		
	Menaces sur ses habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves - Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux - Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutif à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux) ou au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles) 	
MESURES DE CONSERVATION ENVISAGEES		CODE OBJ	
Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...)		OBJ A1 à A8	
Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés)		OBJ S1 à S3	
Limiter l'emploi des vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins rémanents		OBJ A7	
Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)		OBJ R1 à R3	
Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti		OBJ B1	
Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route)		OBJ B2	
Adapter et limiter les éclairages publics		OBJ B3	
Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements		OBJ B4	
Sensibiliser les usagers du milieu souterrain, le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection		OBJ G1	
BIBLIOGRAPHIE			
<p>- ARTHUR L., 1999.- Le Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806). p. : 56-61. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFPEM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, numéro spécial, 2 : 136 p.</p> <p>- BARATAUD M., 1992.- L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. Le Rhinolophe, 9 : 23-58.</p> <p>- BAUEROVA Z., 1986.- Contribution to the trophic biomics of <i>M. emarginatus</i>. Folia zoologica, 35 (4) : 305-310.</p> <p>- BECK A., 1994-1995.- Fecal analyses of european bat species. <i>Myotis</i>, 32-33 : 109-119.</p> <p>- BENDA P., 1996.- Distribution of Geoffroy's bat, <i>M. emarginatus</i> in the levant region. Folia zoologica, 45 (3) : 193-199.</p> <p>- GAISLER J., 1971.- Zur Ökologie von <i>M. emarginatus</i> in Mitteleuropa. Decheniana-Beihefte, 18 : 71-82.</p> <p>- GROUPE CHIROPTÈRES S.F.E.P.M., 2007.- Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la directive habitats-faune-flore en France métropolitaine, bilan 2004. 28p.</p> <p>- KRULL D., SCHUMM A., METZENER W. & NEUWEILER G., 1991.- Foraging areas and foraging behavior in the notch-eared bat, <i>M. emarginatus</i>. Behavioral ecology and sociobiology, 28 : 247-253.</p> <p>- RICHARZ K., KRULL D. & SCHUMM A., 1989.- Quartieransprüche und quartierverhalten einer mitteleuropäischen wochenstubenkolonie von <i>M. emarginatus</i> im Rosenheimer Becken. <i>Myotis</i>, 27 : 111-130.</p> <p>- SCHUMM A., KRULL D. & NEUWEILER G., 1991.- Echolocation in the notch-ear bat, <i>M. emarginatus</i>. Behavioral ecology and sociobiology, 28 : 255-261.</p> <p>- http://www.chauvesouriscorse.fr/</p>			

III.6. FAUNE PROSPECTEE SUR LE SITE

III.6.1. MAMMIFERES (HORS CHAUVES-SOURIS)

Une seule espèce de mammifère (hors chiroptères) est décrite dans le Formulaire Standard des données, il s'agit du Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*).

➤ Le Mouflon de Corse : *Ovis gmelini musimon var. corsicana*

Code Natura 2000 : 1373

Le mouflon de Corse est une espèce endémique de l'île, **protégée au niveau national** et inscrite aux **annexes II et IV** de la Directive Habitat. Son aire de répartition sur l'île est assez restreinte : on distingue deux ensembles de population, celui du Cinto au nord et celui de Bavella au sud. La population du Cinto fait parti intégrante de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Asco. Après avoir été chassés pendant de nombreuses années, les mouflons ont maintenant trouvé refuge en montagne. Ils peuvent fréquenter des milieux assez différents : altitudes et faciès variables selon les saisons mais avec une préférence pour des sols bien drainés.



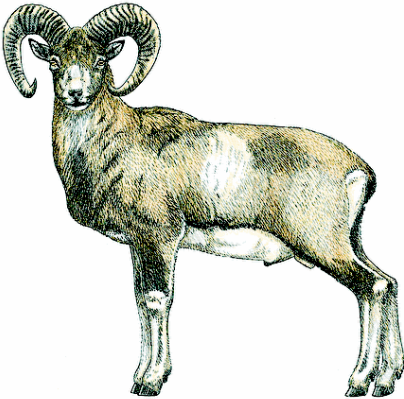


Mouflon de Corse

III.6.1.1. Résultats des Prospections mouflons

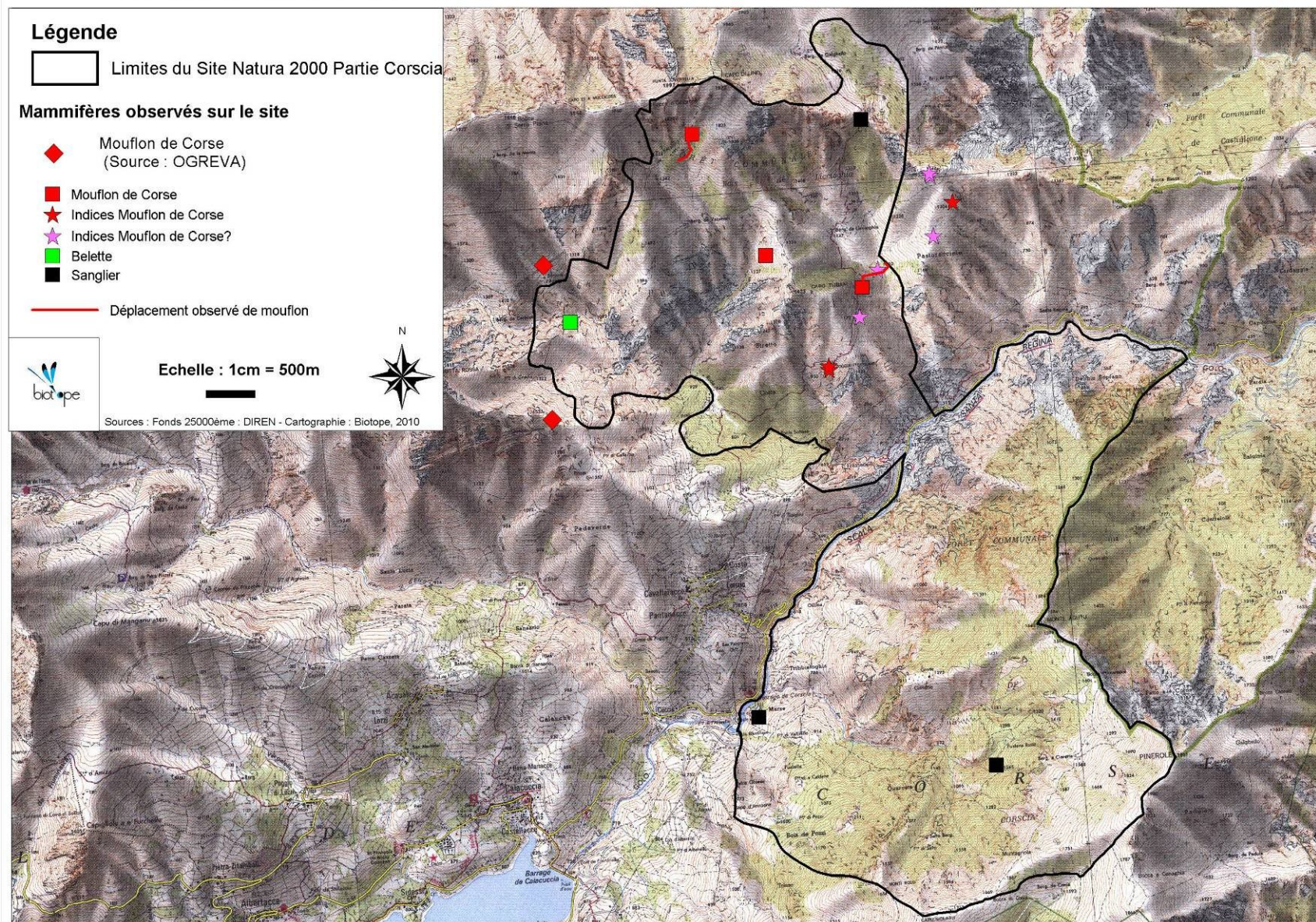
Les Carte n° 10 et Carte n° 11 (ci-après) présentent les différentes observations de mouflons sur le site étudié. Au cours des prospections réalisées, seuls 3 individus de mouflons ont pu être observés directement. Un mâle adulte qui a été vu le 30 janvier 2009 en aval des bergeries de Liccioghia, et dont le déplacement a pu être observé durant quelques minutes (traversée du ruisseau de Falconaia). Un autre individu a ensuite été entraperçu dans le vallon du ruisseau de Vecchiali le 12 mars 2009, dans un boisement de pin laricio à sous-bois dense à bruyère arborescente. Un troisième individu a été observé (lors des prospections dédiées à la cartographie d'habitats du site de Corscia) le 16 juillet 2010 dans la partie nord du site, sous la Punta Jumentella.

Toutefois, 2 stations regroupant à la fois des empreintes de mouflon (fraîches et bien identifiables dans la neige) et des crottes (plusieurs centaines), semblent correspondre à des repositoires ou dortoirs : vers Poggiale di Sorbi et sur la crête de Pastorecciole. Plusieurs autres stations de crottes (plusieurs dizaines de fèces par station) ont été trouvées, mais comme aucun autre indice ne les accompagnaient, il n'est pas possible de les identifier avec certitude comme appartenant à du mouflon de Corse (elles ont donc été légendées sur la carte par le libellé « Indices mouflon de Corse ? »).

I.9.2. AUTRES MAMMIFERES

LE MOUFLON DE CORSE OVIS GMELINI MUSIMON VAR. CORSICANA	
Code Natura 2000 : 1373	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Mammifères • Ordre : Artiodactyles • Famille : Bovidés (Caprinés)
Statut et Protection <ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV • <u>Protection</u> : Chasse interdite en Corse • <u>Convention de Berne</u> : Annexe III • <u>Convention de Washington</u> : Annexe II • <u>Liste rouge nationale</u> : Vulnérable 	
Répartition en France	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  <p style="text-align: center; font-size: small;">Carte : Cahiers d'habitat Natura 2000</p> </div> <div style="width: 45%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Limites administratives :</p> <p> département</p> <p> région</p> <p>Sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● site remarquable pour cette espèce ● site très important pour cette espèce ● site important pour cette espèce ● espèce présente mais non significative ● espèce présente, population non évaluée </div> <div style="width: 10%; text-align: center;">  <p style="font-size: x-small;">Carte : natura2000.environment.gouv.fr</p> </div> </div>
Description de l'espèce	
<p>Le mouflon de Corse est un des plus petits mouflons d'Eurasie. Il présente un dimorphisme sexuel et saisonnier très prononcé. Cette espèce possède un corps trapu mais d'allure élégante, des petits sabots dépourvus de membrane interdigitale et une queue très courte. Régime herbivore.</p> <p style="text-align: center;"><u>Mâle adulte</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Poids</i> : 35 à 50 kg - <i>Longueur</i> : 130 à 140 cm - <i>Hauteur au garrot</i> : 75 cm - <i>Cornes</i> : présentes systématiquement, jusqu'à 85 cm de longueur, triangulaires à la base, 	

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSICIA"



Carte n° 10 : Mammifères observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

généralement symétriques, courbure prononcée

- *Pelage hiver* : dominé par les teintes sombres, jabot de longs poils noirs ou bruns foncés fournis sur le poitrail, tache dorsale blanche quasi systématique à tous âges sur Asco et moins courante sur Bavella

- *Pelage été* : jabot et tache blanche dorsale disparaissent

Femelle adulte :

- *Poids* : 25 à 35 kg

- *Longueur* : 120 à 130 cm

- *Hauteur au garrot* : 65 cm

- *Cornes* : non présentes systématiquement (10% des femelles sur le Cinto et 75% sur Bavella possèdent des cornes), courtes et souvent dyssymétriques

- *Pelage hiver* : moins sombre et plus uniforme que chez le mâle, pas de véritable jabot ou de tache dorsale blanche.

- *Pelage été* : s'apparente à celui du mâle

Biologie et Ecologie

Caractères biologiques :

- *Reproduction* :

- Maturité sexuelle : 2^{ème} ou 3^{ème} année chez la femelle, inconnue chez le mâle.
- Rut : une fois par an pendant 2 mois. Pic dès la mi-novembre sur Bavella et dès la première 15aine de décembre sur Asco.
- Gestation : 5 mois environ
- Naissances : ont lieu une fois par an, groupées pendant un mois (1 agneau par femelle). Fin avril sur Bavella et début mai sur Asco. Les succès de reproduction sont de l'ordre de 50% des femelles adultes. Cette faiblesse est caractéristique des vieilles populations arrivées à l'équilibre avec les potentialités des milieux fréquentés. Cette particularité démographique pourrait freiner les tentatives de recolonisation naturelle.
- Mise bas : dans des sites abrités (arbres morts, broussailles, bloc rocheux). Nouveau né se déplace avec sa mère dès les premières heures de sa naissance.
- Allaitement actif : inconnu

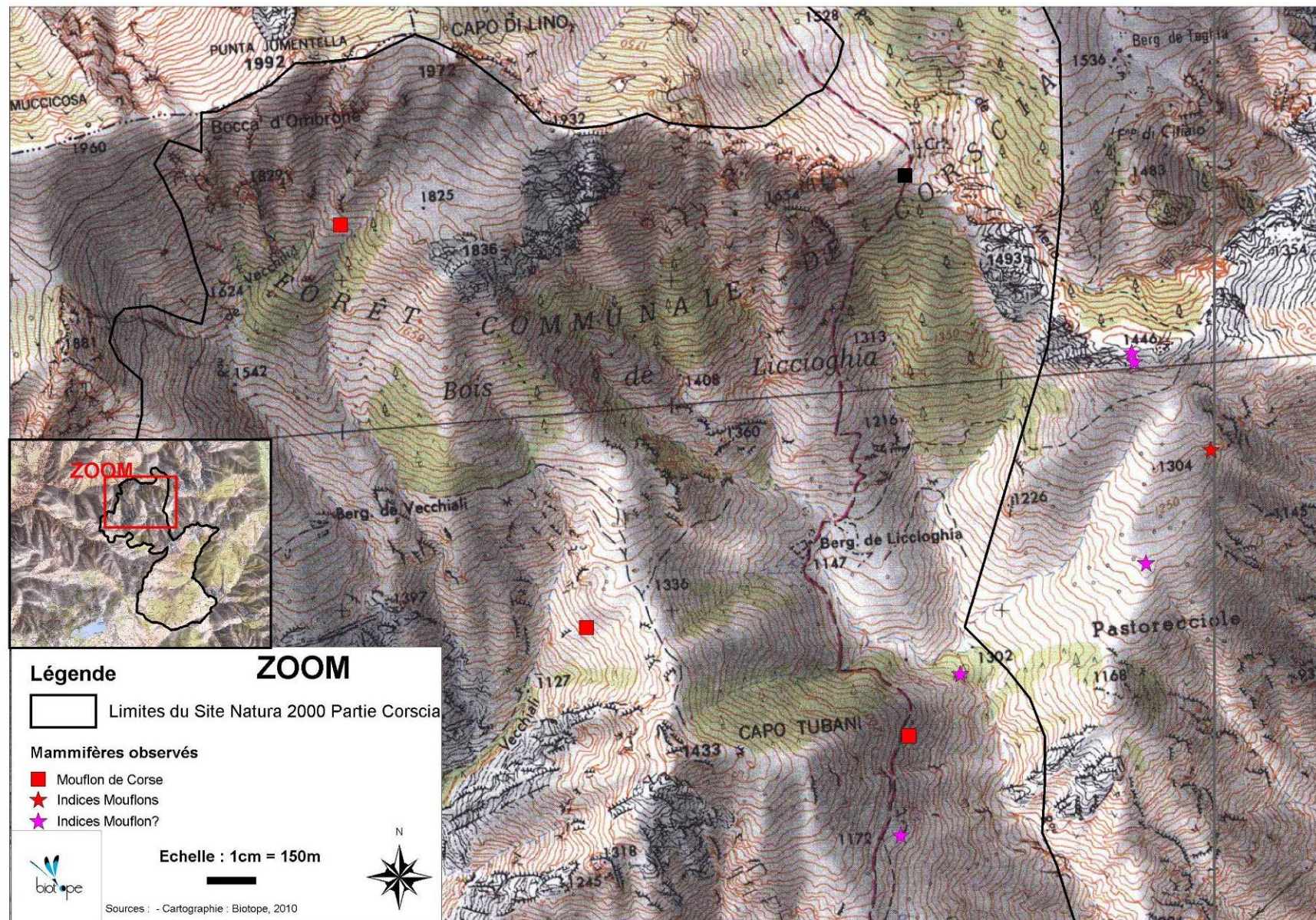
- *Activité* :

Actif toute l'année. Son domaine vitale s'étale sur plusieurs 100aine d'hectares et comprend plusieurs domaines saisonniers plus ou moins éloignés.

- Eté : recherche la fraîcheur (parties hautes de son habitat, ravins ombragés et végétation dense)
- Automne : descend vers les parties médianes
- Hiver : évite la neige. Occupe les versants exposition sud et les fonds de vallées
- Printemps : Regagne les secteurs plus élevés

Animal sociable. Consacre une grande partie de la période diurne à s'alimenter. Le groupe matriarcal (Femelle + agneau + jeune de l'année précédente) est la structure la plus stable. Vit en groupe de taille et de composition variant selon les saisons. C'est à l'époque du rut qu'il est la plus grégaire. Il vit alors en groupe mixte : les groupes matriarcaux sont instables et les mâles se déplacent de groupe en groupe.

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 11 : Zoom des Mammifères observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

A la fin du rut, les groupes matriarcaux vivent séparés des mâles. Puis à l'époque des naissances, les femelles adultes s'isolent pour mettre bas laissant leurs jeunes avec d'autres femelles. Ensuite les groupes matriarcaux se reforment toujours séparé des mâles qui les rejoindront qu'à l'approche du rut suivant.

- Régime alimentaire :

Consomme la majorité des organes végétaux de plusieurs centaines d'espèces végétales : herbes, feuilles, bourgeons, pousse d'arbres, arbustes, fruits, mousses, lichens. Ce sont les graminées et autres herbacées qui forment la base de son alimentation. Ce régime varie suivant la disponibilité, l'accessibilité et l'appétence des végétaux et donc selon les saisons. La médiocrité des ressources à certaine saison pourraient-elles influencer la reproduction et le taux de survie ? Cela reste à vérifier. Manifestant peu d'intérêt pour les conifères, le mouflon corse n'occasionne aucun dégât d'abrutissement préjudiciable à l'économie forestière. Ses besoins en eau sont satisfaits en grande parties par les tissus végétaux consommés.

Caractères écologiques :

Capacités de colonisation du mouflon Corse reconnue comme étant les plus faibles de tous les ongulés sauvages « continentaux » français (Cerf élaphe, chevreuil, Chamois, Isard, Bouquetin). Cette particularité pourrait expliquer en partie la stagnation des aires de répartitions du Mouflon Corse.

Habite dans des milieux très différents à toute altitude et dans tout type de relief mais toujours rocailleux et sur sols bien drainés. Fréquente toute l'année aussi bien des paysages forestiers que des grandes étendues de landes oro-méditerranéennes, subalpines, alpines ou des maquis plus ou moins arborés. Semble rechercher les pentes fortes et les rochers que pour se déplacer d'un milieu favorable vers une autre et pour se protéger de l'Homme et des prédateurs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le souci de protection à la fin du XIXème siècle résulte de la disparition de l'espèce suite une chasse excessive. L'aire de répartition passée du Mouflon Corse était plus importante et ne se limitait pas qu'à la montagne centrale. Le mouflon semble s'être réfugié dans les secteurs montagneux les plus sauvages de l'île. Néanmoins la diminution de son aire de répartition semble s'être stabilisée depuis une quarantaine d'années. Depuis un dénombrement des populations a pu être réalisé de 1982 à 1987 : l'analyse des résultats a permis de considérer que les deux principaux noyaux de population avaient dépassé le seuil critique d'extinction. Par contre, l'absence de répétition de ces opérations ne permet pas d'estimer précisément l'évolution récente. Les observateurs s'accordent à dire que l'arrêt de réduction des effectifs résulte de l'interdiction de la chasse. Estimation quantitative disponible sur les quarante dernières années :

- Cinto 1957 : environ 100, 1968/1969 : environ 60, 1975 : environ 200, 1982/1987 : 394

- Bavella 1964 : inférieur à 100, 1968/1969 : proche de 0, 1975 : environ 200, 1982/1987 : environ 190

Aucune introduction d'individu extérieur à la variété Corse n'a été tentée. De rares mouflons Méditerranéen avaient été introduits sur deux sites (Ajaccio et Zicavo), ils ont été éliminés.

Menaces potentielles

Les principales menaces pesant sur le Mouflon Corse sont le braconnage et le dérangement lié au développement des activités sportives et de loisirs. La chasse du mouflon est interdite mais des battues

Les deux jours de prospection à la mi-juin, ne nous ont pas permis d'observer de mouflon. Ces résultats laissent à penser que les mouflons ne présentent que des effectifs faibles sur le site. Notons tout de même que d'après les études menées lors des comptages en 2004, le Mouflon de Corse est présent sur 22 communes dont toutes les communes du Niolu (consultation P. Benedetti, ONCFS).

D'autres comptages ont eu lieu en 1982, 1989 et 2003. Voici les principaux résultats dans le TABLEAU IX suivant.

TABLEAU IX : RESULTATS DES DENOMBREMENTS REALISES SUR LA POPULATION DE MOUFLON DE CORSE AU NORD-EST DU CINTO				
(SOURCE : FAUNE SAUVAGE N° 278, 2007)				
Date	Surface en ha	Animaux recensés	Animaux/ 100 ha	Méthode
Octobre 1982	12000	241	2	Affût et Approche Combinés
Octobre 1989	12000	305	2.5	Affût et Approche Combinés
Avril 2003	21300	603	2.8	Comptage aérien

Les comptages aériens de 2009 permettront d'affiner considérablement la localisation des mouflons sur le site étudié.

Notons toutefois, que des mâles adultes de Mouflon sont régulièrement aperçus sur le site Natura 2000 par les chasseurs de la commune. Toutefois, les seules hardes de femelles observées l'ont été hors site (à l'ouest du site), vers le lac Maggiore et les bergeries d'Urcula (Consultation JE. Giamarchi, 2009), et ponctuellement vers les bergeries de Caracuto (Consultation J. Alesani, 2010). De plus, la base de données de la DREAL (OGREVA : Pellegrini, 2007) référence différentes observations de Mouflon de Corse dans la même zone géographique, à l'ouest du site (cf. Carte n° 10 et Annexe I.3 pour le détail des données OGREVA).

Même si le site Natura 2000 de Corscia est juxtaposé à la vallée d'Asco où la plus importante population de Corse est présente, le Mouflon de Corse est connu pour se disperser faiblement à cause de leurs relations sociables et de leurs exigences écologiques (MAILLARD et al., 2007). Pourtant cette espèce n'est pas chassée sur l'île contrairement aux autres populations méditerranéennes. On pourrait donc s'attendre à une colonisation plus rapide mais, d'après les études faites sur la population d'Asco, le Mouflon de Corse connaît un accroissement annuel inférieur à 10%, contre un accroissement égal à 35% des populations de mouflons de méditerranée. De plus, le succès de reproduction semble faible par rapport aux populations méditerranéennes. C'est une caractéristique des vieilles populations arrivées à l'équilibre avec les potentialités des milieux fréquentés : cette démographie particulière peut freiner les tentatives de recolonisation. (MAILLARD et al., 2007)

Toutes ces particularités du Mouflon de Corse pourraient expliquer en partie la stagnation des aires de répartition des populations actuelles. Ainsi, il semblerait que peu d'individus puissent coloniser de nouveaux territoires comme celui du site Natura 2000 de Corscia bien qu'il présente un habitat favorable au Mouflon de Corse.

de sangliers organisées en périphérie des réserves de chasse sont susceptibles de limiter les possibilités de colonisation. Des menaces potentielles (pollution génétique, contaminations sanitaires par les troupeaux domestiques) n'affectent pas actuellement ces populations.

Localisation sur le site

Seuls 3 mâles solitaires ont été trouvés sur la partie Nord du site.

Probabilité de présence sur le SIC : modérée. Le site Nord de Corscia est juxtaposé à la vallée d'Asco où un noyau de population est présent. Dans l'éventuelle possibilité de colonisation et d'extension du territoire de certains individus, ce site d'intérêt communautaire serait potentiellement intéressant d'un point de vue habitat favorable au mouflon.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Bien que les habitats présents sur Corscia soient favorable au mouflon, cette espèce connaît une capacité de colonisation assez faible ce qui pourrait expliquer le fait de ne pas avoir observé plus d'individu malgré la proximité du site de Corscia à celui d'Asco.

Mesures de gestion conservatoire

Action relative à l'habitat de l'espèce :

La création d'un réseau important de réserves, principalement dans les forêts domaniales gérées par l'ONF, a permis la protection de l'espèce. D'une efficacité certaine ce réseau permettrait d'être adapté à la situation actuelle notamment pour favoriser l'extension de l'espèce dans le secteur Sud-ouest du Cinto et Nord de Bavella.

La lutte contre les incendies est prise en charge par les autorités compétentes.

La réflexion préalable pour des aménagements respectueux de l'environnement est encore trop rare.

Actions concernant l'espèce :

Le premier objectif est de favoriser le maintien et le développement des deux noyaux de population et en créer de nouveaux par réintroduction à partir de souches corses. Le deuxième objectif résulte des 3 autres constats de braconnages, de faible dynamique de reproduction et de capacité de colonisation. En vue du doute sur les possibilités de développement des populations, il est incité de recourir à des réintroductions artificielles, réussies ailleurs, pour accélérer le processus.

BIBLIOGRAPHIE

- Faune sauvage n°278, 2007 – La conservation du Mouflon de Corse dans la Réserve d'Asco – p.16-21
- <http://www.parc-corse.org>

III.6.1.1. Autres espèces observées

Au cours de nos diverses prospections, nous avons observés une belette et à plusieurs reprises du sanglier (cf. Carte n° 10) ; le tableau en Annexe dans le document tiré à part résume toutes ces données. Il ne s'agit pas d'espèces de la Directive Habitat ni d'espèce à forte patrimonialité.

III.6.1.2. Synthèse Mammifères (hors chauves-souris)

Malgré une colonisation et une expansion lentes des populations de Mouflon de Corse, le site de Corscia peut être un des territoires conquis et une zone refuge de part sa proximité avec Asco, haut lieu de présence de cette espèce patrimoniale emblématique de l'île. Le Mouflon de Corse, bien qu'apparemment peu représenté sur le site (surtout des mâles isolés) semble plus présent en dehors des limites Natura 2000, notamment au nord-ouest du site, des bergeries d'Urcula au lac Maggiore.

Aucune autre espèce de mammifère patrimoniale n'a été recensée sur le site étudié.

III.6.2. CHIROPTERES

Les chiroptères forment un groupe diversifié d'espèces au régime insectivore plus ou moins spécialisé. Différentes adaptations les conduisent à se répartir les différentes strates aériennes et structures d'habitats au sein d'un paysage. Etant situés à un niveau élevé dans leur pyramide alimentaire, ils constituent de remarquables indicateurs de la diversité biologique (entomofaune, avec plantes-hôtes et prédateurs associés). Il est pour cela important de mettre en évidence lors d'inventaires chiroptérologiques, la présence d'espèces dont le degré de rareté et/ou de spécialisation écologique induit un intérêt trophique ou écologique particulier de l'habitat fréquenté.

Le nombre important d'espèces de chiroptères en Corse (22 à ce jour) annonce une disparité forte dans les exigences écologiques de chacune et dans leur niveau de spécialisation, donc de vulnérabilité. Il est pour cela important de mettre en évidence lors d'inventaires chiroptérologiques, la présence d'espèces dont le degré de rareté et/ou de spécialisation écologique induit un intérêt trophique ou écologique particulier de l'habitat fréquenté.

Cependant, devant la difficulté à étudier l'activité des chiroptères (espèces petites, nocturnes, volantes et inaudibles), il convient de multiplier les techniques et d'adapter les méthodes associées. Moyennant un échantillonnage suffisant, les résultats permettent ainsi d'évaluer l'intérêt des milieux pour les chauves-souris et de les hiérarchiser afin de définir des orientations de gestion visant à maintenir ou améliorer leur état de conservation.

III.6.2.1. Etat des connaissances sur les chiroptères présents sur le site d'étude

Sur la zone Natura 2000 « Massif du Cintu-Partie Corscia », les prospections réalisées par le GCC ont permis d'inventorier 10 espèces de chauves-souris dont 3 inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (cf. Tableau X ci après).

I.9.3. LES AMPHIBIENS

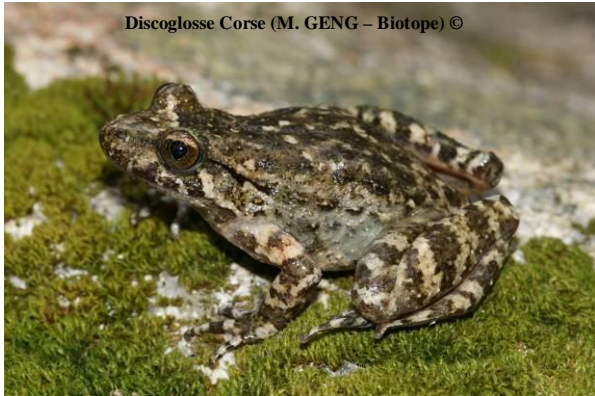


LE DISCOGLOSSE CORSE	
DISCOGLOSSUS MONTALENTII (LANZA ET AL., 1984)	
Code Natura 2000 : 1196	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Amphibiens • Ordre : Anoures • Famille : <i>Alytidae</i>
Statut et Protection	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV • <u>Protection nationale</u> : arrêté du 19 novembre 2007 • <u>Convention de Berne</u> : Annexe II • <u>Liste rouge nationale</u> : Espèce Quasi menacé (NT) • <u>Liste Rouge monde</u> : Espèce Vulnérable 	
Description de l'espèce	
<p>C'est un anoure de petite taille, généralement de moins de 70 mm. Son aspect général est plutôt élancé, le museau est proéminent et droit entre l'œil et la narine. La pupille est ovale et verticale, dont l'iris est uniforme à faiblement bicolore, doré dans sa partie supérieure, sombre dans sa partie inférieure.</p> <p>Le membre postérieur est long à très long, l'extrémité des doigts est élargie, parfois presque tronquée. La peau du dos est lisse à légèrement verruqueuse, avec des replis latéro-dorsaux de l'œil à l'insertion du membre antérieur. La face supérieure est de coloration variable, brunâtre, rougeâtre ou grisâtre, mais toujours avec des taches foncées. Cette texture de peau et la coloration rendent une impression de lichen, lui permettant ainsi de se camoufler. La face inférieure elle est blanchâtre sans taches.</p> <p>C'est une espèce dépourvue de sac vocal. Cependant, le mâle reproducteur présente des callosités nuptiales noires au niveau du pouce et du menton. Le reste de l'année, on reconnaît le mâle car ses membranes interdigitales sont plus développées au niveau des pattes postérieures que celles de la femelle.</p>	
Répartition en France et en Europe	
	<p>C'est un anoure qui est endémique à la Corse et au Piémont. Il a une répartition altitudinale de grande amplitude, on le rencontre de 40 m à 2 000 m d'altitude. Cependant, l'espèce ne semble pas être présente dans le Cap Corse (2003). Les faibles densités (notamment observées dans la région de l'Ospedale) suggèrent l'existence de fluctuations inter-annuelles susceptibles d'entraîner localement des extinctions, surtout si ses habitats sont modifiés par l'Homme.</p> <p>Les individus identifiés avec certitude ont été observés jusqu'à présent dans la partie interne de la Corse, mais l'espèce a été récemment signalée sur la côte nord-occidentale, ce qui indique qu'elle peut également occuper des régions côtières.</p>
	

TABLEAU X : LISTE DES ESPECES CONTACTEES SUR LES GITES ET/OU LES SITES DE CHASSE INVENTORIEES SUR LE SITE ETUDIE				
Nom latin	Nom commun	Gîte	Zone de chasse/transit	Annexe II N2000
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		X	
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini		X	X
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		X	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées		X	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		X	
<i>Pipistrellus pipistrellus/pygmaeus</i>	Pipistrelle commune/pygmée		X	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		X	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		X	X
<i>Plecotus austriacus/macrobullaris</i>	Oreillard gris/alpin		X	
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni		X	
Total espèce	10	0	10	3

Parmi les différentes espèces fréquentant le site Natura 2000, on remarquera la présence d'une espèce peu courante en Corse, le **Murin de Capaccini**. Sa présence sur ce site est remarquable en raison de l'altitude à laquelle l'espèce y a été rencontrée (670 m, barrage de Corscia). Ce site correspond à la plus haute altitude connue en Corse de cette espèce en activité de chasse. Elle a été localisée sur ce site lors d'une étude télémétrique dédiée, menée sur 3 ans, dans le cadre du programme régional de conservation des chiroptères. Les individus provenaient d'un gîte situé à plus de 20 km en distance linéaire (site N2000 des « anciennes galeries de mines de Castifau/Piana » - FR9400613).



Murin de Capaccini (source : GCC)

III.6.2.1.1. Les zones de chasse/transit

Au cours des prospections nocturnes, 9 zones de chasse/transit (cf. Tableau en Annexe) ont été localisées dans le périmètre du site Natura 2000 rassemblant 10 espèces de chauves-souris (cf. Tableau X ci-avant et Carte n° 12 ci-après). La plupart des sites prospectés ne présente qu'une faible activité nocturne, se traduisant par une diversité et des effectifs faibles au regard des résultats obtenus en Corse habituellement pour ce type de milieu.

Le cortège des chiroptères observés sur le secteur d'étude correspond le plus souvent à des espèces typiquement forestières comme la Noctule de Leisler, la **Barbastelle d'Europe** ou l'Oreillard gris/alpin. Des espèces plus ubiquistes les accompagnent comme le Molosse de Cestoni, la Pipistrelle commune ou le Vespère de Savi (Beuneux & Rist, 2007). Enfin, 2 espèces dites « pêcheuses », le **Murin de Capaccini** et le Murin de Daubenton, se rencontrent plus régulièrement au dessus des plans d'eau calmes jalonnant le Golu.

Le **Murin à oreilles échanquées** semble lui aussi utiliser le site, comme zone de chasse.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Il est présent de 40 à 2000 mètres d'altitude. Il tolère des mares légèrement saumâtres, ce qui est le cas sur le littorale. Il pond presque exclusivement dans des cours d'eau naturels (rivières, ruisseaux, torrents,...) et parfois dans des trous d'eaux calme.

Activité :

La saison d'activité débute à partir du mois de mars jusqu'au mois d'octobre, cependant, c'est une espèce sédentaire. Pendant leur période d'activité, les adultes demeurent toujours à proximité de l'eau (sous les pierres ou les blocs), ou bien directement dans l'eau. Quand le cours d'eau est quasiment interrompu, le Discoglosse de Corse se réfugie dans des vasques profondes. Il fréquente peu les eaux stagnantes.

Des tentatives d'hybridations en laboratoire entre les 2 espèces de Discoglosse ont démontré l'existence de mécanismes d'isolement reproducteur, qui leur permet de cohabiter en stricte syntopie. De plus, cette syntopie est accentuée par la différence du chant d'appel des mâles qui constitue une forte barrière d'isolement pré-nuptial entre les 2 populations.

Régime alimentaire :

C'est un prédateur opportuniste, il tend à consommer des types de proies diversifiés, mais se spécialise plutôt dans la capture de petits individus, aussi bien aquatiques (coléoptères, hétéroptères) que terrestres (araignées).

Reproduction :

La reproduction de cette espèce est encore très mal connue, elle a lieu dans les vasques et les zones calmes des ruisseaux. Les œufs, d'un diamètre de 1 à 1.5 mm sont pondus de fin avril à fin mai sur un substrat rocheux, lorsque l'eau est supérieure à 11°, ils sont libres entre eux puis isolés au gré du courant ou regroupés au fond. La ponte est constituée d'environ 1 000 œufs noirs, expulsés en petits paquets de 20 à 50 œufs libres. La femelle peut étaler sa ponte en plusieurs épisodes. A plus faible altitude, la période de ponte est plus longue, allant de mi avril à mi juin. De façon générale, les femelles Discoglosses semblent présenter une faible fécondité.

En altitude, les têtards sont observés de mai à août, et la métamorphose se produit de fin juin à fin août.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les deux Discoglosse présents en Corse ayant été confondu jusqu'en 1984, on manque de recul pour évaluer l'évolution des effectifs des populations. Les faibles effectifs le rendent néanmoins relativement sensible en cas de destruction ou d'altération de son milieu par l'homme.

Localisation de l'espèce sur le site

Le Discoglosse corse est présent, en syntopie avec le Discoglosse sarde, dans la plus grande partie des cours d'eau du site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia. La trentaine de contacts (stations de têtards) établis lors des prospections est répartie entre 500 et 1300m, dans les ruisseaux de la Ruda, du Pianella, du Vecchiali, de Laiola, du Prunicia et de ses affluents, le long du Golo et dans les cours d'eau aux abords des bergeries de Liccioghia et en aval de la fontaine de Gradia. Les stations observées vont de quelques dizaines à quelques centaines de têtards ; certaines étant clairement des sites de ponte, tandis que d'autres correspondent à des larves emportées en aval par le courant.

Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site

Sur le site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia, les habitats du Discoglosse corse correspondent aux petits torrents et ruisseaux et ponctuellement des cours d'eau temporaires. Sur le site, l'état de conservation général de cet habitat est bon comme l'atteste la présence de l'espèce. Le lit de ces cours d'eau n'est pas dégradé ni anthropisé et l'eau semble de bonne qualité.

Menaces générales

Dans l'état actuel des connaissances, les principales menaces susceptibles d'affecter les populations de *D. montalentii* sont les modifications du débit des torrents et l'altération de la qualité des eaux.

Sa répartition relativement diffuse le rend moins vulnérable aux menaces de destructions localisées de ses habitats.

Mesures de gestion conservatoire

De par sa répartition, la conservation de cette espèce doit se faire à l'échelle de vastes territoires. Sa préservation dépend d'abord du maintien d'un réseau hydrographique de qualité, et d'un couvert végétal important. De plus, sa présence doit être prise en compte lors de la réalisation de tout aménagement de cours d'eau qui entraînerait une perturbation de celui-ci.

Une récente étude de suivi télémétrique menée spécifiquement de 2005 à 2008 sur le Murin de Capaccini en Corse a permis de confirmer ce *preferendum* pour l'ensemble des animaux suivis au cours de ces 3 années. Leur activité de chasse se cantonnait essentiellement à de vastes plans d'eau, des ruisseaux, des mares, ... sur lesquels les animaux chassaient toute la nuit les insectes aquatiques émergents (GCC, 2008). Ces observations sont également confirmées par d'autres études similaires menées sur le continent sur cette même espèce (SFPEM, 2008).



Murin de Capaccini équipé d' un émetteur
(Source : GCC)

Cependant, pour la plupart des espèces de chiroptères répertoriées fréquentant le site N2000, les exigences alimentaires et celles de leurs territoires de chasse demeurent actuellement inconnues ou très parcellaires. Elles sont en outre difficilement estimables par extrapolation des résultats obtenus ailleurs en Europe ou en France continentale compte tenu notamment des spécificités insulaires (topographiques, comportementales, ...).

III.6.2.1.2. Les gîtes

En l'état actuel de nos connaissances, aucun gîte fréquenté par les chauves-souris n'a été recensé sur la zone Natura 2000 *stricto sensu* (cf. Carte n° 12 et Tableau X ci-dessus). Quelques gîtes proches ont cependant été relevés :

- ✓ Un tafoni proche du site d'escalade de Cuccia abritait *Rhinolophus ferrumequinum* et *Myotis emarginatus* en petits effectifs (respectivement 7 et 3) en mai 2000. La présence simultanée de ces 2 espèces laisse supposer l'existence d'un gîte de reproduction proche. Le gîte de reproduction le plus proche connu se situe dans la vallée d'Ascu et correspond au pont de Ruggia distant d'environ 5,6 km de la zone N2000. Ce dernier fait parti des gîtes considérés comme majeurs en Corse.

- ✓ Les hourdis d'un local servant de chenil proche du barrage et à moins de 1,5 km de la zone N2000 hébergent une petite colonie de reproduction de *Rhinolophus hipposideros* et de *Pipistrellus pipistrellus*.

- ✓ Une visite de l'ensemble des ouvrages techniques susceptibles d'être fréquentés par les chauves-souris a été réalisée en 2001 avec les services EDF (GCC, 2001) ; Seul *Rhinolophus hipposideros* y a été observé en de très faibles effectifs (inférieur à 10).

- ✓ Une des mires techniques du barrage, située à moins de 2 km de la zone N2000, abrite une petite colonie de *Pipistrellus pipistrellus* (11 individus max.)

Sur le site Natura 2000, aucun gîte naturel hébergeant des chiroptères n'a été inventorié à ce jour. Cependant, la présence d'espèces typiquement forestières comme la Barbastelle, la Noctule de Leisler ou l'Oreillard, associée à des indices avérés de reproduction (captures de femelles allaitantes, de jeunes individus), laisse supposer l'existence de gîtes arboricoles proches (cavité d'arbres, fissures, trous de pics, ...). Une étude télémétrique menée par le GCC en milieu forestier entre 2005 et 2009 a permis d'identifier pour chacune de ces espèces des gîtes correspondant à des cavités d'arbres (GCC, 2008).

LE DISCOGLOSSE SARDE
DISCOGLOSSUS SARDUS (TSHUDI, 1837)

Code Natura 2000 : 1190

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Anoures
- Famille : *Alytidae*

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté du 9 novembre 2007
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineur (LC)



Description de l'espèce

C'est un anoure de taille petite à moyenne, de 50 à 75 mm. Son aspect général est élancé, avec un museau proéminent, long, pointu, et incurvé vers le bas entre la narine et l'œil. La pupille est ovale et verticale, en forme de cœur ou de goutte renversée, l'iris est doré dans sa partie supérieure, et sombre dans sa partie inférieure. On ne distingue pas le tympan.

Le membre postérieur est assez court à long, l'extrémité des doigts et des orteils est pointue ou légèrement élargie.

La peau du dos est assez lisse, parfois un peu verruqueuse, avec des replis latéro-dorsaux présents de l'œil à l'insertion du membre antérieur.

La coloration de la face supérieure du corps est très variable : brunâtre, rougeâtre, grisâtre, parfois verdâtre, mais toujours avec des marbrures ou des taches irrégulières sombres. Le ventre est de couleur crème perlée.

En période de reproduction, le male est reconnaissable par son développement de callosités nuptiales brunes sur le tubercule métacarpien et sur les doigts, ainsi que des granulations noires épineuses sur le ventre, les pattes postérieures, la mâchoire inférieure et parfois la gorge.

Répartition en France et en Europe



De par sa répartition, l'espèce compte donc un grand ensemble de populations insulaires et micro-insulaires, dont l'isolement est probablement très ancien. On la retrouve en Sardaigne, en Corse, dans l'archipel Toscan, sur les îles d'Hyères orientales et sur l'île fossile du Mont Argentario.

En Corse, il est bien reparti sur l'île (sans grosses concentrations), occupant la plupart des régions, et, même si l'on a peu de données sur ses effectifs, il semble commun, occupant une grande variété d'habitats. La Corse est sûrement le territoire abritant

les effectifs les plus importants.



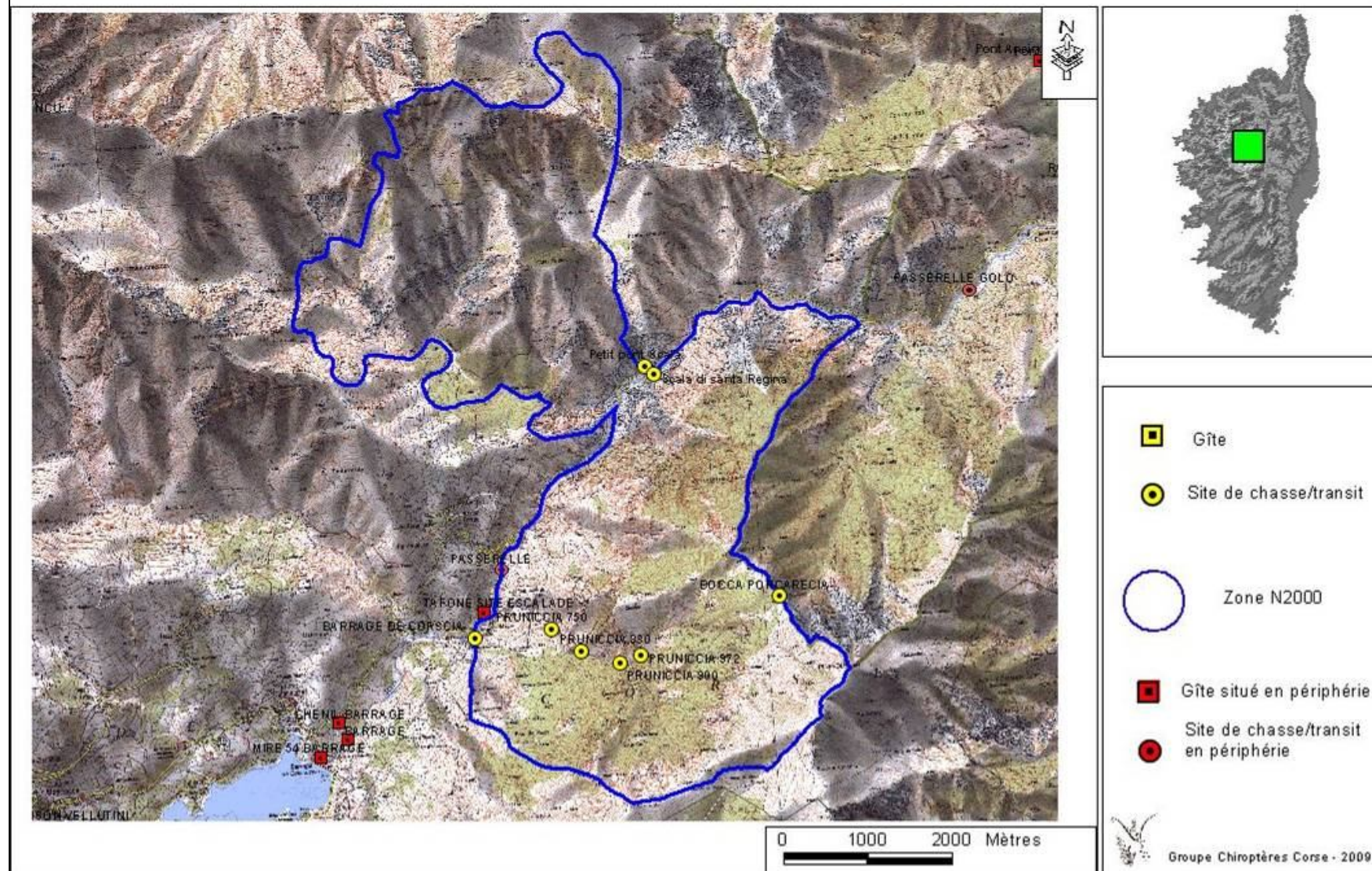
Biologie et Ecologie

Habitats :

Il est présent du niveau de la mer jusqu'à 1770 mètres d'altitude (vallée de Tavignano, Corse). Ils tolèrent des mares légèrement saumâtres, particulièrement sur le littoral. Il fréquente une grande variété de trou d'eau, ruisseaux, rivières, mares, étangs, fontaines... Il tolère relativement bien les changements de qualité d'eau occasionnés par le développement humain (pollution, constructions...)

Activité :

Cartographie des gîtes et des sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères sur le site N2000 de Corscia (FR9400576)



Carte n° 12 : Cartographie des gîtes et des sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères sur le site N2000 de Corscia

C'est un animal actif une grande partie de l'année, de jour comme de nuit. Son activité est dépendante de la température et de l'hygrométrie, en dessous de 45% d'humidité, et de 7°C, les adultes rejoignent des abris jusqu'au retour de conditions plus favorables. C'est une espèce sédentaire et les jeunes s'éloignent peu de leur lieu de naissance. Le D. sarde demeure toujours à proximité de l'eau ou dans l'eau.

Régime alimentaire :

Le Discoglosse sarde est très vorace, il consomme un vaste spectre d'invertébrés, en majorité des proies saisies à terre (isopodes, araignées...) très variées, y compris de jeunes discoglosses.

Reproduction :

La reproduction est très étalée, elle s'observe de la fin février jusqu'en novembre, parfois décembre. Elle est généralement déclenchée par l'arrivée des pluies.

Les adultes se rassemblent près de l'eau, où les mâles s'attardent plus que les femelles. L'accouplement est donc bref, les œufs sont expulsés par paquets de 20 à 50 œufs libres entre eux (une ponte fait 300 à 1 500 œufs). L'œuf fait de 1 à 1.5 mm. Les spermatozoïdes sont visibles à l'œil nu, mais ils sont très peu mobiles, ainsi, le taux d'œufs non fécondés est élevé, parfois jusqu'à 60%. L'éclosion intervient en 3 jours environ.

Comme les pontes sont très étalées, plusieurs générations de têtards se côtoient en un même lieu, on peut donc observer plusieurs générations de têtards de toutes tailles, pontes et imago en même temps. Ceux qui sont issus des pontes automnales grandissent plus lentement pendant l'hiver. A la métamorphose, les individus, très petits (8 mm), ressemblent en tous points aux adultes. A 1 an, ils atteignent 16 mm, 30 mm à 2 ans, et 45 mm à 3 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les deux Discoglosse présents en Corse ayant été confondu jusqu'en 1984, on manque de recul pour évaluer l'évolution des effectifs des populations. Les faibles effectifs le rendent néanmoins relativement sensible en cas de destruction ou d'altération de son milieu par l'homme.

Localisation de l'espèce sur le site

Le Discoglosse sarde est présent, en syntopie avec le Discoglosse corse, dans la plus grande partie des cours d'eau du site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia. La trentaine de contacts (stations de têtards) établis lors des prospections est répartie entre 500 et 1300m, dans les ruisseaux de la Ruda, du Pianella, du Vecchiali, de Laiola, du Prunicia et de ses affluents, le long du Golo et dans les cours d'eau aux abords des bergeries de Liccioghia et en aval de la fontaine de Gradia. Les stations observées vont de quelques dizaines à quelques centaines de têtards ; certaines étant clairement des sites de ponte, tandis que d'autres correspondent à des larves emportées en aval par le courant.

Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site

Sur le site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia, les habitats du Discoglosse sarde correspondent aux petits torrents et ruisseaux et ponctuellement des cours d'eau temporaires. Sur le site, l'état de conservation général de cet habitat est bon. Le lit de ces cours d'eau n'est pas dégradé ni anthropisé et l'eau semble de bonne qualité.

Menaces générales

Globalement, le Discoglosse sarde n'apparaît pas fortement menacé à court terme. Cependant, son extension géographique restreinte et strictement insulaire constitue un facteur de vulnérabilité, de plus, en raison de leurs effectifs restreints et d'un nombre de sites de reproduction limité, les populations des petites îles sont particulièrement vulnérables.

Cependant, son adaptabilité écologique le rend moins vulnérable aux menaces de destruction localisée de ses habitats, mais les milieux qu'il fréquente sont souvent facilement perturbés et altérés par les activités humaines.

Mesures de gestion conservatoire

Sa répartition relativement diffuse implique que sa conservation soit envisagée à l'échelle de vastes territoires, la préservation de l'espèce dépend du maintien d'un réseau hydrographique de qualité, mais aussi d'un couvert végétal important. Il est important de conserver, voire de restaurer les petites zones humides du littoral.

III.6.2.2. Synthèse chiroptérologique du site

En l'état actuel des connaissances, la zone Natura 2000 « Massif du Cintu-Corscia » offre une diversité chiroptérologique moyenne. La présence de sites de chasse du **Murin de Capaccini** en proche périphérie est à noter. De même que l'utilisation du site étudié par la **Barbastelle d'Europe** (espèce forestière probablement nicheuse dans le site) et le **Murin à oreilles échanquées**, tout deux inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats. Aucun gîte n'a été recensé sur la zone N2000 *stricto sensu*. Des recherches complémentaires portant notamment sur les gîtes naturels peuvent être nécessaires. Les chiroptères sur le site Natura 2000 constituent donc un intérêt écologique global modéré à fort de par leur diversité moyenne et la présence de 3 espèces d'intérêt communautaire.

III.6.3. AMPHIBIENS

III.6.3.1. Espèces observées

Deux espèces d'amphibiens sont décrites dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site, il s'agit des deux discoglosses présents sur l'île : Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) et Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*). Lors de nos prospections dédiées à ces derniers, d'autres espèces ont été rencontrées : la Salamandre de Corse (*Salamandra corsica*), l'Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*) et la Rainette sarde (*Hyla sarda*).

→ **Espèces d'Intérêt Communautaire**

➤ **Discoglosse corse *Discoglossus montalentii* - Code Natura 2000 : 1196**

Cet anoure, **protégé à l'échelle nationale** et inscrit aux **annexes II et IV** de la Directive Habitats, est **endémique de Corse**. Il est morphologiquement proche du Discoglosse sarde lui aussi présent sur le territoire insulaire. Il présente une large répartition altitudinale puisqu'on le rencontre surtout **de 400 m à 2 000 m d'altitude**, voire plus bas ponctuellement, mais toujours en de faibles effectifs. La ponte du discoglosse corse s'effectue presque exclusivement au sein de cours d'eau naturels (ruisseaux, rivières...).



Discoglosse corse
Source: M. GENG – Biotope

L'EUPROCTE DE CORSE
***EUPROCTUS MONTANUS* (SAVI, 1838)**

Code Natura 2000 :

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe IV
- Protection nationale : arrêté du 9 novembre 2007
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineur (LC)

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Anoures
- Famille : *Salamandridae*



Description de l'espèce

Il a une taille moyenne (90 à 110 mm), un aspect général assez élancé et sa tête est aussi large que longue. Les membres sont plutôt courts et épais, l'extrémité des doigts et des orteils est arrondie, et non cornée. La queue est plutôt épaisse. La peau dorsale est lisse en phase aquatique, et granuleuse en phase terrestre, les sillons costaux sont légèrement distincts.

La coloration de la face supérieure du corps est généralement jaune clair ou brun olive, tacheté de brun verdâtre, tandis que la coloration de la face intérieure est jaunâtre à brun clair, finement ponctué de blanc.

Chez le male, la tête est massive, élargie à la base et les membres postérieurs, relativement épais, sont pourvus d'une protubérance aplatie, l'éperon.

Répartition en France et en Europe



C'est une espèce endémique à la Corse. Il a été recensé du niveau de la mer à 2260 m d'altitude (lac du Cinto) et se répartit largement sur toute l'île (du Cap Corse à Porto Vecchio). L'espèce semblerait absente ou très localisée dans la plaine orientale, la région de Bonifacio, et quelques zones vers le désert des Agriates.



Biologie et Ecologie

Habitats :

On le trouve dans différents ruisseaux et torrents, où les eaux sont bien renouvelées, claires et pures, dans le fond qui présente souvent un écoulement modeste et de nombreux cailloux et rochers sous lesquels l'espèce peut s'abriter. Il est souvent abondant dans les vasques et fréquenterait les lacs, mais reste absent des milieux type « fleuve ».

L'habitat terrestre est mal connu, sans doute assez varié et constitué des différents milieux environnant l'habitat aquatique.

➤ **Discoglosse sarde *Discoglossus sardus* - Code Natura 2000 : 1190**

Le Discoglosse sarde est tout comme le Discoglosse corse **protégé nationalement** et inscrit aux **annexes II et IV** de la Directive Habitats. Cet anoure présente quant à lui une aire de répartition un peu plus importante mais demeurant insulaire avec l'occupation de la Corse, la Sardaigne, l'archipel Toscan, les îles orientales d'Hyères... Cette espèce est bien répandue sur le territoire Corse et occupe une grande variabilité d'habitats (trous d'eau, ruisseaux...) entre **0 et 1300 m d'altitude**. La bonne implantation de ce discoglosse dans les zones anthropisées réside en sa tolérance aux variations de qualité des eaux (pollutions...).



Discoglosse sarde
Source: M. GENG – Biotope

➤ **Euprocte de Corse *Euproctus montanus***

Egalement **endémique** de Corse et **protégé nationalement**, l'Euprocte de Corse est inscrit à **l'annexe IV** de la Directive Habitats. Sur le territoire insulaire sa répartition couvre une large gamme altitudinale puisqu'on le trouve du niveau **de la mer jusqu'à 2 260 m d'altitude**. Plutôt actif la nuit, il fréquente aussi bien les milieux aquatiques que terrestre mais à différents stades de son développement. Il vit principalement dans les **eaux renouvelées claires et pures** pourvues de cailloux et rochers lui fournissant un abri.



Euprocte de Corse

Des fiches détaillées sur ces espèces de la Directive Habitats, sont présentées en annexes dans le document tiré à part.

➔ ***Espèces non communautaires***

➤ **Salamandre de Corse *Salamandra corsica***

La Salamandre de Corse est une espèce **endémique** de l'île **protégée au niveau national**. Sa répartition s'étend de l'étage méditerranéen supérieur à l'étage montagnard (**500 à 1800 m**) mais reste préférentiellement forestière. Ainsi, on la retrouve dans les chênaies, les hêtraies et les châtaigneraies. Plus rarement, cette espèce peut être observée dans les forêts de Pin laricio ou de Pin maritime pourvu que celles-ci soient bien conservées. La salamandre présente aussi une phase aquatique, puisque la ponte et le développement larvaire se déroulent généralement dans les vasques et eaux calmes des bords de torrents.



Salamandre de Corse

Activité :

C'est un animal principalement actif de nuit. L'Euprocte de Corse présente, après une phase de développement larvaire aquatique, un cycle annuel l'amenant à fréquenter généralement deux milieux différents, aquatique et terrestre. En effet, il est aquatique en phase larvaire et pendant la saison clémente et devient terrestre à la mauvaise saison.

Régime alimentaire :

L'adulte se nourrit en grande part d'invertébrés aquatiques : plécoptères, éphémères, trichoptères, ainsi que des larves de salamandre, ou de jeunes discoglosses. La larve se nourrit de petits crustacés et d'insectes aquatiques.

Reproduction :

La saison de reproduction commence lorsque l'eau atteint 14°C, soit aux environs de mars à basse altitude et prend fin au plus tard vers septembre.

Fait surprenant chez les animaux de la famille des salamandres, après la ponte (10 à 120 œufs collés côte à côte sous un support immergé), la femelle surveille et garde ses œufs jusqu'à leur éclosion (3 à 4 semaines après). Le stade larvaire (aquatique) dure quelques semaines. La métamorphose a lieu de fin août à octobre, bien qu'elles puissent passer l'hiver dans l'eau et se métamorphoser l'année suivante. Le jeune métamorphosé est terrestre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Cette espèce endémique est répandue dans toute l'île, à l'exception de quelques secteurs où elle semble absente ou très localisée. Elle dispose de nombreux biotope encore très potentiel et ne semble donc pas menacée. Néanmoins, comme toute espèce endémique elle reste à la merci des aménagements du territoire qui, s'ils sont mal gérés, peuvent réduire son habitat.

Localisation de l'espèce sur le site

L'Euprocte de Corse est présent dans la plus grande partie des cours d'eau du site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia. La cinquantaine de contacts (stations de larves, juvéniles et adultes) établis lors des prospections est répartie entre 700 et 1300m dans les ruisseaux du Pianella, du Vecchiali, de Laiola, des affluents du Pruniccia et dans les cours d'eau aux abords des bergeries de Liccioghia et en aval de la fontaine de Gradia. Certaines stations observées contenaient dans la même vasque une dizaine d'adultes, une dizaine de juvéniles et plus d'une vingtaine de larves. Les torrents occupés par de la truite sont pour la plupart dépourvus d'euprocte (ex : ruisseau de Merio, amont de la Ruda).

Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site

Sur le site Natura 2000 du massif du Cinto, partie Corscia, les habitats de l'Euprocte de Corse correspondent aux ruisseaux de forte pente alternant mini-cascades et vasques d'eau calme. Sur le site, l'état de conservation général de cet habitat est bon. Le lit de ces cours d'eau n'est pas dégradé ni anthropisé et l'eau semble de bonne qualité.

Menaces générales

L'espèce ne semble pas menacée sérieusement sur l'ensemble de l'île. Elle semblerait sensible aux prélèvements, pollution, aménagement du territoire, incendie, pollution des ruisseaux, et prédation par les Salmonidés.

Mesures de gestion conservatoire

L'espèce est sensible au maintien de la qualité des cours d'eau et ruisseaux et à leurs alentours, aux limitations des pollutions et des incendies et au maintien de zone en eau sans poisson.

➤ **Rainette sarde *Hyla sarda***

Présente en Corse, Sardaigne, îles toscanes d'Elbe et de Capraï, la Rainette sarde est **protégée nationalement** et inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Elle est abondante à basse altitude le long du littoral corse, mais est susceptible de se reproduire dans à peu près tous les types de zones humides présentes sur l'île. Elle remonte également les principales vallées (Golo, Rizzanese, Gravona, Porto, Fango...) et peut pénétrer dans l'intérieure de l'île (dépression centrale du Cortenais) : sa répartition altitudinale s'étendant **de 0 à 1500 m**. Elle a tendance à rester à faible distance de l'eau, où elle se rencontre souvent dans la végétation basse.



Rainette sarde juvénile


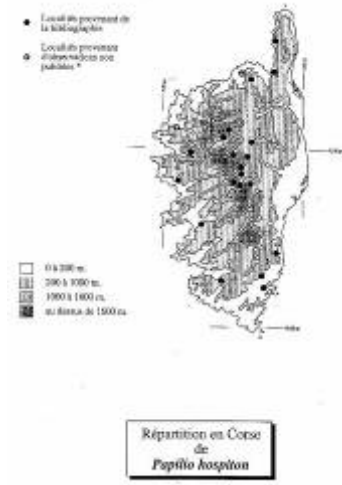

Le bilan des contacts est présenté ci-dessous (les données complètes sont présentées en annexes dans le document tiré à part).

Le TABLEAU XI ci-après décrit les résultats des prospections.

TABLEAU XI : RESULTATS DES PROSPECTIONS		
Espèces	Nombre de contact	Stade
Discoglosse Corse (<i>Discoglossus montalentii</i>)	25	Têtards
Discoglosse Sarde (<i>Discoglossus sardus</i>)	21	Têtards
Salamandre Corse (<i>Salamandra corsica</i>)	6	Larves
Discoglosse non déterminé	30	Ponte, juvéniles et têtards
Discoglosse Corse et sarde en syntopie (<i>Discoglossus montalentii & sardus</i>)	12	Têtards
Euprocte de Corse (<i>Euproctus montanus</i>)	50	Adultes, juvéniles et larves
Rainette sarde (<i>Hyla sarda</i>)	2	Têtards
Total	136	


Pour une plus grande précision et clarté, une présentation cartographique des localisations de ces observations sur l'ensemble du site a été réalisée, ainsi que des zooms de chaque secteur prospecté. Ces résultats sont présentés dans la Carte n° 13 (ci-après) et les cartes zoomées n° 13A, 13B, 13C et 13D (en annexe dans le document tiré à part).

I.9.4. LES INSECTES

LE PORTE-QUEUE DE CORSE PAPILIO HOSPITON GENE, 1839	
Code Natura 2000 : 1055	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Insectes • Ordre : Lépidoptères • Famille : Papilionidés
Statut et Protection	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Directive Habitats</u> : Annexe II et IV • <u>Protection nationale</u> : arrêté du 22 juillet 1993 ; JO du 24 septembre 1993 • <u>Convention de Berne</u> : Annexe II • <u>Cotation UICN Monde</u> : menacé d'extinction • <u>Liste rouge nationale</u> : Espèce Vulnérable 	
Répartition en France et en Europe	
L'espèce est endémique de Corse et de Sardaigne.	
 <p> Très présent Peu présent Très rare ou localisé Considéré comme disparu </p>	 <p> Extrait de Ruiz (1997) Répartition en Corse de <i>Papilio hospiton</i> </p>
	 <p>Extrait du site Internet de l'OCIC</p>

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"

Légende

 Limites du Site Natura 2000 Partie Corscia

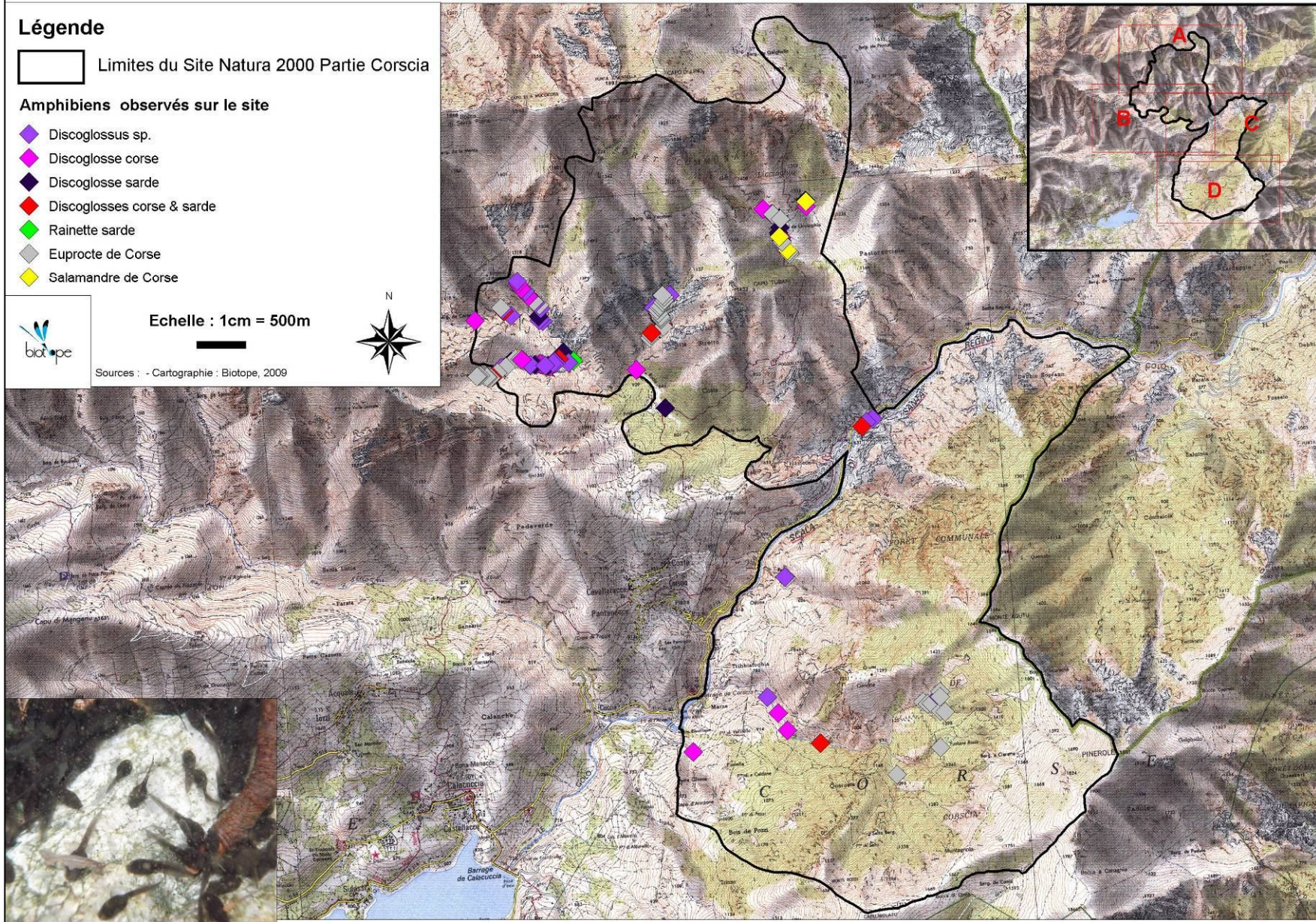
Amphibiens observés sur le site

-  Discoglossus sp.
-  Discoglosse corse
-  Discoglosse sarde
-  Discoglosses corse & sarde
-  Rainette sarde
-  Euprocte de Corse
-  Salamandre de Corse



Echelle : 1cm = 500m

Sources : - Cartographie : Biotope, 2009



Carte n° 13 : Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

Description de l'espèce

Adulte

Peu de dimorphisme entre mâle et femelle.

Ressemble à un Machaon (*Papilio machaon*) avec des dessins noirs plus épais au niveau des nervures notamment.

Les taches bleues de la bande submarginale des ailes postérieures sont assez réduites par rapport au Machaon. Au revers des ailes, les mêmes remarques (épaisseur du noir et réduction du bleu) peuvent s'appliquer.

Papilio hospiton peut s'hybrider dans la nature avec *Papilio machaon*. Ces hybrides pourraient représenter 1 à 5% des papillons du genre *Papilio* en Corse.

Chenille

Les différences de couleurs et de motifs avec la chenille du Machaon sont nettement plus prononcées que pour les adultes, avec des motifs noirs plus étendus et des taches orangées allongées et non rondes.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Porte-queue de Corse se rencontre du littoral jusqu'à 2000 mètres avec toutefois une préférence pour la moyenne altitude. Ses habitats correspondent à des milieux ouverts chauds et secs, souvent rocheux et parsemés de buissons (maquis, garrigues, crêtes rocheuses, pâtures régulièrement soumises à des incendies). En montagne, il recherche les landes à Rue corse, souvent en bordure de torrents peu encaissés et bien exposés.

Les papillons butinent le nectar de différentes fleurs : cirses, chardons, scabieuses et knauties.

Cycle de développement :

Œufs : Les femelles pondent des œufs isolément sur les plantes hôtes. Le nombre d'œufs varie en fonction de la taille de la plante hôte. L'incubation dure d'une semaine à dix jours. Les périodes de ponte sont très variables selon l'altitude.

Chenilles : Les chenilles vivent une vingtaine de jours (entre mai et septembre) avant la nymphose et la diapause hivernale.

Adultes : Les émergences de *Papilio hospiton* sont très étalées entre la fin mars en plaine et la mi-août en altitude. Il y a une seule longue génération, très rarement une deuxième génération partielle.

Les populations sont rarement abondantes et leurs effectifs sont instables d'une année sur l'autre.

Régime alimentaire : les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes principales sont la Grande Férule à basse altitude et la Rue corse (*Ruta corsica*) en montagne. D'autres plantes sont consommées : *Peucedanum officinale* subsp. *paniculatum*, *Pastinaca latifolia*, *Ferula communis*, *Laserpitium halleri* subsp. *cynapiifolium*.

Les adultes consomment le nectar de nombreuses plantes appartenant aux genres *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*, etc.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

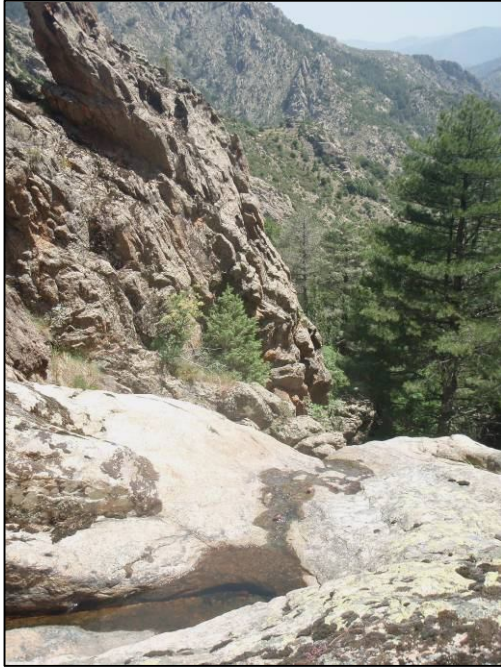
Ses habitats privilégiés n'étant pas situés sur des zones littorales soumises à la pression urbaine, il semble que ce papillon ne soit pas fortement menacé. Par ailleurs, la Grande Férule, espèce hôte privilégiée, recolonisant rapidement les terrains brûlés, il semble que *Papilio hospiton* puisse se réadapter très vite suite au passage d'un incendie. (MANIL L. & DIRINGER Y., 2003).

Menaces potentielles

Les menaces concernant les populations de ce papillon résident en :

- Fermeture des milieux par abandon de l'élevage ;
- Les incendies, durant les premières années par mortalité des chenilles ;
- La destruction de la Grande Férule, toxique pour le bétail.

Les points intitulés Discoglosse sp. correspondent à des pontes, des individus juvéniles ou des têtards trop jeunes pour pouvoir être identifiés.



Lieu de ponte de Discoglosse



Ponte de Discoglosse



Discoglosse juvénile



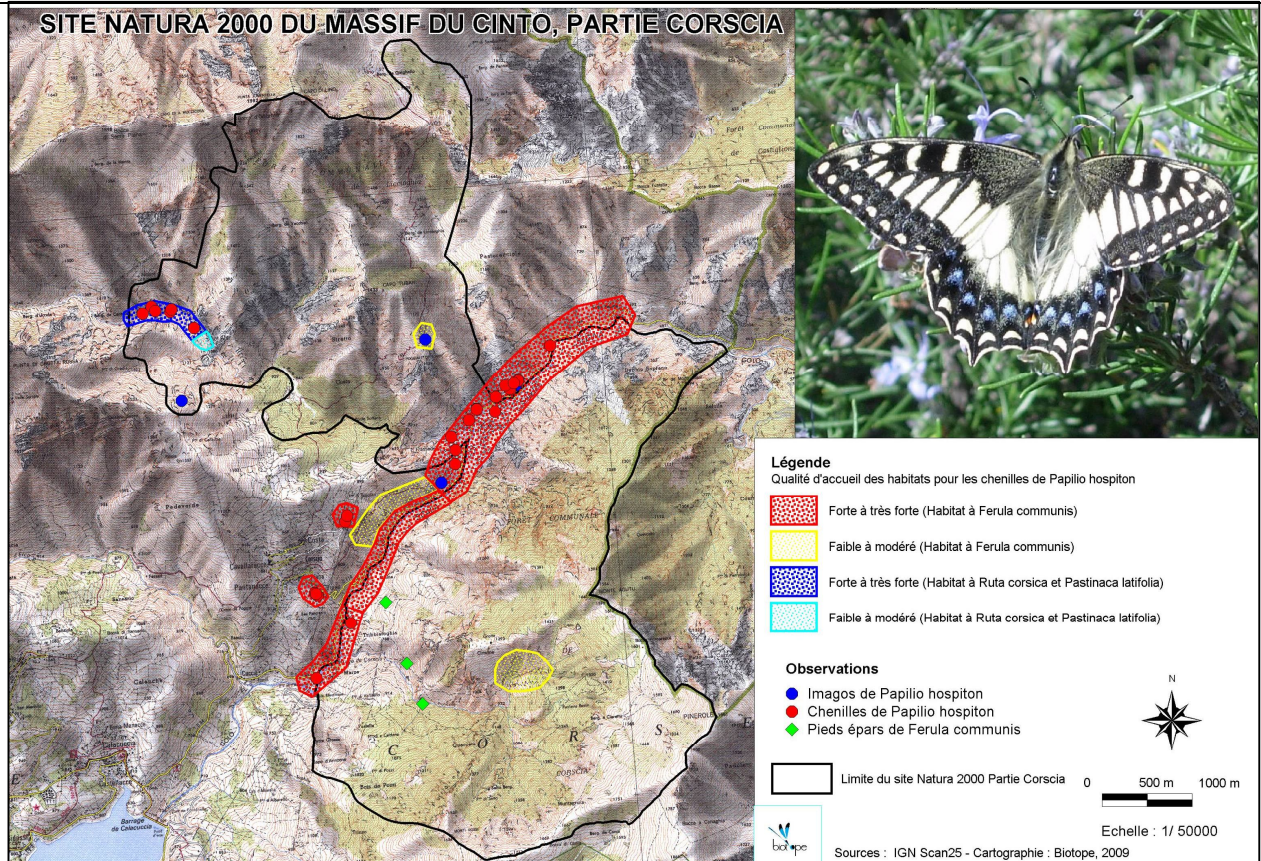
Têtards de Discoglosse trop jeunes pour être déterminés

III.6.3.2. Répartition sur le site

Dans les deux cours d'eau en amont du ruisseau de Falconaia vers les bergeries de Liccioghia (cf. carte 13A) et dans le ruisseau de Pianella (cf. carte 13B), les 2 espèces de discoglosses ont été trouvées en mélange avec quelques données d'Euprocte de Corse. Dans le ruisseau de Vecchiali (cf. carte 13B), les 2 discoglosses cohabitent aussi et l'Euprocte de Corse est très abondant. Pour ces secteurs, il ne semble pas y avoir d'étagement altitudinal des espèces dans les tronçons prospectés.

Localisation sur le site

Le porte-queue de Corse a été trouvé, sur le site Natura 2000 du massif du Cinto partie Corscia, à différents stades et sur plusieurs plantes-hôte. La partie amont du ruisseau de la Ruda est bordée de *Ruta corsica* et de *Pastinaca latifolia*, abritant des chenilles de *Papilio hospiton*. Les gorges de la Scala abondent en *Ferula communis* sur laquelle un grand nombre de chenilles a été observé. Plusieurs individus adultes ont été observés à 3 reprises sur le site.



Carte de localisation des Observations de *Papilio hospiton* et de ses plantes hôtes sur le site natura 2000 de Corscia

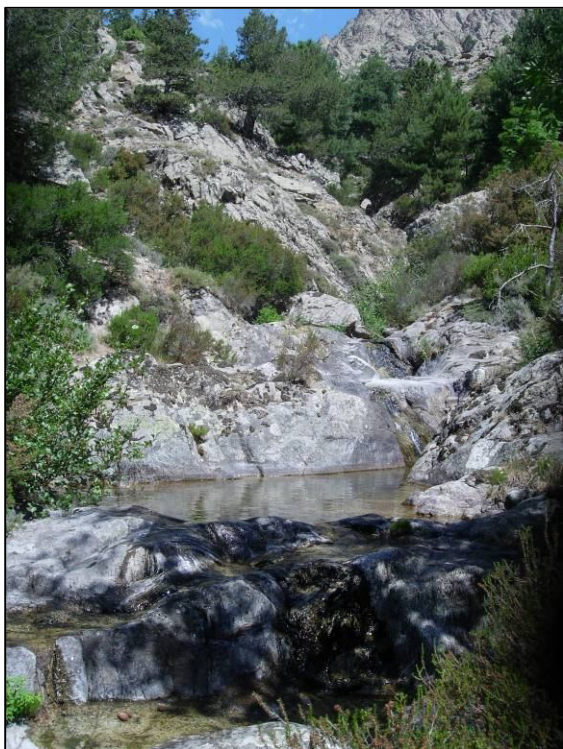
Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (état de conservation)

(voir carte)

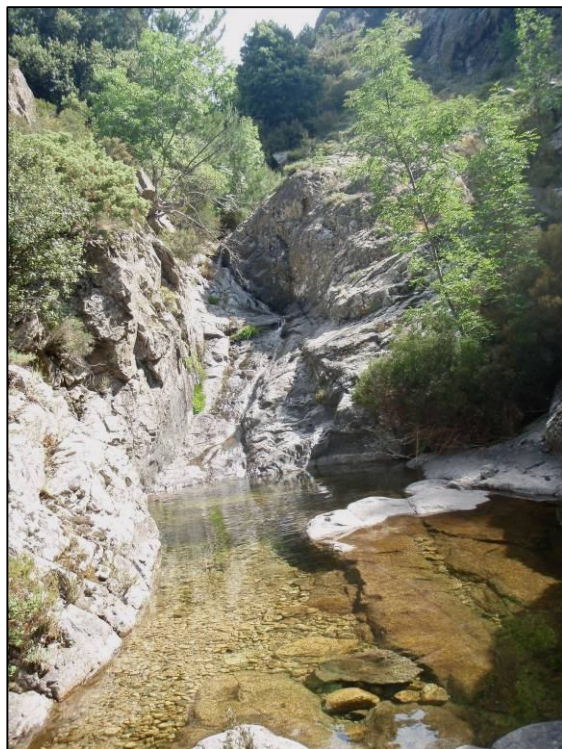
Les zones à forte densité de ferrule ou de rue corse et panais sont très favorables à l'espèce. Ces zones semblent dans un état de conservation satisfaisant.

Mesures de gestion conservatoire

- Enrayer la fermeture des milieux par remise en pâturage extensif avec des bovins dans certains secteurs identifiés,
- Limiter les fauches intensives des bords de route et proposer des dates de fauche en accord avec la biologie de l'espèce,
- Travailler sur les possibles corridors écologiques, voies de circulation possible de partie de la population, et ses points de ruptures
- Suivi des populations, acquisition de connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce



Ruisseau de Pianella



Ruisseau de Vecchiali

A l'inverse, le ruisseau en aval de la fontaine de Gradia (cf. carte 13B) montre une très forte présence des 2 *Discoglosses* dans sa partie basse (entre 1000 et 1150 mètres d'altitude), alors que l'*Euprocte* de Corse occupe la partie amont du cours d'eau (entre 1150 et 1300 mètres d'altitude). Il faut souligner que nous avons pu observer dans ce cours d'eau (en limite de site) à 1300 m d'altitude un accouplement d'*Euprocte* de Corse (amplexus).



Ruisseau en aval de la fontaine de Gradia



Amplexus d'Euprocte de Corse

LE GRAND CAPRICORNE

CERAMBYX CERDO (L., 1758)

Code Natura 2000 : 1088

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Cérambycids

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : oui
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : statut indéterminé



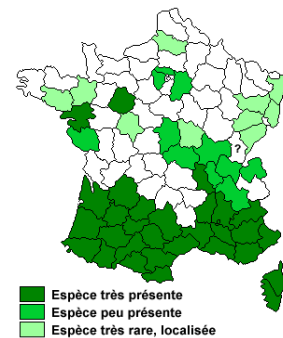
Répartition en France et en Europe

Ce coléoptère largement distribué, est présent dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais il est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

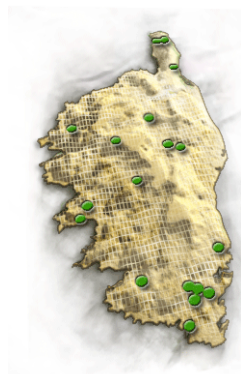
En France, il n'est bien représenté actuellement que dans les 2/3 sud du pays (jusqu'au sud de la Loire), et régresse, mais moins rapidement semble-t-il que dans les pays voisins.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur et dans le Languedoc-Roussillon, les populations sont encore bien présentes, malgré la pression humaine de plus en plus forte sur leurs habitats (incendie, exploitation forestière, aménagement foncier, etc.).

En Corse, une cartographie provisoire fait état d'une répartition sur toute l'île, plutôt en basse et moyenne altitude (sous les 1000 m).



Carte : OPIE, P.Dupont et P. Zagatti



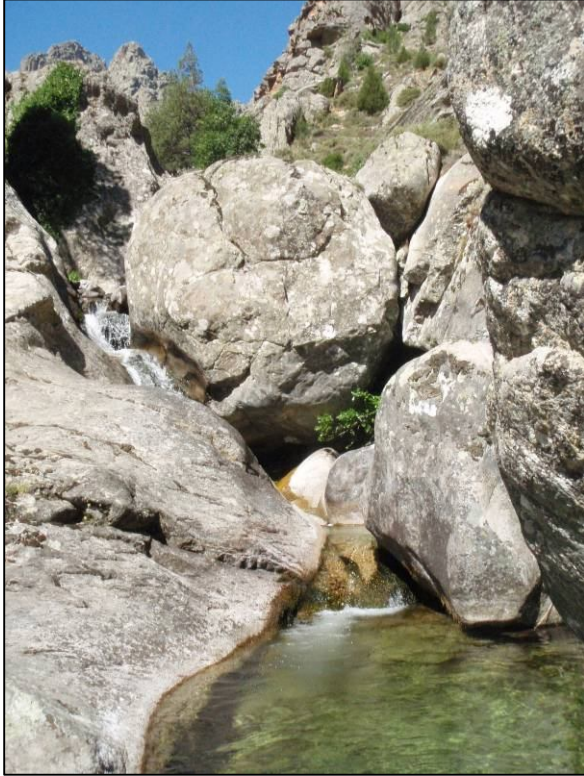
Carte : site Internet OCJC

Description de l'espèce

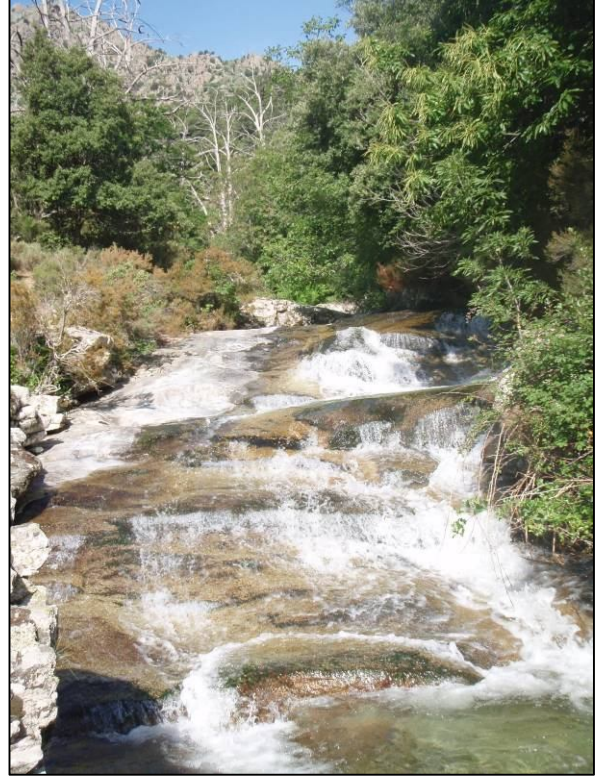
C'est l'une des plus grandes espèces de Coléoptère de France : de forme allongée, elle mesure 24-53 mm ; elle est de couleur brun-noir, avec des antennes et des pattes noires. Les antennes du mâle sont deux fois plus longues que le corps, et celles de la femelle sont aussi longues que le corps.

Les espèces les plus proches morphologiquement (*C. miles*, *C. velutinus*) ne sont pas connues de Corse.

La Ruda n'est pas, dans son ensemble, très favorable aux amphibiens (débit important). Mais en fin de saison, quelques vasques ou « bras morts » offrent des possibilités, ainsi que l'ont confirmées les quelques données de discoglosses trouvés sur ce cours d'eau (Discoglosse corse et sarde). Il en va de même pour la petite portion de Golo prospectée (cf. carte 13C). En rive droite de ce fleuve (cf. carte 13D), le ruisseau du ravin de Laiola était partiellement souterrain, mais une des zones en eau abritait du Discoglosse et de l'Euprocte.



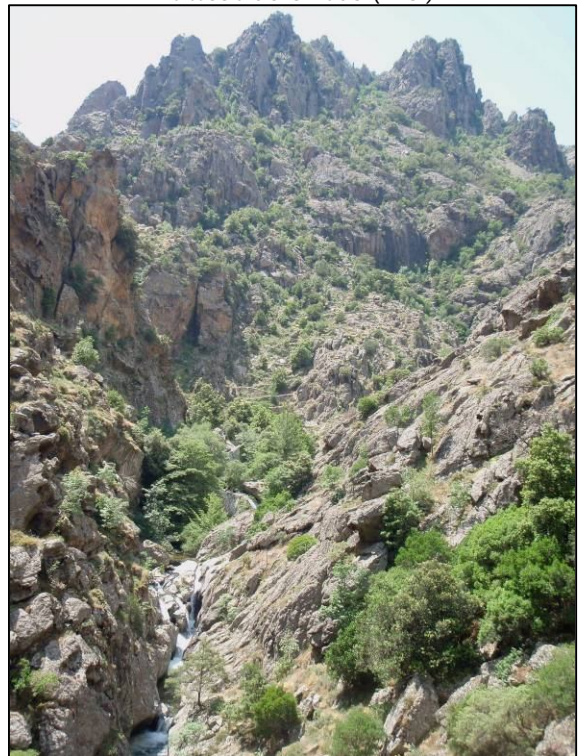
Ruisseau de la Ruda (Amont)



Ruisseau de la Ruda (Aval)



Vasque en arrière du Golo



Ravin de Laiola

Biologie et Ecologie

Cycles biologiques :

Cet insecte fait partie des espèces saproxyliques c'est-à-dire des espèces inféodées à la dégradation du bois. Crépusculaire et nocturne, il se développe sur les chênes surtout, lorsque ceux-ci sont dépérissants ou morts sur pieds. Il peut néanmoins être trouvé sur de nombreuses autres essences (orme, charme, bouleau, châtaignier, frêne, noyer, etc.). Les larves minent le bois par des galeries larges et sinueuses. Le développement larvaire peut durer plusieurs années. La nymphose a lieu dans le bois. L'imago (adulte) éclot en automne et hiverne dans la logette. Caractéristiques, les trous d'émergence des adultes sont grands et de forme ovale.

La participation de cette espèce dans la dégradation du bois et de sa reconversion dans la minéralisation de la matière organique, confère au Grand Capricorne un rôle écologique important.

Habitats :

Il fréquente tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers aux arbres isolés (parcs urbains, alignement de bord de route).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

C. cerdo peut être présent en Corse du littoral aux zones d'altitudes, avec plusieurs observations à des altitudes moyennes (vallée du Fangu, entre autres). Sans être rarissime, l'espèce ne s'observe pas couramment en Corse.

Elle est toutefois mentionnée dans 14 sites Natura 2000 sur l'île, dont 5 considérés comme « importants pour cette espèce » :

- FR9400588 : SUBERAIE DE CECCIA/PORTO-VECCHIO
- FR9400598 : MASSIF DU TENDA ET FORET DE STELLA
- FR9400611 : MASSIF DU RENOSO
- FR9402001 : CAMPOMORO-SENETOSA
- FR9402004 : CHENAIE VERTE ET JUNIPERAIE DE LA TARTAGINE

L'évolution de ses populations n'est pas connue en Corse.

D'une manière générale, il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis au moins 50 ans du fait de l'enrésinement systématique des forêts en France et dans le sud du massif central notamment, mais elle n'est pas encore menacée de disparition.

Les grands capricornes sont plus ou moins visibles chaque année, avec des effectifs variables mais globalement faibles. Ainsi, sans suivi approfondi sur chaque station, il est très difficile de se prononcer sur l'importance et l'évolution de ses populations. La permanence de la surface forestière disponible est un facteur de stabilité important sur du long terme.

Menaces potentielles

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne (plantation des conifères non consommés par les larves, ramassage de bois morts et enlèvement des arbres morts sur pied) enlevant les vieux arbres et réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

La disparition des vieux arbres entraîne la raréfaction de cette espèce.

L'isolement des forêts par de vastes cultures pourrait également limiter les échanges entre populations et affaiblir les plus petites.

Localisation sur le site

Sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, partie Corscia, le Grand Capricorne est présent dans la chênaie verte bordant le ruisseau de Ruda en amont de Ponte Sottano. Des indices caractéristiques comme les loges de sorties d'adultes nymphosés et des galeries ovales de 1.5 cm de diamètre ont pu être observées sur certains arbres sénescents lors des prospections. La grande majorité des loges trouvées se situaient sur des arbres dépérissants (30 à 70 % de l'arbre était mort). Aucune loge n'a été repérée sur des arbres totalement morts sur pieds ou à terre.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Dans son ensemble, la petite forêt de chêne vert de Corscia semble favorable au Grand capricorne. La qualité de cet habitat est variable : certaines parcelles arborent de nombreux vieux chênes dépérissants

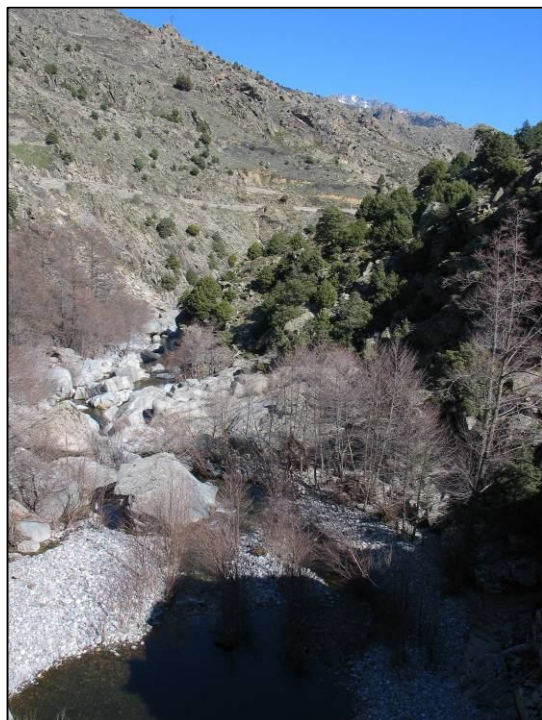
La prospection des affluents du ruisseau de Prunicia (cf. carte 13D) a été la plus précoce (début mai) ; il est donc difficile de tirer des conclusions de la quasi absence de discoglosses dans cette zone, puisque seule une ponte a été découverte. L'Euprocte y est toutefois bien présent voir abondant localement. Dans sa partie aval, le ruisseau de Prunicia abritait quelques stations à Discoglosse. Toutefois, les têtards étaient relativement peu nombreux et assez éparpillés. Cette prospection ayant quant à elle, été assez tardive (fin juillet), on peut supposer qu'il s'agit de têtards provenant de pontes situées à l'origine en amont et emportées par la suite dans le courant vers l'aval.



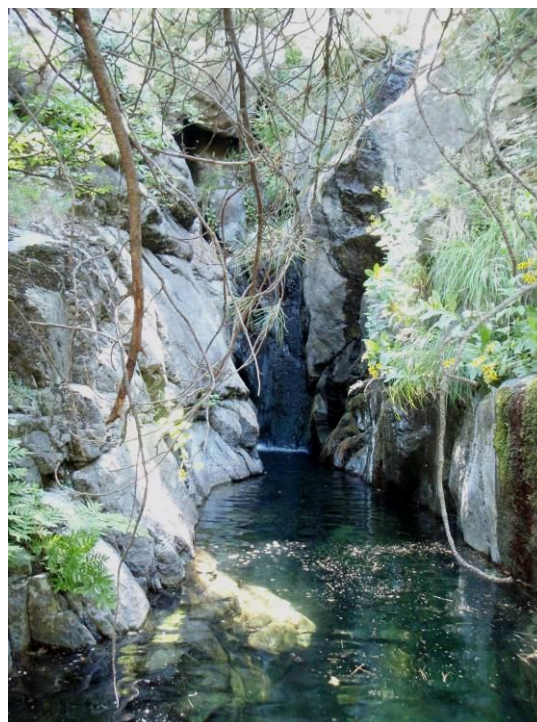
Affluent du ruisseau du Prunicia (amont)



Affluent du ruisseau du Prunicia (amont)



Ruisseau du Prunicia (aval)



Ruisseau du Prunicia (aval)

alors que d'autres (ayant subi) ne présentent qu'une toute jeune futaie (voir dans certain secteur un taillis) de chêne vert (trop jeune pour être exploitée par cet insecte).

Mesures de gestion conservatoire

Mesures de gestion conservatoire

Chez les insectes saproxylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 4 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Les mesures ne concerneront donc que les larves.

- Les mesures correctives se limitent à maintenir présent l'habitat de cette espèce sur le site, à savoir les souches et les vieux chênes dépérissant. Il faut donc veiller à ne pas enlever systématiquement ces arbres, notamment lorsqu'ils n'entravent pas le passage de véhicules ou qu'ils ne représentent pas un danger direct pour les promeneurs. Couper les arbres à une hauteur d'environ un mètre, pour obtenir des souches hautes.

- La création de "zones refuge" où l'on laisserait pourrir sur place une majorité des arbres morts (type réserves biologiques intégrales ou dirigées de l'ONF) serait une mesure minimale relativement facile à mettre en place en Corse.

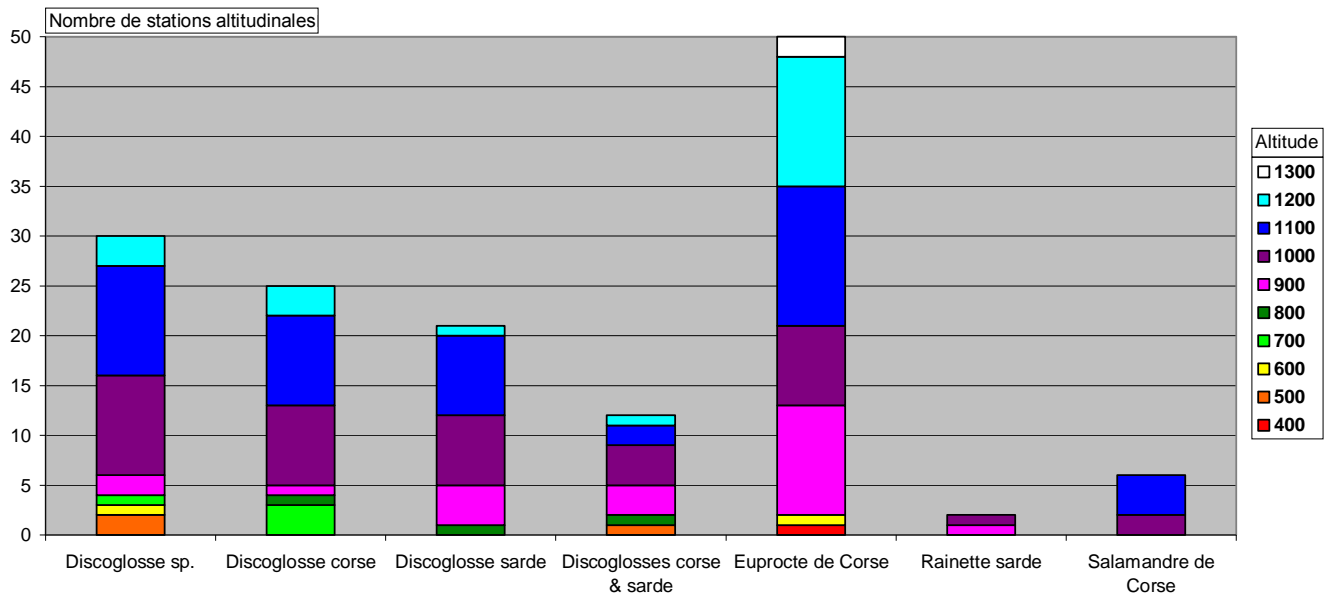
- Améliorer les connaissances et suivre les populations.

- Il faut aussi limiter voire stopper les plantations de conifères et favoriser les espèces de feuillus : le Chêne blanc, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation et le faible entretien des habitats forestier sont valables pour l'ensemble de la communauté saproxylique qui pourra ainsi consolider ses effectifs.

Répartition altitudinale des espèces d'amphibiens observées sur le site de Corscia



Graphique n° 3 : Répartition par tranche altitudinale de 100 m des Amphibiens observés sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia

Le Graphique n°3 représente la répartition altitudinale par tranche de 100 m sur le site de Corscia. Cette dernière est cohérente avec la répartition altitudinale connue en Corse pour ces espèces, mais présente des particularités propres au site étudié : certaines tranches altitudinales ne présentant pas les habitats favorables pour toutes les espèces étudiées. Les répartitions altitudinales du *Discoglosse corse* et du *Discoglosse sarde*, sur le site de Corscia, s'entremêlent : en effet, on retrouve ces deux espèces aux mêmes altitudes et dans une proportion assez semblable. La *Rainette sarde* et la *Salamandre de Corse* ont été observées autour des 1000 m d'altitude et l'*Euprocte de Corse* est surtout présent au-dessus de 900 m d'altitude jusqu'à 1300 m.

III.6.3.3. Synthèse batracologique du site

Les deux espèces de **Discoglosses** semblent être en syntopie sur le site étudié. Elles sont bien présentes dans la majorité des cours d'eau, de même que l'**Euprocte de Corse**. La **Salamandre de Corse** a été ponctuellement observée (larves) dans les ruisseaux bordant les bergeries de Liccioghia (cf. carte 13A) ainsi que sous la fontaine de Gradia (cf. carte 13B). De la **Rainette sarde** a été découverte autour des 1000 mètres d'altitude dans des vasques bordant la Ruda.

L'intérêt batracologique de la partie Corscia du site Natura 2000 du Massif du Cinto est indéniable : 5 espèces d'amphibiens présentes sur les 7 existantes en Corse, la syntopie des 2 *Discoglosses* et une station altitudinale de *Rainette sarde*.

II. ANNEXES DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

II.1. SIGLES

AAPNRC	Association des amis du parc naturel régional de Corse
ATC	Agence du tourisme de la Corse
CAF	Club alpin français
CBNC	Conservatoire botanique national Corse
CG	Conseil général
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CTC	Collectivité territoriale de Corse
DDAF	Direction départementale
DDE	Direction départementale de l'équipement
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
FCPPMA	Fédération Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
FFME	Fédération française de la montagne et de l'escalade
ODARC	Office du développement agricole et rural de la Corse
OEC	Office de l'environnement de Corse
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office national des forêts
PNRC	Parc naturel régional de Corse
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

III.6.4. INSECTES

Trois insectes d'intérêt communautaire apparaissent dans le Formulaire Standard des Données sur l'ensemble du site d'intérêt communautaire « Massif montagneux du Cinto » : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le porte-queue de Corse (*Papilio Hospiton*) et la Rosalie alpine (*Rosalia alpina*). En ce qui concerne ce DOCOB « Massif du Cinto, partie Corscia », il n'existe aucun habitat boisé d'altitude (au-dessus de 1200 m environ) susceptible de convenir à la Rosalie alpine (pour les 2 autres espèces cf. Annexe dans le document tiré à part pour la fiche espèce complète).

➤ **Porte-queue de Corse : *Papilio hospiton* Code Natura 2000 : 1055**

Endémique de la Corse et de la Sardaigne le Porte-queue de Corse peut être confondu avec son cousin le Machaon (*Papilio machaon*) qui, pour sa part, est commun dans toute la France. Ce papillon est **protégé nationalement** et inscrit aux **annexes II et IV** de la Directive Habitats. Il occupe des milieux allant du niveau de la mer jusqu'à 2000 m d'altitude avec une variation de **plante hôte**. En effet, à basse altitude il utilise préférentiellement la



Porte-Queue de Corse

grande férule (*Ferula communis*) alors qu'en montagne on le trouve plutôt sur **la rue corse** (*Ruta corsica*).

➤ **Grand capricorne : *Cerambyx cerdo* Code Natura 2000 : 1088**

Le grand capricorne est l'un des plus grands coléoptères de France avec une longueur pouvant atteindre plus de 5 cm. **Protégé au niveau national** et inscrit aux **annexes II et IV** de la Directive Habitats, malgré une large répartition en France ces effectifs restent faibles et **localisés en Corse**. Le grand capricorne est une **espèce saproxylique**, c'est-à-dire qu'il est inféodé à la décomposition des arbres. C'est pourquoi, il est présent principalement sur des **vieux chênes dépérissants** ou morts sur pied.



Grand Capricorne

II.2. QUESTIONNAIRE TYPE DES CONSULTATIONS

Le questionnaire qui suit est un document type des questions qui ont été posées aux personnes et organismes contactés ; il a été adapté à chaque interlocuteur en fonction de son domaine de compétence et des sujets le concernant. Une carte de localisation du site Natura 2000 et de ses contours a aussi été fournies aux interlocuteurs afin qu'ils puissent resituer la zone étudiée.

Entretien pour le DOCOB « Massif du Cinto, Partie Corscia »

Personne consultée :

Structure :

Fonction :

Date :

1^{ère} PARTIE : CONNAISSANCES GENERALES

- 1) Connaissez-vous l'ensemble du site (cf. Carte) ? Si non, quelles parties ?
- 2) Quelles sont les problématiques du site vous concernant directement ?
- 3) Quels sont les usages liés à ces problématiques ?
- 4) Connaissez-vous d'autres usagers ?
- 5) Quelles sont vos relations avec ces usagers ? Sont-ils une gêne dans vos pratiques ?
- 6) Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs...) ?
- 7) Qui, d'après vous, connaît le mieux le site du point de vue des richesses naturelles du site ?
- 8) Et qui du point de vue des loisirs que l'on y pratique ?
- 9) Et qui du point de vue des activités professionnelles ?
- 10) Pourriez-vous nous lister les documents, qui à votre connaissance, concernent le site ?
(POS, études, articles de presse, documents cadre, conventions, contrat de rivière...)

2^{ème} PARTIE : HABITATS ET ESPECES, ECHANGES ET VALIDATION DE DONNEES

(naturalistes, fédération de chasse, associations, communes...)

- 11) Que représente le site pour vous ?
- 12) Le paysage du site représente-t-il une valeur patrimoniale forte ? Si oui, sur quels éléments en particulier ?
- 13) Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du site et des ses alentours du point de vue floristique, faunistiques, ornithologique... ?
- 14) Quelles seraient, selon vous, les zones du site qui nécessiteraient des investigations ou inventaires supplémentaires ? Dans quel but ?
- 15) Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?
- 16) A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?
- 17) Connaissez-vous des projets d'aménagement, programme de gestion ou convention d'usages sur le site ou à proximité ?
- 18) Lesquels seraient susceptibles de nuire aux espèces ou aux habitats ?

III.6.4.1. Le Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*)

III.6.4.1.1. Éléments et observations concernant les plantes-hôtes et le papillon sur le site Natura 2000

Les cartes n°14A, 14B et 14C (ci-après) localisent les habitats favorables pour le Porte-queue de Corse ainsi que les contacts avec l'espèce.

➤ Plantes-hôtes :

Sur l'ensemble du site, des stations importantes de Férule commune (*Ferula communis*) ont été répertoriées. C'est la plante-hôte la plus communément admise, elle correspond à la plante nourricière dominante de la chenille à basse altitude (de 0 à 1200 m). De vastes secteurs sur le site, compris entre 500 et 900 m d'altitude, accueillent la Férule commune. Au-delà et jusqu'à 1200 m, celle-ci est plus rare.

De la Rue corse (*Ruta corsica*) et du Panais à larges feuilles (*Pastinaca latifolia*) ont également été trouvées sur le site entre 1000 et 1300 m d'altitude (pour le détail cf. Annexe dans document tiré à part).

TABLEAU XII : LES PLANTES-HOTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES DU PORTE-QUEUE DE CORSE SUR LE SITE			
Espèce	Altitude moyenne connue	Période de végétation	Présence sur le site et commentaires
<u>Espèces principales</u>			
<i>Ferula communis</i>	0-1200	mai-juin	Rudérale, pousse souvent sur les zones pâturées ou parcourues par le feu. Abondante sur le site entre 500 et 900 mètres d'altitude. Quelques pieds épars sont présents sur de plus hautes altitudes.
<i>Peucedanum paniculatum</i>	500-1000	juin-septembre	Fréquente des milieux semblables à la Férule mais plus haut en altitude. Beaucoup de milieux peuvent potentiellement l'accueillir sur le site. Non observé lors des prospections.
<i>Ruta corsica</i>	1000-1900	juin-juillet (aout)	Se rencontre sur cailloutis et graviers de bord de torrents. Peu présente sur l'ensemble du site (1 seule station trouvée) et localisée près des ruisseaux.
<u>Espèces secondaires</u>			
<i>Laserpitium halleri cynapiifolium</i>	900-2300	juin-juillet	Rupicole et souvent disséminé dans le milieu. Potentiellement présente sur le site. Non observé lors de nos prospections.
<i>Pastinaca latifolia</i>	0-800	juin-aout	Fréquente les ripisylves et friches humides. Peu présente sur le site et semble être localisée près des ruisseaux sur les mêmes milieux que la Rue corse.
<i>Pastinaca divaricata</i>	0-1200	juin-juillet	Occupe des milieux assez proches de ceux de la Rue Corse, ripisylves... Non observé lors de nos prospections.

3^{ème} PARTIE : USAGES EN GENERAL

Pour tous

- 19) Quels sont les loisirs de plein air pratiqués sur le site ?
- 20) Comment jugez-vous le niveau de fréquentation sur la zone d'étude (occasionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?
- 21) Quelle est l'évolution de la fréquentation ?
- 22) Les promeneurs (visiteurs) sont-ils satisfaits ?
- 23) Y a-t-il des zones plus fréquentées que d'autres à l'échelle du site ?
- 24) Y a-t-il des gîtes d'étape, chambres d'hôte, camping sur le site ou à proximité ?
- 25) A-t-on constaté une évolution de ces activités ?
- 26) Pensez-vous que cette fréquentation peut influencer la fragilité de cet espace ? Où plus particulièrement ?
- 27) Est ce que le site constitue un atout touristique ? Pensez-vous développer le tourisme vert sur le site ? Par quel moyen ?
- 28) Avez-vous connaissance de projets de développement touristique ?
- 29) Possédez-vous des informations sur d'éventuels conflits d'usages sur le site ?

3^{ème} PARTIE : SUPPLEMENT : USAGES SPECIFIQUES

La chasse (fédération de chasse, DDAF, CA, communes, ADASEA):

- 30) Approximativement, combien de chasseurs fréquentent régulièrement le site ?
- 31) Y a-t-il des dégâts occasionnés par des animaux (sangliers ou autres) qui obligent la mise en place de battues ?
- 32) Quelles sont les espèces chassées sur le site ?
- 33) Y a-t-il des espèces particulières au site ?
- 34) Y a-t-il des cultures à gibier ? Si, oui, où ? et quelles sont les semences utilisées ?
- 35) Y a-t-il des lâchers de gibier ? Si, oui, où ? et quelles sont les espèces utilisées ?
- 36) Y a-t-il des réserves de chasse ? des chasses privées ?
- 37) Y a-t-il des activités (dérangeantes) qui sont incompatibles à la pratique de la chasse ? Si oui, lesquelles ? Dans quel secteur ?
- 38) Pensez-vous que la chasse peut influencer la fragilité de cet espace ?
- 39) Quels sont vos projets pour le site en matière de chasse ?
- 40) Rencontrez-vous des oppositions à l'activité cynégétique ?

La pêche (FDC, DDAF, SIARCA, SMEAGSVC, DREDF-GEH, CRCK, communes)

- 41) Approximativement, combien de pêcheurs fréquentent régulièrement le site ?
- 42) Quelle est l'évolution probable de ce nombre dans les années à venir ?
- 43) Quelles sont les espèces pêchées sur le site ?
- 44) Y a-t-il des lâchers de poissons ? Si, oui, où ? Avec quelles espèces ?
- 45) Y a-t-il des réserves de pêche ? Des pêches privées ?
- 46) Existe-t-il des conventions ou des documents de planification liés à la pêche et/ou aux autres usages sur la rivière ?
- 47) Y a-t-il des activités (dérangeantes) qui sont incompatibles à la pratique de la pêche ? Si oui, lesquelles ? Où précisément ?
- 48) Pensez-vous que la pêche peut influencer la fragilité de cet espace ?
- 49) Quelles sont vos interventions sur le site ?
- 50) Quels sont vos projets pour le site en matière de pêche ?
- 51) Rencontrez-vous des oppositions à l'activité de pêche ?

➤ **Porte-queue de Corse** :

Imagos : Tous les individus ont été observés dans des milieux ouverts, de type landes oroméditerranéennes ou bas maquis.

- 4 individus ont été aperçus fin avril sur la station de férule en rive gauche du Golo (entre 500 et 600 m d'altitude), où ils butinaient le romarin. L'individu capturé après avoir été relâché s'est envolé vers le haut de la pente. (cf. carte 14B)

- Au moins 4 individus en même temps ont été vus fin mai à 1200 m d'altitude dans une lande située sur un sommet rocheux où le Genêt de Salzman et l'Anthyllide d'Hermann étaient dominants. Aucune plante hôte étaient présentes, les papillons semblaient se regrouper au niveau de ce sommet rocheux (comportement de Hill-topping, grande fugacité des adultes). (cf.



Imagos de Porte-queue de Corse

- 1 individu aux ailes très abimées a été observé à la mi-juin dans une lande de type oroméditerranéenne à environ 1000 m d'altitude, où quelques pieds de Férule étaient présents. (cf. carte 14B)

Chenille :

❖ **Nous avons comptabilisé 28 chenilles le 30 et 31 mai sur la Férule (de 1 cm à 4 cm de longueur), pour un examen d'environ 350 pieds. La localisation des chenilles observées sur le site est présentée sur les cartes, 14A, 14B, 14C.**

Dans 85 % des cas, il n'a été trouvé qu'une chenille par pied. Dans 15 % des cas, deux chenilles ont été notées (stades de développement variables).

A la fin mai, la Férule est globalement en fin de vie : les pieds exposés au soleil jaunissent et sèchent rapidement, devenant peu consommables. Les chenilles se trouvent alors toujours sur la partie verte restante mais il est néanmoins possible qu'une partie des chenilles dénombrées, celles de petite taille (1 cm), ne puissent pas finir leur cycle lorsqu'elles sont sur des pieds de férule en fin de vie.



Chenille du Porte-queue de Corse sur la Férule

L'agriculture (chambre d'agriculture, ADASEA, communes, SMEAGSVC)

- 52) Quelles sont les pratiques agricoles les plus courantes sur le site et à proximité ?
- 53) Quel est le nombre d'agriculteurs concernés par l'actuel périmètre ?
- 54) Quelle est la taille des exploitations ?
- 55) Quel est l'âge moyen des exploitants ? Y a-t-il des repreneurs ?
- 56) Y a-t-il des contrats particuliers sur le secteur ? Sur quels secteurs en particulier ?
- 57) Comment a évolué l'agriculture sur le site et plus éventuellement par secteur ?
- 58) Comment ce phénomène se traduit-il sur le milieu (abandon, fermeture...) ?
- 59) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les agriculteurs ?
- 60) Les agriculteurs, ont-ils été informés de la réalisation du DOCOB ? (mairie, presse...)
- 61) Jusqu'où et comment sont-ils prêts à s'investir dans la démarche ?

La sylviculture et les usages de la forêt (CRPF, URPF (SPFSC), communes, DDAF)

- 62) Quels sont les principaux produits forestiers issus de ces boisements ? (volumes, qualité...)
- 63) Quelle est la taille moyenne des propriétés forestières dans le périmètre ?
- 64) Avez-vous une idée du nombre de propriétaires concernés par le périmètre actuel ?
- 65) Quels sont les propriétaires, les plus importants en superficie, concernés par le site ? Où se situent-ils ? Coordonnées ?
- 66) Certains propriétaires sont-ils regroupés ? Si oui, pour quelles raisons ? (vente des bois, gestion, infrastructures...)
- 67) Quels sont les principaux types de peuplement forestier dans le périmètre du site ? (régime, structure, superficies...)
- 68) Y a-t-il eu des plantations ? Si oui, de quelles essences ? Où ?
- 69) Quels sont les travaux sylvicoles pratiqués ? Le gibier occasionne-t-il des dégâts ? Des plans de chasse sont-ils établis en conséquence ? Quelle pression de chasse serait nécessaire ?
- 70) Quels sont le rythme, la nature et la superficie des coupes ? Comment sont sortis les bois ?
- 71) Quels sont les secteurs pourvus des infrastructures nécessaires ? (pistes, place de dépôt, place de retournement)
- 72) Savez-vous combien d'exploitants forestiers travaillent sur le site ? Quels sont les plus importants ?
- 73) Comment ont évolué les pratiques sylvicoles sur le site au cours du temps ? Quelles sont les principales étapes historiques ?
- 74) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les gestionnaires ?

4^{ème} PARTIE : ASPECTS ECONOMIQUES

La population locale : (communes, ADASEA, CA)

- 75) Quelle est la population totale de votre commune et avez-vous une évaluation du nombre approximatif d'habitants de votre commune résidant sur le site ?
- 76) Quelles sont, de façon générale, les activités de ces habitants au niveau professionnel ? des loisirs ?
- 77) Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué en terme de population et d'activités ?
- 78) Selon vous comment se fait ressentir sur le site la proximité des villages ?
- 79) Quels sont pour vous les problèmes économiques prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?
- 80) Quelles sont vos priorités en terme de développement économique ?
- 81) Quelles sont les actions menées pour le maintien de l'activité agricole ? forestière ? touristique ? de loisir ? autre ?
- 82) Avez-vous des projets environnementaux ou de développement touristique ? (sentier de découverte...)
- 83) Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?

Le cas le plus « extrême » a été celui d'une chenille découverte sur un pied frêle de fêrulle à 10 cm à peine de la chaussée goudronnée ! (cf. Photo ci-contre)



Fêrulle jaunissant



Chenille de Papilio hospiton sur le bord de route

Malgré la mortalité larvaire impossible à estimer (le parasitisme est important par les hyménoptères Ichneumonides, et des diptères), nos résultats de prospections donnent environ 8 % des pieds de fêrulle colonisés par le porte-queue de Corse. Cela laisse à penser que les densités sont plutôt bonnes et que cette espèce est bien représentée localement sur ses stations de fêrulle entre 500 et 600 mètres d'altitude.

❖ **Nous avons comptabilisé 18 chenilles le 16 et 17 juillet (de 3 à 4.5 cm de longueur) pour un examen d'environ 100 pieds de rue et de panais. (cf. carte n° 13A)**



Chenille de Porte-queue de Corse sur la Rue Corse

Les chenilles se cachent au centre des touffes de Rue corse, sans forcément choisir les plus épaisses. Sur le Panais toutes les chenilles observées se situaient sur les tiges (bien visibles).

Sur le site, les stations de Rue corse et de Panais ont été observées seulement le long de la Ruda. Cependant, 18% des pieds de rue et de panais sont colonisés par les chenilles sur ce seul petit secteur. Ainsi, malgré une surface réduite sur l'ensemble du site, les stations de Rue corse et de Panais ont une grande importance pour les chenilles de *Papilio hospiton*.

III.6.4.1.2. Résultats des prospections

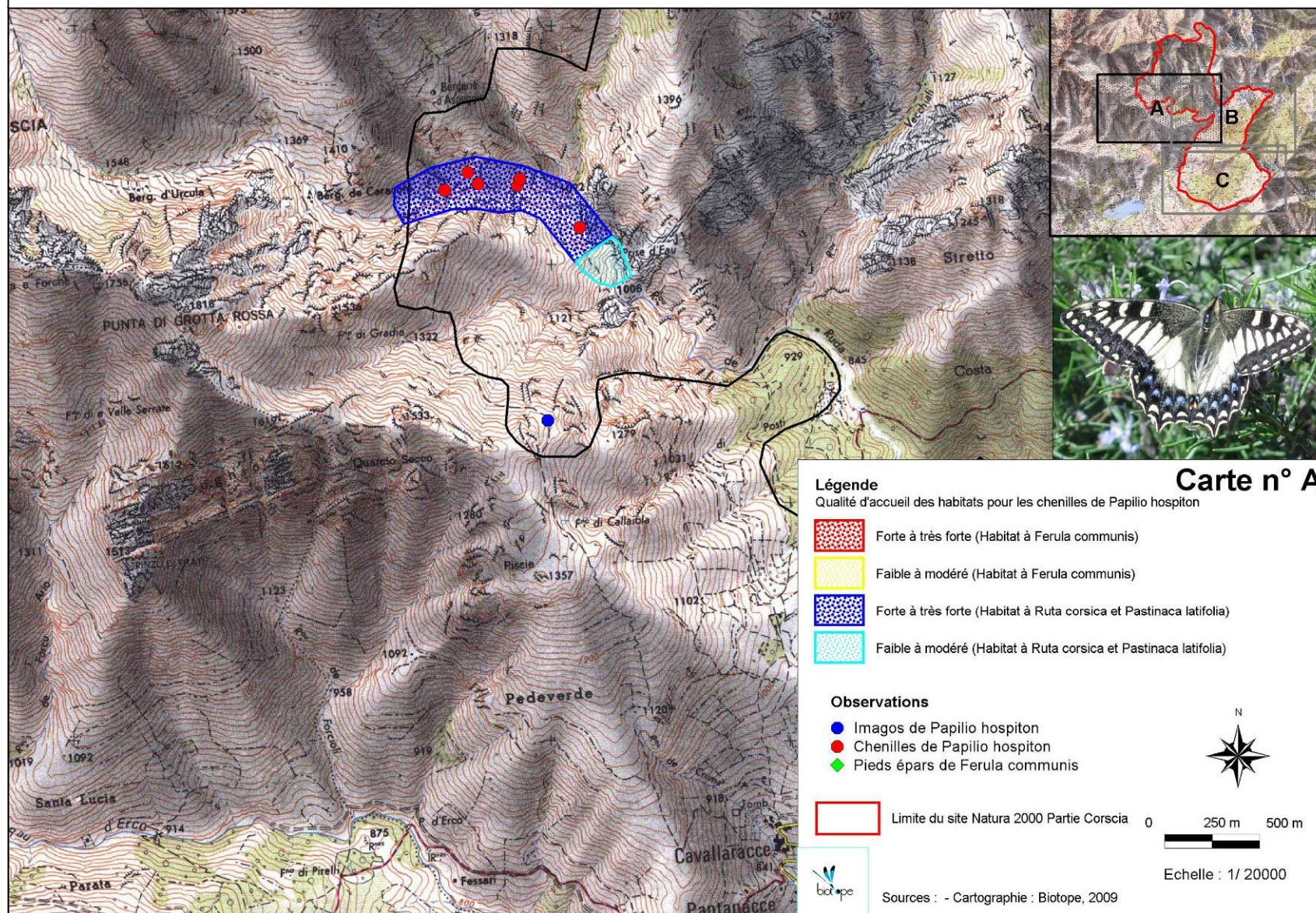
Les cartes n°14A, 14B et 14C localisent les habitats favorables pour le Porte-queue de Corse ainsi que les contacts avec l'espèce.

- 84) Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?

5 ^{ème} PARTIE : ECHANGE FINAL D'OPINION

- 85) Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils : Scientifique ? Naturaliste ? Economique ? Culturel ?
- 86) Comment, d'après vous, peut-on concilier préservation de l'environnement et développement économique ?
- 87) Quelles sont vos idées qui, à votre avis, seront retenues de toute évidence en comité de pilotage ? Pourquoi ?
- 88) Lesquelles seront, en revanche, les plus difficiles à négocier ?
- 89) Comptez-vous participer aux ateliers thématiques d'élaboration du DOCOB ? Si oui, sur quel thème préférentiellement ?
- 90) Quels sont les autres interlocuteurs indispensables à un échange contradictoire sur un tel sujet ?
- 91) Etes-vous prêts à mener une politique de développement durable impliquant la conciliation entre environnement et développement économique ?
- 92) Comment souhaitez-vous vous y investir ?
- 93) En conclusion, que voudriez-vous que Natura 2000 puisse (vous) apporter ?
- 94) Quelle serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?
- 95) Souhaitez-vous aborder un autre sujet ?
-

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 14A : Zoom des Habitats favorable au Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*) sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

II.3. ARRETES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE CORSCIA

II.3.1. ARRETE MUNICIPAL CONCERNANT LA CUEILLANTE DE CERTAINES ESPECES VEGETALES

ARRETE MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

Arrêté portant sur l'interdiction de la cueillette de plantes endémiques

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-1

ARRETE

Article 1 : La cueillette de plantes endémiques est formellement interdite sur le territoire de la commune de Corscia. L' IMMORTELLE – LE ROMARIN – LE LAVANDIN ETC.....

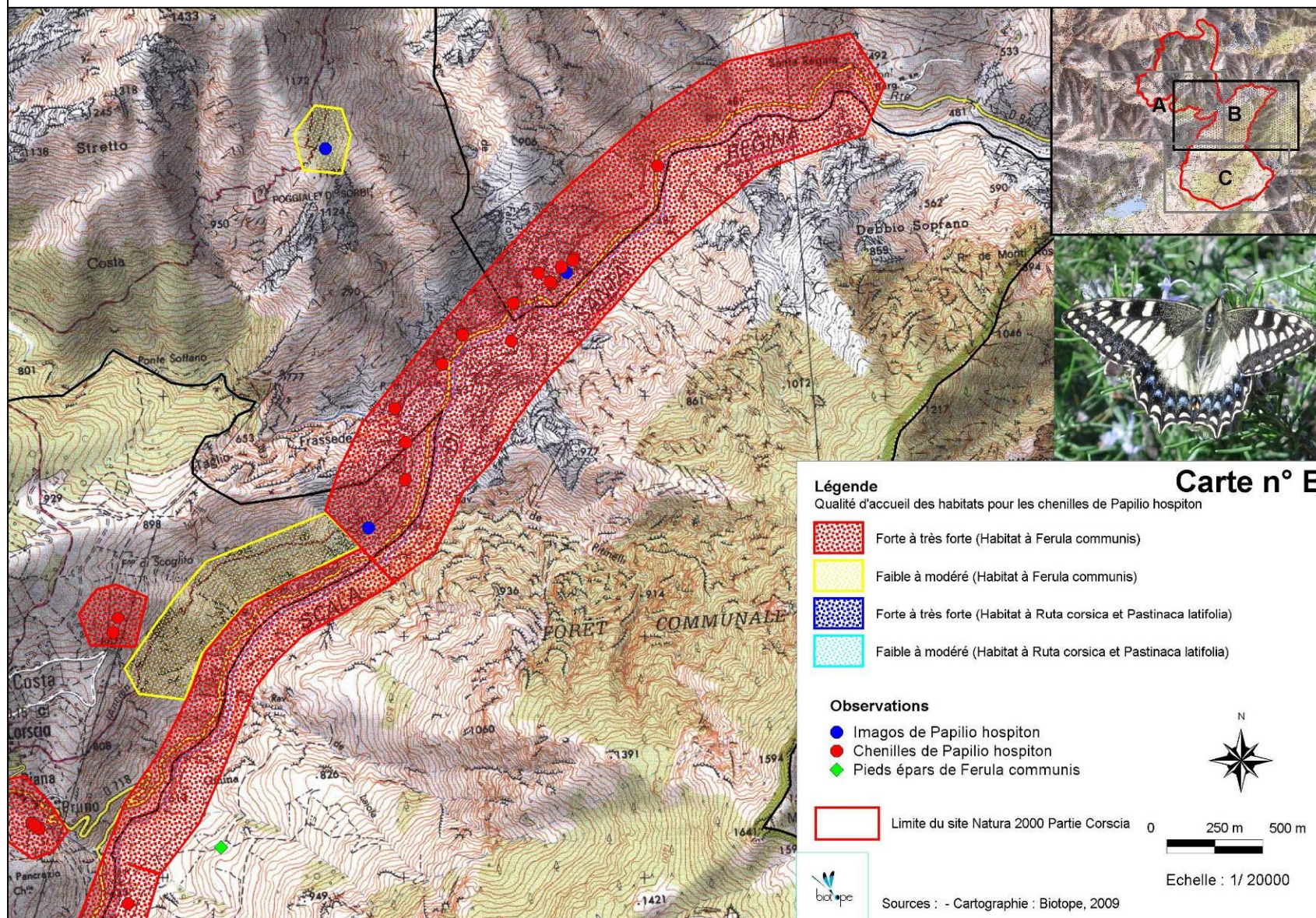
Article 2 : Les infractions au présent arrêté pourront faire l'objet de poursuites.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 30 juin 2008

LE MAIRE
COSTA M-J



SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 14B : Zoom des Habitats favorable au Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*) sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

II.3.2. ARRETE MUNICIPAL CONCERNANT LES DECHARGES SAUVAGES

ARRETE MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

13 OCT. 2008

Arrêté portant sur décharge interdite

Le Maire,

Vu l'article L.2212-1 du code des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir du Maire en matière de police municipale et rurale,

Vu l'article L.2212-1 du même code concernant la police des rues et places.

ARRETE

Article 1 : Décharge formellement interdite

Article 2 : Les infractions au présent arrêté pourront faire l'objet de poursuites.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet le 23 juin 2008

Sous-Préfecture de CORTE

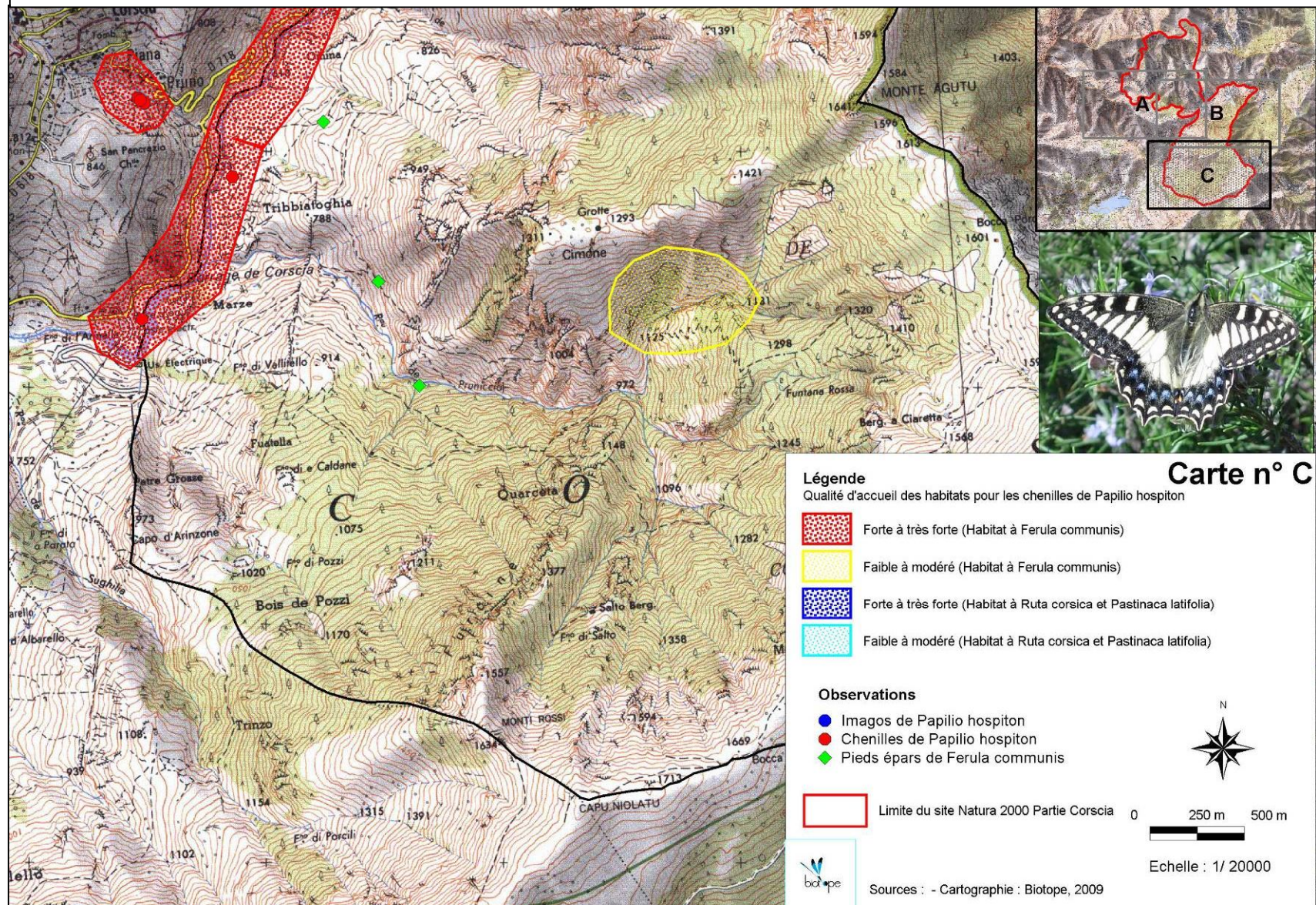
09 OCT. 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

LE MAIRE
COSTA MJ



SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 14C : Zoom des Habitats favorable au Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*) sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

III.6.4.2. Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

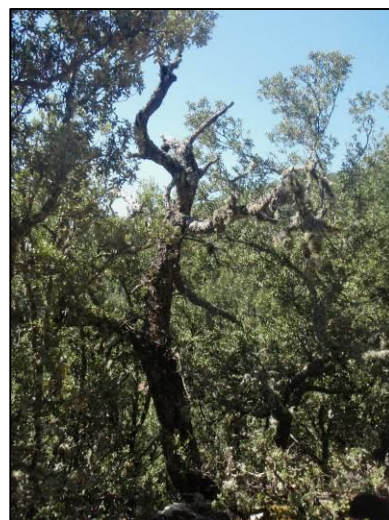
III.6.4.2.1. Le Grand capricorne sur le site Natura 2000

Cerambyx cerdo peut être présent en Corse du littoral aux zones d'altitudes, avec plusieurs observations à des altitudes moyennes (vallée du Fango, entre autres). Sans être rarissime, l'espèce ne s'observe pas couramment en Corse. Il est le seul du genre *Cerambyx* présent en Corse (sur les 4 espèces françaises).

Remarque : plusieurs autres cérambycides de grande taille existent en Corse : *Prinobius scutellaris*, assez rare, sur chênes liège et chênes verts ; *Aegosoma scabricornis*, surtout sur hêtres ; *Morimus asper*, surtout sur hêtre et conifères. Ils pourraient être présents au sein du site. Hormis pour les adultes, la distinction de chaque espèce à partir des loges est rarement certaine à 100 %.

Le Grand Capricorne est inféodé principalement aux chênes sénescents ou morts. Sur le site d'intérêt communautaire, une zone de chênaie verte est présente (100 ha environ). Aucune gestion particulière sur cette forêt n'est appliquée ; il s'agit essentiellement de parcelles privées, certaines sont encore exploitées et d'autres ne le sont plus.

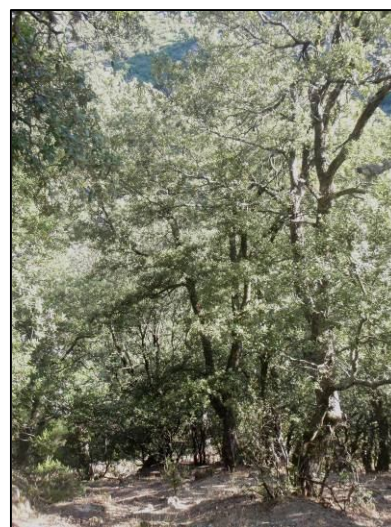
Dans son ensemble, la petite forêt de chêne vert de Corscia semble favorable au Grand capricorne. La qualité de cet habitat est variable : certaines parcelles arborent de nombreux chênes sénescents alors que d'autres (ayant subi des coupes récentes ne présentent qu'une toute jeune futaie (voir dans certain secteur un taillis) de chêne vert (trop jeune pour être exploitée par cet insecte). A terme, avec une gestion adaptée, cette chênaie pourrait devenir le type d'habitat idéal pour le Grand Capricorne.



Arbre sénescents de Chêne vert



Vieux chêne vert



Chênaie verte de Corscia

III.6.4.2.2. Résultats des prospections

La Carte n° 15 ci-après, localise les habitats favorables pour le Grand capricorne ainsi que les contacts avec l'espèce.



Sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, partie Corscia, le Grand Capricorne est présent dans la chênaie verte bordant le ruisseau de Ruda en amont de Ponte Sottano. Des indices caractéristiques comme les loges de sorties d'adultes nymphosés et des galeries ovales de 1.5 cm de diamètre (et plus) ont pu être observées sur certains arbres sénescents lors des prospections. La grande majorité des loges trouvées se situaient sur des arbres dépérissants (30 à 70 % de l'arbre était mort), cf. Tableau XIII. Aucune loge n'a été repérée sur des arbres totalement morts (sur pieds ou à terre).

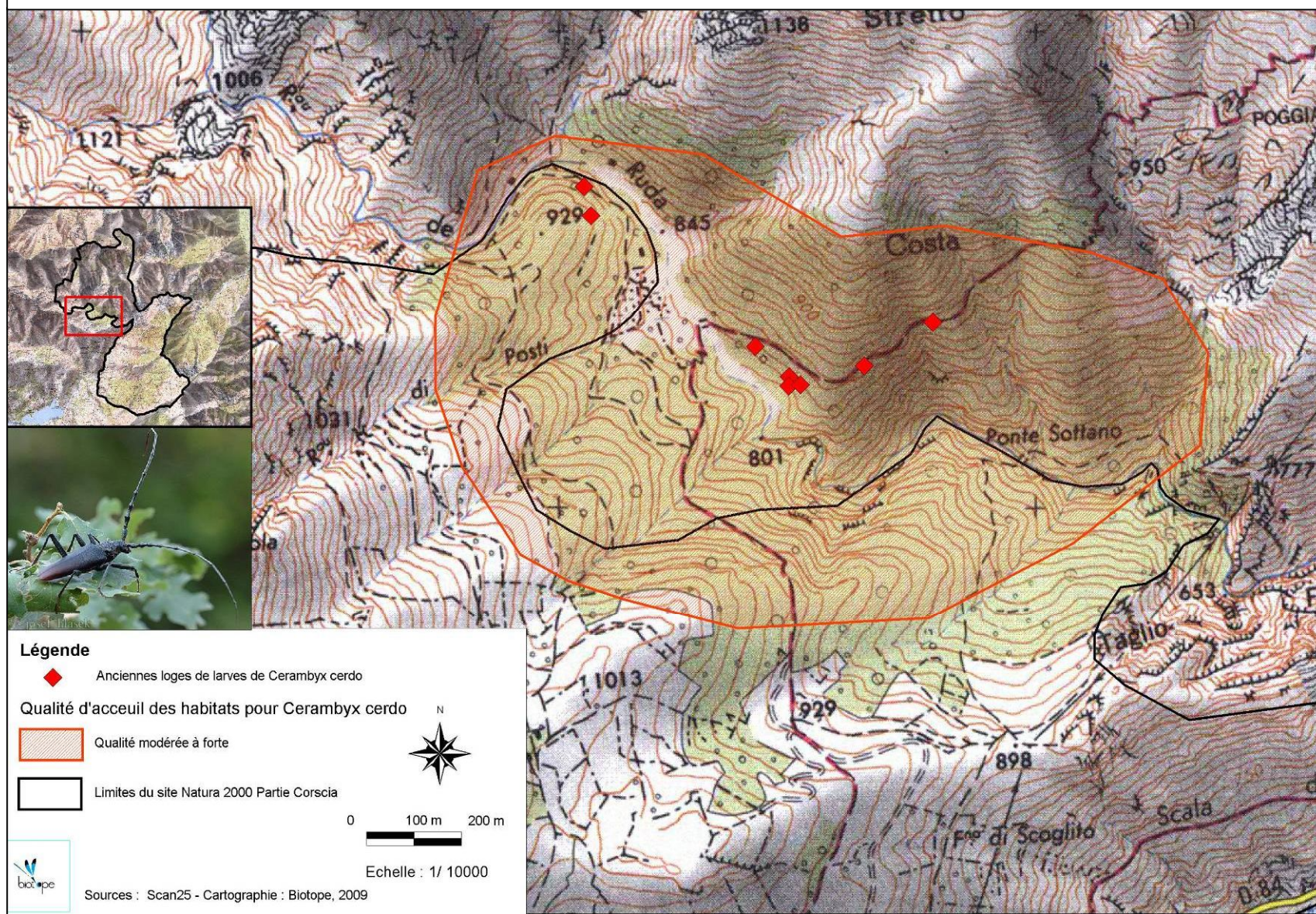
Ancienne loge de Grand capricorne

TABLEAU XIII : OBSERVATIONS DE GRAND CAPRICORNE (*CERAMBYX CERDO*) SUR LE SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU CINTO, PARTIE CORSCIA

Nb de loges	% de sénescence de l'arbre	Point	Observation	Altitude en m	Coordonnée GPS X	Coordonnée GPS Y
10aine	95%	27		891	552052.57	4230671.67
2	70%	28		901	552066.21	4230611.27
10aine	50%	29		835	552410.79	4230335.39
10aine	50%	30		850	552482.16	4230271.43
20aine	60%	30		850	552482.16	4230271.43
20aine	40%	31		831	552481.67	4230252.35
10aine	10%	31	Grosse branche morte	831	552481.67	4230252.35
10aine	30%	32	Grosse branche morte	833	552506.08	4230254.33
20aine	40%	32		833	552506.08	4230254.33
10aine	95%	33		842	552639.23	4230294.27
3	30%	33	Grosse branche morte	842	552639.23	4230294.27
1	20%	34	Grosse branche morte	842	552783.45	4230385.6

En résumé, sur la centaine d'hectares prospectés, environ 126 loges ont été trouvées sur 12 arbres (localisés en 8 stations distinctes) présentant de 10 à 95% de sénescence.

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 15 : Habitats favorables pour le Grand Capricorne sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

III.6.4.3. Synthèse entomologique du site

Les milieux ouverts présents sur le site sont très favorables à la présence des plantes hôtes du Porte-queue de Corse. Par conséquent cette espèce est bien représentée sur le site Natura 2000 et fait partie d'une des plus importantes stations de Porte-queue de Corse connues actuellement. La principale menace pesant sur cette espèce semble être la fermeture des milieux. Peu représentée en Corse (Andrei-Ruiz, 1997 ; Andrei-Ruiz, 2003), l'importante population de Porte-queue de Corse trouvée sur le site Natura 2000 constitue donc un intérêt écologique fort.

Le Grand capricorne, insecte saproxylophage inféodé aux chênes sénescents ou morts est présent sur la zone étudiée. De par sa faible représentativité sur le site, cette espèce constitue un intérêt écologique modéré à fort. La menace principale pesant sur le Grand capricorne serait une gestion forestière inappropriée de la chênaie verte (coupe à blanc, destruction des arbres sénescents...).

III.7. AUTRES ESPECES OBSERVEES

Au cours des inventaires de terrain, différentes espèces faunistiques pour lesquelles aucune prospection n'était prévue, ont pu être malgré tout observées.

De plus, les données bibliographiques de la base de données OGEVA de la DREAL Corse localisent différentes espèces patrimoniales sur le site étudié : la carte en Annexe dans le document tiré à part, représente ces données bibliographiques.

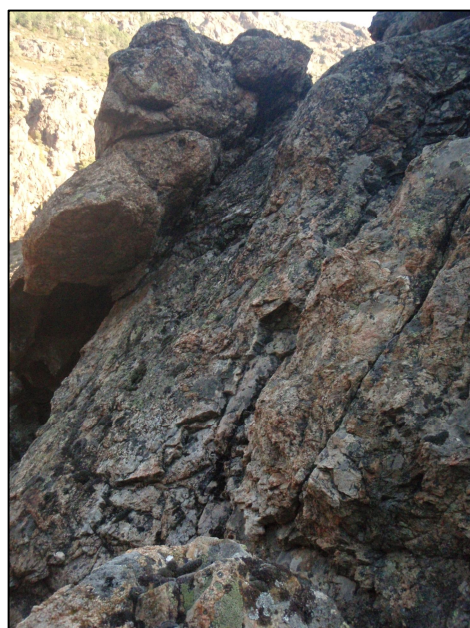
III.7.1. REPTILES

La Carte n° 16 localise les différentes espèces de reptiles rencontrées.

➤ Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*)

Aucun individu de phyllodactyle n'a été directement aperçu, mais plusieurs stations de crottes ont été repérées et une mue de queue a été découverte dans une fissure. Il s'agit d'une espèce en Annexe II de la Directive Habitat et mentionnée au FSD de ce site Natura 2000.

Zone rocheuse dans la Scala avec présence de phyllodactyle



➤ Lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*)

De très nombreux individus de ce lézard ont été observés sur le site. Cette espèce très courante sur l'île est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat.

➤ **Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridifalvus*)**

Quatre individus adultes de couleuvre verte et jaune ont été observés sur le site. Ce serpent, commun en Corse, est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat.

➤ **Couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*)**

Un adulte de couleuvre à collier a été observé aux abords d'un affluent du ruisseau de Pruniccia. Cette espèce, assez commune en Corse mais très discrète, est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat.

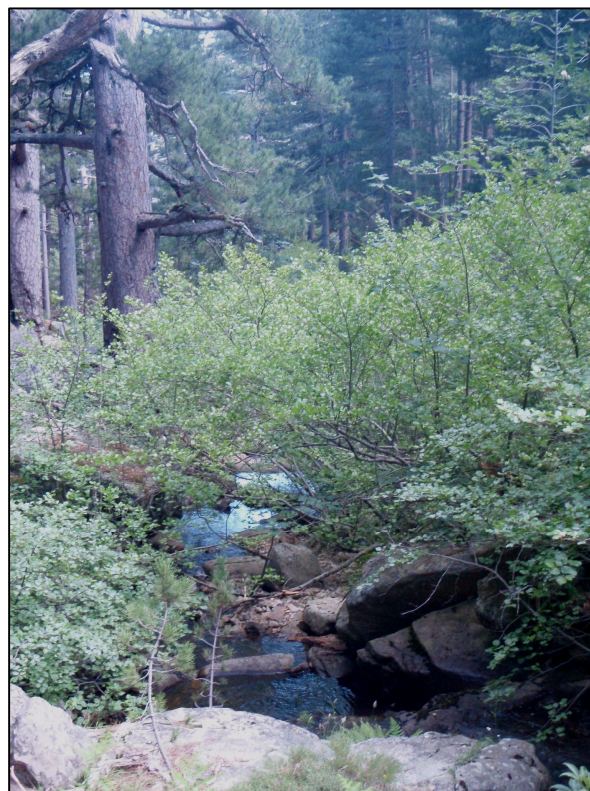
III.7.1. POISSONS

La truite de Corse est une espèce faisant l'objet d'études poussées, notamment au travers du Life qui lui est dédiée. Cette sous-espèce endémique ne peut être visuellement différenciée de la forme dite méditerranéenne de truite : cela nécessite des analyses génétiques. Ainsi, nos observations ne nous permettent pas d'en déduire s'il s'agit de la truite à grosses taches (*Salmo trutta macrostigma*) ou de la truite méditerranéenne ou encore de Truite fario issue d'élevage. Trois ruisseaux sont concernés par les observations de truite : La Ruda, le ruisseau de Vecchiali et le ruisseau de Merio.

Il faut toutefois remarquer que des alevinages en truite fario ont été réalisés par le passé sur la partie amont du ruisseau de Merio. La Carte n° 16 ci-dessus localise les stations où la truite a été observée.



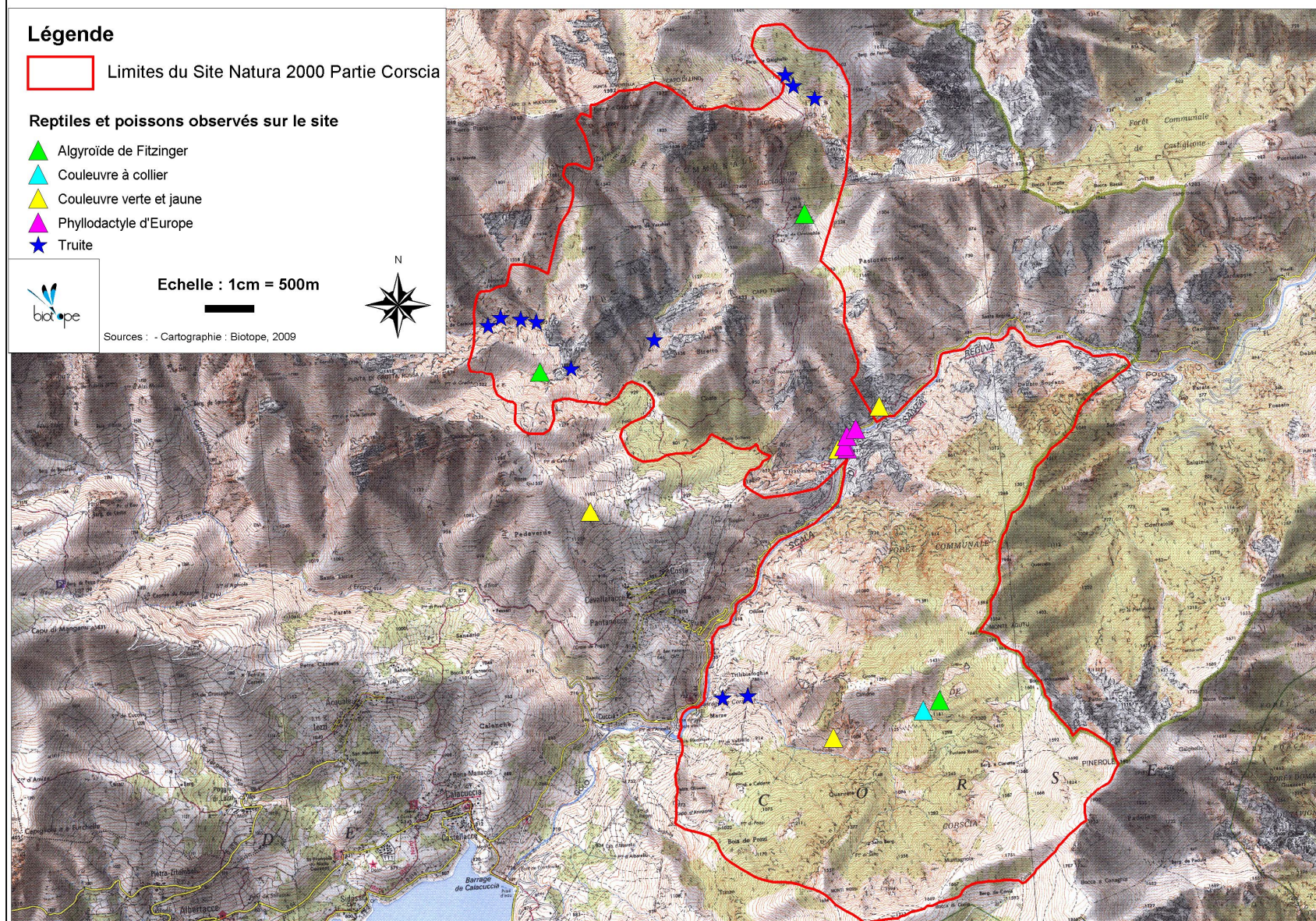
Ruisseau de Merio (Amont)



Ruisseau de Merio (Amont)

On constate sur l'ensemble du site que les cours d'eau occupés par la truite sont en général très pauvres en amphibiens ceux-ci étant prédatés au stade larvaire par ce poisson.

SITE NATURA 2000 "MASSIF DU CINTO - PARTIE CORSCIA"



Carte n° 16 : Reptiles et Poissons observés sur le Site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia

III.7.2. OISEAUX

En parcourant le site, différentes espèces d'oiseaux ont pu être observées :

- ✓ Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) et l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) ont été observés à de nombreuses reprises survolant l'ensemble du site,
- ✓ une Sittelle corse (*Sitta whiteheadi*) a été vue en aval des bergeries de Galghello,
- ✓ une plumée de pigeon potentiellement attribuable à de l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) a été repérée proche du ruisseau de Pruniccia.

Les coordonnées GPS de ces stations sont référencées en Annexe dans le document tiré à part.

III.8. FICHES ESPECES

Sur le même principe que les fiches habitats, elles proposent pour chaque espèce animale d'intérêt communautaire (cf. Annexes dans le document tiré à part) :

- Ses noms français et latin ;
- Sa classification systématique ;
- Son code Natura 2000 ;
- Ses différents statuts et protections ;
- Sa répartition en France et en Europe ;
- Sa description (comportant une photographie de l'espèce) ;
- Sa biologie et son écologie ;
- L'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France ;
- Les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- Sa localisation sur le site ;
- Les caractéristiques et son habitat sur le site ;
- Des principes de gestion conservatoire.

III.9. BILAN DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

III.9.1. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Tableau XIV reprend l'intérêt écologique de ces habitats sur le site étudié.

Les forêts endémiques à *Juniperus thurifera*, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, présentent un intérêt écologique fort, notamment de par leur rareté. **Les landes oroméditerranéennes, les forêts de *Quercus ilex*, les falaises à végétations chasmophytiques et les forêts de pin laricio** constituent un intérêt écologique modéré sur le site. En effet, en plus de leur valeur intrinsèque, il s'agit d'habitats pour des espèces d'intérêt communautaire (Porte-queue de Corse, Grand capricorne, Sittelle de Corse, Chiroptères...), et en outre le dernier est noté comme prioritaire. Les autres habitats ne semblent présenter qu'un intérêt écologique faible à modéré sur ce site.

TABLEAU XIV : EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
Habitat IC (ONF)	Code N2000	% couvert sur site	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Intérêt écologique sur le site
Forêts endémiques à <i>Juniperus thurifera</i>	9560	20	A	B	C	Fort
Forêts à <i>Quercus ilex</i>	9340	2.4	C	C	C	Modéré
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux	4090	17.2	A	B	B	Modéré
Pinèdes méditerranéenne de pins noirs endémiques	9530	36.8	A	A	A	Modéré
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	10.6	B	B	A	Modéré
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	2	C	C	B	Faible à modéré
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	2.1	C	C	B	Faible à modéré

Légende :

représentativité	A: excellente	B: bonne	C: significative	D: présence non significative
Superficie relative	A: 100%>p>15%	B: 15%>p>2%	C:2%>p>0%	0: inconnue
statut de conservation	A: excellente l'habitat est continu et le peuplement compact	B: bonne l'habitat est discontinu et le peuplement en mosaïque	C: moyenne à réduite l'habitat est très discontinu et le peuplement est parsemé et résiduel	0: inconnue

III.9.2. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site d'intérêt communautaire de Corscia compte 10 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. De par la variabilité des habitats qu'offre le site, on y trouve des espèces inféodées aux milieux forestiers comme le Grand capricorne, mais aussi des espèces ayant besoin d'espaces ouverts comme le Porte-queue de Corse. Le Tableau XV reprend l'intérêt écologique de ces espèces sur le site étudié.

TABLEAU XV : EVALUATION DES ENJEUX LIEES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE							
	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Pop.	Conservat°	Isolem [†]	Intérêt écologique sur le site
MAMMIFERE	<i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i>	Mouflon de Corse	1373	C	B	C	Fort
INSECTE	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	B	B	?	Fort
CHIROPTERE	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1304	C	C	B	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	B	B	A	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	B	B	B	Modéré à Fort
REPTILE	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	C	B	A	Modéré à Fort
CHIROPTERE	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	C	C	C	Modéré
CHIROPTERE	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1323	C	C	C	Modéré
INSECTE	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	D	C	A	Modéré
POISSON	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite à grosses taches	1108	?	?	?	A définir

Légende :

Population	A: 100%>p>15%	B: 15%>p>2%	C: 2%>p>0	D: population non significative	0: inconnue
Conservation	A: excellent	B: bonne	C: moyenne ou réduite	0: inconnue	
Isolement	A: pop presque isolée	B: pop non isolée en marge de son aire de répartition	C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition	0: inconnue	

Le **Mouflon de Corse** et le **Porte-queue de Corse** possèdent un intérêt écologique fort de part leur endémicité et leur répartition géographique limitée à quelques territoires (seulement 2 entités pour le Mouflon).

Rare et présent à la plus haute altitude connue pour cette espèce en Corse, le **Murin de Capaccini** constitue un intérêt modéré à fort. La présence simultanée du **Discoglosse corse** et du **Discoglosse sarde** sur le site, espèces en annexe II de la Directive Habitat implique un intérêt écologique modéré à fort pour ces deux anoures. Le **Phyllodactyle d'Europe**, gekkonidé patrimonial présent sur le littoral Corse, est plus rare en altitude et relève donc d'un intérêt modéré à fort.

La **Barbastelle d'Europe** étant une espèce également rare en Corse et étant présente potentiellement dans des gîtes arboricoles sur le site constitue un intérêt modéré. Plus commun en Corse et possédant des exigences écologiques plus souples, mais étant tout de même en annexe II de la directive Habitat, le **Murin à oreilles échancrées** présente un intérêt modéré.

La **Truite à grosse tache**, endémique patrimoniale de Corse, est donnée comme présente sur le site du massif du Cinto : des analyses génétiques permettront de confirmer sa présence sur Corscia et d'en définir la répartition et donc l'intérêt écologique pour l'espèce sur ce site.

Outre les espèces d'intérêt communautaire, le site accueille en plus une belle diversité faunistique et floristique. De nombreuses espèces hautement patrimoniales y sont implantées avec pour la flore : le mélinet à petites fleurs, différentes gagées, l'arum mange-mouche ; sans oublier les espèces d'intérêt communautaire de l'avifaune : la Sittelle corse, l'Aigle royal, le Gypaète barbu...

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE
DU SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400576
« MASSIF DU CINTO PARTIE
CORSCIA »

IV. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

IV.1. METHODOLOGIE

Les acteurs locaux et différentes structures ont été contactés au second trimestre 2009 afin d'établir un diagnostic socio-économique du site. Les consultations se sont déroulées sous différentes formes selon l'interlocuteur : rencontre individuelle, courrier électronique ou postal, conversation téléphonique. Les personnes consultées sont des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques. Toutes ont un lien direct ou indirect avec le site de Corscia et les différentes réponses aux questionnaires ont permis d'obtenir des données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Différentes études et documents relatifs au territoire étudié ont été également mis à notre disposition au cours de ces consultations.

IV.1. APERÇU DE L' ÉVOLUTION DE LA VALLEE DU NIOLU

Les voies d'accès au Niolu ont longtemps été difficiles à franchir, le col de Verghju à l'Ouest et la Scala di Santa Regina à l'Est ont permis à la vallée de résister aux diverses invasions et de garder aujourd'hui encore son caractère authentique (Site Internet 7). Depuis toujours, les bergers font partie intégrante de ce territoire. Jusqu'au milieu du vingtième siècle des familles venant même de la Balagne ou du Cap Corse se rendaient jusque dans le Niolu pour y effectuer la transhumance. Depuis la déprise agricole, le Niolu tente de créer de nouvelles retombées économiques grâce au tourisme, mais ce dernier semble actuellement trop marginal pour éviter la désertification des hautes vallées.

IV.2. LES ACTEURS

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 du « Massif montagneux du Cinto », placé sous la présidence de M. Thierry Cottin, sous-préfet de Corte chargé de la coordination du réseau Natura 2000 en Haute-Corse, est constitué de représentants des services de l'Etat, des structures publiques, des collectivités territoriales ainsi que des représentants des catégories socio-professionnelles (cf. en Annexe dans le document tiré à part : Tableau des sigles).

IV.2.1. LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES STRUCTURES PUBLIQUES

- ✓ DREAL de Corse
- ✓ PNR
- ✓ ONF de Corse
- ✓ CTC
- ✓ CBN de Corse
- ✓ CG Haute-Corse
- ✓ ONEMA
- ✓ DDAF Haute-Corse
- ✓ ODARC
- ✓ ONCFS de Corse
- ✓ OEC
- ✓ SIVOM du Niolu
- ✓ Mairie de Corscia

IV.2.2. LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Les usagers du site et les catégories socioprofessionnels peuvent être regroupés par activité :

➤ L'agriculture

- ✓ Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

➤ Les associations et les activités de loisirs

- ✓ Fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse
- ✓ Conservatoire régional des sites / AAPNRC
- ✓ Fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- ✓ Société communale de chasse Santa Regina

➤ Le tourisme

- ✓ Office du tourisme du Niolu
- ✓ FFME de Corse
- ✓ Compagnie des guides de canyon et des accompagnateurs en montagne Corse

➤ La sylviculture

- ✓ CRPF de Corse
- ✓ ONF
- ✓ Association des Communes Forestières de Haute-Corse

IV.2.3. LES ORGANISMES ET PERSONNES CONSULTEES

Le Tableau XVI liste donc les différents acteurs et structures consultés pour le diagnostic socio économique du site Natura 2000 « Massif du Cinto, partie Corscia ».

TABLEAU XVI : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES POUR LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Organisme à contacter	Personne contactée	Forme de la consultation	Réponse
DREAL de Corse	Bernard RECORBET	Rendez-vous	Oui
DDAF de la Haute-Corse	Gwenaëlle FLOURIOT	Courrier électronique	Oui
ODARC	Jean-Claude BONACCORSI	Courrier postal	Non
ONF	Pierre-Marie LUCCIANI	Appel téléphonique	Ne souhaite pas répondre
ONCFS	Pierre BENEDETTI	Rendez-vous	Oui
ONEMA		Courrier postal	Non
OEC	Marie-Luce CASTELLI	Courrier postal	Ne souhaite pas répondre
	Jean-Baptiste CASANOVA	Courrier électronique	non
CG de la Haute-Corse	Monsieur LECCIA	Courrier postal	Non
Mairie de Corscia	Madame COSTA	Rendez-vous	Oui
SIVOM du Niolu	Pierre DOLFI	Courrier électronique	Oui
PNRC	Jean-François SEGUIN	Rendez-vous	Oui
CBN de Corse	Laetitia HUGO	Courrier électronique	Non
Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse	Mélanie ESPI	Courrier électronique	Non
CRPF de Corse	Fabrice TORRE	Courrier électronique & Appel téléphonique	Oui
Association des Communes Forestières de Haute-Corse	François FRANCESCHETTI	Courrier électronique	Non
Fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse		Courrier postal	Ne souhaite pas répondre
Fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		Courrier postal & Appel téléphonique	Partielle
Conservatoire Régional des Sites de Corse/AAPNRC	Valérie BOSC	Rendez-vous	Oui
	Michel LEENHARDT	Courrier électronique	non
Compagnie des guides et accompagnateurs de montagne de Corse, FFME, Office du tourisme du Niolu	Paul-André ACQUAVIVA	Courrier électronique	Oui
Habitant de Corscia et Pêcheur	Jean ALFONSI	Appel téléphonique	Oui
Société communale de chasse Santa Regina	Jean-Etienne GIAMARCHI	Appel téléphonique	Oui

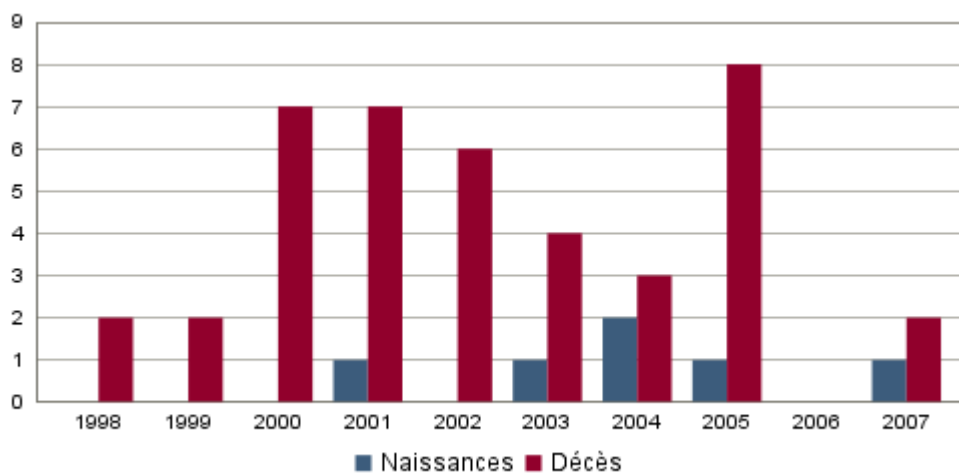
IV.3. DEMOGRAPHIE

Le site présente un caractère rural. Les 5 communes concernées par la zone Natura 2000 du Massif du Cinto regroupaient, au dernier recensement de 2006, 2 514 habitants sur une superficie de 13 806 hectares.

La partie Corscia du site Natura 2000 ne concerne qu'une seule commune (Corscia). Celle-ci compte 161 habitants sur une surface de 5 963 hectares soit une densité de population faible, de l'ordre de 2.7 habitants/km². Entre les deux derniers recensements (Insee, 1999 et 2006), l'évolution de la population est quasi nulle (de +0.6%). Corscia, commune éloignée des grands-centres (ici Bastia et Corte), a connu une forte désertification au cours des années 60 : exode de la population et disparition des activités. La densité de population reste très largement inférieure à la moyenne insulaire (30 hab./km²), le dynamisme populationnel de la zone concernée est donc très faible (cf. TABLEAU XVII).

TABLEAU XVII : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE CORSCIA (SOURCES : INSEE 2006, SITE INTERNET 6)			
Année de recensement	Nbre d'habitants	Variation de pop en %	Densité de pop. (Hab./km ²)
1968	290	/	4.9
1975	276	-0.7 (de 1968 à 1975)	4.7
1982	260	-0.8 (de 1975 à 1982)	4.4
1990	156	-6.2 (de 1982 à 1990)	2.6
1999	155	-0.1 (de 1990 à 1999)	2.6
2006	161	+0.6 (de 1999 à 2006)	2.7

Corscia compte peu de naissance et un grand nombre de décès, indice d'un déclin démographique. (cf. Graphique 4 ci-après)



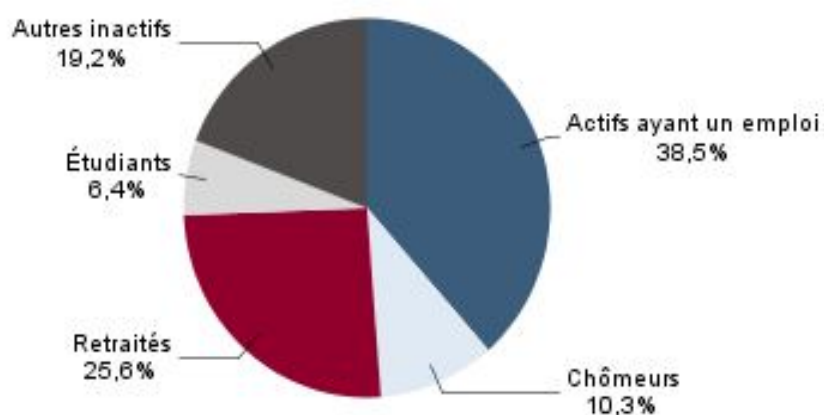
Graphique 4 : Naissance et décès sur la commune de Corscia

Source : INSEE 2006 : Site Internet 6

La moyenne d'âge est généralement élevée, la tranche des 65 ans et + (en 2006) représente la moitié de la population totale de la commune, soit environ le double de la moyenne régionale (25%). (cf. TABLEAU XVIII)

TABLEAU XVIII : POPULATION PAR SEXE ET AGE EN 2006, COMMUNE DE CORSCIA				
(SOURCES : INSEE 2006, SITE INTERNET 6)				
Tranches d'âge	Hommes	%	Femmes	%
0 à 19 ans	5	6.3	4	4.7
20 à 64 ans	33	42.3	39	47.1
65 ans et +	40	51.3	40	48.2

Un quart de la population de Corscia (de 15 à 64 ans) est composé de retraités. En ce qui concerne les actifs, beaucoup sont des agriculteurs et fonctionnaires territoriaux. (cf. Graphique 5 ci après)



Graphique 5 : Population de Corscia par type d'activité de 15 à 64 ans

Source : INSEE 2006 : Site Internet 6

Il est à noter que sur les 208 logements présents à Corscia, seulement 78 sont des résidences principales, 122 sont des résidences secondaires et 8 logements sont vacants.

IV.4. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le réseau routier est très peu développé sur la commune ; Il n'existe que trois routes pour accéder à Corscia :

- La principale appelée route de Scala di Santa Regina (D84), qui permet de relier la route nationale N193 (entre Ponte Leccia et Corte) à Porto en passant par le col de Vergio. Cette route longe la rivière le Golo et traverse le site.
- La D718 et D618 sont les deux routes à partir de la D84 qui mène à Corscia.

Il n'y a pas de piste carrossable à l'intérieur même du site, mais deux bordent la zone étudiée : une au sud et une autre au dessus du village de Corscia. Ces pistes permettent un accès très limité aux milieux naturels. Globalement, le site est très peu desservi, l'accès et les déplacements à l'intérieur du secteur se font essentiellement de façon pédestre. (Consultation P. Dolfi, SIVOM Niolu, 2009)

IV.5. ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

Principalement tournés sur le pastoralisme, les habitants du Niolu ont su s'adapter à de rudes conditions climatiques en pratiquant la transhumance avec de nombreuses têtes de bétails (Brebis et chèvres principalement). Jusqu'au milieu du XXème siècle l'activité agricole sur Corscia était essentiellement tournée vers l'élevage (source : Site Internet 7). Le sentier de transhumance de la Scala Di Santa Regina qui passe par le village de Corscia était régulièrement emprunté par les éleveurs de toute la vallée. Sur le site la présence de nombreuses anciennes bergeries ne vient que confirmer l'importance du pastoralisme à l'époque. L'activité agricole sur Corscia (principalement ovin et bovin) diminue depuis le courant du XXème siècle ainsi que les emplois correspondants. Sur Corscia, la récolte des châtaignes était également importante et a permis de nourrir plusieurs générations : farine, marrons et polenta composaient les plats quotidiens. L'exode rural et la guerre 1914-1918 a mis fin à l'exploitation intensive des châtaigneraies. (source : Site Internet 8)

Actuellement, aucun commerce ni artisan n'existe sur la commune. Toutefois, depuis 2 ans, un médecin (basé à Calacuccia) s'occupe de tout le canton.

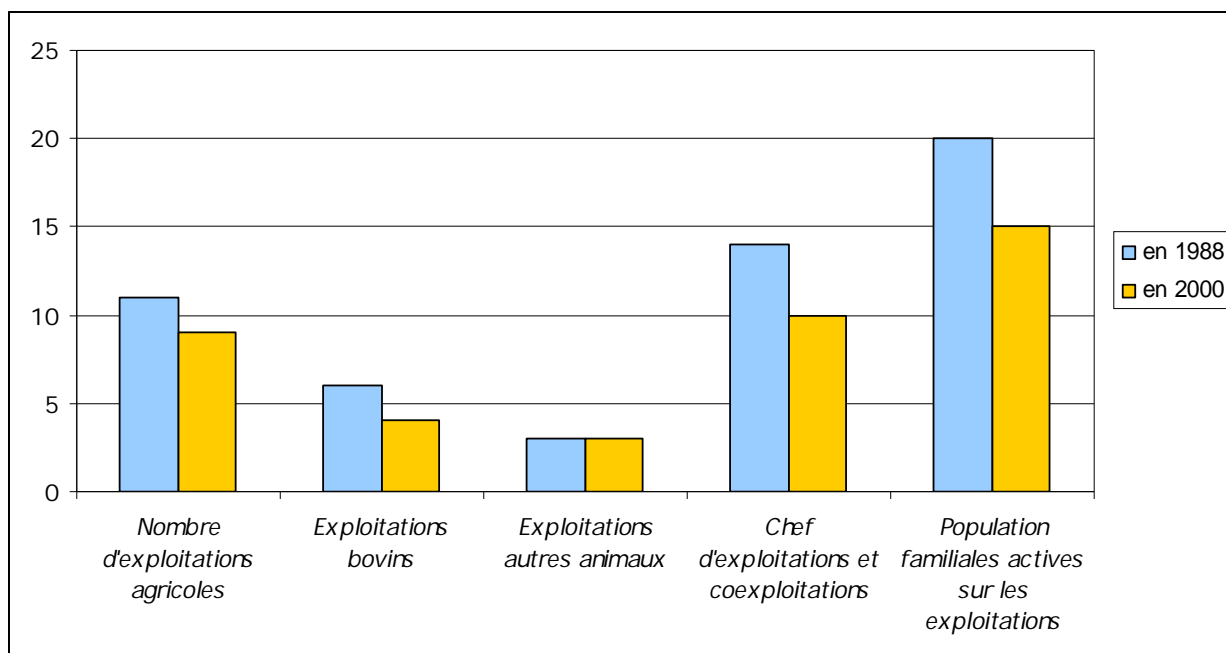
Les paragraphes suivants développent les différents aspects socio-économiques du site (cf. Carte n° 19 & Carte n° 20, pages 115 et 116).

IV.5.1. L'AGRICULTURE

IV.5.1.1. Etat des lieux

En Corse, l'agriculture reste le secteur le plus productif malgré sa faible part dans le PIB. La mise en valeur de la plaine orientale dans les années 50 a conduit à une diminution des pratiques d'estives et une tendance d'abandon généralisée des pâturages d'altitude. Aujourd'hui, cela entraîne une dégradation fourragère et une fermeture des milieux.

Comme dans toutes les régions rurales, la plupart des communes du Niolu ont subi une déprise agricole marquée par une diminution notable du nombre d'exploitations agricoles. Le plus souvent cette réduction du nombre d'exploitants a été couplée à une augmentation de la taille des troupeaux. Cependant, l'intensité de l'activité agricole actuelle reste bien inférieure à celle des décennies précédentes. A Corscia, ce même phénomène a eu lieu : on remarque que le nombre d'exploitations (bovins ou autres) ainsi que les chefs d'exploitations ont diminué entre 1988 et 2000 (cf. Graphique 6 ci dessous). Une nette diminution du nombre de familles actives sur les exploitations est constatée et induit également par l'exode rural.



Graphique 6: Evolution de l'agriculture à Corscia entre 1988 et 2000

Source : INSEE : Site Internet 6

Début 2009, 17 éleveurs ont déclarés des parcelles sur la commune de Corscia dont 5 éleveurs bovins) résidant à Corscia, les autres étant domiciliés sur les communes aux alentours. Parmi ces 17 éleveurs, 15 ont un système bovin et 2 un système ovin. La superficie des exploitations est variable en fonction de l'activité, ainsi, la surface moyenne exploitée est de 270 ha pour un minimum de 113 ha et un maximum de 680 ha. Dans la région, l'âge moyen des exploitants est d'environ 40 ans. (Consultation DDEA, 2009)

IV.5.1.2. Gestion pastorale

Le site de Corscia a été l'objet d'une importante activité pastorale, comme en témoigne les nombreuses bergeries construites par le passé. La pression pastorale a progressivement régressé sur l'ensemble du site. En 2000, la partie sud du site subissait une pression de pâturage plus importante qu'au nord du site : En été, jusqu'à 1000 têtes d'ovins étaient présentes au niveau des bergeries de Conia et de Ciaretta, contre 200 têtes fréquentant les bergeries de la Teghia et de Galghello.

Actuellement, l'activité agricole ovine a disparu sur la commune de Corscia (Consultation, Mme Costa, Mairie ; Eleveur, M. Albertini, 2010). Seul un élevage de caprins, d'environ 250 têtes, est présent, depuis 2009 sur le site, au niveau des bergeries de Ciarretta qui ont été remises en état (Consultation Eleveur, M. Albertini Jean-Joseph, 2010).

L'activité agricole majeure sur Corscia reste l'élevage extensif bovin.



Pâturage bovin extensif

Des brulages dirigés sont parfois organisés sur le site de Corscia pour laisser place à la régénération d'une strate herbacée plus appétant pour le bétail.

Notons que les vestiges de l'activité agropastorale passée (bergeries, chemins empierrés...) constituent une richesse culturelle intéressante menacée d'envahissement par la végétation (ONF, 2000). Au nord du site les bergeries de Galghello ont anciennement été restaurées par des habitants de Corscia.



Bergeries de Vecchiali



Bergeries de Galghello

Plusieurs (2 ou 3) jeunes habitants de Corscia, qui suivent une formation au Centre de Promotion Sociale de Corte ont manifesté le désir de venir s'installer comme éleveurs ovins sur la commune, sans doute courant 2011 (Consultation Mme Costa, Maire, 2010).

IV.6. CONTEXTE FORESTIER

Sur la superficie totale du territoire Corse (872 608 hectares), la forêt représente 401 817 hectares soit un taux moyen de boisement de 46%. Le département de la Corse du Sud possède un taux de boisement de 55,9% supérieur à celui de la Haute-Corse qui est de 37,7% (CRPF Corse, 2006).

84,2% de la superficie boisée est utilisée à des fins de productions. La sylviculture constitue donc une activité prédominante en Corse. Ci-dessous le TABLEAU XIX de la répartition des forêts de production est extrait du Schéma Régionale de Gestion Sylvicole Corse (SRGS).

TABLEAU XIX : REPARTITION DES FORETS DE PRODUCTION EN CORSE			
(SOURCES : SRGS, CRPF CORSE, 2006)			
Forêt de production	Corse du sud (ha)	Haute Corse (ha)	TOTAL
Territoriale	11 345 (6%)	14 283 (10%)	25 628 (8%)
Autre soumis	26 694 (14%)	13 888 (10%)	40 582 (12%)
Privée	156 013 (80%)	116 239 (80%)	272 252 (80%)
TOTAL	194 052 (100%)	144 410 (100%)	338 462 (100%)

Les zones forestières occupent une place importante sur l'ensemble du site d'intérêt communautaire « Massif du Cinto » (2000 ha environ soit 75% du site). Selon la nomenclature SRGS, l'espace forestier du site Natura 2000 sur la commune de Corscia est inclus dans la région forestière « Montagne centrale ». Cette région forestière est dominée par des essences telles que : chêne vert, châtaigner, pin maritime et pin laricio. Malgré son importante superficie, les forêts de Corse sont menacées par les incendies qui chaque année détruisent de nombreuses parcelles.

IV.6.1. LES STATIONS FORESTIERES

Une station forestière est une étendue de terrain de superficie variable, homogène sur les plans physiques et biologiques et justifie, pour une essence déterminée, une sylviculture précise. Le site d'intérêt communautaire de Corscia s'étendant sur une gamme importante d'altitude et d'expositions, permet l'expression d'une diversité de peuplements forestiers, les principaux étant dominés par le pin laricio, le pin maritime et le chêne vert.

IV.6.2. LA FORET PUBLIQUE

En Corse, le domaine forestier public comprend les forêts territoriales et les forêts communales.

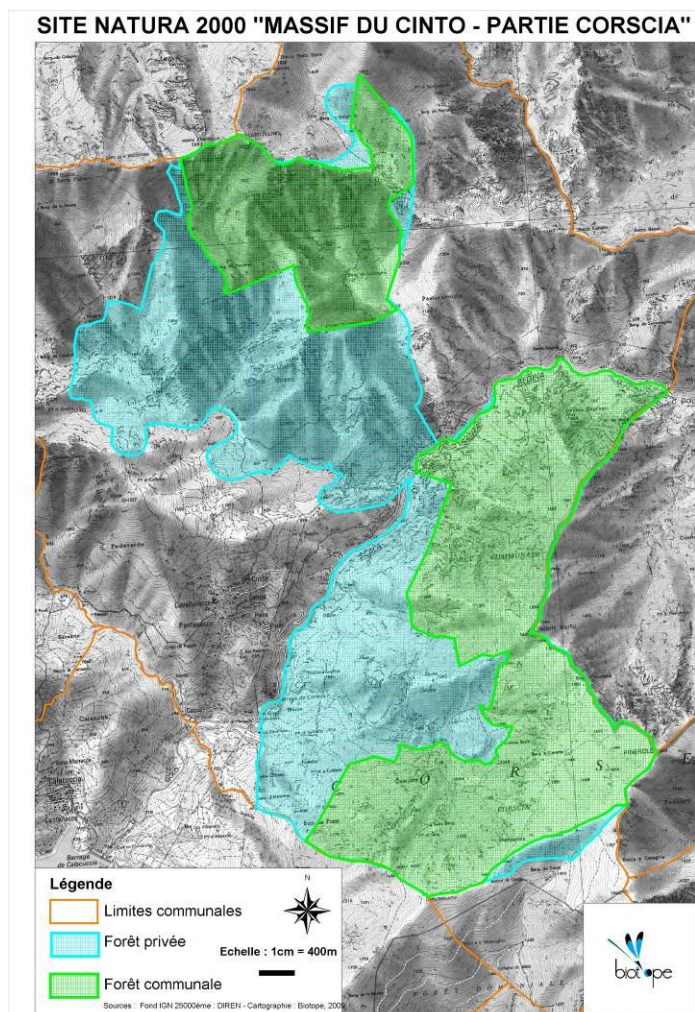
➤ Les forêts territoriales

Avec la loi sur la Corse du 22 janvier 2002, les forêts domaniales sont devenues la propriété de la collectivité territoriale de Corse (CTC) et portent donc à présent le nom de « forêts territoriales ». La gestion de ces forêts est généralement attribuée à l'Office National des Forêts (ONF). Le site Natura 2000 de Corscia n'est concerné par aucune forêt territoriale.

➤ Les forêts communales

Une seule forêt communale est présente sur le site (cf. Carte n° 17), il s'agit de la forêt communale de Corscia divisée en deux massifs, un en rive droite orographique du Golo et l'autre en rive gauche qui ont pour noms respectifs :

- Pitinelli constitué des lieux-dits de Saisa, Montagnola, Pitinelli et



Carte n° 17 : Répartition des différents types de forêts sur Corscia

Lughe, ce secteur étant géré par la commune sans qu'aucune action ni projet de gestion ne soit prévu sur ce site (Source : Consultation, Mme Costa, 2010);

- Liccioghia constitué des lieux-dits de Filitella, Serriera, Petralonga et Garghellu, zone forestière gérée par l'ONF.

Les limites de cette forêt communale n'englobent pas seulement des peuplements forestiers mais également des milieux ouverts.

➤ Les forêts soumises

Les forêts soumises sont des forêts auxquelles s'applique le régime forestier. Ces massifs sont gérés par l'ONF (Office National des Forêts). Sur le site Natura 2000 de Corscia 1420 ha sont des forêts soumises par l'arrêté 63 0167 du 21 mars 2003 (Consultation G. Floriot, DDEA, 2009).

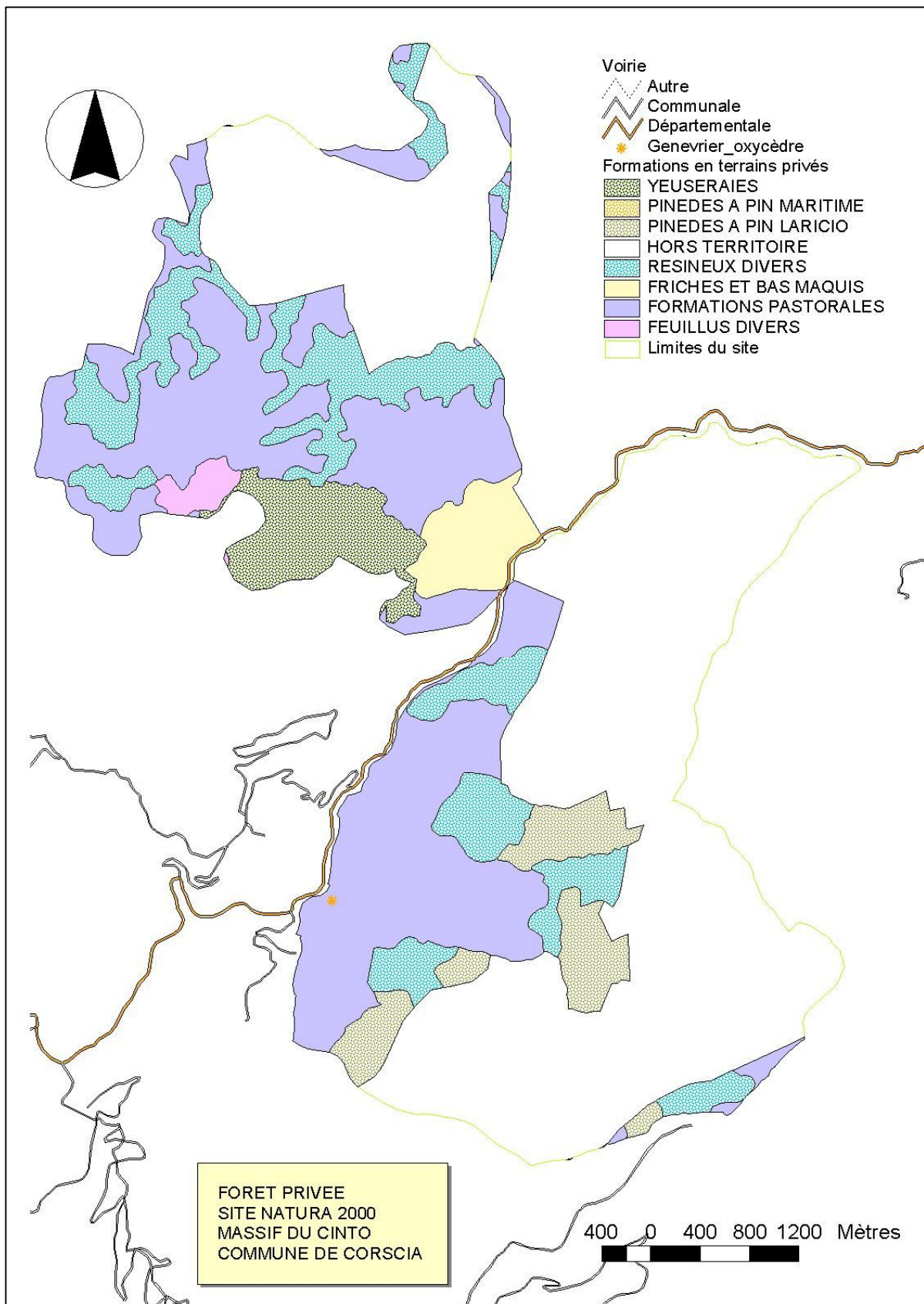
IV.6.3. LA FORET PRIVEE

La forêt privée représente la majorité des boisements présents en Corse. Le morcellement des forêts privées, en Corse, est très important.

50 % du site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia se trouve en terrain privé dont un peu moins de la moitié est de nature forestière (cf. TABLEAU XX et Carte n° 18).

TABLEAU XX : SURFACE DES PRINCIPAUX HABITATS EN TERRAINS PRIVEES SUR LE SITE NATURA 2000 DE CORSCIA (CF. CARTE N° 18) (SOURCE : CONSULTATION F.TORRE, CRPF)			
LIBELLE	SURFACE (en ha)	% de l'habitat/surf. terrains privés du site	% de l'habitat/surf. Totale du site
Feuillus divers	19,90	1.4	0.7
Pinèdes à pin laricio	118,59	8.6	4.3
Résineux divers	341,75	24.8	12.5
Yeuseraies	104,34	7.6	3.8
Total forêt privée	584,58	42.4	21.4
Formations pastorales	723,63	52.6	26.4
Friches et bas maquis	68,25	5	2.5
Total	1376,45	100	50

Il faut mentionner que ces chiffres correspondent à l'état réel des peuplements forestiers (basés sur les données de l'IFN de 2009). En effet, il y a un hiatus entre les déclarations cadastrales non remises à jour depuis plusieurs dizaines d'années et la dynamique de végétation naturelle qui entraîne la recolonisation des milieux. Ainsi, officiellement la chênaie verte représente sur ce site 46 ha cadastrés (et non 104 ha) pour 73 comptes de propriétaires.



Carte n° 18 : Principaux habitats en terrain privé (dont forêt privée) sur le site Natura 2000 Massif du Cinto, partie Corscia
(source : consultation F. Torre CRPF)

IV.6.4. GESTION FORESTIERE

➤ Forêt communale de Corscia

Avant 1960 des coupes de Pin laricio ont été effectuées. Depuis aucune autre coupe n'a été faite. Actuellement, la forêt communale sur le site d'intérêt communautaire bénéficie d'un plan de gestion établi pour une période de 19 ans de 2000 à 2019. (Cf. Tableau XXI ci-dessous).

TABLEAU XXI : RECAPITULATIF DES PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIERS			
(SOURCES : ONF, 2000)			
Cantons concernés	Superficie	Objectifs	Type de séries déterminant la gestion
Pittinelli Liccioghia	748 Ha	Protection générale du milieu et des paysages ne nécessitant aucun acte de sylviculture	Série d'intérêt écologique général
Pittinelli	671 Ha	Conservation de milieux ou d'espèces remarquables	Série d'intérêt écologique particulier

Les peuplements retenus pour constituer les types de série en forêt communale de Corscia sont des peuplements ayant un intérêt écologique pour des espèces et se développant sur de fortes pentes rocheuses où la production est quasiment impossible.

De plus, l'importante couverture boisée de la forêt communale de Corscia constitue un écran efficace face aux épisodes climatiques souvent marqués en climat montagnard. Il en résulte une activité hydrologique modérée et des phénomènes érosifs atténués sur l'ensemble de la forêt. Egalement, la faible valeur économique des ligneux de la forêt et l'accessibilité réduite ont conduit à abandonner l'objectif de production de cette forêt. La protection des milieux et des paysages constituera l'objectif principal assigné à cette forêt.

En outre, la présence du genévrier thurifère et du gypaète barbu (entre autre) confère à la forêt une valeur écologique particulière. Par conséquent le deuxième objectif mis en place est la conservation des milieux et des espèces remarquables.

Aucune intervention sylvicole n'aura lieu sur la forêt communale de Corscia. Cette gestion écologique de la forêt permet de fournir du bois mort ou dépérissant aux espèces y étant inféodées et ainsi de favoriser le maintien de la biodiversité dans ces milieux forestiers.

Des incendies ont parcouru la majeure partie de la forêt communale. Le principal incendie en 1988 est parti de la Scala et a gagné le canton de Liccioghia brûlant 800 ha de maquis et de forêt. La Scala constitue une zone favorable pour les départs de feu compte tenu de son accès facile et de la végétation très inflammable qui la constitue. La thuriféraie dense supraméditerranéenne est exposée à ce type de risque. (ONF, 2000)

➤ **Forêts privées**

Dans le cadre de la forêt privée la gestion est assurée par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), établissement public dont l'objectif est d'orienter et de développer la gestion des forêts privées et d'apporter une aide technique aux propriétaires. De par le morcellement des terrains forestiers privés sur le site de Corscia, aucun plan simple de gestion (PSG) n'est présent sur ce site Natura 2000. Les forêts privées sont donc gérées selon les propriétaires. A noter que les PSG peuvent être mis en place dès 10 ha, si le propriétaire en a la volonté, mais aucune demande n'a été faite sur le site de Corscia.

De par l'ancienneté de la mise à jour de la nature des parcelles cadastrales, le CRPF, avant toute intervention auprès du propriétaire, vérifie donc l'usage du terrain (déclarations PAC) et demande à celui-ci de choisir entre agriculture et forêt.

➤ **Risque incendie**

La commune de Corscia fait partie du Plan Local de Prévention des Incendies Corte-Niolu (PLPI). Le Niolu y est décrit comme « une région naturelle peu sensible aux incendies ». De 1992 à 2006, seulement 31 départs de feu ont été recensés sur les 5 communes du Niolo (soit en moyenne 2 départs/saison). Sur la période de 1955 à 2006, un seul grand incendie a touché le Niolu : en 1988, sur la commune de Corscia, autour des bergeries de Liccioghia.

Le PLPI Corte-Niolu mentionne que :

« L'aménagement des territoires pastoraux initié depuis une vingtaine d'années, est le résultat d'une politique pastorale associant différents partenaires institutionnels (OEC, ODARC, Forestiers-Sapeurs, Chambre d'Agriculture,...) et dont les résultats, tant agronomiques qu'environnementaux (amélioration de la production primaire, diminution très sensible du nombre de départs de feux et plus particulièrement des incendies liés aux pratiques d'élevage), sont très satisfaisants. »

Le PLPI Corte-Niolu devrait donc permettre sur ce secteur une politique cohérente d'aménagement du territoire et il prévoit que le SIVOM du Niolu assurera la maîtrise d'ouvrage de ce Plan pour le Niolu, tandis que la maîtrise d'œuvre pourra être assurée par l'ONF ou la DDAF. (Collectif, 2009)

IV.6.5. SYNTHÈSE CONTEXTE FORESTIER

Le site d'intérêt communautaire de Corscia est pourvu de plusieurs habitats forestiers.

➤ **Forêt communale de Corscia**

Les différents habitats de genévrier thurifère, d'aulnaie odorant, de lande à genêts, de pinède à pin laricio et pin maritime, de vieille futaie de chênes verts et de châtaigniers, et les ripisylves confèrent à cette forêt communale un intérêt patrimonial. Le genévrier thurifère, espèce remarquable, souffre de la concurrence du pin laricio ce qui entraîne localement sa disparition. Il est possible d'enrayer ce phénomène en supprimant des pins laricio. Certaines zones notamment rocheuses semblent intéressantes à protéger en raison de la présence de la régénération naturelle et d'une pression beaucoup plus faible exercée par le pin.

Conscient du fort intérêt écologique de la forêt communale de Corscia, les gestionnaires (ONF) ont mis en place des mesures afin de préserver cette biodiversité. Ainsi, les deux cantons qualifiés d'intérêt écologique ne sont pas soumis à la production sylvicole et font l'objet d'actions en faveur du maintien de la biodiversité (maintien de bois mort, arbres creux...). Ces actions sont positives pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaires telles que des espèces de chiroptères arboricoles, *buxbaumia viridis*...

➤ **Forêt privé sur le site Natura 2000 de Corscia**

La forêt privée représente plus de 20% du site de Corscia, mais aucun plan de gestion simple n'a été envisagé sur les différents peuplements composant ces forêts privées (yeuseraie, pin laricio et maritime, feuillus divers...). Certains bois proviennent de l'abandon des terres autrefois vouées au pastoralisme intensif. Ces derniers ont été reconquis par le Pin laricio voir le pin maritime après incendie. La divagation du bétail y sélectionne négativement les résineux par rapport aux herbacées. (consultation F. Torre, CRPF, 2009)

IV.6.6. ACTIVITES DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

Le site de Corscia offre de nombreuses possibilités concernant les activités de loisirs (cf. Carte n° 19 & Carte n° 20, pages 115 et 116). Le formidable patrimoine naturel et culturel de ce site attire surtout un tourisme désirant pratiquer des activités de pleine nature. La fréquentation des zones géographiques les plus intéressantes (torrents, canyon, parois rocheuses) est régulière en période estivale et très faible hors saison. Dans l'ensemble, les activités de plein air ont fait sensiblement croître la fréquentation sur le site Natura 2000 mais celle-ci demeure faible actuellement.

IV.6.6.1. La randonnée

La randonnée pédestre est une activité bien développée en Corse et très prisée du tourisme estivale. De nombreux sentiers sillonnent le territoire insulaire dont le plus connu et un des plus fréquenté est le GR 20.

La randonnée est une des principales activités de loisirs pratiquées sur le site de Corscia. La fréquentation reste assez faible sur l'ensemble de l'année sauf durant la période estivale où promeneurs et randonneurs fréquentent plus régulièrement le site sans surfréquentation apparente. Les sentiers les plus empruntés sont en rive gauche du Golo :

- Le sentier reliant Corscia aux bergeries de Galghello,
- Et surtout le sentier Corscia/Asco, maintenant référencé dans les guides de randonnée.

Un gîte d'étape situé sur Corscia permet notamment d'accueillir les personnes empruntant le sentier de transhumance de la Scala di Santa Regina ou le sentier l'Ile-Rousse/Corte ou encore ceux venant de Cuccia. Le GR20 ne passe pas à proximité du site ce qui limite la fréquentation. Le sentier Mare à Mare Nord, assez fréquenté surtout en période estivale, passe par Calacuccia où un gîte d'étape est présent. Ne passant qu'à proximité du site, ce sentier ne draine pas une foule importante vers Corscia. D'autres chemins plus ou moins

entretenus sur le site sont mentionnés sur la carte au 1/25000^{ème} mais sont surtout fréquentés par les exploitants, chasseurs et pêcheurs. Aucune étude de fréquentation n'a été effectuée dans le secteur. Globalement, la fréquentation annuelle reste faible et ne constitue pas une menace envers la faune et la flore.

IV.6.6.2. Le canyoning et l'escalade

➤ Canyoning

Ce site offre un certain nombre de cours d'eau accessibles en canyoning. Le plus fréquenté, la Ruda, est un canyon sans difficulté notable (conseillé de juin à septembre) incontournable pour les amateurs de canyoning. L'accès se fait à pied par le sentier qui pars du hameau de Costa à Corscia, jusqu'au Ponte Soltano, point de départ de la descente de la rivière.

Le retour emprunte une partie de l'ancien sentier de la Scala di Santa Regina : l'accès et le retour ainsi que la descente elle-même traverse donc complètement le site Natura 2000.

Une convention d'usage pour la pratique du canyoning a été signée entre la FFME et la Mairie de Corscia, notamment pour éviter les navettes de voiture de par l'impossibilité de se garer dans la Scala di Santa Regina. (Consultation PA. Acquaviva, FFME, 2009)

Le canyon de Falconaia, de part sa descente de type ravin avec de nombreux rappels dont le dernier de 70 m, demande un niveau confirmé. L'accès pédestre est confondu avec celui de la Ruda mais se prolonge au-delà jusqu'au ruisseau de Falconaia et le retour se fait aussi par le sentier de la Scala. Ainsi, même si la descente elle-même n'est pas incluse dans le site Natura 2000, une grande partie de son accès et de son retour traverse le site.

La fréquentation importante de ces cours d'eau peut influencer la fragilité de cet espace mais les professionnels du canyon sont soucieux de ce patrimoine et sensibilisent leurs clients à la protection de ce secteur (Consultation PA. Acquaviva, FFME, 2009). Toutefois, les habitants de Corscia ont pu constater régulièrement la présence de déchets laissés en bordure de la Ruda, au niveau du Ponte Soltano (Consultation Mme Costa, Mairie, 2010)

➤ Escalade

L'escalade reste une activité marginale sur le site Natura 2000. Le Niolu est une région très appréciée des alpinistes, notamment grâce à la présence de la Paglia Orba offrant différents itinéraires de terrain d'aventure. Par contre, le nombre de falaises équipées dans ce secteur reste très limité : le site de Cuccia, en limite du site Natura 2000, est le seul existant. Equipé à l'initiative de Paul-André Acquaviva, président du comité régional Corse de la FFME, les voies ouvertes offrent une variété de niveaux et de styles notable. Il est régulièrement fréquenté par l'école de Calacuccia, les pompiers du GRIMP, les vacanciers en période estivale et les hommes de la Légion étrangère s'y entraînent également. (Consultation PA. Acquaviva, FFME, 2009)

IV.6.6.3. La chasse

En Corse, la chasse est une véritable institution qui malgré l'exode rural fait toujours de nombreux adeptes. En effet, alors que sur le continent le nombre de chasseurs avoisine les 3% de la population, le territoire insulaire frôle les 10% et délivre en moyenne 17000 permis chaque année. En Corse, la période de chasse s'étend 15 août au 28 février.

La société de chasse communale, la Santa Regina est une structure comptant en 2009 une trentaine de membres répartis en équipes et chasseurs indépendants (cf. TABLEAU XXII ci-après).

L'activité cynégétique, sur le site d'intérêt communautaire concerné, s'articule principalement autour de quelques espèces : le sanglier, la perdrix rouge, le lièvre et le gibier à plume migrateur (grive...). En général, les sangliers en trop grand nombre sont à l'origine de certains dégâts sur les sites naturels ; sur le secteur concerné, peu de dégâts ont été constatés. Les sangliers semblent trouver refuge en hiver dans la chênaie verte qui leur fournit une ressource alimentaire et un abri face aux conditions météorologiques difficiles. Toutefois, les individus présents sur la commune sont majoritairement des hybrides de sangliers et de cochons domestiques venant potentiellement des communes de Lozzi et de Calaccucia (Consultation JE. Giamarchi, 2009).

Globalement, depuis 2000 (source : ONF), la tendance évolutive de l'activité cynégétique sur la commune de Corscia semble à la baisse : moins de membres à la société communale de chasse et des tableaux de chasse annuels un peu plus faibles ; en outre le flux important de chasseurs extérieurs à la commune a pu être diminué. La société communale de chasse s'efforce de mettre en place des mesures de conservation de la souche de perdrix rouge locale : ainsi, aucun lâcher de perdrix n'a été réalisé depuis 10 ans et 4 agrainoires ont été installés dans les alentours du village de Corscia (hors site Natura 2000) (Consultation JE. Giamarchi, 2009). Il n'y a pas de cultures à gibiers sur le site.

La pratique de ce loisir reste localisée en rive gauche du site et pour la perdrix assez cantonnée autour du village de Corscia. En effet, la chasse reste difficile en rive droite du Golo en raison du relief accidenté et du manque d'accès. L'accès se fait principalement par Bocca di Conia et par la prise d'eau de Cuccia au sud du site Natura 2000.

TABLEAU XXII : EXERCICE DE LA CHASSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE CORSCIA			
(SOURCE : CONSULTATION JE. GIAMARCHI, SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE SANTA REGINA, 2009)			
	Equipe de chasse		Indépendants
Type de chasse	Chasse du sanglier en battue & perdrix rouge, bécasse		Chasse du sanglier & Gibier plume de passage et lièvre au chien d'arrêt ou courant
Nombre de membres	20	10	10
Tableau de chasse annuel communal	40 sangliers Max	100 perdrix rouge environ	Gibier migrateur indéfini ; Quelques individus de Lièvre
Localité	Surtout en rive gauche du Golo	Surtout autour du village	Toute la commune
Evolution	Baisse	+ ou - Stable	Baisse pour le lièvre

Le pâturage bovin extensif ne semble pas perturber le gibier à l'inverse des nombreuses têtes de bétail ovin et caprin qui occupaient la commune 30 ans auparavant. Au nord-est du site à côté des bergeries de Teghia, un petit refuge a été restauré et aménagé par des membres de la société de chasse de Santa Regina (Consultation JE. Giamarchi, 2009).

IV.6.6.4. La pêche

Du fait de la densité du réseau hydrographique sur le site et à proximité directe, l'activité de pêche est pratiquée sur le site. La présence principalement de truites, poisson très prisée par les pêcheurs, est un atout certain pour le développement de cette pratique traditionnelle. L'ouverture de la pêche à la truite a généralement lieu mi-mars et la clôture mi-septembre dans les cours d'eau de 1ère catégorie (contenant des salmonidés), alors qu'elle s'étend sur toute l'année pour les cours d'eau de 2ème catégorie (contenant des « poissons blancs »). Des quotas de pêche sont fixés à 10 truites maximum par pêcheur, chacune d'une taille supérieure à 18 cm.

Dans le Niolu, la pêche a été gérée lors d'une courte période par l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) « A Niolinca » qui n'existe plus actuellement.

Le fleuve le Golo traverse la Scala di Santa Regina et est peuplé en truites (souche atlantique) et anguilles. Il fait l'objet d'une activité régulière de la pêche (à la mouche, au toc et à la cuillère) (Consultation J. Alfonsi, 2010). Cependant, le barrage situé sur le Golo en amont du site Natura 2000 ne possède pas de passes à poissons ce qui constitue une gêne pour la pratique de la pêche sur cette rivière. De plus, le débit du Golo qui est géré par EDF est faible en été, ce qui crée des conditions défavorables à la truite (température de l'eau qui augmente, développement d'algues, baisse de l'oxygénation). Les bas niveaux d'eau facilitent également le braconnage en période estivale.

(ONF, 2000)

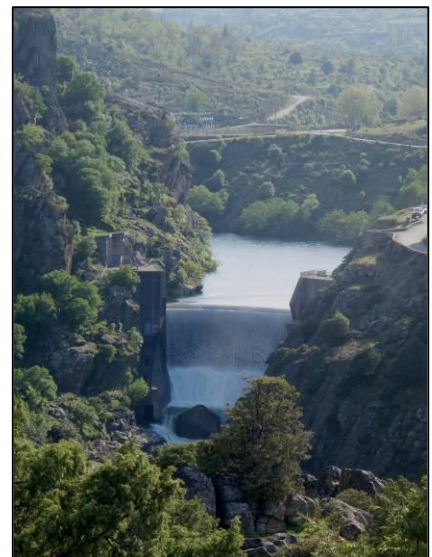


Photo n° 1 : Barrage de Corscia

Actuellement, aucune surveillance n'est réalisée et aucun suivi de la gestion du débit du Golo n'est mis en œuvre (ONF, 2000 ; consultation P. Dolfi, 2009). On constate également à une moindre échelle une incidence du captage communale d'eau sur la Ruda qui, il y a encore quelques années, asséchait partiellement ce cours d'eau (Consultations Mme. Costa, J. Alfonsi, 2010). Globalement les affluents en rive droite du Golo ne font l'objet d'aucune activité de pêche (Consultation J. Alfonsi, 2010).

Le ruisseau de Merio, au nord est du site est peuplé par quelques truites *fario* dans sa partie haute. Ce ruisseau est pêché occasionnellement lorsque les bergeries de Galghello sont occupées. Une partie de ce ruisseau a été l'objet par le passé et encore actuellement d'un braconnage important (ONF, 2000 ; Consultation J. Alfonsi, 2010).

Lors de nos prospections amphibiens, des truites ont été observées dans les ruisseaux de Vecchiali, de la Ruda et dans la partie aval du Pruniccia. Ce dernier ne semble pas fréquenté par les pêcheurs contrairement aux deux autres. Le site a autrefois été aleviné en Truite de souche atlantique (en 2005) sous la prise d'eau de la Ruda, toutefois celle-ci abrite aussi des truites (de souche non identifiée) en amont du captage jusqu'aux bergeries de Caracuto (Consultation J. Alfonsi, 2010).

Selon la nouvelle chartre de 2006, seule la fédération de pêche est autorisée à pratiquer des alevinages au dessus de 500 mètres d'altitude particulièrement dans le Niolu, où la presque totalité des droits de pêche lui revienne (Consultation Fédération de pêche, 2010).

IV.6.6.5. Le tourisme

Malgré un patrimoine paysager et culturel exceptionnel, la fréquentation touristique sur le site de Corscia reste faible presque toute l'année (augmente légèrement pendant les mois de juillet et août). Plusieurs explications expliquent l'absence d'activité économique touristique sur le site de Corscia (Consultations PA. Acquaviva FFME, P. Dolfi SIVOM, 2009):

- les principaux hébergements se situent sur Calacuccia dont l'accès est plus facile que Corscia ;
- le gîte communal d'étape de Corscia a une capacité d'hébergement de 28 lits répartis sur 7 chambres mais reste peu connu, sans doute par manque de publicité ;
- on constate un manque de diffusion des informations ;
- la plupart des sentiers sur le site sont peu fréquentés : beaucoup sont irrégulièrement entretenus et aucune piste ne traverse réellement le site ;
- il n'y a aucune activité de vente de produits touristiques ;
- les services à la personne se développent lentement.

Le site est peu fréquenté par le public mais il participe au paysage grandiose et sauvage de la Scala, admiré par les touristes depuis la route départementale. Ainsi, le patrimoine culturel, notamment en ce qui concerne les bergeries, pourrait être un attrait intéressant pour le tourisme.

IV.6.1. DIVERS

Suite à une destruction importante sur la commune de Corscia des populations d'Immortelles de Corse (*Helychrisum italicum*) et d'autres espèces prisées par les entreprises d'huiles essentielles, la mairie a pris un arrêt municipal interdisant la récolte de cette espèce mais aussi de la Lavande à toupet (*Lavandula stoechas*) et du Romarin (*Rosmarinus officinalis*) sur toute la commune (cf. Annexe II.3.1 dans document tiré à part). (Consultation Mme. Costa, Mairie, 2010)

Afin de solutionner le problème de décharge sauvage vers l'Eglise de St Pancrace, la mairie a pris un arrêté municipal interdisant les dépôts de déchets (cf. Annexe II.3.2 dans document tiré à part). Malheureusement, cette mesure ne semble pas efficace. (Consultation Mme. Costa, Mairie, 2010)

IV.7. LES PROJETS EN COURS OU A VENIR

IV.7.1. PROJET LEADER + EN COURS

LEARDER + est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisé autour d'un thème fédérateur. Ces territoires ont mis en place des Groupe d'action locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation de partenaires privés (Représentants d'organismes socioprofessionnels, associations, entreprises...).

Des actions ont été mises en place pour maintenir l'activité touristique dans la Scala : un projet LEADER + est en cours et est organisé autour de la valorisation du lac de Calacuccia et d'une intercommunalité de projet.

IV.7.2. VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE LA VALLEE DU NIOU EN COURS

Le Parc Naturel Régional de Corse fait l'objet d'un projet concerté de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine, mené par tous les partenaires. Ce projet de territoire a pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain par une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueux de l'environnement. Ce programme est actuellement en cours d'élaboration dans la vallée du Niolu. Il a pour but :

- la revitalisation de l'espace rural,
- le développement des activités de randonnée,
- la préservation du patrimoine naturel et culturel,
- l'information et sensibilisation auprès du public

IV.7.3. VALORISATION DE L' ATTRAIT TOURISTIQUE DU SITE

Au cours des consultations, certaines personnes contactées ont évoqué plusieurs idées de projet à cours ou moyen terme.

- Monsieur Paul-André Acquaviva (Président de la FFME) a évoqué la possibilité de création d'une via ferrata dans la Scala a proximité de la cascade "Falcunaghja" : il souhaiterait utiliser des moyens modernes de diffusion de l'information et la structure existante comme base de formation pour ce type de sport (Consultations PA. Acquaviva FFME, 2009).
- Monsieur Pierre Dolfi (Président du SIVOM) a proposé de développer le tourisme vert en rénovant les anciens bâtis (former des jeunes actifs pour la réfection du bâti), en réouvrant divers sentiers et en installant des postes d'observation de la faune et de la flore. Un des objectifs à atteindre serait de maintenir l'existant et d'élaborer un produit touristique à thème (Consultations, P. Dolfi SIVOM, 2009).

- Madame Costa (Maire de Corscia) prévoit l'ouverture dans le village, courant 2010, d'une épicerie saisonnière (sur environ 4 mois) et d'un bar ouvert à l'année. Cette redynamisation augmentera l'attractivité touristique de la commune et pourrait engendrer un accroissement de la fréquentation du gîte communal (Consultations Mme. Costa, 2010).
- M. Maestracci, habitant de Corscia, a prévu d'ouvrir un gîte de France courant 2010 au village (Consultation, M. Maestracci, 2009).

IV.8. BILAN DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

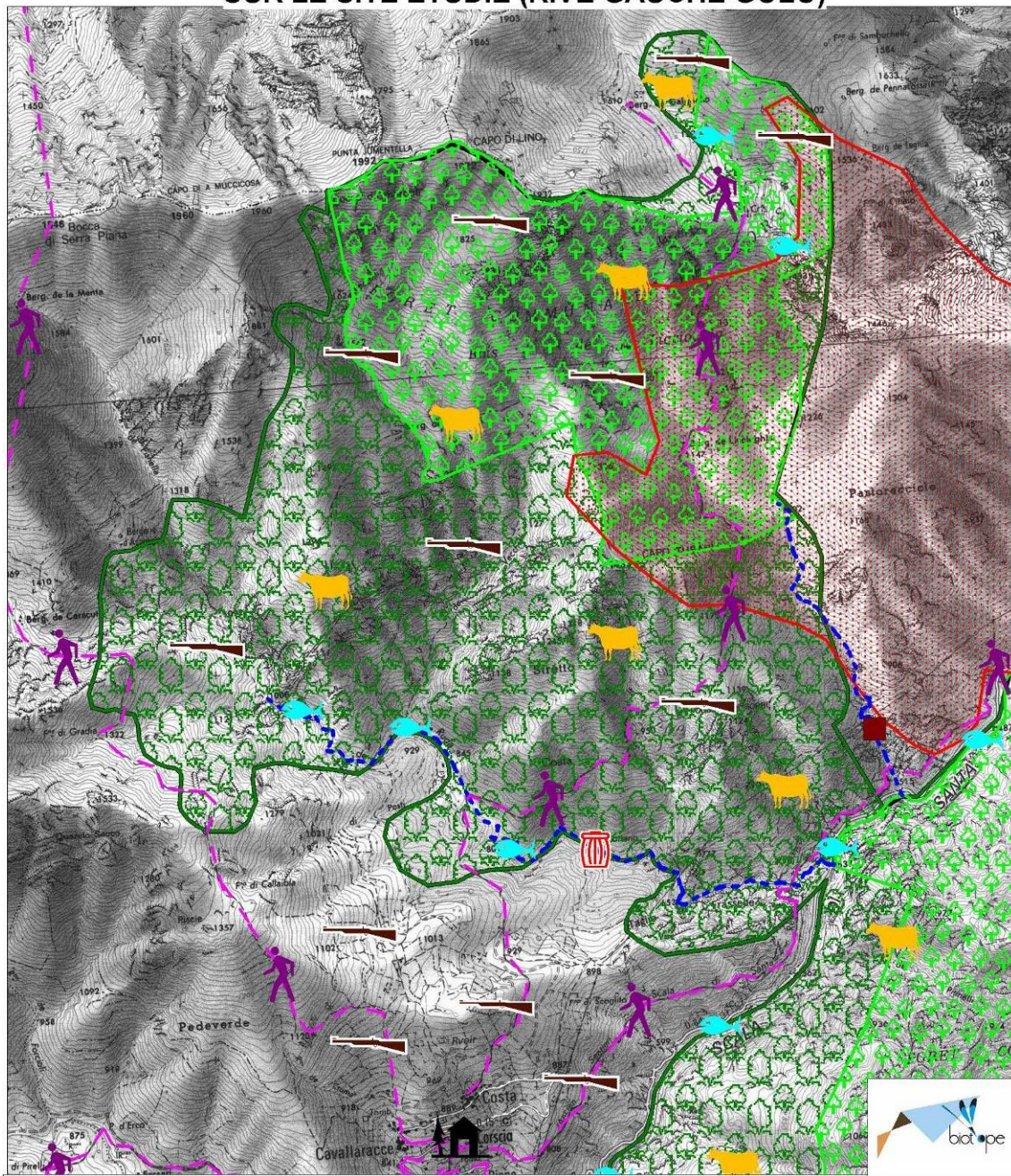
Le site Natura 2000 de Corscia possède un patrimoine naturel et culturel exceptionnel à conserver (cf. Carte n° 19 & Carte n° 20).

Rural et montagnard, les activités économiques y sont peu développées ; l'élevage reste la principale ressource malgré l'exode rural et la déprise agricole qui s'y opère comme dans de nombreux villages du centre Corse. La sylviculture y est également très peu développée : la forêt communale de Corscia fait maintenant parti d'une série d'intérêt écologique où aucune production sylvicole ne sera pratiquée et la plupart des parcelles privées semblent peu ou pas exploitées. Il est toutefois difficile de se projeter dans l'avenir pour ces dernières, puisque, ne possédant pas de plan simple de gestion, leur devenir reste indéfini, surtout concernant la yeuseraie.

Ce territoire a su conserver son authenticité et son caractère, en préservant la pratique d'activités traditionnelles comme la chasse et la pêche. Ces activités peuvent avoir un impact sur les milieux naturels et sur certaines espèces d'intérêt communautaire. L'élevage est encore pratiqué sur le site mais se maintient difficilement et le pastoralisme a tendance à devenir de plus en plus extensif (diminution de nombre de têtes de bétail) ce qui engendre une fermeture des milieux.

Même si le développement des activités de pleine nature (escalade, randonnée...) tend à faire accroître le nombre de touristes en période estivale, la fréquentation sur le site reste faible et amène peu de revenu à la commune de Corscia. Le canyoning est l'activité la plus développée sur le site. Dans un avenir proche, ce territoire pourrait mettre à profit ses qualités paysagères et développer son potentiel « tourisme de nature ».

LOCALISATION DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE SITE ÉTUDIÉ (RIVE GAUCHE GOLO)



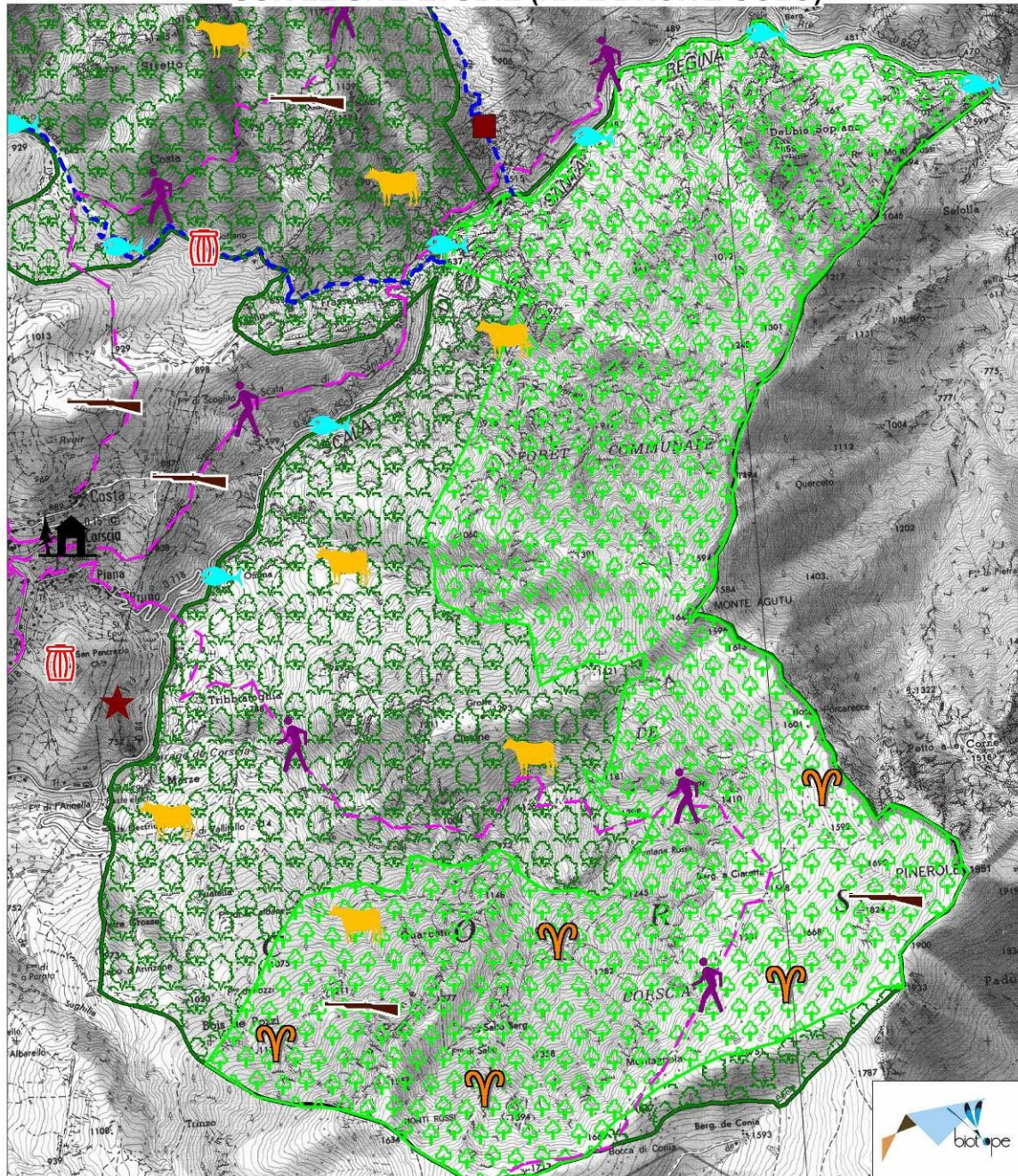
Légende		Activités touristiques & Loisirs		Décharge sauvage
Limite du site Natura 2000 Partie Corscia	Gîte	Incendie de 1988		
Activités sylvicoles		Principaux sentiers de randonnée		
Forêt privée	Canyoning	Projet de Via Ferrata		
Forêt communale	Pêche	Chasse		
Activités pastorales				
Pâturage extensif bovin				

Sources : fond IGN 25000ème
Cartographie : Biotope, 2010

Echelle : 1:30 000

Carte n° 19 : Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia (Rive gauche du Golo)

LOCALISATION DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LE SITE ÉTUDIÉ (RIVE DROITE GOLO)





Légende

Activités sylvoles


-  Forêt privée
-  Forêt communale

Activités pastorales

-  Pâturage extensif bovin
-  Pâturage caprin

Activités touristiques et de Loisirs

-  Gîte
-  Principaux sentiers de randonnée
-  Site d'escalade
-  Projet de Via Ferrata
-  Canyoning
-  Pêche
-  Chasse

 Limite du site Natura 2000
Partie Corscia

 Décharge sauvage



0 300 600
Mètres

Sources : fond IGN 25000ème
Cartographie : Biotope, 2010

Echelle : 1:30 000

Carte n° 20 : Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 du Massif du Cinto, Partie Corscia (Rive droite du Golo)

ENJEUX DE CONSERVATIONS SUR
SITE D'IMPORTANCE
COMMUNAUTAIRE FR9400576
« MASSIF DU CINTO PARTIE
CORSCIA »

V. ENJEUX

V.1. INTERACTION ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Le site d'intérêt communautaire de Corscia intègre un large panel d'altitudes et d'expositions permettant l'expression d'une mosaïque de milieux contribuant à la richesse paysagère, floristique et faunistique du site. Il est ainsi important de prendre en compte les différents usages et activités humaines sur le site afin de conserver et de favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi la richesse faunistique et floristique générale de ce site. (cf. Tableau XXIII ci-après)

Globalement les activités agro-pastorales, tel que le pâturage extensif, permettent de garder le milieu ouvert (landes oroméditerranéennes) et s'avèrent favorables aux espèces inféodées à ce type de biotope, comme le Porte-queue de Corse.

L'absence de coupe de production dans la moitié des forêts du site Natura 2000 de Corscia (en série écologique) est bénéfique aux habitats de forêts à pin laricio, et à pin maritime ainsi qu'aux espèces forestières comme la Barbastelle d'Europe. Par contre, cela entraîne un impact négatif pour l'habitat de genévrier thurifère qui (hors sol rocheux) se retrouve envahis par le pin laricio.

Le flux touristique, actuellement faible sur le site, ne semble pas entraîner d'impact pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Une activité cynégétique trop importante en altitude (ce qui ne semble pas être le cas à ce jour) est susceptible, quant à elle, de nuire au Mouflon de Corse, mais à l'inverse, la régulation des populations de sangliers permet la régénération de la yeuseraie. Enfin, l'alevinage non contrôlé sur le site entraîne des nuisances pour les amphibiens et potentiellement pour la Truite corse (dont les localités restent à définir).

TABLEAU XXIII : INTERACTION ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE N2000 DE CORSCIA			
Activité	Impact (+/-/0)	Habitats IC*	Espèces IC*
Industrielle & commerciale	0		
Agricole et pastorale :			
➤ Pâturage mixte extensif	+	Lande oroméditerranéenne	Porte-Queue de Corse
➤ Brulage dirigé maîtrisé	+	Landes oroméditerranéennes	Porte-Queue de Corse
Sylvicole :			
➤ Absence de coupe forestière dans les	-	Forêt à Genévrier thurifère	

TABLEAU XXIII : INTERACTION ENTRE LES USAGES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE N2000 DE CORSCIA			
Activité	Impact (+/-/0)	Habitats IC*	Espèces IC*
pinèdes à pin laricio (Série d'intérêt écologique)	+	Pinèdes à Pin laricio et maritime	Barbastelle d'Europe
➤ Maintien arbres sénescents et morts sur pied ou à terre	+	Chênaie verte Pinède à pin laricio	Grand capricorne
➤ Coupe potentielle dans la yeuseraie	-	Chênaie verte	Grand capricorne, Barbastelle d'Europe
Touristique et de loisirs :			
➤ Randonnée	0		
➤ Canyoning	- (localisé Ruda)		Discoglosses sarde et corse Euprocte de Corse
➤ Escalade	0	Falaises à végétation chasmophytique	Phyllodactyle d'Europe
➤ Chasse	- (près des bergeries de Galghello)		Mouflon de Corse
	+	Forêt de chênes verts	
➤ Pêche	- (Si alevinage)		Discoglosses corse et sarde Euprocte de Corse Truite à grosses taches
Incendies répétés et/ou de grande ampleur	-	Lande oroméditerranéenne, Pinèdes à Pin laricio et maritime, Yeuseraie	Porte-Queue de Corse, Barbastelle d'Europe, Grand capricorne...

Il ressort de ces diagnostics écologiques et socio-économique l'importance du maintien des pratiques agropastorales et une gestion des forêts soucieuse des enjeux écologiques.

V.2. ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Compte tenu de la variabilité de la patrimonialité, des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, l'enjeu écologique concernant ces habitats est variable. Le Tableau XXIV ci-après synthétise cet enjeu écologique des Habitats d'Intérêt Communautaire du site.

TABLEAU XXIV : EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE				
Habitat IC (ONF)	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeu sur le site
Forêts endémiques à <i>Juniperus thurifera</i>	9560	Fort	Fortes	Fort
Forêts à <i>Quercus ilex</i>	9340	Modéré	Modérées à Fortes	Modéré
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêt épineux	4090	Modéré	Modérées	Modéré
Pinèdes méditerranéenne de pins noirs endémiques	9530	Modéré	Modérées	Modéré
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Modéré	Faibles	Faible
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	5210	Faible à modéré	Modérés	Faible
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	Faible à modéré	Modérés	Faible

Les forêts endémiques à *Juniperus thurifera* présentent sur le site un intérêt écologique et des menaces forts. Cet habitat bien préservé sur les zones rocheuses est en effet menacé ailleurs d'invasion par le pin laricio. **Les forêts de *Quercus ilex*** constituent un intérêt écologique modéré sur le site, mais étant en terrains privés (et morcelés), elles ne possèdent pas de plan de gestion simple et peuvent subir une gestion forestière leur étant nuisibles (coupe à blanc, disparition d'arbres sénescents...). **Les landes oroméditerranéennes et les forêts de pin laricio** également d'intérêt écologique modéré sont plus ou moins sensibles aux incendies mais ces derniers ne semblent pas fréquents sur le site, ce qui implique un enjeu modéré pour ces habitats.

Les autres habitats ne présentent pas d'enjeu important sur ce site. Par exemple, de par la très faible activité d'escalade sur le site Natura 2000, les **falaises à végétation chasmophytique** ne seront que très peu impactées.

V.3. ENJEUX CONCERNANT LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site d'intérêt communautaire de Corscia compte 10 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore. Le Tableau XXV présente l'évaluation des enjeux écologiques liés à ces espèces sur le site.

Le **Mouflon de Corse** présente sur ce site un enjeu modéré à fort de par son intérêt écologique fort mais des menaces faibles. Les 2 **Discoglosses** présentent également des enjeux modérés à forts de par leur intérêt écologique et les menaces qui pèsent sur ces espèces (alevinage, modification de débit des cours d'eau...).

Un enjeu modéré s'applique pour le **Porte-queue de Corse** et pour le **Grand Capricorne** (dont l'habitat yeuseraie dépend de sa gestion forestière). Les trois chiroptères font également l'objet d'un enjeu modéré : Le **Murin de Capaccini** dépend en effet d'une bonne qualité écologique des milieux aquatiques et les habitats du **Murin à oreilles échancrées** sont susceptibles d'être menacés par les incendies. En outre, les gîtes arboricoles de la **Barbastelle d'Europe** sont inconnus à ce jour sur le site et dépendent de la gestion forestière (coupe à blanc, futaie régulière à courte révolution...).

Le **Phyllodactyle d'Europe** n'étant concerné que par de faibles menaces sur le site, ce reptile ne présente pas d'enjeu important. Les menaces sur la **Truite à grosse tache** sont potentiellement fortes sur le site (alevinage, braconnage...) : des analyses génétiques permettront de préciser sa présence sur Corscia et d'en définir l'intérêt écologique et donc l'enjeu écologique sur ce site.

TABLEAU XXV : EVALUATION DES ENJEUX LIEES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
	Nom Scientifique	Nom Commun	Code N2000	Intérêt écologique sur le site	Menaces sur le site	Enjeu sur le site
MAMMIFERE	<i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i>	Mouflon de Corse	1373	Fort	Faibles (Peu de fréquentation)	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux, Alevinage)	Modéré à Fort
AMPHIBIEN	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux, Alevinage)	Modéré à Fort
INSECTE	<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	Fort	Faibles (fermeture des milieux)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1304	Modéré à Fort	Modérées à Fortes (Altération des cours d'eaux)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1323	Modéré	Fortes (Gestion forestière des gîtes arboricoles à ce jour inconnus)	Modéré
INSECTE	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	Modéré	Modérées à Fortes (Gestion de la yeuseraie)	Modéré
CHIROPTERE	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Modéré	Modérées (incendies, pollution)	Modéré
REPTILE	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	Modéré à Fort	Faibles	Faible à modéré
POISSON	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite à grosses taches	1108	A définir	Pot. Fortes (Alevinage, Braconnage)	A définir

Bibliographie

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze, 480 p.
- ANDREI-RUIZ M.-C, 1997. Etude du statut des insectes de la Directive Habitats (annexe II et IV) présents en Corse. Rapport AGENC pour le PNRC, 53 pages.
- ARNOLD N., OVENDEN D., 2004 - Le guide herpéto, 199 amphibiens et reptiles d'Europe - Les Guides du Naturaliste, Delachaux & Niestlé, Paris, 288 p.
- AYASSE H. & DUBREUIL P., 2003. Corse, paradis du canyoning. Ed DCL, p. 46-53
- BARON J, 1981. Note sur les hybrides Machaon-Hospiton. Bull. Soc. Sc. Nat. n°31 : 1-3
- BENSE U, 1995. Longhorn beetles. Illustrated key to the *Cerambycidae* and *Vesperidae* of Europe. Margraf Verlag, 512 p.
- BEUNEUX G. et RIST D., 2007. Les chiroptères en milieu forestier d'altitude en Corse : bilan de 5 années d'étude. Les dossiers forestiers, in Actes du 28^e colloque francophone de Mammalogie de la SFEPM à Rambouillet - oct 2005, n°18 : 71-84
- BIZOUARD T, 1993. A propos de *Rosalia alpina* L. en Corse (Col. Cerambycidae). L'Entomologiste, 49 (5) : 266.
- BOSC V, 2001 - Répartition et caractères des niches écologiques de ponte à Discoglosses sur le bassin du Taravu ; rapport final ; AAPNRC /DIREN de Corse : 29 p + annexes
- CASTANET J. & GUYETANT R., 1989 - Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. S.H.F. éd., Paris : 191 p.
- COLLECTIF - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5, Habitats rocheux. La Documentation Française. 381 p.
- COLLECTIF - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7, Espèces animales. La Documentation Française. 345 p.
- COLLECTIF, 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.
- COLLECTIF, 2005 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agropastoraux. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 445 et 487 p.
- CTC/ODARC, 2007-2013. Programme de développement rural de la Corse – Appel à candidature LEADER
- DAJOZ R, 1998. Les insectes et la forêt. Lavoisier Tec & Doc ed. : 594 p.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992 - Atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse. Parc Nat. Reg. Corse / EPHE, Ajaccio : 128 p.
- Faune sauvage n°278, 2007 – La conservation du Mouflon de Corse dans la Réserve d'Asco – p.16-21
- FAUSSER J, 1980. Observations concernant *Papilio hospiton* Gené en Haute-Corse. Bull Assoc. Entomo. d'Evreux.
- FAUSSER J, 1981. *Papilio hospiton* : nouvelles observations. Bull Assoc. Entomo. d'Evreux.
- GAMISANS J., 1981 - Hêtre, sapin, bouleau et pin laricio en Corse,
- GAMISANS J., 2006 – La végétation de la Corse. Edisud. 391 p.
- GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2008. Programme d'étude sur la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) en milieu forestier en Corse : cartographie, description et conservation de ses arbres-gîtes, étude de ses territoires de chasse - bilan des connaissances. GCC, ONF/DEDD, rapport d'étude : 33p.
- GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2009. Programme régional de conservation des chiroptères en Corse 2006-2008 - année 2008 et bilan 2006-2008. GCC, rapport OEC/DIREN : 26p. + annexes
- JEANMONOD D. & GAMISANS J., 2007 - Flora corsica. Edisud. 921p&annexes.
- KOSTENZER J, 1998. Contribution à la répartition de *Discoglossus montalentii* et *Discoglossus sardus* en Corse. Rapport à la DIREN de Corse, Innsbruck : 12 p + tableaux
- LAFRANCHIS T, 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, BIOTOPE Ed. : 448 p.
- LAFRANCHIS T, 2007. Papillons d'Europe. Diatheo Ed. : 380 p.
- LANZA B. & al., 1984. Genetic relationships among west mediterranean *Discoglossus* with the description of a new species
- LIVIO E. , EMANUELLI L. , RECORBET B. , SALVIDIO S. , SINDACO R., 1998 - Studies on the ecology and conservation of the Corsican endemic *Discoglossus montalentii* in the framework of the 92/43/CEE/EEC Habitats Directive. 9th Ordinary General Meeting S.E.H., Chambéry, France, Programme and Abstract, 99-103

- M.N.H.N., 1994 - Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles, Nathan. 175 p.
- MAILLARD D., P. BENEDETTI, JP. MARIANI, JC. GAUDIN, M. GAREL, 2007. La conservation du mouflon de Corse dans la réserve d'Asco - Faune sauvage n°278- 21 p
- MANIL L. & DIRINGER Y, 2003. Excursion entomologique en Corse (juin 2003). Note sur les conséquences des incendies sur une population de *Papilio hospiton*. Bull. des lépidop. Parisiens vol 12, n°25 : 42-45
- MAURIN B. & SOUCHARD T, 2006. Falaises de Corse, plus de 1200 voies sur 40 sites. FFME, p. 204-207
- MIAUD C., MURATET J., 2004 - Identifier les œufs et les larves dans amphibiens de France. INRA, Paris. 115-119
- MNHN, 2000. *Papilio hospiton* Gén.é, 1839. Fiche espèce n°55 – doc téléchargeable sur le site du MEEDATT : 3 p.
- MURATET J., 2007 – Identifier les Amphibiens de France métropolitaine, Guide terrain. Ecodiv, France. 291p.
- Parc Naturel régional de Corse, 1987 – Les mammifères en Corse, Espèces éteintes et actuelles. 164 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION & G. DUME, 1993 - Flore Forestière Française, Tome 2: Montagnes. Institut pour le Développement Forestier, 2421 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION & G. DUME, 1994 - Flore Forestière Française, Tome 1: Plaines et Collines. Institut pour le Développement Forestier, 1785 p.
- RAMEAU J.C, D. MANSION, G. DUME & C. GAUBERVILLE, 2008 - Flore Forestière Française, Tome 3: Région méditerranéenne. Institut pour le Développement Forestier, 2432 p.
- SALVIDIO & al., 1998 - The tadpole of endemic Corsican painted frog *Discoglossus montalentii*. Ital. J. Zool., 66: 63-69
- SALVIDIO S., SINDACO R. et LIVIO E, 1997. Etude de l'écologie et de la protection des *Discoglosses* en Corse ; rapport final référence FN237 53 95 000 14. Université de Gênes, Institut de Zoologie/DIREN de Corse : 130 p
- SFEPM, 2008. Connaissances et conservation des gîtes et habitats de chasse de 3 chiroptères cavernicoles. SFEPM, ouvrage LIFE Nature : 103p.
- SPEIGHT M. C-D, 1989. Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Conseil de l'Europe Ed., 77 p.
- TOLMAN T. & LEWINGTON R, 1999. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux & Niestlé Ed. : 320 p
- Villiers A, 1978. Faune des coléoptères de France. I : Cerambycidae. Lechevalier Ed. : 611 p.

Bibliographie du site

- ANDREI-RUIZ M.-C., VALENTINI P & COLLE-TAMAGNA S., 2005 – Complément à l'étude en Corse de *Papilio hospiton*, espèce endémique et protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats dans le cadre du réseau Natura 2000 : Sites de Cuscione et Massif du Cinto. Rapport OEC-OCIC pour le PNRC, 53 pages.
- Collectif, 2009. Plan Local de Prévention des Incendies du centre Corse Corte-Niolu. DDAF (Service Environnement et Forêt), SDIS 2B, ONF,CG2B (Service des Forestiers Sapeurs),Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse, OEC. 46 p.
- DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01140000 : crêtes asylvatiques et hauts versants du Monte Cinto. Fiche ZNIEFF
- DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01280000 : gorges de la scala di Santa Regina. Fiche ZNIEFF
- DIREN CORSE, 1994 - ZNIEFF 01290000 : Forêts d'altitude de Corscia-Calacuccia. Fiche ZNIEFF
- GAMISANS J. & GRUBER M. — La végétation du Niolu (Corse). *Ecologia Medit.* 4, 1979, pp . 141-156.
- GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2001. Les chauves-souris et les aménagements hydroélectriques EDF en Corse. GCC, Corte, rapport : 15p.
- INPN, 1998. Site internet Formulaire Standard des Données - FR9400576 Massif montagneux du Cinto
- Insee, 2006 – Corscia (commune 2B095) - Chiffres clés
- RECORBET, 2005-2006 – Observations personnelles : *Cerithium glabra*
- RIST D., BEUNEUX G. & COURTOIS J.Y., à paraître. Recherche des territoires de chasse du murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) en Corse ; premiers résultats. Symbioses, actes des Rencontres Nationales Chiroptères 2007.

Sources Internet

1. <http://www.natura2000.fr/>
2. <http://www.meteo-france.com>
3. <http://195.221.140.203/svt/ressources/geologie/corsreg.htm>
4. www.oec.fr
5. <http://ocic.oec.fr>
6. <http://www.statistiques-locales.insee.fr>
7. <http://www.office-tourisme-niolu.com/>
8. <http://www.chataigne-corse.com>
9. <http://www.ffrandonnee.fr/>
10. <http://195.221.141.2/OGREVA/>
11. <http://www.parc-corse.org>
12. <http://www.foretpriveefrancaise.com/la-foret-de-corse-476894.html>

Sources photographiques

F.DELAY, Biotope- 2009

C.LEMARCHAND, Biotope- 2009

T.MENUT, Biotope- 2009